

Société anonyme au capital de 5 052 733 329,60 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
542 044 524 RCS Paris

**SECOND AMENDEMENT AU
DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020
ET RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF LE 6 AOÛT 2021

Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2020 déposé auprès de l'AMF le 9 mars 2021, sous le numéro D. 21-0105.

Amendement au Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2020 déposé auprès de l'AMF le 12 mai 2021, sous le numéro D. 21-0105-A01.



Ce second amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 6 août 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel de Natixis peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.



SOMMAIRE
SECOND AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020
ET RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

I	PRÉSENTATION DE NATIXIS	p.3
1.1	Communiqués de presse	p.3
1.2	Communiqué de presse du 8 juillet 2021 : Présentation du Plan stratégique	p.7
1.3	Autres informations	p.13
II	CHAPITRE 2 : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	p.15
2.1	Gouvernance de Natixis au 6 août 2021	p.15
2.2	Direction et contrôle de la gouvernance d'entreprise	p.16
2.3	Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et des avantages de toute nature des mandataires sociaux	p.19
III	CHAPITRE 3 : FACTEURS DE RISQUES, GESTION DES RISQUES ET PILIER III	p.21
3.1	Facteurs de risques	p.22
3.2	Gestion des risques	p.37
3.3	Informations au titre du Pilier III de Bâle 3	p.55
IV	CHAPITRE 4 : RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 30 JUIN 2020	p.104
4.1	Faits majeurs du premier semestre 2021	p.104
4.2	Rapport d'activité au 30 juin 2021	p.115
4.3	Principaux investissements et désinvestissements effectués	p.128
4.4	Événements postérieurs à la clôture	p.129
4.6	Perspectives pour Natixis	p.129
4.7	Définitions et indicateurs alternatifs de performance	p.131
V	CHAPITRE 5 : ÉLÉMENTS FINANCIERS	p.133
5.1	Éléments financiers (comptes semestriels consolidés et notes annexes)	p.133
5.2	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière consolidée résumée	p.204
VI	CHAPITRE 7 : CAPITAL ET ACTIONNARIAT	p.205
7.1	Répartition du capital et des droits de vote	p.205
7.3	Autres renseignements concernant le capital et les titres de Natixis	p.206
7.5	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	p.206
7.6	Droits de vote des actionnaires	p.206
7.7	Programme de rachat d'actions	p.206
VII	CHAPITRE 8 : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	p.207
8.1	Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales	p.207
8.2	Assemblée générale mixte du 28 mai 2021	p.207
VIII	CHAPITRE 9 : INFORMATIONS JURIDIQUES ET GÉNÉRALES	p.208
9.2	Statuts de Natixis	p.208
9.3	Attestation du responsable du document d'enregistrement universel et de ses amendements	p.209
9.4	Documents accessibles au public	p.210
9.5	Table de concordance du document d'enregistrement universel	p.211
9.6	Table de concordance du rapport financier semestriel	p.215
9.7	Responsables du contrôle des comptes	p.216
9.8	Changement significatif	p.216

I CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DE NATIXIS

Les communiqués ci-dessous ainsi que l'intégralité des communiqués de presse sont disponibles à l'adresse internet suivante : <https://pressroom.natixis.com/>

1.1 Communiqués de presse

1.1.1 Communiqués diffusés depuis le 12 mai 2021

❖ Paris, le 2 juin 2021 : Communication de Natixis

Faisant suite aux échanges avec les autorités réglementaires concernant le projet de cession par Natixis IM de sa participation dans H2O AM, Natixis IM et H2O AM indiquent poursuivre leurs travaux en vue d'amender le projet de transaction dans l'objectif de dénouer leur partenariat, tout en assurant une transition ordonnée dans l'intérêt des clients de H2O AM. Le marché sera tenu informé du nouveau calendrier de l'opération.

❖ Paris, le 2 juin 2021 : Dominique Garnier nommé administrateur de Natixis

Le conseil d'administration de Natixis, réuni le 28 mai 2021, a coopté comme administrateur Dominique Garnier, directeur général de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, pour succéder à Alain Condaminas

Dominique Garnier débute sa carrière en 1983 au sein de la Banque Populaire Anjou Vendée. Après un cursus à l'inspection générale du Groupe Banque Populaire entre 1992 et 1994, il rejoint le comité de direction de la Banque Populaire Anjou Vendée. En 2001, il participe à la création de la Banque Populaire Atlantique et il en est nommé directeur général adjoint en 2002.

En 2008, il prend les fonctions de directeur adjoint de la stratégie de la Banque Fédérale des Banques Populaires. En 2009, à la création du Groupe BPCE, il est nommé directeur de la coordination Banque Commerciale et devient membre du comité exécutif de BPCE.

Il est nommé en 2010 directeur général de la Banque Populaire du Sud-Ouest puis de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique en novembre 2011. En décembre 2018, Dominique Garnier devient membre du comité de direction générale de BPCE en charge du Pilotage du projet d'intégration des métiers Affacturage, Cautions et Garanties, Crédit-bail, Crédit à la consommation et activités de Titres puis en avril 2019, en charge des Solutions et Expertises financières. En mai 2021, Dominique Garnier est nommé directeur général de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne.

❖ Paris, le 24 juin 2021 : Natixis fait appel du jugement rendu ce jour relatif à un communiqué diffusé en 2007

Le tribunal correctionnel de Paris, dans un jugement rendu ce jour, a condamné Natixis, jugeant insuffisante l'information portée par son communiqué de presse du 25 novembre 2007, et plus précisément sur les risques auxquels la banque se trouvait exposée à l'époque en raison de la crise des subprimes.

Il a prononcé une peine d'amende de 7,5 millions d'euros. Les parties civiles se sont vues quant à elles allouer une indemnité globale de l'ordre de 2 millions d'euros.

Natixis rappelle que l'émergence de la crise des subprimes constituait alors pour toutes les banques de la place une situation sans précédent. Dans ce contexte, Natixis considère toujours avoir fourni au public, en toute sincérité, les informations dont elle disposait sur ses expositions, au fur et à mesure de l'identification de leurs risques sous-jacents.

En outre, Natixis rappelle que les éléments du communiqué concerné, qui remonte désormais à près de quatorze ans, avaient déjà été examinés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), dans le cadre de son enquête portant sur l'ensemble de la communication financière de la banque tout au long de cette crise. Au terme de cette enquête, l'AMF avait décidé qu'il n'y avait pas lieu d'engager des poursuites à l'encontre de Natixis.

Natixis, qui considère n'avoir commis aucune infraction, a décidé de faire appel de ce jugement, le tribunal correctionnel de Paris n'ayant pas tenu compte des arguments présentés lors de l'audience.



❖ Paris, le 26 juillet 2021 : Nominations au sein de l'équipe dirigeante de Natixis Investment Managers

Natixis Investment Managers annonce les nominations suivantes, avec effet immédiat :

Joseph Pinto est nommé Responsable de la distribution de Natixis Investment Managers pour les zones Europe, Amérique latine, Moyen-Orient et l'Asie-Pacifique. Il était auparavant Chief Operating Officer de Natixis Investment Managers.

Christophe Lanne est nommé Directeur Ressources et Transformation de Natixis Investment Managers, supervisant les opérations et les systèmes d'information à l'échelle mondiale ainsi que les ressources humaines et la stratégie de responsabilité sociale d'entreprise. Il était auparavant Chief Talent & Transformation Officer de Natixis Investment Managers.

Joseph Pinto et Christophe Lanne restent sous la responsabilité de Tim Ryan, membre du Comité de Direction Générale de Natixis, Global CEO du pôle Gestion d'actifs et de fortune au sein de la division Global Financial Services du Groupe BPCE. Joseph Pinto et Christophe Lanne sont membres du Comité de direction de Natixis Investment Managers et du Comité Exécutif de Natixis.

« Ces nominations viennent soutenir notre ambition de continuer à nous imposer parmi les quinze plus grands gérants d'actifs au monde et de devenir l'acteur offrant la meilleure expérience client » a déclaré **Tim Ryan, membre du comité de direction générale de Natixis en charge des métiers de Gestion d'actifs et de fortune, et directeur général de Natixis Investment Managers.** « Avec les quatre piliers d'expertises de nos affiliés : gestion active, actifs réels, investissements sous contrainte de passif et gestion quantitative et une organisation résolument plus orientée vers nos clients, nous restons déterminés à leur offrir les meilleurs résultats d'investissement et la meilleure expérience possibles. »

Nicolas Namias, directeur général de Natixis et président du conseil d'administration de Natixis Investment Managers a déclaré: « Les nominations de Joseph et Christophe à ces fonctions nouvellement créées nous aideront à poursuivre les objectifs ambitieux que nous avons fixés pour Natixis Investment Managers dans le cadre de notre plan stratégique, BPCE 2024, notamment la poursuite de la diversification de notre activité pour soutenir notre dynamique commerciale et renforcer notre position de leader mondial de la gestion d'actifs. »

Biographies

Joseph Pinto a débuté sa carrière en 1992 au sein du Crédit Lyonnais, dans le domaine de la titrisation à New York avant de rejoindre Lehman Brothers à Londres dans la division Finances d'Entreprise. De 1998 à 2001, Joseph Pinto a été chef de projets chez McKinsey & Cie à Paris. De 2001 à 2006, il a été président directeur général adjoint et membre du conseil d'administration de la Banque Privée Fideuram Wargny. Il a rejoint AXA IM en 2007 en tant que directeur du développement pour la France, l'Europe du Sud et Moyen-Orient. Il a ensuite pris la direction du département des marchés et de la stratégie d'investissement en 2011 et est devenu Chief Operating Officer en 2014, membre du comité de direction d'AXA IM. Il rejoint Natixis Investment Managers en 2019 en tant que Chief Operating Officer.

Christophe Lanne débute sa carrière en 1990 à l'Inspection générale de la Banque Indosuez. En 1995, il devient Secrétaire général des activités de marchés puis responsable des activités de Fixed income, change et trésorerie à Londres. En 2002, il est nommé Chief Executive Officer de Credit Agricole Indosuez Securities Japan à Tokyo. En 2005, il rejoint Credit Suisse en tant que Directeur Général et COO pour l'ensemble des activités de Credit Suisse (Banque d'Investissement, Asset Management, Banque Privée) en France et membre de l'EMEA Management Committee. En 2010, Christophe Lanne rejoint Natixis en tant que Chief Operating Officer de la Banque de Grande Clientèle et membre du Comité exécutif. Il devient en 2012 responsable de la gestion du portefeuille de financements, de Global Transaction Banking et des activités en extinction avant d'être nommé en 2015 directeur des Risques de Natixis. En 2017, il est nommé Chief Transformation & Talent Officer de Natixis Investment Managers.



1.1.2 Communiqués relatifs à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Natixis

❖ Paris, le 3 juin 2021 : Communiqué sur l'offre : Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société

Le présent document et la Note en Réponse sont disponibles sur le site internet de Natixis (<https://www.natixis.com/natixis/fr/autres-informations>) et sur le site internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org>) et mis à la disposition du public sans frais au siège social de Natixis, 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

❖ Paris, le 22 juin 2021 : Information relative aux indices de la famille Euronext

Natixis a été informée de la communication par Euronext de sa décision d'exclure Natixis des indices de la famille Euronext à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée du Groupe BPCE qui porte sur toutes les actions Natixis non détenues.

D'autres fournisseurs d'indices mènent actuellement des analyses similaires sur la situation et Natixis informera le marché de tout nouveau développement.

❖ Paris, le 5 juillet 2021 : Information relative aux indices MSCI

MSCI a publié le 2 juillet un communiqué sur sa décision d'exclure Natixis des indices de la famille MSCI effective au 7 juillet 2021. Cette décision a été prise au regard de la détention de BPCE qui, au 1er juillet 2021, était supérieure à 85% du capital de Natixis réduisant ainsi de manière significative son flottant.

Comme déjà indiqué dans le communiqué de Natixis en date du 22 juin 2021, Euronext avait exclu Natixis de sa propre famille d'indices à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, et d'autres fournisseurs d'indices mènent actuellement des analyses similaires sur la situation. Natixis informera le marché de tout nouveau développement.

❖ Paris, le 6 juillet 2021 : Information relative aux indices Stoxx et FTSE

Les fournisseurs d'indices Stoxx et FTSE ont chacun publié le 5 juillet un communiqué sur leur décision de revoir à la baisse la pondération de Natixis dans leurs familles d'indices, effective au 8 juillet 2021.

Cette décision a notamment été prise au regard de la réduction significative du flottant de Natixis, de plus de moitié, depuis l'ouverture de l'offre (passant de ~29,4% à ~13,3% au 1er juillet).

Comme déjà indiqué dans les communiqués de Natixis en date du 5 juillet et du 22 juin 2021, MSCI et Euronext avaient annoncé exclure Natixis de leurs familles d'indices pendant ou à l'issue de la période de l'offre publique d'achat simplifiée, et d'autres fournisseurs d'indices mènent actuellement des analyses similaires sur la situation. Natixis informera le marché de tout nouveau développement.

❖ Paris, le 12 juillet 2021 : Résiliation du contrat de liquidité

À la suite de l'annonce par BPCE le 8 juillet 2021 de l'acquisition de plus de 90% du capital et des droits de vote de Natixis dans le cadre de son offre publique d'achat simplifiée permettant la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les titres de Natixis, Natixis a résilié le contrat de liquidité conclu avec Oddo BHF le 27 juin 2018 et modifié par un avenant en date du 18 mars 2019. Cette résiliation a pris effet le 9 juillet 2021.

Lors du début d'intervention (2 juillet 2018), les moyens suivants avaient été affectés au compte de liquidité :

- titres : 2 348 478 titres Natixis ;
- espèces : 25 390 239,39 euros.

A la date de cessation de ce contrat, les actifs suivants figuraient au compte de liquidité :

- titres : 2 362 187 titres Natixis ;
- espèces : 13 912 059,97 euros.

L'ensemble de la documentation relative à l'offre publique est disponible sur le site du Groupe BPCE, à l'adresse suivante : <https://groupebpce.com/investisseurs/offre-publique-sur-natixis>



❖ **Paris, le 13 juillet 2021 : Mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire sur les actions Natixis à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par BPCE**

À la suite de la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée déposée par BPCE sur les actions de la société Natixis, ouverte du 4 juin 2021 au 9 juillet 2021 inclus, BPCE annonce détenir 91,80 % du capital et des droits de vote de Natixis¹.

Conformément à l'avis de l'Autorité des marchés financiers publié ce jour (D&I n°221C1758 du 13 juillet 2021), BPCE procédera le 21 juillet 2021 au retrait obligatoire de toutes les actions Natixis qui n'ont pas été apportées à l'offre publique², soit un total de 251 846 401 actions Natixis représentant 7,97 % du capital et des droits de vote de la société³.

Le retrait obligatoire sera effectué aux mêmes conditions financières que l'offre publique d'achat simplifiée, soit 4 euros par action de la société Natixis, étant entendu que cette indemnisation est nette de tous frais.

¹ BPCE est en outre réputée détenir par assimilation (i) 2 461 581 actions Natixis auto-détenues et (ii) 4 664 262 actions Natixis au titre de promesses d'achat et de vente prévues par les accords de liquidité conclus entre BPCE et les salariés et dirigeants du groupe bénéficiaires d'actions Natixis attribuées gratuitement, représentant ensemble environ 0,23% du capital et des droits de vote. Ces actions assimilées ne sont pas reprises dans le pourcentage ci-dessus.

² À l'exception des (i) 2 461 581 actions Natixis auto-détenues et (ii) 4 664 262 actions Natixis au titre de promesses d'achat et de vente prévues par les accords de liquidité conclus entre BPCE et les salariés et dirigeants du groupe bénéficiaires d'actions Natixis attribuées gratuitement.

³ Sur la base d'un nombre total de 3.157.958.331 actions et de 3.157.958.331 droits de vote théoriques de la Société (informations au 31 mai 2021). Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les actions dépourvues de droit de vote telles que les actions auto-détenues.



Les métiers de Natixis présentent de fortes ambitions de développement, au cœur du plan « BPCE 2024 »

Le Groupe BPCE présente ce jour son nouveau plan stratégique « *BPCE 2024* ». Ce plan de développement repose sur **trois priorités stratégiques** (Conquérant, Client, Climat) et **trois lignes de force** (Simple, Innovant et Sûr), et affiche des **ambitions fortes pour ses métiers** de Banque de Proximité et Assurance et de *Global Financial Services*. Les métiers de Natixis s'inscrivent pleinement dans ce plan stratégique.

Au cours des dix dernières années, Natixis a d'ores et déjà développé quatre métiers reconnus pour leurs expertises et créateurs de valeur pour nos clients :

- **Gestion d'actifs et de fortune** : un acteur mondial de premier rang, un modèle entrepreneurial diversifié et performant axé sur la génération de valeur ajoutée ;
- **Banque de grande clientèle** : une banque reconnue pour ses expertises et sa capacité d'innovation ;
- **Assurances** : un bancassureur de plein exercice, acteur de premier plan en France ;
- **Paiements** : un acteur industriel, performant et positionné pour accompagner la digitalisation de la société.

Les nouvelles ambitions 2024 des métiers *Global Financial Services* (Gestion d'actifs et de fortune, Banque de grande clientèle) et *Retail* (Assurances, Paiements) de Natixis reposent sur trois principes :

Nous DIVERSIFIER, au bénéfice de nos clients et de notre développement

Ce principe vise à : i) enrichir de manière **sélective** notre **proposition de valeur** fondée sur nos expertises, pour mieux **accompagner nos clients** et viser les meilleurs taux de satisfaction, ii) combiner nos forces avec les **réseaux** Banque Populaire et Caisse d'Épargne pour partir en **conquête sur des segments à potentiel** (ex : ETI et Santé) et iii) conquérir **de nouveaux clients en Europe, en Amérique et en Asie-Pacifique**. Cette diversification devrait notamment se traduire en 2024 par ~ **500 M€** de revenus additionnels pour *Natixis Corporate & Investment Banking* (CIB) sur nos 8 industries cœurs, une contribution des actifs privés à la profitabilité de *Natixis Investment Managers* (IM) supérieure à **25%**, et un **Net Promoter Score** supérieur à **40** pour l'assurance non-vie et les paiements.

Nous ENGAGER, pour la transition énergétique et une finance responsable

Ce principe vise à affirmer notre statut de **partenaire financier de référence** de nos clients pour leur stratégie de **transition énergétique**, se traduisant notamment par un objectif de multiplication des revenus *green* de Natixis CIB par **1,7** à horizon 2024. Il vise également à positionner l'**ESG au centre** de nos activités de gestion d'actifs et d'assurance, avec un objectif d'encours sous gestion durable ou à impact de Natixis IM supérieur à **600 Md€** et à **50%** en 2024. Enfin, Natixis prend l'engagement d'aligner son bilan et ses investissements sur une trajectoire « net zéro » en cohérence avec l'Accord de Paris (alignement du fonds général assurance-vie d'ici 2030 sur une trajectoire + 1,5°C et alignement du bilan Natixis CIB d'ici 2050 sur une trajectoire + 1,5°C).

Nous TRANSFORMER, et investir pour créer une valeur durable

Ce principe vise à assurer une **croissance soutenable** des métiers de Natixis dans le cadre de notre appétit aux risques actuel, à travers des investissements continus sur la **solidité de nos infrastructures** et de notre **dispositif de supervision** (ex : ~ **400 M€** d'investissements cumulés sur 2021-2024 sur la **technologie** de Natixis CIB). Il vise également à investir sur l'**innovation**, notamment la donnée et les APIs, à développer les **compétences de nos collaborateurs** et à faire évoluer et **simplifier nos modes de travail** pour cultiver notre agilité et notre engagement collectif.

Grace à ces trois principes, chacun des métiers de Natixis affiche une ambition claire pour 2024 :

- **Gestion d'actifs et de fortune** : affirmer *Natixis Investment Managers* comme un leader mondial de la gestion d'actifs ; apporter une offre à haute valeur ajoutée à nos clients directs *High Net Worth Individuals* (HNWI) et ceux des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne ;
- **Banque de grande clientèle** : faire de *Natixis Corporate and Investment Banking* la banque de référence pour nos clients sur nos expertises sélectives et diversifiées ;
- **Assurances** : accélérer le déploiement de solutions d'assurance responsable, pour les clients des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne en capitalisant sur les investissements réalisés ;
- **Paiements** : innover et être source de croissance pour le Groupe BPCE et de différenciation pour les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

Pour Natixis, « BPCE 2024 » constitue donc un plan de croissance et d'investissement, illustré par un taux de croissance annuel moyen **2020-2024 du produit net bancaire de l'ordre de 5%**, accompagné d'une **amélioration du coefficient d'exploitation à ~70%**.

Nicolas Namias, Directeur général de Natixis, a déclaré :

« Je suis particulièrement heureux de présenter aujourd'hui les ambitions de développement et de croissance des métiers de Natixis au cœur de notre plan stratégique BPCE 2024. Après dix années au cours desquelles nous avons construit des métiers reconnus pour leurs expertises et leur culture entrepreneuriale, Natixis est aujourd'hui une entreprise solide, ancrée dans le Groupe BPCE.

Après avoir accompagné nos clients au cœur de la crise inédite que nous venons de traverser, il est fondamental désormais d'accompagner les trois grandes transitions de nos économies, dans l'ensemble de nos géographies : la transition environnementale et écologique, la transition technologique, et la transition sociétale et les attentes profondément renouvelées de nos clients. Notre ambition à l'horizon 2024 repose sur trois axes clairs : nous diversifier, au bénéfice de nos clients et de notre développement ; nous engager, pour la transition énergétique et une finance responsable ; et nous transformer, et investir pour créer de la valeur durable. Notre ambition est forte : faire de chacun des quatre métiers de Natixis une référence pour ses clients, afin de créer de la valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Natixis pourra compter pour atteindre ces objectifs sur ses formidables atouts : avant tout les femmes et les hommes qui forment l'entreprise, engagés au quotidien au service de nos clients ; ensuite nos expertises, qui constituent l'ADN de notre modèle ; et enfin la force du Groupe BPCE, qui permettra aux métiers de Natixis de continuer à se développer au bénéfice de nos clients »



GESTION D'ACTIFS ET DE FORTUNE (AWM)

AFFIRMER NATIXIS IM COMME UN LEADER MONDIAL DE LA GESTION D'ACTIFS ET APPORTER UNE OFFRE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE À NOS CLIENTS DIRECTS HNWI ET CEUX DES RÉSEAUX

Ambitions

Poursuivre notre modèle de développement sélectif et diversifié au bénéfice de nos clients

- Poursuivre notre croissance dans le Top 15 mondial de la gestion d'actifs en renforçant nos capacités de gestion et les performances de nos quatre expertises clés¹ et en accélérant notre leadership sur l'ESG
- Accélérer notre diversification par type de clients, via des partenariats de distribution stratégiques et par zone géographique au-delà de la France et des Etats-Unis

Se positionner en leader ESG en Europe et développer une offre reflétant la diversité des besoins clients

- Affirmer une ambition ESG forte pour Natixis IM avec notamment une mesure de l'empreinte carbone et de la trajectoire de température globale de nos portefeuilles
- Développer une offre ESG de premier plan et cohérente avec les convictions de nos affiliés et les besoins clients
- Renforcer nos capacités d'accompagnement client sur les dimensions ESG, notamment en les intégrant dans les outils de construction de portefeuilles des clients

Investir au service de la robustesse et de l'efficacité de notre modèle multi-affiliés

- Poursuivre le renforcement du dispositif de supervision
- Simplifier notre modèle opérationnel pour nos affiliés (services mutualisés et investissements ciblés dans les technologies) et maintenir un pilotage strict des coûts
- Participer de manière active à la consolidation et poursuivre une stratégie d'acquisitions ciblée

Apporter une offre à haute valeur ajoutée à nos clients directs HNWI et ceux des réseaux en promouvant notre vision ESG auprès de notre écosystème et en digitalisant notre plateforme technologique

Principaux objectifs et indicateurs

- **Produit net bancaire** : TCAM 2020-2024 >3% avec un effet marché très limité et sans croissance externe
- **Coefficient d'exploitation** : ~72% en 2024
- **Collecte nette cumulée en Gestion d'actifs** : ~100 Md€ sur 2021-2024

¹ Gestions à forte valeur ajoutée, actifs privés, gestion Liability Driven Investment /assurantielle et gestion quantitative

BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE (CIB)

DEVENIR POUR NOS CLIENTS LA BANQUE DE RÉFÉRENCE SUR NOS EXPERTISES SELECTIVES ET DIVERSIFIÉES

Ambitions

Diversifier nos clients, nos expertises, nos géographies

- Renforcer nos expertises différenciantes et nous diversifier sur 8 industries cœurs¹, y compris la Santé et la Tech.
- Accroître notre accompagnement des clients entreprises, y compris les ETI avec une offre de banque commerciale, tout en continuant à développer notre relation privilégiée avec les clients institutionnels
- Réaffirmer notre dimension globale et notre capacité à accompagner nos clients en Amérique et APAC, et à être une « *go-to-Europe* » bank

Être le partenaire financier de référence de nos clients pour leur transition énergétique

- Accompagner nos clients dans leur stratégie de transition énergétique
- Aligner notre portefeuille avec une trajectoire +2,5°C d'ici 2024, puis sur une trajectoire +1,5°C d'ici 2050, en nous appuyant sur le *Green Weighting Factor*
- Elargir la dynamique aux dimensions sociales, ressources naturelles et biodiversité (au-delà du climat)

Investir pour renforcer notre robustesse, compétitivité et attractivité

- Accélérer nos investissements sur la technologie, pour renforcer notre robustesse, notre compétitivité, notre *time to market* et notre efficacité opérationnelle
- Attirer et développer les talents, en améliorant encore notre attractivité
- Développer la marque *Natixis Corporate and Investment Banking*

Principaux objectifs et indicateurs

- **Produit net bancaire** : TCAM 2020-2024 de ~7%
- **Coefficient d'exploitation** : ~65% en 2024
- **RWA** : TCAM 2020-2024 de ~2%
- **Revenus green** : x1,7 entre 2020 et 2024

¹ Energie (Pétrole et gaz, Electricité et renouvelables), Métaux et extraction minière, Immobilier, Transports, Télécom et Tech., Environnement, Santé, Assurance



ASSURANCE

**ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DE SOLUTIONS D'ASSURANCE RESPONSABLES,
POUR LES CLIENTS DES RÉSEAUX, EN CAPITALISANT SUR LES INVESTISSEMENTS
RÉALISÉS**

Ambitions

Accélérer sur l'assurance dommages et la prévoyance et déployer des offres innovantes sur l'assurance vie et la santé

- Accélérer la dynamique commerciale avec les réseaux, en particulier sur l'assurance dommages et la prévoyance, en tirant parti de nos investissements
- Poursuivre le déploiement d'offres innovantes, notamment sur l'assurance-vie et sur la santé
- Accélérer le développement sur le marché des professionnels, en assurance non-vie et de personnes

Positionner le fonds général sur une trajectoire plus volontariste que l'Accord de Paris et promouvoir les Unités de Compte ISR

- Aligner l'allocation du fonds général avec une trajectoire +2°C d'ici 2024 et +1,5°C d'ici 2030
- Développer une gestion de sinistres plus responsable

Poursuivre nos investissements en termes d'expérience client et d'efficience

- Proposer des parcours clients et conseillers aux meilleurs standards, s'appuyant notamment sur le potentiel de la *data* et du digital
- Améliorer nos ratios de gestion

Principaux objectifs et indicateurs¹

- **Produit net bancaire** : TCAM 2020-2024 de ~6%
- **Coefficient d'exploitation** : ~50% en 2024
- **Taux d'équipement²** : ~35% en 2024

¹ Hors impact de la mise en œuvre d'IFRS 17² IARD / prévoyance pour les clients particuliers BP et CE



PAIEMENTS

INNOVER ET ÊTRE SOURCE DE CROISSANCE POUR LE GROUPE BPCE ET DE DIFFÉRENCIATION POUR LES RÉSEAUX

Ambitions

Faire des paiements un avantage comparatif des réseaux, et poursuivre notre développement sur la clientèle externe, grâce à l'excellence de notre offre et l'expérience client

- Accélérer la croissance des réseaux dans les activités de paiements et en faire un avantage comparatif dans leur conquête commerciale
- S'établir comme la référence sur la digitalisation du commerce
- Créer une plateforme digitale de référence pour les avantages collaborateurs et lancer des nouvelles offres
- Se différencier sur la performance technologique, la *data* « *useful* » et l'expérience client

Miser sur le développement de nos collaborateurs et rechercher un impact positif sur la société

- Accompagner la montée en compétences des collaborateurs pour les orienter vers les métiers d'avenir, notamment digitaux
- Limiter notre impact environnemental en digitalisant les titres et encourager la solidarité (par exemple don sur titres restaurants)

Atteindre l'équilibre financier sur nos trois activités, tout en maintenant les efforts d'investissement

- Investir sur nos plateformes afin d'être compétitif et participer à la mise en place des nouveaux standards (par exemple *EPI*, *Request to Pay*)
- Orchestrer notre portefeuille de Fintechs, pour proposer une offre cohérente et tirer bénéfice des synergies

Principaux objectifs et indicateurs

- **Produit net bancaire** : TCAM 2020-2024 de ~9%
- **Coefficient d'exploitation** : ~82% en 2024



1.3 Autres informations

❖ Chapitre 1 - URD 2020 : Mise à jour de la section 1.1.1 Historique (complément à la page 22 du document d'enregistrement universel 2020)

❑ 2021

- Annonce, le 9 février, du projet de simplification et de développement du Groupe BPCE et dépôt d'une offre publique d'achat simplifiée visant les actions Natixis, approuvée le 15 mars par le conseil d'administration de Natixis et validée le 15 avril par l'AMF.
- Ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée du 4 juin au 9 juillet, suivie le 21 juillet d'un retrait de la cote de Natixis.
- Signature, le 18 juin, de la « Charte d'Engagement LGBTQ+ » de L'Autre Cercle par l'ensemble des membres du comité de direction générale de Natixis. Cet engagement renforce la politique de diversité et d'inclusion de Natixis afin de favoriser un environnement de travail respectueux de tous.
- Annonce, le 8 juillet, des ambitions stratégiques des métiers de Natixis dans le cadre de BPCE 2024, le nouveau plan stratégique du Groupe BPCE. Ces ambitions reposent sur trois principes : nous diversifier, au bénéfice de nos clients et de notre développement ; nous engager, pour la transition énergétique et une finance responsable ; nous transformer, et investir pour créer une valeur durable.

❖ Chapitre 1 - URD 2020 : Mise à jour de la section 1.1.2 Mécanisme de solidarité financière avec BPCE (page 23 du document d'enregistrement universel 2020)

Mécanisme de solidarité financière avec BPCE

L'ensemble des établissements affiliés à l'organe central du Groupe BPCE – incluant Natixis – bénéficie d'un système de garantie et de solidarité qui a pour objet, conformément aux articles L. 511-31 et L. 512.107-6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité de l'ensemble des établissements affiliés, et d'organiser la solidarité financière au sein du Groupe. Cette solidarité financière repose sur des dispositions législatives instituant un mécanisme légal de solidarité obligeant l'organe central à restaurer la liquidité ou la solvabilité d'affiliés en difficulté, et/ou de l'ensemble des affiliés du Groupe, en mobilisant si besoin jusqu'à l'ensemble des disponibilités et des fonds propres de tous les affiliés contributeurs. Ainsi, en cas de difficultés de Natixis, (i) BPCE mobilisera en premier lieu ses fonds propres au titre de son devoir d'actionnaire ; (ii) s'ils ne suffisent pas, BPCE pourrait faire appel au fonds de garantie mutuel créé par BPCE, doté au 31 décembre 2020 d'un total de 351,4 millions d'euros d'actifs apportés paritairement par les deux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne et qui est amené à croître par abondement annuel (sous réserve des montants qui seraient utilisés en cas d'appel au fonds) ; (iii) si les fonds propres de BPCE et ce fonds de garantie mutuel ne suffisaient pas, BPCE pourrait faire appel (à parts égales) aux fonds de garantie propres à chacun des deux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne d'un montant total de 900 millions d'euros et au Fonds de garantie mutuel des Banques Populaires et Caisse d'épargne, constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables, d'un montant de 176 millions d'euros au 31 décembre 2020. Enfin, (iv) si l'appel aux fonds propres de BPCE et à ces trois fonds de garantie ne suffisait pas, des sommes complémentaires seraient demandées à l'ensemble des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne. Il est précisé que les fonds de garantie visés ci-dessus constituent un mécanisme de garantie interne au Groupe BPCE activé à l'initiative du directoire de BPCE, ou d'une autorité compétente en matière de crise bancaire, qui peut demander qu'il soit mis en œuvre s'il l'estime nécessaire.

En raison de cette solidarité légale, pleine et entière, un ou plusieurs affiliés ne sauraient se retrouver en liquidation judiciaire, ou être concernés par des mesures de résolution au sens de la directive de l'UE pour le redressement et la résolution des établissements de crédit n°2014/59 modifiée par la directive de l'UE n°2019/879 (la « BRRD »), sans que l'ensemble des affiliés le soit également.

Conformément à l'article L. 613-29 du Code monétaire et financier, toute procédure de liquidation judiciaire serait mise en œuvre de façon coordonnée à l'égard de l'organe central et de l'ensemble de ses affiliés.

En cas de liquidation judiciaire portant ainsi nécessairement sur l'ensemble des affiliés, les créanciers externes de même rang ou jouissant de droits identiques de tous les affiliés seraient traités dans l'ordre de la hiérarchie des créanciers de manière égale et ce indifféremment de leur rattachement à une entité affiliée particulière. Cela a pour conséquence notamment que les détenteurs d'AT1, et autres titres pari passu, seraient plus affectés que les détenteurs de Tier 2, et autres titres pari passu, eux-mêmes plus affectés que les détenteurs de dettes externes seniors non préférées, eux-mêmes plus affectés que les détenteurs de dettes externes seniors préférées. En cas de résolution, des taux de dépréciation et/ou de conversion identiques seraient appliqués aux dettes et créances d'un même rang et ce indifféremment de leur rattachement à une entité affiliée particulière dans l'ordre de la hiérarchie rappelée ci-dessus.

En raison de l'affiliation de Natixis à l'organe central BPCE et en raison du caractère systémique du Groupe BPCE et de l'appréciation actuellement portée par les autorités de résolution, des mesures de résolution seraient le cas échéant plus susceptibles d'être prises que l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire. Une procédure de résolution peut être initiée à l'encontre de BPCE et de l'ensemble des entités affiliées si (i) la défaillance de BPCE et de l'ensemble des entités affiliées est avérée ou prévisible, (ii) il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure puisse empêcher cette défaillance dans un délai raisonnable et (iii) une mesure de résolution est requise pour atteindre les objectifs de la résolution : (a) garantir la continuité des fonctions critiques, (b) éviter les effets négatifs importants sur la stabilité financière, (c) protéger les ressources de l'État par une réduction maximale du recours aux soutiens financiers publics exceptionnels et (d) protéger les fonds et actifs des clients, notamment ceux des déposants. Un établissement est considéré défaillant lorsqu'il ne respecte pas les conditions de son agrément, qu'il est dans l'incapacité de payer ses dettes ou autres engagements à leur échéance, qu'il sollicite un soutien financier public exceptionnel (sous réserve d'exceptions limitées) ou que la valeur de son passif est supérieure à celle de son actif.

Outre le pouvoir de renflouement interne, les autorités de résolution sont dotées de pouvoirs élargis afin de mettre en œuvre d'autres mesures de résolution eu égard aux établissements défaillants ou, dans certaines circonstances, à leurs groupes, pouvant inclure, entre autres : la vente intégrale ou partielle de l'activité de l'établissement à une tierce partie ou à un établissement-relais, la séparation des actifs, le remplacement ou la substitution de l'établissement en tant que débiteur des instruments de dette, les modifications des modalités des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension provisoire des paiements), la suspension de l'admission à la négociation ou à la cote officielle des instruments financiers, le renvoi des dirigeants ou la nomination d'un administrateur provisoire (administrateur spécial) et l'émission de capital ou de fonds propres.

❖ Notations

Notations long terme (situation au 6 août 2021)

Standard & Poors's : A (perspective stable)

Moody's : A1 (perspective stable)

Fitch Ratings : A+ (perspective negative)



II. CHAPITRE 2 : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En conséquence du retrait obligatoire effectif au 21 juillet 2021 réalisé par BPCE sur les actions de Natixis non détenues par BPCE et de la radiation le même jour des actions Natixis du marché réglementé d'Euronext Paris, BPCE détient 99,77 % du capital social de la Société.

Les informations relatives à la gouvernance d'entreprise de Natixis feront l'objet d'une actualisation impliquant notamment une mise à jour de la documentation associée (en particulier les statuts de Natixis et le règlement intérieur du conseil d'administration en ce inclus la charte de déontologie des membres du conseil d'administration). Les informations figurant dans le chapitre 2 du document d'enregistrement universel de Natixis déposé auprès de l'AMF le 9 mars 2021, dans son premier amendement déposé à l'AMF le 12 mai 2021 et au sein du présent amendement seront ainsi amenées à évoluer.

2.1 Gouvernance de Natixis au 6 août 2021

2.1.4 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice

Fiche mandat de M. Dominique Garnier : nouvel administrateur nommé par le conseil d'administration du 28 mai 2021 en remplacement de M. Alain Condaminas

Dominique Garnier

Directeur général de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne



Date de naissance : 20/06/1961
Nationalité : Française
Nombre d'actions Natixis : 0
Adresse :
3 rue François de Curel
57000 Metz

Administrateur

Date de 1^{re} nomination : coopté par le CA du
28/05/2021 avec effet au 29/05/2021

Date d'échéance du mandat : AG 2024 ^(a)

Membre – comité stratégique

Date de 1^{re} nomination : CA du 28/05/2021 avec
effet au 29/05/2021

Membre – comité des rémunérations

Date de 1^{re} nomination : 28/05/2021 avec effet
au 29/05/2021

EXPERTISES UTILES AU CONSEIL

Banque, stratégie et management
d'entreprise, contrôle interne/audit, risques,
paiements, assurance, ressources
humaines

Taux de présence aux instances sociales en 2021	Conseil d'administration N/A	Comité des rémunérations N/A	Comité stratégique N/A
---	------------------------------------	---------------------------------	---------------------------

Diplômé de l'ESSCA, du Cycle d'Etudes Supérieures Banques Populaires et du Centre de Perfectionnement au Management des Banques Populaires, Dominique Garnier commence sa carrière au sein de la Banque Populaire Anjou Vendée avant de rejoindre la Banque Fédérale des Banques Populaires au sein de l'inspection générale de 1992 à 1994. En 1995, il est nommé Directeur du Développement au sein de la Banque Populaire Anjou Vendée puis Directeur General Adjoint – Directeur Exploitation de la Banque Populaire Atlantique en 2002. De 2008 à 2010, il est successivement Directeur Adjoint de la Stratégie de la Banque Fédérale des Banques Populaires, Directeur de la Coordination Commerciale de BPCE puis Directeur de la Banque Populaire Sud Ouest. Il est nommé Directeur Général de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique en novembre 2011. Il rejoint BPCE en 2018 en qualité de Directeur Général du pôle Solutions et Expertises Financières avant d'être désigné **directeur général de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne le 20 mai 2021.**

Autres mandats exercés en 2021 :

Au sein du Groupe BPCE

- Directeur général de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne (BPALC) (depuis le 20/05/2021)
- Représentant permanent de BPALC, administrateur de Informatique Banques Populaire (IBP) (depuis le 20/05/2021)
- Représentant permanent de BPALC, administrateur de Batigère Groupe SAS (depuis le 25/05/2021)
- Administrateur de la Fédération Nationale des Banques Populaires (depuis le 11/06/2021), Oney Bank (d'octobre 2019 à avril 2021),
- Directeur général membre du comité de direction générale de BPCE en charge du pôle SEF (de avril 2019 à mai 2021)
- Président du conseil d'administration de : BPCE Factor (d'avril 2019 à avril 2021), BPCE Financement (d'avril 2019 à Avril 2021), BPCE Lease (d'avril 2019 à mars 2021), Pramex International (de juin 2019 à avril 2021), BPCE Solutions Immobilières (de mars 2019 à mars 2021), CEGC (d'avril 2019 à avril 2021)
- Président du conseil de surveillance de la Société Centrale pour le Financement de l'Immobilier (SOCFIM) (de février 2019 à mars 2021)

Conformité aux règles de cumul des mandats	Code Afep-Medef conforme	Code monétaire et financier conforme
---	-----------------------------	---

Mandats échus au cours des exercices précédents

2017	2018	2019	2020
Directeur général de Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique (<i>depuis novembre 2011</i>)	(<i>fin en novembre 2018</i>) Directeur général membre du comité de direction générale de BPCE en charge du pilotage d'intégration des métiers d'affacturage, cautions et garanties, crédit-bail, crédit la consommation et activités de titres (<i>depuis décembre 2018</i>)	(<i>fin en mars 2019</i>)	

(a) AG 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.

2.2 Direction et contrôle de la gouvernance d'entreprise

2.2.1 Le conseil d'administration

2.2.1.1 Composition et organisation du conseil d'administration

Au 6 août 2021, le conseil d'administration de Natixis compte quinze administrateurs répartis comme suit :

- deux membres issus de BPCE, à savoir Laurent Mignon, et BPCE, représenté par Catherine Halberstadt ;
- quatre membres issus des Banques Populaires, à savoir Sylvie Garcelon, Dominique Garnier, Philippe Hourdain et Catherine Leblanc ;
- quatre membres issus des Caisses d'Epargne, à savoir Daniel de Beaurepaire, Dominique Duband, Nicole Etchegoïnberry et Christophe Pinault ; et
- cinq membres indépendants, à savoir Anne Lalou, Bernard Oppetit, Catherine Pariset, Diane de Saint Victor et Nicolas de Tavernost.

A – Principaux changements dans la composition du conseil d'administration

Les principaux changements intervenus dans la composition du conseil d'administration depuis le début de l'exercice et qui sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur la gouvernance de la Société sont les suivants :

Le 28 mai 2021, l'assemblée générale de Natixis a :

- ratifié la cooptation de Catherine Leblanc en qualité d'administrateur intervenue lors de la séance du conseil d'administration du 23 juin 2020, en remplacement de Bernard Dupouy, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- ratifié la cooptation de Philippe Hourdain en qualité d'administrateur intervenue lors de la séance du conseil d'administration du 23 juin 2020, en remplacement de Thierry Cahn, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- renouvelé le mandat d'administrateur de Nicolas de Tavernost, pour une durée de quatre (4) ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- nommé Christophe Pinault en qualité d'administrateur à la suite de sa démission pour favoriser l'échelonnement des mandats des administrateurs pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- nommé Diane de Saint Victor en qualité d'administrateur, à la suite de sa démission pour favoriser l'échelonnement des mandats des administrateurs, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- nommé Catherine Leblanc en qualité d'administrateur, à la suite de sa démission pour favoriser l'échelonnement des mandats des administrateurs, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à

l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le 28 mai 2021, le conseil d'administration de Natixis a :

- coopté avec effet au 29 mai 2021, Dominique Garnier en qualité d'administrateur en remplacement d'Alain Condaminas, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale de Natixis de 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et nommé ce dernier en qualité de membre du comité des rémunérations. Dominique Garnier est également membre de droit du comité stratégique.
- pris acte de la composition des comités spécialisés (voir section 2.2.2 du présent chapitre).

B – Procédure d'échelonnement des mandats

Conformément à la procédure d'échelonnement des mandats, les échéances des mandats sont actuellement les suivantes :

AG 2022	Dominique Duband, Philippe Hourdain, Anne Lalou, Bernard Oppetit
AG 2023	Laurent Mignon, BPCE (représenté par Catherine Halberstadt), Daniel de Beaurepaire, Catherine Pariset, (et Henri Proglio – censeur)
AG 2024	Nicole Etchegoïnberry, Sylvie Garcelon, Dominique Garnier
AG 2025	Nicolas de Tavernost, Christophe Pinault, Diane de Saint Victor, Catherine Leblanc

2.2.1.2 Rôle et pouvoirs du conseil d'administration

B – Charte de déontologie des membres du conseil d'administration

Il est précisé que la charte de déontologie des membres du conseil d'administration sera amenée à évoluer à la suite du retrait de la cote des actions Natixis.

C – Honorabilité des administrateurs et conflit d'intérêts

À la connaissance de Natixis, aucun des membres du conseil d'administration, n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années au moins, d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire, d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou dans la conduite des affaires d'un émetteur.

Par ailleurs, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des membres du conseil d'administration à l'égard de Natixis et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs à l'égard de tiers.

À la connaissance de Natixis, aucun contrat de service ne lie les membres du conseil d'administration à Natixis, qui pourrait prévoir l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat et qui serait de nature à remettre en cause leur indépendance ou à interférer dans leurs décisions.

D - Conventions dites « réglementées » et procédure d'évaluation des conventions courantes

Dans sa séance du 23 juin 2021, le conseil d'administration a autorisé une nouvelle convention réglementée au titre de l'article L. 225-38 du Code de commerce : la mise en place à titre temporaire d'opérations croisées Open money market (sans date de maturité) avec option de remboursement anticipé avec préavis entre BPCE et Natixis pour un montant d'environ 47 Mds€ (soit l'équivalent de 42,75 Mds€ correspondant au besoin NSFR de Natixis) pour un prix compris entre 5 et 15 bp (avec revue de ce dernier semestriellement en fonction des conditions de marché à date). L'opération est justifiée au regard de l'intérêt social de Natixis et du groupe BPCE afin de respecter les exigences prudentielles relatives au ratio NSFR applicables à compter du 28 juin 2021 et dans l'attente d'une autorisation formelle d'exemption de la part de la BCE.

Les dirigeants communs n'ayant pas participé aux délibérations ni pris part au vote conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce sont les suivants : Laurent Mignon (Président du conseil d'administration de Natixis et Président du Directoire de BPCE), Catherine Halberstadt (représentant permanent de BPCE au conseil de Natixis et membre du Comité de Direction Générale de BPCE), et Nicolas Namias (Directeur général de Natixis et membre du Directoire de BPCE).

2.2.2 Les comités spécialisés : des émanations du conseil d'administration

Le conseil d'administration du 28 mai 2021 a pris acte de la composition des comités spécialisés à compter du 29 mai 2021, à savoir : le renouvellement dans leurs fonctions au sein des comités de Catherine Leblanc, Christophe Pinault, Diane de Saint-Victor et de Nicolas de Tavernost :

- Catherine Leblanc en qualité de membre du comité des rémunérations ;
- Christophe Pinault en qualité de membre du comité des risques et membre du comité des rémunérations ;
- Diane de Saint Victor en qualité de présidente du comité des nominations et membre du comité des rémunérations ;
- Nicolas de Tavernost en qualité de président du comité des rémunérations et membre du comité des nominations.

Par ailleurs, en leur qualité d'administrateurs, Catherine Leblanc, Christophe Pinault, Diane de Saint Victor et Nicolas de Tavernost sont membres de droit du comité stratégique.

Le conseil d'administration du 28 mai 2021 a également désigné Dominique Garnier en qualité de membre du comité des rémunérations, en remplacement d'Alain Condaminas.

2.2.2.3 Le comité des rémunérations

A – ORGANISATION

Le comité des rémunérations est composé de sept membres. Au 6 août 2021, il est composé de la manière suivante :

Nicolas de Tavernost	Président
Dominique Garnier (<i>depuis le 29 mai 2021 – fonction occupée précédemment par Alain Condaminas</i>)	Membre
Diane de Saint Victor	Membre
Anne Lalou	Membre
Catherine Leblanc	Membre
Christophe Pinault	Membre
Henri Proglia (censeur)	Membre

2.2.3 La direction générale

2.2.3.3 Les dirigeants effectifs

Conformément aux articles L. 511-13 et L. 532-2 du Code monétaire et financier, Natixis compte actuellement trois dirigeants effectifs : Nicolas Namias, directeur général, Nathalie Bricker, directrice financière et André-Jean Olivier, secrétaire général, ce dernier ayant été désigné par le conseil d'administration lors de la réunion du 7 juillet 2021.

En qualité de dirigeants effectifs, Nicolas Namias, Nathalie Bricker et André-Jean Olivier sont garants et assument pleinement vis-à-vis des autorités de tutelle, et notamment de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de la Banque Centrale Européenne (BCE), la pleine et entière responsabilité des activités suivantes :

- la direction effective de l'établissement, au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier ;
- la communication à l'ACPR de tout document comptable ou financier dont celle-ci pourrait faire la demande, ainsi que la réponse à toute demande d'information ou toute question, en application des articles L. 571-4 à L. 571-9 du même Code ;
- l'évaluation et le contrôle périodique de l'efficacité des dispositifs et des procédures mis en place pour se conformer à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque⁴ ;
- la détermination des fonds propres.

Dans ce cadre, les dirigeants effectifs sont habilités à demander et recevoir toutes informations utiles de toute direction, tout service, toute entité contrôlée ou toute filiale de Natixis.

⁴ Tel que modifié par l'arrêté du 25 février 2021.

En cas d'empêchement du dirigeant mandataire social, il est prévu que le ou les autres dirigeants effectifs assurent la continuité de l'activité, le temps pour le conseil d'administration de procéder à la nomination d'un nouveau directeur général, sur proposition du comité des nominations.

2.3 Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et des avantages de toute nature des mandataires sociaux

En préambule, il est rappelé que, dans le contexte de l'offre initiée par BPCE sur les actions Natixis, le Conseil d'administration – lors de sa séance du 15 mars 2021 – a approuvé certains ajustements des termes des instruments attribués à titre de rémunération aux salariés et mandataires sociaux de Natixis et de ses filiales. Ces modifications sont notamment destinées à prendre en compte la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire ayant conduit à une radiation des actions Natixis du marché Euronext Paris. Le Conseil d'administration sera amené à étudier d'autres ajustements sur la politique de rémunération 2021 de ses salariés et mandataires sociaux dans le cadre du projet de simplification et de développement de Natixis et des évolutions règlementaires.

2.3.2 Rémunération et avantages de toute nature du président du conseil d'administration et du directeur général au titre de l'exercice 2020

2.3.2.2 Directeur général – Rémunération totale et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 et/ou attribués au titre de cet exercice à François Riahi (du 1er janvier au 3 août 2020)

Attribution gratuite d'actions de performance

Il est précisé que dans le contexte de l'offre initiée par BPCE sur les actions Natixis, les conditions de performance et les modes de dénouement des plans LTIP CDG sont affectés par la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire à l'issue de l'offre de BPCE. Le Conseil d'administration lors de sa séance du 15 mars 2021 avait donc décidé de proposer aux bénéficiaires des plans LTIP CDG en cours d'acquisition, en cas de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire, de substituer aux actions Natixis des unités de valeur conditionnelles, et de remplacer les critères de performance initialement prévus et basés sur le cours de l'action Natixis par un critère de performance économique du Groupe BPCE. Les échéances d'acquisition et de dénouement des plans resteraient inchangées.



2.3.2.3 Directeur général – Rémunération totale et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 et/ou attribués au titre de cet exercice à Nicolas Namias (du 4 août au 31 décembre 2020)

Rémunération variable annuelle

Il est précisé que suite à la décision du Conseil d'administration lors de sa séance du 15 mars 2021, compte tenu de la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire, les 50 % de la partie de la rémunération variable annuelle pour l'exercice 2020 versée en 2021 et indexés au cours de l'action Natixis, ainsi que la partie indexée à l'action Natixis de la rémunération variable différée sur 2023 et 2024, seront calculés conformément à la formule de liquidité prévue pour les rémunérations différées en action. Comme indiqué dans la note en réponse établie par Natixis et déposée à l'AMF le 15 avril 2021, BPCE a proposé aux bénéficiaires d'actions gratuites en cours d'acquisition et aux détenteurs d'actions indisponibles de conclure un contrat de liquidité pour les actions ne pouvant pas être apportées à l'offre.

Le schéma « Rappel de la structure de rémunération variable différée en vigueur en 2020 » est complété d'une note complémentaire : *la formule d'indexation des instruments indexés sur le cours de l'action Natixis, sera remplacée par une formule d'indexation telle que prévue aux contrats de liquidité proposés par BPCE aux bénéficiaires d'actions gratuites en cours d'acquisition et aux détenteurs d'actions indisponibles ne pouvant pas être apportées à l'offre.*

2.3.2.4 Tableaux normalisés conformes aux recommandations AMF

Il est précisé que les conséquences de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par BPCE et de la procédure de retrait obligatoire sur la situation des bénéficiaires des actions gratuites en cours d'acquisition et des actions indisponibles au titre d'obligations de conservation ou d'un délai de détention fiscale sont détaillées dans la note en réponse établie par Natixis et déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 avril 2021. Il est également précisé que l'intégralité des actions en cours d'acquisition ou indisponibles mentionnées dans les tableaux AMF pour Laurent Mignon, Nicolas Namias et François Riahi, sont couvertes par un contrat de liquidité conclu avec BPCE dont les termes sont décrits dans la note en réponse de Natixis déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 avril 2021.

2.3.2.5 Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 au directeur général de Natixis

Les informations présentées dans le tableau sont complétées des précisions apportées ci-avant.



RATIOS PRUDENTIELS

Ratio CET1 phasé
11,2 %

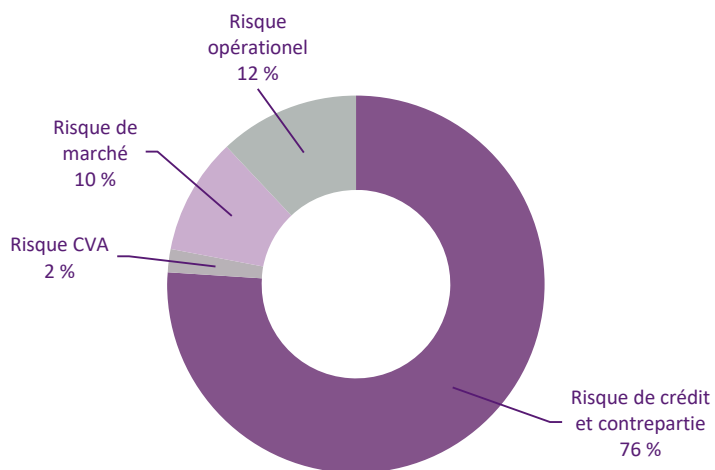
Ratio global de solvabilité
15,0 %

Ratio de Levier
4,3 %

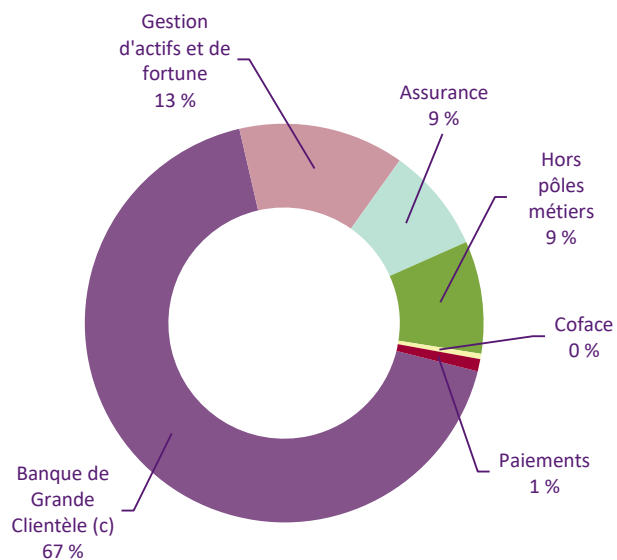
LCR
109 %

EMPLOIS PONDÉRÉS

Exigences en fonds propres par type de risque



Exigences en fonds propres par principaux métiers



(c) : y compris Trésorerie et Collateral Management



3.1 Facteurs de risques

La présentation des facteurs de risques ci-après est à apprécier dans la configuration de Natixis telle que prévalant à la date de dépôt de cet amendement au document d'enregistrement universel.

À la suite de la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée déposée par BPCE sur les actions de la société Natixis, ouverte du 4 juin 2021 au 9 juillet 2021 inclus, BPCE a annoncé le 13 juillet 2021 détenir 91,80 % du capital et des droits de vote de Natixis⁵. Conformément à l'avis de l'Autorité des marchés financiers publié le même jour (D&I n°221C1758 du 13 juillet 2021), BPCE a procédé, le 21 juillet 2021, au retrait obligatoire de toutes les actions Natixis qui n'avaient pas été apportées à l'offre publique⁶, aux mêmes conditions financières que l'offre publique d'achat simplifiée, soit 4 euros par action de la société Natixis. En conséquence, du fait de la mise en œuvre réussie du retrait obligatoire, Natixis n'est, depuis le 21 juillet 2021, plus cotée en Bourse. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'un projet industriel et ambitieux au service du développement des métiers de Natixis et de la simplification de ses filières fonctionnelles que le Groupe BPCE a mis à l'étude et pouvant notamment comprendre le rattachement direct des métiers Assurance et Paiements à BPCE.

Risques de crédit et de contrepartie

Natixis est exposée à des risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'être accentués en cas de concentration

Natixis est exposée au risque de crédit et de contrepartie dans le cadre de son activité courante de financement, de structuration, de négociation et de règlement-livraison d'instruments financiers principalement réalisée au sein de la « Banque de grande clientèle » (BGC).

Le risque de crédit et de contrepartie apparaît comme un risque majeur parmi les risques identifiés par Natixis et représente 76 % des RWA totaux au 30 juin 2021.

À titre d'information, au 30 juin 2021, l'exposition de Natixis aux risques de crédit et de contrepartie (Exposure at Default hors CVA) est de 328,2 milliards d'euros principalement répartie sur les entreprises (34 %), les établissements de crédits et assimilés (38 %) et les souverains (20 %). Les expositions aux risques de crédit et de contrepartie sont concentrées à hauteur de 53 % en France, 20 % sur le reste de l'Europe (Union et hors Union européenne), 16 % sur l'Amérique du Nord et 5 % sur l'Asie.

Du fait de l'incapacité d'une ou de plusieurs de ses contreparties à respecter ses obligations contractuelles, Natixis pourrait subir des pertes financières plus ou moins importantes en fonction de la concentration de son exposition vis-à-vis de ces contreparties défaillantes. En outre, en cas de détérioration significative de la notation ou de défaut de contreparties appartenant à un même groupe ou à un même secteur d'activité ou de la dégradation de la situation économique d'un État, le risque de crédit auquel fait face Natixis pourrait être accentué.

Par ailleurs, la capacité de Natixis à réaliser ses opérations de financement, de structuration, de négociation et de règlement-livraison d'instruments financiers dépend notamment de la stabilité et de la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. En effet, les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation et de financement. La défaillance d'un acteur du marché de l'industrie financière pourrait se répercuter sur d'autres établissements financiers et conduire à des défaillances en chaîne d'autres acteurs de ce marché et générer ainsi des pertes financières pour Natixis.

Une augmentation substantielle des dépréciations ou des provisions pour pertes de crédit attendues de Natixis serait susceptible de peser sur son résultat et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités et lorsque ceci est nécessaire, Natixis comptabilise des provisions pour créances douteuses afin de refléter les pertes réelles ou potentielles au titre de son portefeuille de prêts et de créances dans son compte de résultat au poste « Coût du risque ». Au 30 juin 2021, le coût du risque de Natixis s'établit à - 124,4 millions d'euros (dont - 25,6 millions d'euros concernant les provisions de statut 1 et 2).

⁵ BPCE est en outre réputée détenir par assimilation (i) 2 461 581 actions Natixis auto-détenues et (ii) 4 664 262 actions Natixis au titre de promesses d'achat et de vente prévues par les accords de liquidité conclus entre BPCE et les salariés et dirigeants du groupe bénéficiaires d'actions Natixis attribuées gratuitement, représentant ensemble environ 0,23% du capital et des droits de vote. Ces actions assimilées ne sont pas reprises dans le pourcentage ci-dessus

⁶ À l'exception des (i) 2 461 581 actions Natixis auto-détenues et (ii) 4 664 262 actions Natixis au titre de promesses d'achat et de vente prévues par les accords de liquidité conclus entre BPCE et les salariés et dirigeants du groupe bénéficiaires d'actions Natixis attribuées gratuitement



Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, Natixis considère que son portefeuille pourrait être particulièrement impacté sur les six secteurs économiques suivants⁷ : pétrole/gaz (4,4 % de l'exposition totale), transport aérien et aéronautique/défense (1,5 % de l'exposition totale), automobile (1 % de l'exposition totale), hôtellerie/restauration et tourisme/loisirs (0,5 % de l'exposition totale), distribution spécialisée (1 % de l'exposition totale) et communication/média (0,8 % de l'exposition totale).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Natixis applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui exige la constitution de provisions dès la première comptabilisation d'un instrument financier. Ce nouveau modèle de provisionnement s'applique aux encours comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables et aux engagements de financement et de garantie donnés (en dehors de ceux comptabilisés à la juste valeur par résultat), ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location (*pour une information détaillée se référer à la note 5 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 inclus au chapitre [5.1] « États financiers » du document d'enregistrement universel 2020*).

L'environnement très incertain provoqué par la crise sanitaire sur l'économie mondiale a nécessité depuis 2020 une attention particulière pour définir des projections raisonnables et justifiables. Natixis s'est ainsi appuyé sur les différents communiqués publiés par l'ESMA, l'EBA, la BCE et l'IASB pour déterminer les pertes de crédit attendues dans le contexte de la crise de la COVID-19.

Dans cette perspective, Natixis a revu ses prévisions macro-économiques (forward looking) et les a adaptées afin de tenir compte du contexte particulier de la COVID-19 et des mesures de soutien à l'économie. Natixis a utilisé trois scénarios principaux pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 avec des projections à l'horizon 2023 :

- le scénario central a été mis à jour à partir des scénarios déterminés par ses économistes et validé par les instances de gouvernance de Natixis en décembre 2020. Ce scénario a été défini dans le cadre de la préparation du plan stratégique 2021-2024 ;
- un scénario pessimiste, correspondant à une réalisation plus dégradée des variables macro-économiques définies dans le cadre du scénario central ;
- un scénario optimiste, correspondant à une réalisation plus favorable des variables macro-économiques définies dans le cadre du scénario central.

À la suite du choc économique historique lié à la crise de la COVID-19 sur l'année 2020, le scénario central prévoit une forte reprise du PIB à partir de 2021, pour revenir progressivement dans les années suivantes à un rythme de long terme plus habituel de l'évolution de l'activité économique. L'activité économique retrouverait ainsi son niveau d'avant crise (2019) en 2023.

A noter que la dernière prévision issue du consensus (datant de mai 2021) inclut des prévisions plus favorables que celles retenues dans le scénario IFRS9 retenu. Les orientations optimistes pour la zone Amérique en 2021 se sont en effet accentuées ce semestre, contrairement à celles de l'Europe où les effets de la crise sanitaire du coronavirus ne se sont pas estompés. Les dépenses budgétaires massives du gouvernement et les perspectives de boom économique poussent les prévisions américaines vers la limite optimiste alors que les désaccords sur l'offre de vaccins et les nouveaux variants plus contagieux ont compliqué les perspectives.

Ainsi, en tenant compte à la fois de l'amélioration des perspectives économiques globales et de l'état de reprise de l'économie avec l'incertitude qui y est associée, Natixis a décidé de maintenir un poids significatif au scénario pessimiste, mais aussi d'augmenter le poids du scénario optimiste. Elle a donc retenu pour le calcul des provisions au 30 juin 2021 les pondérations suivantes des scénarii : pessimiste : 25 % - central : 60 % - optimiste : 15 %.

Concernant l'ajustement sectoriel, il a été défini sur les probabilités de défaut (PD) s'appuyant sur l'appréciation de la notation des secteurs économiques à horizon 6-12 mois dont la PD moyenne « forward looking » pondérée du secteur, issue des matrices de transition est comparée et ajustée pour converger vers la PD équivalente à l'anticipation de la notation du secteur.

Suivant ce dispositif, les encours sains (statut S1) pour lesquels il n'a pas été constaté une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont provisionnés à hauteur des pertes attendues à un an. Les encours dégradés (statut S2), c'est-à-dire pour lesquels il a été constaté une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, sans toutefois que celle-ci soit d'un niveau suffisant pour conduire à classer l'encours parmi les créances douteuses, sont provisionnés à hauteur des pertes attendues à maturité. Les encours douteux (statut S3) correspondent aux encours pour lesquels il existe une indication objective de perte. Les provisions pour créances douteuses sont déterminées

⁷ Expositions déterminées à partir des EAD (Exposure At Default)



par Natixis à partir d'une analyse individualisée des prévisions de recouvrement des flux, que ces flux proviennent de l'activité de la contrepartie ou bien de la mise en œuvre éventuelle de certaines garanties. Les encours douteux qui ne sont pas dépréciés à l'issue de l'analyse individualisée sont provisionnés sur une base forfaitaire déterminée à partir de l'historique des pertes non anticipées constatées sur les dossiers non provisionnés.

Au 30 juin 2021, les encours douteux face à la clientèle s'élèvent à 3 775 millions d'euros et sont essentiellement répartis sur la France à hauteur de 30,1 %, le reste de l'Europe à hauteur de 21,4 %, l'Amérique du Nord à hauteur de 15,4 %, l'Asie à hauteur de 8,8 % et l'Amérique centrale et latine à hauteur de 12,1 %. Le taux de créances douteuses détenues par Natixis rapporté aux encours bruts de prêts à la clientèle (hors opérations de pensions) est de 5,74 % et le taux de couverture globale de ces créances douteuses s'établit à 30,9 %.

L'appréciation de l'évolution du risque de crédit concernant les encours S1 et S2 s'appuie sur les critères suivants : la variation de la note des contreparties (pour les portefeuilles de grandes entreprises, banques et souverains) depuis la comptabilisation initiale, la variation de la probabilité de défaut à un an (pour les portefeuilles de particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises, secteur public et logement social) depuis la comptabilisation initiale, leur placement sous surveillance « Watch List », leur statut « forborne » (restructuré), les notes du pays de la contrepartie et l'existence d'un ou plusieurs impayés de plus de 30 jours.

Les incertitudes liées à la crise sanitaire (durée, ampleur, résurgence de l'épidémie) rendent difficiles les prévisions de l'impact de la crise sur l'économie ainsi que sur les pays ou secteurs d'activité des contreparties de Natixis. Cela pourrait conduire à une augmentation substantielle des pertes et provisions ayant pour conséquence la dégradation du coût du risque de Natixis, de son résultat et de sa situation financière.

Une diminution ou l'absence de liquidité d'actifs comme les prêts pourrait rendre plus difficile leur distribution ou structuration par Natixis et avoir un impact négatif sur son résultat et sa situation financière

Conformément au modèle « originate to distribute », Natixis octroie des prêts à ses clients ou se porte acquéreur de prêts en vue de leur distribution ultérieure, notamment par le biais de syndications ou de titrisations. L'activité d'origination de Natixis se concentre essentiellement sur les financements accordés aux grands corporates ainsi que sur les financements spécialisés. La distribution est quant à elle réalisée auprès des banques et des institutions financières non bancaires.

Une diminution de la liquidité notamment sur les marchés de la syndication ou de la titrisation de ces actifs, ou l'incapacité de Natixis à céder ou réduire ses expositions pour toute autre raison, pourrait contraindre Natixis à supporter les risques de crédit et de marché associés à ces actifs pour une durée plus longue que celle initialement prévue. L'absence de liquidité de ces actifs sur les marchés secondaires pourrait contraindre Natixis à réduire ses activités d'origination, ce qui pourrait affecter ses revenus et ses relations avec les clients et, en conséquence, avoir un impact négatif sur ses résultats et sa situation financière. En outre, en fonction des conditions de marché, Natixis pourrait avoir à reconnaître un ajustement de valeur de ses actifs, susceptible d'impacter négativement ses résultats.

Risques financiers

Une dégradation des marchés financiers pourrait générer des pertes significatives sur les activités de marché de Natixis

Dans le cadre de ses activités de marché et pour répondre aux besoins de ses clients, Natixis est amenée à intervenir sur les marchés financiers, notamment les marchés de dette, de change, de matières premières et d'actions.

Au cours de ces dernières années, les marchés financiers ont pu connaître des variations très significatives dans un contexte de volatilité parfois exceptionnelle qui pourraient se répéter et se traduire par des pertes significatives sur les activités de marché. Cela a notamment été le cas au cours du premier semestre 2020. Le premier semestre 2021 a, quant à lui, été marqué par l'excellente tenue des marchés avec des marchés actions qui se situent au-dessus des niveaux pré-Covid, des niveaux de spreads de crédit qui sont revenus à des niveaux inférieurs à la situation pré-Covid et des niveaux de volatilités relativement bas.

Si la situation venait à se dégrader à nouveau suite à une reprise de la crise sanitaire ou du fait de vaccins moins efficaces face à de nouveaux variants, des pertes pourraient être constatées en raison de la forte volatilité des marchés sur plusieurs produits de marché et de couverture sur lesquels Natixis intervient.

La volatilité des marchés financiers rend difficile les prévisions de tendances, la mise en œuvre de stratégies de gestion de portefeuille efficaces et augmente également le risque de pertes sur les positions nettes



acheteuses lorsque les prix baissent, et à l'inverse, sur les positions nettes vendeuses lorsque les prix augmentent. Natixis est ainsi plus particulièrement exposée aux fluctuations des cours des actions.

Pour reprendre l'exemple de la crise sanitaire COVID-19, en 2020, celle-ci a notamment eu des impacts défavorables sur les lignes métiers de Natixis traitant des produits sensibles aux facteurs de risque actions. Peuvent notamment être citées :

- la forte hausse des niveaux de volatilité des actions qui a conduit à des incidences négatives sur la valorisation des produits optionnels indexés sur actions ;
- la forte baisse ou l'annulation des distributions de dividendes annoncées lors des assemblées générales des grandes entreprises, associée à leurs prévisions en nette diminution qui ont eu des impacts négatifs sur les produits sur actions.
- À titre d'information, concernant les activités de la ligne de métier Banque de grande clientèle, le risque lié aux activités de marché (y.c. CVA) représente 10 % des RWA totaux de Natixis au 30 juin 2021.

La juste valeur du portefeuille de produits dérivés intègre des ajustements de valorisation additionnels susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat net de Natixis et ses capitaux propres

La juste valeur des produits dérivés de Natixis est déterminée en tenant compte d'un certain nombre d'ajustements additionnels dont notamment :

- la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) en intégrant dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit correspondant au risque de non-paiement des sommes dues par la contrepartie associée ;
- le risque de crédit propre de Natixis (Debt Value Adjustment – DVA) en intégrant dans la valorisation passive des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties (i.e. pertes potentielles que Natixis fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou de dégradation de sa propre qualité de crédit) ;
- le risque de funding (Funding Valuation Adjustment – FVA) en intégrant dans la valorisation des instruments dérivés non ou imparfaitement collatéralisés, les coûts liés au financement des flux futurs de trésorerie.

Ces ajustements additionnels comptabilisés dans le compte de résultat ont un impact direct sur le Produit Net Bancaire et les capitaux propres de Natixis. À titre d'information, au 30 juin 2021, le CVA, le DVA et le FVA se sont respectivement établis à +18,9 millions d'euros, -2,4 millions d'euros et - 5,9 millions d'euros.

L'accès de Natixis à certains financements pourrait être affecté négativement en cas de crise financière, de dégradation de sa notation et de celle du Groupe BPCE

La structure de refinancement de Natixis repose depuis 2011 sur l'organisation d'une plateforme commune de refinancement entre Natixis et BPCE. Le refinancement de Natixis sur le moyen et long terme pour le compartiment des émissions « vanilles » publiques et privées, de rang senior ou subordonné, est effectué au niveau du Groupe BPCE par l'intermédiaire de BPCE S.A. Natixis reste l'émetteur moyen et long terme du Groupe BPCE pour les opérations de refinancement privées structurées.

Début 2020, la crise sanitaire COVID-19 a entraîné la fermeture temporaire des financements à terme de marchés, ce qui a eu pour conséquence l'augmentation des tirages sur les lignes de crédit de la part des clients corporates et la hausse du montant des dépôts. À la suite des actions engagées par les banques centrales (notamment la BCE et la FED), le marché du refinancement à terme s'est progressivement ré-ouvert, sur le marché dollar dans un premier temps puis sur l'euro, pour revenir à un niveau normal au cours du mois de juin 2020. Après les interventions massives des banques centrales, principalement la BCE (LTRO – Long Term Refinancing Operation) et la FED (PEPP – Pandemic Emergency Purchase Programme), et des gouvernements, Natixis ne constate plus de tension sur le marché des refinancements. Au 31 mars 2021, les spreads de financement moyen-long terme sont revenus à des niveaux proches de ceux pré-COVID-19. Tout au long de la crise COVID-19, la situation de Natixis en termes de liquidité, entité du Groupe BPCE, a fait l'objet d'un suivi rapproché de la part de la direction générale. Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) de Natixis s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100 %.

L'agence de notation financière Standard and Poor's a revu le 24 juin 2021 la notation long terme du Groupe BPCE. Le Groupe auparavant noté A+ avec une perspective négative, est maintenant noté A avec une perspective stable. Cette décision s'appuie sur une analyse de la rentabilité du Groupe BPCE par rapport à ses pairs. Par ailleurs, sur la position en capital, Standard and Poor's a confirmé son appréciation de « strong » pour le Groupe BPCE.

Les agences Moody's et R&I ont confirmé la notation du Groupe BPCE respectivement le 3 août 2021 et le 28 juillet 2021.



Les notations long terme senior préféré sont : Moody's (A1, perspective stable), Standard & Poor's (A, perspective stable), Fitch (A+, perspective négative) et R&I – Rating and Investment Information (A+, perspective stable).

Si ces notations de crédit du Groupe BPCE venaient à être revues à la baisse par les principales agences de notation, la liquidité du Groupe BPCE et par conséquent celle de Natixis ainsi que le coût de financement correspondant pourraient être affectés de manière défavorable ou encore déclencher des obligations supplémentaires au titre de ses contrats financiers de marché. Si les notations de crédit du Groupe BPCE venaient à être revues à la baisse par les principales agences de notation, la liquidité du Groupe BPCE et par conséquent celle de Natixis ainsi que le coût de financement correspondant pourraient être affectés de manière défavorable ou encore déclencher des obligations supplémentaires au titre de ses contrats financiers de marché.

Les variations de juste valeur des titres détenus par Natixis liées à l'évolution de la qualité de crédit de l'émetteur sont susceptibles d'avoir une incidence négative sur les capitaux propres de Natixis et sur sa solvabilité

Ce risque concerne les titres détenus par Natixis qui sont classés dans la catégorie banking book au plan réglementaire et qui font l'objet d'une comptabilisation à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI). Natixis est principalement exposée à ce risque au travers des instruments de dettes qu'elle détient dans le cadre du coussin d'actifs liquides. Ce risque se matérialise par la baisse de la valeur des actifs financiers liée à l'évolution de la qualité de crédit de l'émetteur pour les titres de dette (CSRBB – Credit Spread Risk in the Banking Book). A titre d'information, au 31 décembre 2020, le risque de variation de valeur calculé au titre du CSRBB sur le coussin d'actifs liquides de Natixis s'élevait à moins de 300 millions d'euros.

Au cours de la crise sanitaire COVID-19, les spreads de crédit reflétant la qualité de crédit des émetteurs ont fortement évolué. Après avoir connu une forte hausse début mars, reflet d'une perception dégradée de la qualité de crédit des émetteurs, les spreads de crédit se sont resserrés progressivement depuis fin mai sans toutefois revenir à leurs niveaux pré-crise. Compte tenu de la qualité des actifs détenus dans le cadre du coussin d'actifs liquides, les variations de juste valeur des titres sont restées largement contenues, et toujours dans le respect du niveau d'appétit au risque que s'est fixé Natixis pour ce type de risque. Une résurgence de crise (notamment COVID-19) pourrait conduire à une nouvelle dégradation des spreads de crédit.

Au 30 juin 2021, le risque de crédit des titres détenus dans le cadre de la réserve de liquidité n'a pas évolué de manière significative.

Risques non financiers

En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, Natixis pourrait être exposée à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales susceptibles d'avoir un impact significatif défavorable sur sa situation financière, ses activités et sa réputation

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction – judiciaire, administrative ou disciplinaire – mais aussi de perte financière, ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités de banque et d'assurance, qu'elles soient de nature nationales ou internationales.

Les secteurs bancaire et assurantiel font l'objet d'une réglementation sectorielle, tant en France qu'à l'international ayant pour objet notamment de réguler les marchés financiers et les relations entre prestataires de services d'investissement et clients ou investisseurs. Ces réglementations ont des incidences majeures sur les processus opérationnels de la société. Par ailleurs, le secteur bancaire et assurantiel fait également l'objet d'une supervision dédiée de la part d'autorités compétentes françaises et supranationales.

La réalisation du risque de non-conformité pourrait se traduire, par exemple, par l'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser les produits et services de la banque, une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, la divulgation d'informations confidentielles ou privilégiées, le non-respect des diligences d'entrée en relation avec les fournisseurs et la clientèle notamment en matière de sécurité financière (notamment lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, respect des embargos, lutte contre la fraude ou la corruption).

Au sein de Natixis, la filière compliance est chargée de la supervision du dispositif de prévention et de maîtrise des risques de non-conformité (voir section 3.2.8 du document d'enregistrement universel 2020). Malgré ce dispositif, Natixis reste exposée à des risques d'amendes ou autres sanctions significatives de la part des



autorités de régulation et de supervision, ainsi qu'à des procédures judiciaires civiles ou pénales qui seraient susceptibles d'avoir un impact significatif défavorable sur sa situation financière, ses activités et sa réputation.

Dans le cadre de ses activités, Natixis est exposée aux agissements ou comportements contraires à l'éthique ou aux lois et règlements de ses collaborateurs ou de tiers susceptibles de porter atteinte à sa réputation et l'exposer à des sanctions

Le Code de conduite de Natixis, applicable à l'ensemble des collaborateurs de Natixis, formalise les principes généraux de conduite en vigueur chez Natixis et fixe des lignes directrices à tous les collaborateurs concernant les comportements attendus dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités.

Toute personne travaillant chez Natixis, ou dans une entité détenue à 50 % ou plus par Natixis, doit se conformer au Code de conduite, qu'elle soit employée à titre permanent ou temporaire. Cette exigence s'ajoute aux engagements de respect des règles internes en vigueur, des lois et des réglementations nationales et internationales.

Natixis requiert également de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils agissent en conformité avec les principes clés du Code de conduite.

Afin de mettre en pratique le Code de conduite au quotidien, Natixis a établi un dispositif de conduite, comprenant notamment un comité dédié (le Global Culture and Conduct Committee) et un programme de formation spécifique. Pour plus d'information concernant le Code de conduite et le dispositif de conduite, se référer à la section [6.2] du document d'enregistrement universel 2020.

Toutefois, malgré l'adoption d'un Code de conduite et l'établissement d'un dispositif de conduite, Natixis reste exposée à la survenance d'agissements ou de comportements de ses collaborateurs, fournisseurs et sous-traitants, non conformes à l'éthique et au respect de l'intérêt du client, aux lois ou règlements en matière de corruption ou fraude, ou aux exigences en matière de sécurité financière ou d'intégrité des marchés.

De tels agissements ou comportements pourraient avoir des conséquences négatives pour Natixis, porter atteinte à sa réputation ou à sa valeur actionnariale et exposer Natixis, ses collaborateurs ou ses parties prenantes à des sanctions pénales, administratives ou civiles susceptibles d'impacter défavorablement sa situation financière et son activité commerciale.

Une défaillance opérationnelle, une interruption ou une défaillance des systèmes d'information de Natixis ou de tiers partenaires ou une violation des systèmes d'information de Natixis pourraient entraîner des pertes ou nuire à la réputation de Natixis

Natixis est exposée à plusieurs types de risques opérationnels, notamment à des faiblesses dans les processus et les procédures, à des activités frauduleuses (internes comme externes), à des défaillances ou à une indisponibilité des systèmes ainsi qu'à la cybercriminalité, ou à une défaillance opérationnelle liée à un risque sanitaire.

Comme la plupart de ses concurrents, Natixis dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Bien que Natixis ait fait de la qualité dans les échanges de données une priorité, toute panne, interruption ou défaillance de ses systèmes de communication et d'information pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de la comptabilité générale, des opérations notamment de dépôts ou du traitement des prêts, et/ou encore de la gestion des risques. Dans la mesure où l'interconnectivité s'accroît, Natixis est exposée au risque d'une rupture ou d'une défaillance opérationnelle de ses agents de compensation, marchés des changes, chambres de compensation, dépositaires ou autres intermédiaires financiers ou prestataires extérieurs. La filière risque opérationnel contribue comme les autres fonctions de contrôle à l'évaluation des risques portés par les fournisseurs dans le cadre du programme Groupe de conformité à la réglementation de l'EBA sur l'outsourcing.

Natixis est par ailleurs exposée au risque de cybercriminalité. La cybercriminalité désigne un ensemble d'actes malveillants et/ou frauduleux s'appuyant sur des moyens numériques afin d'atteindre les données (personnelles, bancaires, assurantielles, techniques ou stratégiques), les traitements et les utilisateurs pour porter significativement préjudice à une entreprise, ses employés, ses partenaires, ses clients et ses contreparties. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à des menaces complexes et évolutives susceptibles d'impacter de manière significative, en termes financiers comme en termes de réputation, toutes les entreprises et notamment les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyberattaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques Information Communication et Technologie (ICT). La prévention du risque de cybercriminalité revêt un caractère prioritaire pour Natixis qui s'efforce de mettre en œuvre les lignes directrices établies par ces autorités au travers d'une coopération entre ses filières Systèmes d'Information (SI) et Sécurité des Systèmes d'Information (SSI), ce qui a conduit à

l'élaboration d'une cartographie des risques liés à la sécurité des systèmes d'information ainsi qu'à un vaste programme de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs en matière de sécurité du SI.

Au premier semestre 2021, aucun incident lié à la cybercriminalité n'a eu d'impact défavorable significatif sur la situation financière ou la réputation de Natixis. Toutefois, compte tenu de la nature évolutive et de la sophistication des cyberattaques, les mesures décrites ci-dessus pourraient ne pas être suffisantes à l'avenir pour protéger pleinement Natixis, ses employés, ses partenaires ou ses clients. La survenance de telles attaques pourrait perturber les services clients de Natixis, entraîner l'altération ou la divulgation de données confidentielles ou causer des interruptions d'activité et plus largement avoir un impact significatif défavorable sur son activité, sa situation financière et sa réputation.

Des difficultés opérationnelles sont également susceptibles de survenir suite à des événements imprévus ou catastrophiques, tels que des attaques terroristes, des catastrophes naturelles ou une crise sanitaire importante. En 2020, Natixis a démontré sa capacité de résilience face à la pandémie COVID-19 et a su faire face aux phases successives de la crise. Si des incidents mineurs ont été constatés, nécessitant l'engagement de moyens et de ressources additionnels limités pour faire face à cette situation exceptionnelle, tous les acteurs en charge de la gestion opérationnelle de la continuité ont collectivement contribué, grâce à leur expertise et réactivité, à maintenir opérationnel l'ensemble des activités des métiers et fonctions support. La résilience de Natixis dans les domaines technologiques et logistiques a permis d'accompagner le dispositif de travail à distance en maintenant sur site le minimum d'équipes essentielles à la protection des collaborateurs, la maintenance des systèmes d'information et la sûreté des sites.

Natixis ne peut garantir que des interruptions, des défaillances de ses systèmes de communication et d'information ou de systèmes de tiers ou qu'une violation de ses systèmes d'information ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront immédiatement résolues sans impact pour la banque. La survenance d'un ou plusieurs événements décrits ci-dessus pourrait en effet engendrer un manque à gagner, entraîner des coûts additionnels ainsi que des pertes et nuire à la réputation de Natixis.

Une détérioration de la réputation de Natixis pourrait affecter sa position concurrentielle et impacter négativement sa situation financière

La réputation de Natixis est l'un des éléments déterminants lui permettant d'exercer son activité. Natixis bénéficie aujourd'hui d'une réputation lui permettant d'entretenir des relations de confiance avec ses clients, ses collaborateurs, ses fournisseurs, ses partenaires et les investisseurs.

La survenance, ponctuelle ou répétée, d'un ou plusieurs des risques mentionnés dans la présente section, un manque de transparence ou des erreurs dans la communication pourraient impacter la réputation de Natixis. Ces risques de réputation sont aujourd'hui accrus du fait de l'utilisation croissante des réseaux sociaux par l'ensemble des acteurs de la sphère économique. Outre l'impact négatif propre qu'il induit, tout préjudice porté à la réputation de Natixis pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, d'une chute de la valeur de marché du titre de Natixis etc. susceptibles de peser sur sa situation financière.

Risques stratégiques et d'activité

La pandémie de COVID-19 en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de Natixis

En décembre 2019, une épidémie de pneumonies d'allure virale est apparue en Chine qui a conduit, le 9 janvier 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé à annoncer officiellement la découverte d'un nouveau coronavirus, responsable de cette nouvelle maladie appelée COVID-19 (CoronaVirus Disease). Ce virus s'est par la suite propagé dans de nombreux pays à travers le monde et a conduit l'Organisation mondiale de la santé à qualifier, en mars 2020, la situation de pandémie. Cette pandémie et les mesures prises par les différents gouvernements et les banques centrales dans de nombreux pays (fermetures de frontières, restrictions de déplacements, mesures de confinement...) ont eu et devraient continuer à avoir des impacts potentiellement défavorables sur l'activité, l'économie et les marchés financiers à l'échelle mondiale, bien qu'un certain nombre d'incertitudes demeurent, notamment au regard de la durée de la pandémie, du déploiement des vaccins et de l'effet des politiques économiques et monétaires menées. La pandémie de COVID-19 a engendré des perturbations pour les clients, les fournisseurs et le personnel (difficultés de production, perturbation des chaînes d'approvisionnement, ralentissement des investissements, chocs d'offre et de demande...) ayant résulté en un ralentissement marqué de l'activité économique. L'impact final sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle mondiale dépendra largement de l'intensité de la pandémie et des effets sur l'économie des décisions prises par les autorités en matière de relance et de limitation de la propagation du virus. Par exemple, les nouvelles mesures de confinement récemment annoncées par différents gouvernements pourraient être de nature à affecter la vie sociale ainsi que les conditions de travail,



de production et plus généralement l'environnement économique. La pandémie de COVID-19 est susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur l'activité de Natixis, son environnement financier, le résultat de ses opérations, ses perspectives, son capital et ses notations financières (incluant des changements possibles de perspective ou de notation).

Sur l'ensemble de l'année 2020, les effets, principalement de marché, liés à la crise de la COVID-19 ont notamment impacté le produit net bancaire, le coût du risque et le ratio CET1 de Natixis. La crise a eu un impact estimé à environ - 283 millions d'euros sur le produit net bancaire de la Banque de grande clientèle de Natixis, en raison des marquages de dividendes suite aux annonces de leur annulation au titre de 2019 de la part des entreprises et aux forts mouvements sur les courbes futures de dividendes qui s'en sont suivis.

D'autres éléments ont par ailleurs négativement impacté le produit net bancaire des métiers de Natixis au cours du premier trimestre 2020 (et dans certains cas au cours du second trimestre 2020 également), avant d'être recouverts sur le reste de l'exercice. Il s'agit notamment des impacts CVA/DVA liés à l'écartement des spreads de crédit sur la Banque de grande clientèle (- 55 millions d'euros au 1T20 et + 16 millions d'euros sur l'ensemble de l'année), des impacts au titre du FVA (hausse des coûts de financement relatifs aux instruments financiers) sur le périmètre du Hors pôles (- 71 millions d'euros au 1T20 et + 10 millions d'euros sur l'ensemble de l'année), et des impacts de marquage du portefeuille de seed money (listé et non-listé) sur la Gestion d'actifs et de fortune (- 48 millions d'euros au 1S20 et + 30 millions d'euros sur l'ensemble de l'année).

Un autre impact de la crise sur le compte de résultat de Natixis a été la hausse du coût du risque, essentiellement liée à une augmentation des provisions IFRS 9 et des provisions individuelles concentrées sur le secteur Energie et Ressources Naturelles et plus particulièrement Pétrole et Gaz. Ainsi, sur les 851 millions d'euros constatés au titre du coût du risque sur l'ensemble de l'année 2020, près de 610 millions d'euros environ peuvent être considérés comme étant imputables au contexte engendré par le développement de la COVID-19. Conformément à la norme IFRS 9, les niveaux de provisionnement sur les encours S1 et S2 (encours sains) ont été révisés afin de prendre en compte le contexte particulier de la COVID 19 et les mesures de soutien à l'économie. Les modèles internes de Natixis reposent sur des paramètres qui ont été adaptés afin de tenir compte du contexte particulier de la COVID-19 et des mesures de soutien à l'économie. Le scénario central de Natixis a été mis à jour à partir des scénarios déterminés par ses économistes et validé par les instances de gouvernance de Natixis en septembre 2020. Ce scénario central prévoit notamment une forte reprise du PIB à partir de 2021, pour revenir progressivement dans les années suivantes à un rythme de long terme plus habituel de l'évolution de l'activité économique. L'activité économique retrouverait ainsi son niveau d'avant crise (2019) en 2023. Ce scénario central a été complété d'un scénario optimiste et d'un scénario pessimiste. Concernant les provisions individuelles, les tensions sur les prix du pétrole se sont conjuguées avec le choc de la demande en lien avec le ralentissement économique lié à la COVID-19, notamment en Asie, et ont entraîné indirectement des augmentations individuelles de coût du risque en 2020 et notamment plusieurs fraudes.

Enfin, en termes de solvabilité, la crise a eu un impact d'environ - 45 pb sur le ratio CET1 de Natixis expliqué par la hausse des RWA pour un montant d'environ + 4,0 milliards d'euros en particulier dans la Banque de grande clientèle du fait des tirages et nouvelles lignes de crédit (+ 1,7 milliards d'euros en données brutes de gestion), de l'octroi de prêts garantis par l'Etat (+ 0,4 milliards d'euros en données brutes de gestion), et des effets marché, notamment liés aux modes de calcul de la VaR réglementaire (+ 1,9 milliards d'euros).

D'autres éléments ont par ailleurs négativement impacté les ratios de solvabilité de Natixis au cours du premier trimestre 2020, avant d'être recouverts sur le reste de l'exercice. Il s'agit notamment de la baisse des fonds propres CET1 liée à la diminution des réserves OCI et à la hausse de déduction réalisée au titre de la Prudent Value (- 507 millions d'euros au 1T20 et + 275 millions d'euros sur l'ensemble de l'année pour ces deux éléments) et de la hausse des RWA CVA (+ 0,5 milliards d'euros au 1T20, recouverts sur le 2T20 et le 3T20 avant d'augmenter à nouveau au cours du 4T20).

La performance financière de Natixis pourrait être inférieure aux attentes de marché. La valeur de marché de ses titres de dettes pourrait en être défavorablement affectée

En ce qui concerne l'activité de Natixis, 2021 est l'année de lancement de son nouveau plan stratégique à horizon 2024, qui a été communiqué dans le cadre du nouveau plan du Groupe BPCE 2024 en juillet 2021. Ce plan stratégique fixe les axes de développement des différents pôles de Natixis, et les cibles financières à horizon 2024. Pour Natixis, « BPCE 2024 » constitue un plan de croissance et d'investissement, illustré par un taux de croissance annuel moyen 2020-2024 du produit net bancaire de l'ordre de 5 %, accompagné d'une amélioration du coefficient d'exploitation à ~70 %.

Pour le pôle Gestions d'actifs et de fortune, la croissance moyenne annuelle du produit net bancaire est attendue à plus de 3 % sur la période 2020-2024 avec un effet marché très limité et sans croissance externe, accompagné d'un objectif de coefficient d'exploitation d'environ 72 % en 2024 et une collecte nette cumulée sur 2021-2024 de 100 milliards d'euros.



Pour le pôle Banque de Grande Clientèle, la croissance moyenne annuelle du produit net bancaire est attendue à environ 7 % sur la période 2020-2024, accompagné d'un objectif de coefficient d'exploitation d'environ 65 % en 2024, une croissance modérée des RWA d'environ 2 % par an et des revenus green multipliés par 1,7 entre 2020 et 2024.

Pour le pôle Assurances, la croissance moyenne annuelle du produit net bancaire est attendue à environ 6 % sur la période 2020-2024, accompagné d'un objectif de coefficient d'exploitation d'environ 50 % en 2024 et un taux d'équipement IARD / Prévoyance pour les clients particuliers Banques Populaires et Caisses d'Epargne d'environ 35 % en 2024.

Enfin, pour le pôle Paiements, la croissance moyenne annuelle du produit net bancaire est attendue à environ 9 % sur la période 2020-2024, accompagné d'un objectif de coefficient d'exploitation d'environ 82 % en 2024.

Le système de mesure des risques de Natixis, notamment basé sur l'utilisation de modèles, pourrait connaître des défaillances et exposer Natixis à des risques non identifiés ou non anticipés pouvant entraîner des pertes importantes

Le système de mesure des risques de Natixis, notamment basé sur l'utilisation de modèles, pourrait connaître des défaillances et exposer Natixis à des risques non identifiés ou non anticipés pouvant entraîner des pertes importantes.

Les techniques de gestion des risques qui reposent souvent sur des modèles pourraient s'avérer inadaptées face à certains risques. À titre d'exemple, certains modèles de notation ou de mesure de VaR (telle que définie à la section [3.2.5.3]) que Natixis utilise pour piloter ses risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, Natixis procède ensuite à une analyse, notamment statistique, de ces observations (*voir section [3.2.5.4] du document d'enregistrement universel 2020 pour une description détaillée du dispositif de gestion des risques*). Les indicateurs et outils de mesure utilisés peuvent livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que Natixis n'aurait pas anticipés ou correctement évalués ou pris en compte dans ses modèles statistiques ou encore en raison de mouvements de marché inattendus et sans précédent qui viendraient diminuer sa capacité à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies par Natixis pourraient s'avérer nettement supérieures à celles prévisibles au vu de la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de Natixis n'intègrent pas l'ensemble des risques. À titre d'exemple, une partie du modèle de mesure de la VaR a été conçue sur la base d'hypothèses liées à un environnement de taux d'intérêt positif. Début 2016, l'environnement de taux négatif pour l'activité sur les dérivés de taux d'intérêt a conduit à une surestimation de la VaR stressée de 5 millions d'euros.

Natixis pourrait rencontrer des difficultés pour identifier, mettre en œuvre et intégrer sa politique dans le cadre d'acquisitions ou de joint-ventures

Natixis pourrait réfléchir à des opportunités de croissance externe ou de partenariat. Bien que Natixis prévoie de procéder à une analyse approfondie des sociétés qu'elle acquerra ou des joint-ventures auxquelles elle participera, il n'est généralement pas possible de conduire un examen exhaustif. Par conséquent, Natixis peut avoir à supporter des engagements non prévus initialement. De même, les résultats attendus d'une société acquise ou de la joint-venture peuvent s'avérer décevants et les synergies attendues peuvent ne pas être réalisées en totalité ou en partie, ou encore l'opération peut engendrer des coûts plus élevés que prévu. Natixis peut également rencontrer des difficultés lors de l'intégration d'une nouvelle entité. L'échec d'une opération de croissance externe annoncée ou l'échec de l'intégration d'une nouvelle entité ou d'une joint-venture est susceptible d'obérer significativement la rentabilité de Natixis. Notamment, la constatation d'écarts d'acquisition lors de ces opérations de croissance externe pourrait conduire, en cas de perspectives de rentabilité durablement dégradées, à procéder à leur dépréciation dans les comptes (lors des tests périodiques réalisés) ou à constater une moins-value en cas de cession. À fin juin 2021, le montant des écarts d'acquisition de Natixis représente 3,2 milliards d'euros⁸, répartis sur les différents pôles de Natixis mais majoritairement concentrés au sein du pôle Asset Wealth Management. Sur la période récente, les dépréciations d'écarts d'acquisition ou moins-value de cession significatives ont concerné Coface (en 2016 et 2020) et H2O (en 2020). Dans le cas de joint-ventures, Natixis est exposée à des risques supplémentaires et des incertitudes en ce qu'elle pourrait dépendre des systèmes, contrôles et personnes qui ne sont pas sous son contrôle et peut, à ce titre, engager sa responsabilité, subir des pertes ou des atteintes à sa réputation. De plus, des conflits ou désaccords entre Natixis et ses associés au sein de la joint-venture peuvent avoir un impact négatif sur les avantages recherchés par la joint-venture.

⁸ Montant net des Impôts différés passifs

La prévention du risque lié aux changements climatiques pourrait avoir un impact négatif sur la performance des activités de Natixis fondées sur des secteurs ayant un impact environnemental et climatique négatif

Natixis s'est fixée pour objectif de se conformer à l'Accord de Paris qui prévoit de maintenir le réchauffement du climat inférieur à 2 °C d'ici à la fin du siècle. Plusieurs initiatives ont été annoncées par Natixis afin de soutenir la transition énergétique vers une économie bas carbone, ce qui inclut la diminution des financements liés aux secteurs ayant le plus fort impact sur le climat.

Dans ce cadre, Natixis s'est engagée à ne plus financer les sociétés dont l'activité repose principalement sur l'exploration, la production, le transport ou le stockage de pétroles issus de sables bitumineux. Natixis s'est par ailleurs engagée à ne plus financer les projets d'exploration et de production de pétrole dans la zone Arctique ainsi que, depuis mai 2020, l'exploration et la production de pétrole et de gaz de schistes. Enfin, Natixis s'était engagée depuis 2015 à ne plus financer l'exploration, la production, le transport ou le stockage de charbon, ni les sociétés dont l'activité repose à plus de 50 % sur ces activités. Ce seuil a été abaissé à 25 % en 2019. Cette politique a été complétée par un calendrier de sortie totale du charbon d'ici à 2030 pour les capacités en Europe et dans les pays OCDE et d'ici à 2040 pour le reste du monde.

En outre, Natixis s'est dotée en 2019 d'un outil baptisé « Green Weighting Factor » permettant de coloriser son portefeuille de financements selon une échelle de couleurs dépendante du risque climatique de transition auquel le financement concerné est exposé. L'objectif de cet outil est d'inciter les métiers de financements à privilégier les clients et les projets dont les activités sont les moins nocives pour le climat à risque de crédit identique.

Pour une description plus détaillée de la politique RSE (responsabilité sociale et environnementale) et des engagements de Natixis, se référer au chapitre [6] – Déclaration de performance extra-financière du document d'enregistrement universel 2020 et à la section [6.4] pour une description de la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Une modification du business mix des activités de financement de Natixis consistant à privilégier les transactions ayant un impact positif sur le climat et l'environnement pourrait avoir un impact négatif sur les performances de Natixis en raison des pertes d'opportunité relatives aux secteurs ayant un fort impact sur l'environnement. À l'inverse, une position attentiste de la part de Natixis pourrait impacter défavorablement la qualité de crédit de son portefeuille relatif aux emprunteurs exerçant des activités à fort impact sur le climat dans le cas où des réglementations plus strictes seraient imposées à ces derniers.

Enfin, la BCE a publié son guide de bonnes pratiques relatives à la prise en compte des risques climatiques à l'automne 2020. Nous anticipons qu'il s'accompagnera d'un renforcement par l'EBA de la réglementation en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Ce renforcement pourrait pénaliser les activités à fort impact sur le climat (directement par des contraintes opérationnelles pour les clients de Natixis ou par le renchérissement du prix des quotas carbonés). Dans la mesure où la transition énergétique se réalisera probablement sur une période longue, le renforcement de ces réglementations pourrait avoir un effet défavorable sur certaines des activités de Natixis telles que les activités de financement et d'investissement dans les secteurs des hydrocarbures, des matières premières et du transport par exemple.

La capacité de Natixis à attirer et retenir des salariés qualifiés est cruciale pour le succès de son activité et tout échec à ce titre pourrait affecter de façon significative sa performance

Natixis emploie plus de 16 900 collaborateurs dans le monde (hors participations financières) qui se répartissent de la manière suivante : 66,6 % en France, 11,9 % au sein de la zone EMEA, 16,4 % au sein de la zone Amériques et 5,1 % au sein de la zone Asie-Océanie. La performance des activités de Natixis est étroitement liée au facteur humain. En effet, le modèle d'affaires de Natixis se fonde sur des expertises métiers nécessitant le recrutement de collaborateurs qualifiés. En outre, l'accentuation de la réglementation en lien avec la crise financière de 2008 a contraint Natixis à renforcer les métiers en lien avec la réglementation, domaine d'expertise confronté à un marché de l'emploi tendu (profils rares et mobiles). Le succès de Natixis dépend en partie de la rétention de personnes clés, que ce soit au niveau de l'équipe de direction, des leaders ou des collaborateurs ainsi qu'à sa capacité à continuer à attirer des professionnels hautement qualifiés et des talents. Une forte rotation ou le départ de talents pourrait impacter la compétence et le savoir-faire de Natixis dans des domaines clés, réduire ainsi ses perspectives commerciales et donc affecter ses résultats financiers.



Des conditions de marché ou économiques défavorables, l'environnement économique prolongé de taux d'intérêt bas peuvent peser sur la rentabilité et la situation financière de Natixis

Natixis est la filiale du Groupe BPCE au sein de laquelle sont exercées les activités de Gestion d'actifs et de fortune, de Banque de grande clientèle, d'Assurances et de Paiements.

Ces activités sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et, de manière générale, à l'environnement économique en France, en Europe et dans le reste du monde.

Des conditions économiques défavorables sur les marchés principaux de Natixis pourraient notamment avoir les impacts négatifs suivants :

- des conditions économiques défavorables pourraient affecter l'activité et les opérations des clients de Natixis, ce qui pourrait engendrer un taux de défaut plus élevé sur les prêts et créances et augmenter les provisions pour créances douteuses. L'augmentation significative de ces provisions ou la réalisation de pertes supérieures aux provisions enregistrées pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de Natixis ;
- un déclin des prix sur le marché des obligations, actions et matières premières pourrait réduire le niveau d'activité sur ces marchés ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques défavorables réelles ou anticipées pourraient avoir des effets négatifs inattendus et sont susceptibles d'impacter négativement les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, ce qui pourrait affecter les résultats des activités de Natixis les plus exposées au risque de marché ;
- des conditions économiques perçues comme favorables, de manière globale ou dans certains secteurs d'activité, pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives décorrélées de la valeur réelle des actifs sous-jacents ; ceci pourrait, en conséquence, accentuer l'impact négatif des corrections lorsque les conditions deviendraient moins favorables et entraîner des pertes sur les activités de Natixis ;
- une perturbation économique significative (telle que la crise financière de 2008 ou la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif négatif sur toutes les activités de Natixis, en particulier si la perturbation est caractérisée par une absence de liquidité du marché rendant difficile le financement de Natixis ainsi que la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée ou dans un cas extrême, empêchant toute cession ;
- une variation défavorable des prix de marché des différentes classes d'actifs pourrait affecter la performance des sociétés de gestion de Natixis Investment Managers, notamment au travers d'une baisse des encours sur lesquels sont prélevées les commissions de gestion ;
- des taux d'intérêt faibles pourraient affecter la rentabilité des activités d'Assurance de Natixis dans la mesure où ses filiales d'assurance pourraient ne pas être capables de générer un retour sur investissement suffisant pour couvrir les montants dus aux bénéficiaires de certains de leurs produits d'assurance. Par ailleurs, si les taux d'intérêt du marché venaient à augmenter dans le futur, un portefeuille composé de prêts à taux d'intérêt faible et de titres à revenu fixe pourrait subir une perte de valeur. Les taux d'intérêt faibles pourraient également affecter les commissions perçues par les gestionnaires d'actifs filiales de Natixis sur le marché monétaire et sur les autres produits à revenu fixe. Ces éléments pourraient être de nature à affecter négativement la rentabilité et la situation financière de Natixis. À titre d'information, au 30 juin 2021, les sensibilités de la valeur économique des principales entités sur le périmètre consolidé de Natixis à un déplacement de - 200 bp (avec le floor réglementaire) d'une part et de + 200 bp d'autre part calculées selon les normes de l'EBA représentent respectivement un montant de + 7 millions d'euros et de - 22,4 millions d'euros, soit un impact inférieur à 1,5 % des fonds propres de Natixis.

Par ailleurs, les marchés principaux sur lesquels Natixis opère pourraient être affectés par des incertitudes comme celles relatives au cadre des relations futures entre le Royaume-Uni et l'Union européenne à la suite de la décision sur le Brexit ou encore aux aléas relatifs au commerce mondial, au contexte géopolitique ou de toute autre nature. La pandémie COVID-19 qui a affecté l'économie mondiale et dont les principaux impacts pour Natixis sont présentés au niveau du facteur de risques « *La pandémie de COVID-19 en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de Natixis* » en est une parfaite illustration.



Les mesures législatives et réglementaires en réponse à la crise financière pourraient impacter de manière significative Natixis et l'environnement financier et économique dans lequel elle opère

Les textes législatifs et réglementaires évoluent de manière continue, pour tenir compte des enseignements des crises ou simplement pour s'adapter à la transformation des environnements économique et financier.

Ainsi, après la crise financière de 2008, des textes ont été promulgués ou proposés en vue d'éviter la survenance d'une nouvelle crise mondiale similaire. De même, la crise économique liée au contexte COVID-19 a déjà donné lieu à des mesures de court terme de la part des autorités de régulation et de supervision ; des actions à moyen long terme ne peuvent être exclues. Par ailleurs, la mise en évidence de nouveaux types de risques liés par exemple à l'innovation technologique peut conduire à de nouvelles exigences réglementaires.

Toutes ces évolutions ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de modifier à l'avenir, l'environnement dans lequel Natixis et les autres institutions financières opèrent. Natixis est exposée au risque lié à ces changements législatifs et réglementaires.

Parmi les mesures adoptées, ou pouvant être adoptées, et sans que cela soit exhaustif, certaines pourraient être de nature à :

- interdire ou limiter certains types de produits financiers ou activités, et ainsi partiellement impacter la diversité des sources de revenus de Natixis. Par exemple, la création d'un impôt à la source sur les dividendes sur titres empruntés sous certaines conditions pourrait limiter l'attractivité de certains produits actuellement proposés par Natixis ;
- renforcer les exigences en matière de contrôle interne, et ainsi induire des investissements humains et matériels importants liés à la supervision des risques et à la conformité ;
- modifier l'encadrement des exigences en capital, et nécessiter des investissements dans les modèles de calcul internes. Par exemple, les évolutions liées à la réglementation bâloise (Bâle III révisé notamment) en cours de transposition en Europe pourraient conduire à une revue des modèles de calcul des Risk-Weighted Assets pour certaines activités ;
- renforcer les exigences portant sur les conditions d'octroi et de suivi des crédits, mais aussi influencer la gestion des opérations pour les clients en difficulté ;
- introduire de nouvelles dispositions prescriptives pour l'identification, la mesure et l'encadrement des risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance en lien notamment avec le développement durable et la transition vers une économie bas carbone (ex : modification de la réglementation sur les offres de produits financiers, renforcement des exigences de divulgation d'informations) ;
- renforcer les exigences en matière de protection des données personnelles et de cybercriminalité, ceci pouvant entre autres conduire à des coûts supplémentaires liés à des investissements additionnels sur le système d'information de la banque ;
- modifier, créer ou renforcer la réglementation liée à la digitalisation et aux innovations technologiques en lien avec l'apparition de crypto actifs, les réflexions autour des monnaies digitales de banques centrales, le recours à l'intelligence artificielle et à la robotisation ou du fait des évolutions technologiques dans les domaines des services de paiement et des « fintechs » ;
- transformer le modèle bancaire avec les tendances à la désintermédiation et à l'accroissement de la concurrence liés aux initiatives européennes « d'open banking » telles que la directive service de paiement 2 « DSP2 » ;
- entraîner une contribution financière conséquente de la banque pour garantir la stabilité du système bancaire européen et limiter l'impact d'une défaillance bancaire sur les finances publiques et l'économie réelle.

Dans cet environnement législatif et réglementaire évolutif, il est impossible de prévoir l'impact de ces nouvelles mesures sur Natixis. La mise à jour ou le développement de programmes de mise en conformité avec ces nouvelles mesures législatives et réglementaires et de ses systèmes d'information en réponse ou par anticipation aux nouvelles mesures engendre, et pourrait à l'avenir engendrer, des coûts significatifs pour Natixis. Malgré ses efforts, Natixis pourrait également ne pas être en mesure d'être en conformité totale avec toutes les législations et réglementations applicables et faire l'objet, de ce fait de sanctions pécuniaires ou administratives. En outre, les nouvelles mesures législatives et réglementaires pourraient contraindre Natixis à adapter ses activités et/ou affecter de ce fait ses résultats et sa situation financière. Les nouvelles réglementations pourraient enfin contraindre Natixis à renforcer ses fonds propres ou augmenter ses coûts de financement totaux.



Risques liés aux activités Assurances

Au premier semestre 2021, le Produit Net Bancaire (PNB) du métier Assurances s'établit à 492 millions d'euros et représente 12 % du PNB comptable de Natixis. Le PNB du métier Assurances (hors PNB transverse de 8 millions d'euros) se répartit à hauteur de 312 millions d'euros sur l'activité d'assurance de personnes et à hauteur de 172 millions d'euros sur les activités d'assurance dommages.

Une détérioration de la situation de marché, et notamment une fluctuation trop importante, à la hausse comme à la baisse, des taux d'intérêt, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité d'assurance de personnes de Natixis et son résultat

Le principal risque auquel les filiales d'assurances de Natixis sont exposées dans le cadre de leur activité d'Assurances de personnes est le risque de marché. L'exposition au risque de marché est principalement liée à la garantie en capital sur le périmètre des fonds en euros sur les produits d'épargne.

Au sein des risques de marché, le risque de taux est structurellement important pour Natixis Assurances du fait de la composition fortement obligataire des fonds généraux. Les fluctuations du niveau des taux peuvent avoir les conséquences suivantes :

- en cas de hausse des taux : dégrader la compétitivité de l'offre en euros (en rendant plus attractifs de nouveaux investissements) et provoquer des vagues de rachats dans un contexte défavorable de moins-values latentes du stock obligataire ;
- en cas de baisse des taux : rendre insuffisant à terme le rendement des fonds généraux pour leur permettre de faire face aux garanties en capital.

Du fait de l'allocation des fonds généraux, l'écartement des spreads et la baisse des marchés actions pourraient également avoir un impact défavorable significatif sur les résultats de l'activité d'Assurances de personnes de Natixis.

Une inadéquation entre la sinistralité anticipée par l'assureur et les sommes réellement versées par Natixis aux assurés pourrait avoir un impact significatif défavorable sur son activité d'assurance dommages et sur la partie prévoyance de son activité d'Assurances de personnes, ses résultats et sa situation financière

Le principal risque auquel les filiales d'assurances de Natixis sont exposées dans le cadre de leur activité d'Assurances dommages et sur la partie prévoyance de leur activité d'Assurances de personnes correspond au risque de souscription. Ce risque résulte de l'inadéquation entre, d'une part, les sinistres effectivement survenus et les sommes effectivement versées dans le cadre de l'indemnisation de ces sinistres et, d'autre part, les hypothèses que les filiales utilisent pour fixer les prix de leurs produits d'assurance et établir les provisions techniques en vue d'une éventuelle indemnisation.

Natixis utilise à la fois sa propre expérience et des données sectorielles pour établir des estimations de taux de sinistralité et actuarielles, y compris pour déterminer le prix des produits d'assurance et établir les provisions techniques liées. Cependant, ces estimations et des risques imprévus tels que des pandémies ou des catastrophes naturelles pourraient entraîner le versement aux assurés de sommes supérieures à celles anticipées.

Dans le cas où les sommes réellement versées par Natixis aux assurés seraient supérieures aux hypothèses sous-jacentes utilisées initialement lors de la constitution des provisions, ou si des événements ou tendances conduisaient Natixis à modifier les hypothèses sous-jacentes, Natixis pourrait être exposée à des passifs plus importants que prévu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités d'assurance dommages et d'Assurances de personnes pour la partie prévoyance, ainsi que sur les résultats et la situation financière de Natixis.

Dans le contexte de pandémie COVID-19, le métier Assurances de Natixis a été impacté par la crise en 2020 et s'est adapté en prenant les mesures adéquates afin notamment de maintenir son activité et continuer à être opérationnel pour ses clients. Le premier semestre 2021 est marqué par une activité commerciale très dynamique dans les deux métiers. A 8,1 milliards d'euros, le chiffre d'affaires à fin juin 2021 est en hausse de 50 % par rapport à juin 2020. La croissance s'observe sur toutes les activités d'assurance, mais elle est principalement portée par l'épargne (+63 %) qui a bénéficié d'une forte dynamique, suite à une très faible collecte au 1^{er} semestre 2020 en lien avec le premier confinement. La collecte retrouve ainsi un niveau supérieur à celui d'avant la crise sanitaire : +19 % par rapport au 1^{er} semestre 2019.



Le résultat du 1^{er} semestre 2021 bénéficie notamment en épargne d'un effet de base favorable, le 1^{er} semestre 2020 ayant été marqué par l'impact de la forte baisse des marchés actions.

Le résultat brut d'exploitation des activités d'Assurances affiche une croissance positive.

Natixis Assurances suit, pendant cette crise pandémique, l'évolution des différents risques auxquels elle est exposée et plus particulièrement les risques de marché et de crédit. À ce titre, Natixis Assurances a mis en place un suivi renforcé de ses investissements qui ont bénéficié d'une stratégie de couverture des actions détenues en portefeuille.

En termes de risque de souscription :

- en Assurances dommages : la sinistralité 2021 s'affiche à des niveaux comparables à 2019 (en hausse par rapport à 2020 compte tenu, à l'époque, de mesures restrictives de déplacement strictes ayant eu pour conséquence notamment une baisse des sinistres Auto) ;
- en Assurances de personnes : la sinistralité de la prévoyance individuelle s'améliore en arrêt de travail notamment du fait d'un deuxième et quatrième trimestre 2020 atypiques avec un fort impact des mesures sanitaires. En assurance des emprunteurs, la sinistralité connaît une légère dégradation par rapport au deuxième trimestre 2020, le 1^{er} semestre 2020 ayant bénéficié d'une revue de la sinistralité à la baisse suite à l'analyse des éléments reçus de l'apériteur.

Par ailleurs, l'environnement économique et financier, notamment le niveau des taux bas impacte également la solvabilité de Natixis Assurances, en influant négativement sur les marges futures. Pour autant, la couverture du SCR (Solvency Capital Requirement – exigence en capital) demeure assurée au 30 juin 2021. Les diverses actions mises en œuvre ces dernières années, en particulier en termes de couvertures financières, de réassurance, de diversification des activités ou encore de gestion des investissements, contribuent à la résilience de la solvabilité de Natixis Assurances.

Afin d'accompagner la croissance de Natixis Assurances, son conseil d'administration a approuvé, en mars 2021, le renforcement de ses fonds propres, à hauteur de 200 millions d'euros (sous forme de réduction du dividende versé). Cette opération vient s'ajouter à l'émission, en octobre 2020, de 350 millions d'euros de dettes subordonnées souscrites par Natixis.

Risques liés à la détention des titres émis par Natixis

Les porteurs des titres émis par Natixis et certains autres créanciers de Natixis pourraient subir des pertes si Natixis devait faire l'objet d'une procédure de résolution

La réglementation européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et les textes transposant ces règles en droit français (la réglementation « BRRD ») visent notamment la mise en place d'un mécanisme de résolution unique conférant aux autorités de résolution le pouvoir de « renflouement interne » visant à lutter contre les risques systémiques attachés au système financier et notamment à éviter l'intervention financière des États en cas de crise. Ce pouvoir permet à ces autorités, dans l'hypothèse où une institution financière ou le groupe auquel elle appartient soumise à BRRD devient défaillante ou est proche de l'être, de déprécier, annuler ou convertir en actions, les titres et les engagements éligibles de cette institution financière. Outre la possibilité d'utilisation de ce mécanisme de « renflouement interne », la BRRD accorde aux autorités de résolution des pouvoirs plus étendus, leur permettant notamment de (1) contraindre l'entité à se recapitaliser afin de respecter les conditions de son agrément et à poursuivre les activités pour lesquelles elle est agréée avec un niveau de confiance suffisant de la part des marchés ; le cas échéant en modifiant la structure juridique de l'entité (2) réduire la valeur des créances ou des instruments de dette, ou les convertir en titres de capital pour un transfert vers un établissement-relais à capitaliser, ou dans le cadre d'une cession d'activité ou du recours à une structure de gestion des actifs.

Au 30/06/2021, les fonds propres CET1 de Natixis s'élèvent à 12,1 milliards d'euros, le total des fonds propres de catégorie 1 à 14 milliards d'euros et les fonds propres prudentiels de catégorie 2 à 2,2 milliards d'euros.

En tant que membre du Groupe BPCE, Natixis pourrait être sujette à une procédure de résolution en cas de défaillance de Natixis et du Groupe BPCE. L'autorité de résolution compétente conduirait la procédure de résolution au niveau de BPCE, qui serait le « point d'entrée unique » du Groupe BPCE notamment dans le cadre de l'application des mécanismes de solidarité mutualiste. Si la situation financière de Natixis ou du Groupe BPCE se détériorait ou semblait se détériorer, l'existence des pouvoirs prévus par BRRD pourrait entraîner une baisse plus rapide de la valeur de marché des titres financiers émis par Natixis.

Si une procédure de résolution était mise en œuvre au niveau du Groupe BPCE, l'exercice des pouvoirs prévus par BRRD par une autorité compétente pourrait entraîner :



- une dépréciation partielle ou totale des instruments de fonds propres de Natixis ayant pour impact une perte partielle ou totale de la valeur de ces instruments ;
- une conversion partielle ou intégrale des instruments financiers éligibles en actions Natixis ayant pour conséquence une détention non souhaitée d'actions Natixis et une possible perte financière lors de la revente de ces actions ;
- une modification des modalités contractuelles des instruments financiers pouvant modifier notamment les éléments financiers et temporels des instruments susceptibles de se traduire notamment par des réductions de coupon ou prolongement de maturité et impactant négativement la valeur desdits instruments financiers.

Par ailleurs, la mise en place de mesures de résolution affecterait significativement la capacité de Natixis à effectuer le paiement prévu par de tels instruments ou plus généralement d'assurer ses obligations de paiements vis-à-vis des tiers.

Pour rappel, à la suite de la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée déposée par BPCE sur les actions de la société Natixis, ouverte du 4 juin 2021 au 9 juillet 2021 inclus, BPCE a annoncé le 13 juillet 2021 détenir 91,80 % du capital et des droits de vote de Natixis⁹. Conformément à l'avis de l'Autorité des marchés financiers publié le même jour (D&I n°221C1758 du 13 juillet 2021), BPCE a procédé, le 21 juillet 2021, au retrait obligatoire de toutes les actions Natixis qui n'avaient pas été apportées à l'offre publique¹⁰, aux mêmes conditions financières que l'offre publique d'achat simplifiée, soit 4 euros par action de la société Natixis. En conséquence, du fait de la mise en œuvre réussie du retrait obligatoire, Natixis n'est, depuis le 21 juillet 2021, plus cotée en Bourse.

⁹ BPCE est en outre réputée détenir par assimilation (i) 2 461 581 actions Natixis auto-détenues et (ii) 4 664 262 actions Natixis au titre de promesses d'achat et de vente prévues par les accords de liquidité conclus entre BPCE et les salariés et dirigeants du groupe bénéficiaires d'actions Natixis attribuées gratuitement, représentant ensemble environ 0,23 % du capital et des droits de vote. Ces actions assimilées ne sont pas reprises dans le pourcentage ci-dessus.

¹⁰ À l'exception des (i) 2 461 581 actions Natixis auto-détenues et (ii) 4 664 262 actions Natixis au titre de promesses d'achat et de vente prévues par les accords de liquidité conclus entre BPCE et les salariés et dirigeants du groupe bénéficiaires d'actions Natixis attribuées gratuitement.



3.2 Gestion des risques

Actualisation de la section 3.2 du Chapitre 3 du Document d'enregistrement universel 2020.

3.2.3 Risques de crédit et de contrepartie

3.2.3.10 Informations quantitatives

- EAD, RWA ET EFP PAR APPROCHE ET CATEGORIE D'EXPOSITION BALOISE (NX01)

(en millions d'euros)	30/06/2021			31/12/2020		
	EAD	RWA	EFP	EAD	RWA	EFP
Risque de crédit						
Approche interne	158 943	60 573	4 846	142 975	58 714	4 697
Actions	5 680	17 840	1 427	5 757	18 085	1 447
Administrations et banques centrales	51 289	749	60	40 949	563	45
Autres actifs						
Clientèle de détail						
Entreprises	88 138	38 054	3 044	86 975	37 242	2 979
Établissements	7 459	1 635	131	6 115	1 108	89
Titrisation	6 377	2 295	184	3 179	1 717	137
Approche standard	107 617	10 821	866	78 149	10 279	822
Administrations et banques centrales	4 555	1 448	116	9 252	1 175	94
Autres actifs	6 098	5 278	422	6 330	5 470	438
Clientèle de détail	462	334	27	514	333	27
Entreprises	2 816	2 186	175	1 890	1 186	95
Établissements	86 785	315	25	49 667	344	28
Expositions en défaut	96	133	11	44	53	4
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	258	104	8	279	112	9
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	72	52	4	87	51	4
Titrisation	6 475	971	78	10 087	1 554	124
Sous total risque de crédit	266 560	71 394	5 712	221 125	68 993	5 519
Risque de contrepartie						
Approche interne	43 188	9 480	758	40 565	6 845	548
Administrations et banques centrales	9 613	128	10	8 791	158	13
Entreprises	18 851	5 658	453	17 331	5 093	407
Établissements	14 667	3 676	294	14 158	1 515	121
Titrisation	57	18	1	285	78	6
Approche standard	18 108	567	45	15 737	595	48
Administrations et banques centrales	1 617	181	14	1 478	234	19
Clientèle de détail						
Entreprises	447	71	6	417	54	4
Établissements	15 778	248	20	13 523	224	18
Expositions en défaut	1	2		1	2	
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	94	40	3	79	46	4
Titrisation	170	25	2	239	35	3

Contribution au fonds de défaillance d'une CCP	339	148	12	297	152	12
Sous total risque de contrepartie	61 636	10 196	816	56 599	7 592	607
Risque de marché						
Approche interne		4 256	340		7 147	572
Approche standard		6 446	516		5 975	478
Risque action		456	37		421	34
Risque de change		2 779	222		2 971	238
Risque sur matières premières		1 005	81		1 179	94
Risque de taux		2 206	176		1 404	112
Sous total risque de marché		10 702	856		13 122	1 050
CVA	10 100	2 618	209	7 877	2 284	183
Risque de règlement livraison		29	2		6	
Risque opérationnel (approche standard)		12 988	1 039		12 988	1 039
TOTAL		107 926	8 634		104 985	8 399



- EAD PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET PAR CATEGORIE D'EXPOSITION BALOISE (NX05)

(en millions d'euros)

Catégorie d'exposition	France	Europe*	Amérique du Nord	Autres	Total
Entreprises	33 079	36 326	18 290	22 595	110 290
Autres que PME et FS	27 605	29 176	14 357	17 216	88 354
Financements spécialisés (FS)	4 407	6 814	3 834	5 009	20 065
PME	1 066	336	99	369	1 871
Établissements	96 100	15 633	9 132	4 125	124 990
Administrations et banques centrales	30 390	9 996	16 152	10 536	67 075
Administrations centrales et banques centrales	29 319	7 848	16 047	10 524	63 738
Organisations internationales		1 361			1 361
Banques multilatérales de développement					
Administrations régionales ou locales	417	40			457
Entités du secteur public	655	747	105	12	1 519
Titrisation	4 264	1 888	6 310	616	13 079
Autres actifs	5 381	254	422	41	6 098
Action	3 870	685	1 000	126	5 681
Clientèle de détail	394	11		56	462
Autres que PME	343	10		3	356
PME	51	1		54	106
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	254			4	258
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	11	35	42	78	166
Expositions en défaut	76		8	13	97
Organismes de placement collectif					
Total 30/06/2021	173 819	64 828	51 357	38 192	328 196
Total 31/12/2020	130 639	57 028	46 664	43 393	277 724

* Europe = Union européenne + Europe (hors UE)



- EAD PAR NOTE INTERNE (EQUIVALENT S&P) (NX12)

Répartition des expositions en risque par note interne (équivalent S&P) pour les classes d'actifs traitées en méthode IRB après exclusion :

- des expositions sur actions (traitées en approche pondération simple) ;
- des encours traités en pools (créances achetées) et des tiers regroupés en classes homogènes de risque ;
- des positions de titrisation

(Répartition en %)

Grade	Note interne	30/06/2021	31/12/2020
Investment Grade	AAA	0,1 %	0,1 %
	AA+	7,5 %	6,9 %
	AA	13,0 %	9,2 %
	AA-	14,6 %	16,2 %
	A+	5,6 %	5,6 %
	A	10,7 %	11,9 %
	A-	9,8 %	10,1 %
	BBB+	6,5 %	6,3 %
	BBB	6,9 %	7,4 %
	BBB-	7,5 %	7,7 %
Investment Grade		82,2 %	81,3 %
Non Investment Grade	BB+	4,0 %	4,6 %
	BB	4,5 %	4,6 %
	BB-	2,9 %	2,9 %
	B+	1,9 %	2,0 %
	B	1,0 %	1,0 %
	B-	0,6 %	0,5 %
	CCC+		
	CCC		
	CCC-		
	CC		
C			
Non Investment Grade		15,0 %	15,7 %
Non noté	Non noté	0,5 %	0,6 %
Défaut	D	2,2 %	2,3 %
Total		100,0 %	100,0 %



3.2.5 Risques de marché

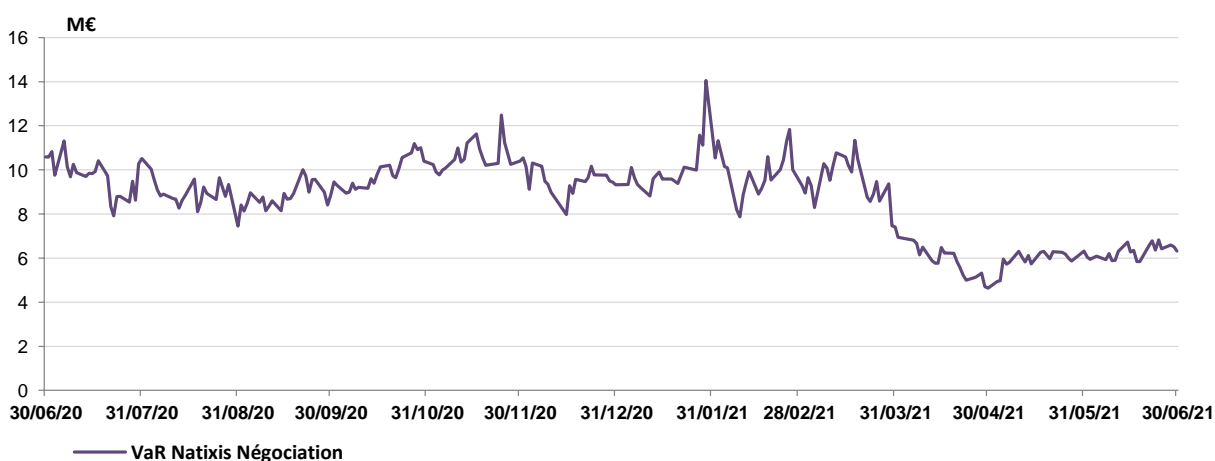
3.2.5.4 Données quantitatives de mesure des risques de marché

▪ Évolution de la VaR sur le périmètre de Natixis

Le niveau de VaR des portefeuilles de négociation de Natixis s'est établi en moyenne à 8,8 millions d'euros avec un maximum constaté de 14,1 millions d'euros le 29 janvier 2021, un minimum de 4,6 millions d'euros le 30 avril 2021 et une valeur de 6,3 millions d'euros au 30 juin 2021.

Le graphique ci-dessous présente l'historique de VaR sur les portefeuilles de négociation entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021, pour le périmètre global.

▪ VaR globale Natixis – Portefeuille de négociation (VaR 99 % 1 jour)



▪ Ventilation de la VaR globale négociation par périmètre

Le tableau suivant présente les principaux chiffres de VaR – (VaR 99 %, 1 jour) :

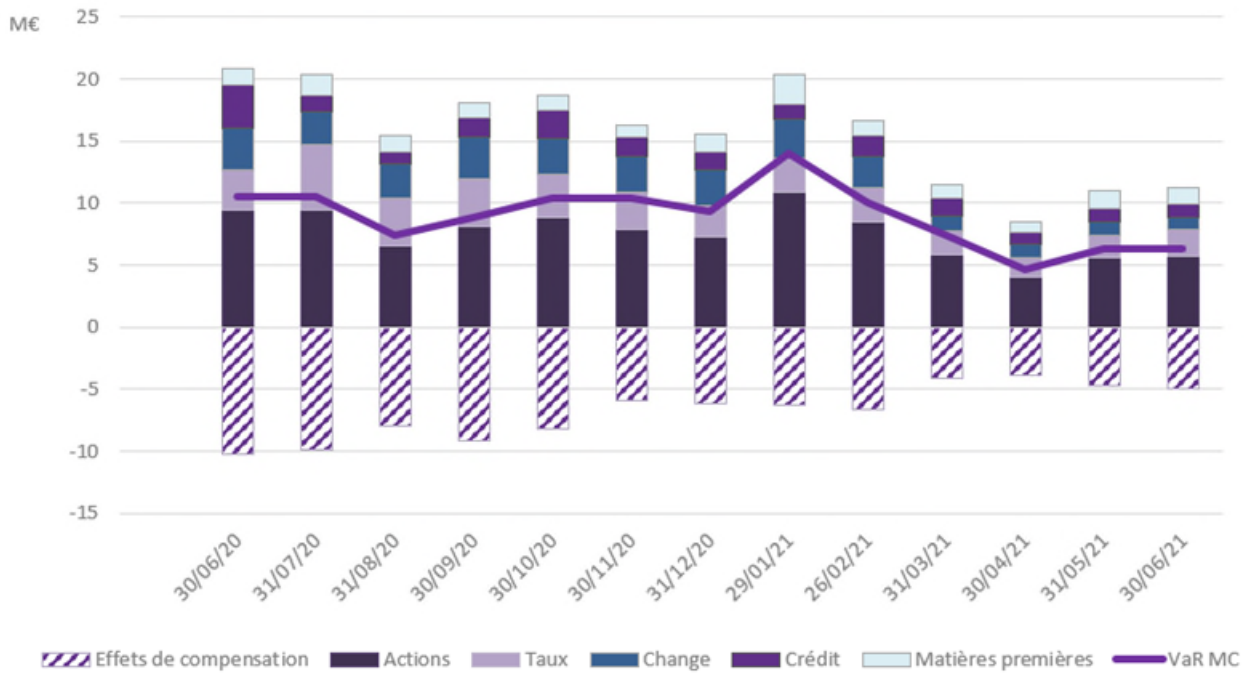
(en millions d'euros)

Périmètre Natixis négociation	VaR au 30/06/2021
Natixis	6,3
dont :	
Global Markets	6,3
Equity Markets	3,2
Commodities	1,5
Fixed-Income	2,5
Global Securities Financing	4,7
Autres activités gérées en extinction	1,1

Au 30 juin 2021, la VaR par activité a retrouvé son niveau pré crise sanitaire COVID 19 du fait de la baisse des amplitudes de chocs utilisés (6,3 millions d'euros contre 10,6 millions d'euros au 30 juin 2020).

▪ **Ventilation par classe de risque et effet des compensations**

La ventilation de la VaR par axe de risque permet de rendre compte de la contribution mensuelle des principaux risques ainsi que des effets de compensation en VaR.

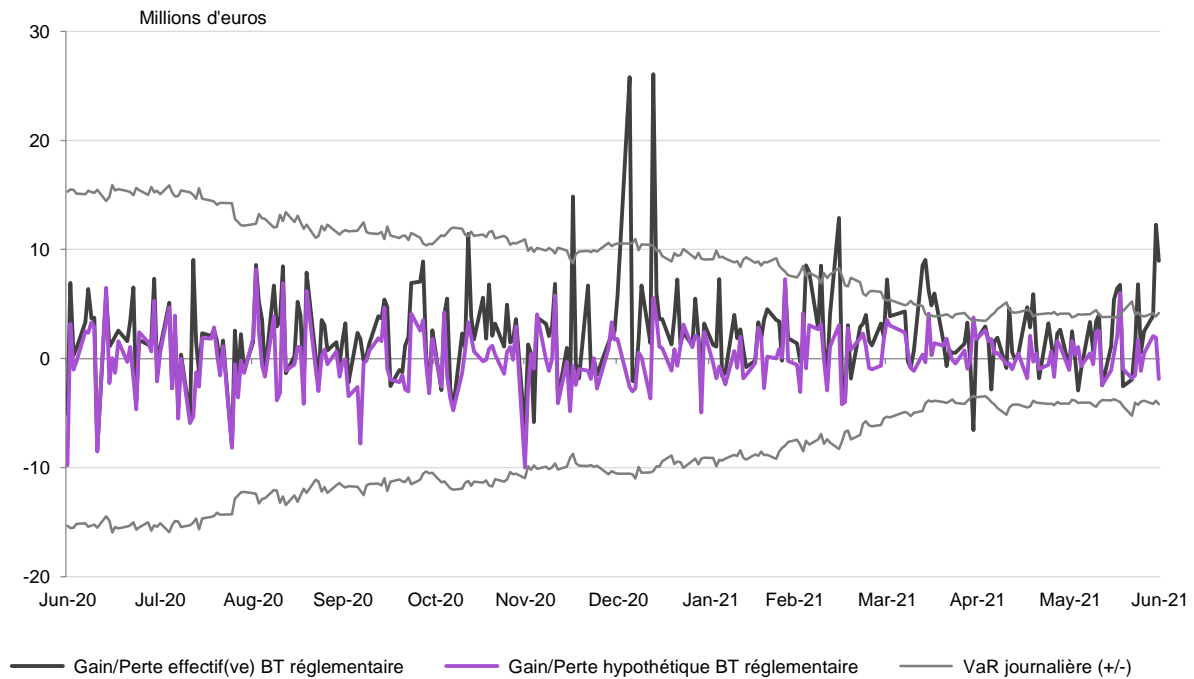


La diminution de la VaR consolidée de 4,3 millions d'euros par rapport au 30 juin 2020 provient essentiellement de la baisse des amplitudes de chocs principalement constatée sur le marché actions.



▪ « Backtesting » de Natixis sur le périmètre réglementaire

Le graphique présenté ci-dessous rend compte du « backtesting » (comparaison a posteriori du potentiel de perte, tel que calculé ex-ante par la VaR (99 %, 1 jour), avec les réalisations hypothétiques et les réalisations effectivement constatées en résultat) sur le périmètre réglementaire et permet de vérifier la robustesse de l'indicateur de VaR.

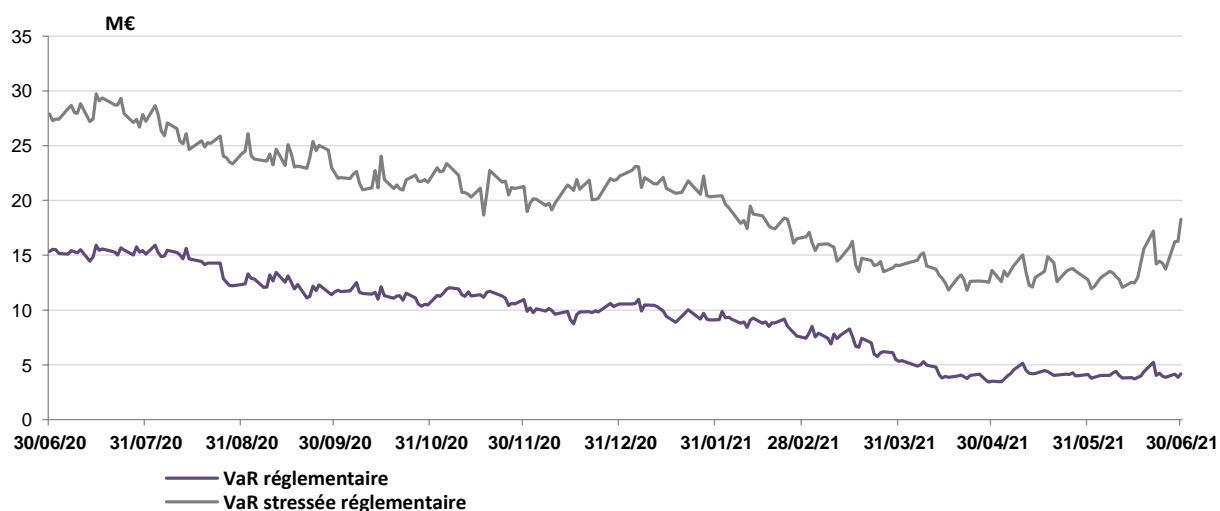


Sur la période comprise entre le 01/07/2020 et le 30/06/2021, une seule exception de backtesting réel a été enregistrée le 29 avril 2021. Cette exception est liée à des ajustements de valorisation dans le cadre du processus IPV (*Independent Price Verification*) et de réserves de fin de mois sur les paramètres de marché concernant les activités actions et de taux d'intérêt.

▪ VaR stressée réglementaire de Natixis

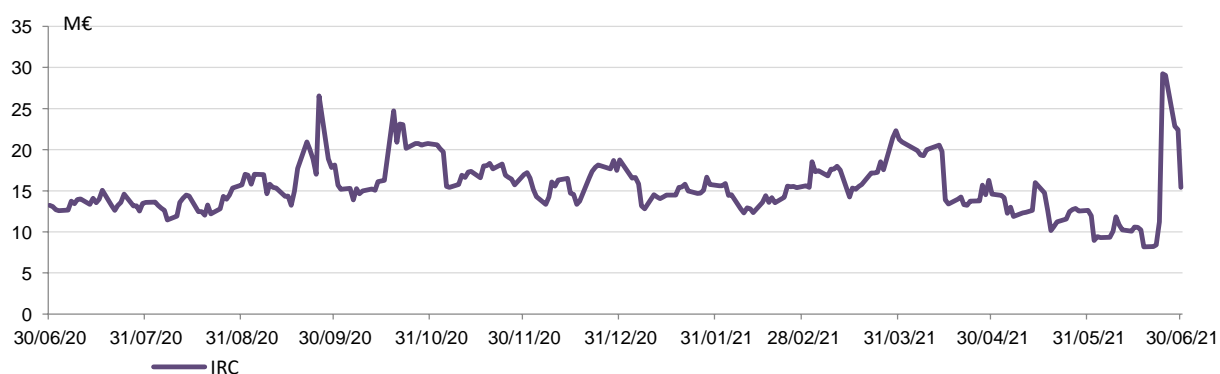
Le niveau de la VaR réglementaire stressée s'est établi en moyenne à 19,9 millions d'euros, avec un maximum constaté de 29,7 millions d'euros le 15 juillet 2020, un minimum de 11,8 millions d'euros le 22 avril 2021 et un niveau de 18,3 millions d'euros au 30 juin 2021.

▪ Évolution de la VaR réglementaire de production (99 %, 1 jour) et stressée (SVaR 99 %, 1 jour) :



▪ Indicateur IRC

Cet indicateur porte sur le périmètre réglementaire. Le niveau d'IRC de Natixis s'est établi en moyenne à 15,4 millions d'euros, avec un maximum constaté de 29,2 millions d'euros le 24 juin 2021, un minimum de 8,2 millions d'euros le 18 juin 2021 et une valeur de 15,4 millions d'euros au 30 juin 2021.

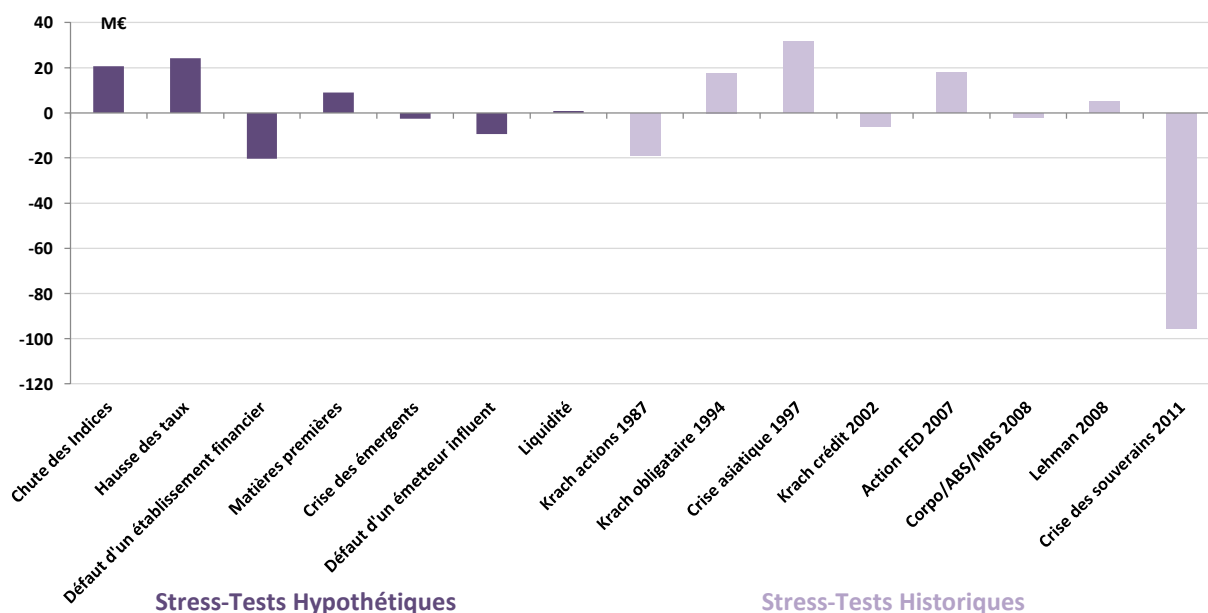


- **Résultats des stress tests sur le périmètre de Natixis**

Les niveaux de « stress tests » globaux ont atteint au 30 juin 2021, en moyenne, un niveau de -1,9 million d'euros contre +23 millions d'euros au 30 juin 2020.

Le stress test historique reproduisant la crise des souverains de 2011 conduit à la perte maximale (-95 millions d'euros au 30 juin 2021).

Stress tests globaux au 30/06/2021 :



3.2.7 Gestion du bilan

3.2.7.1 Gouvernance et organisation

La gestion et le suivi des risques structurels de bilan de Natixis sont placés sous l'autorité du comité GAP présidé par le directeur général et auquel participent notamment les membres du comité de direction générale respectivement en charge de la direction finance, de la direction des risques, de la CIB, le responsable du pool commun de refinancement, le directeur du département BOAT (« Buffer, Operations, ALM and Treasury ») de Natixis, des membres du département SBSR (« Structural Balance Sheet Risk ») de la direction des risques de Natixis ainsi que des représentants de la direction de la gestion financière et de la direction des risques de BPCE. D'une périodicité bimestrielle, ce comité faitier sur ce domaine a pour principales missions :

- la définition et le suivi de la politique de gestion actif – passif de Natixis ;
- l'approbation des grands principes en matière de gestion des risques structurels de bilan (organisation, délégations, tarification interne de la liquidité...) et ce, en conformité avec le cadre ALM normatif fixé par BPCE ;
- la prévalidation des conventions et des hypothèses ALM sous-jacentes aux calculs des indicateurs de gestion et de suivi des risques structurels avant instruction au comité GAP stratégique Groupe de l'organe central pour approbation finale ;
- la validation des limites internes portant sur les indicateurs ALM en déclinaison des limites globales Groupe, les limites allouées à Natixis étant définies par BPCE ;
- la validation de la politique globale de refinancement en coordination avec l'ALM BPCE ;
- la supervision de la gestion des risques structurels de bilan et du risque de levier excessif ;
- la surveillance des grands équilibres de bilan et de leur évolution.

Le périmètre de suivi du comité GAP porte sur le bilan consolidé prudentiel de Natixis

Afin de mener à bien ses missions et de pouvoir appliquer les grands principes de gestion et de contrôle ALM, le comité ALM délègue certaines responsabilités opérationnelles :

- au département BOAT, première ligne de défense :
 - le département ALM est garant de l'actualisation des principes ALM, des normes, conventions et limites. Il les soumet au comité GAP sous contrôle de la direction des Risques, et assure le pilotage des contraintes ALM et le respect des limites globales ALM (incluant celles portant sur les ratios de liquidité réglementaires et le ratio de levier) qui lui incombent,
 - le département Trésorerie (pool commun de refinancement), rattaché au département BOAT et supervisé par la gestion financière de BPCE, est en charge de couvrir les besoins de refinancement des métiers, de gérer opérationnellement la liquidité dans le cadre des limites qui lui sont dédiées, de mettre en œuvre la politique de refinancement à moyen terme de Natixis décidée par le comité GAP et de gérer opérationnellement le respect du ratio réglementaire de liquidité ;
- à la direction des risques, en charge de l'évaluation indépendante du dispositif de suivi des risques structurels de bilan et des contrôles de second niveau sur les indicateurs ALM et trésorerie (département dédié SBSR), de la validation des méthodes ALM identifiées en tant que modèle (département dédié MR&RG). Les limites définies dans le cadre du dispositif de l'appétit aux risques sont proposées par la direction des risques et validées par le conseil d'administration.

3.2.7.2 Gestion du risque de liquidité et de refinancement

Objectifs et politique

Dispositif de suivi

Le contrôle, la gestion et le suivi de ce risque reposent notamment sur le dispositif suivant :

- l'encadrement des consommations brutes de liquidité non sécurisée de chaque métier auprès de la Trésorerie: afin de piloter les besoins de refinancement de la banque, des enveloppes de liquidité pour chaque métier sont arrêtées dans le cadre de la procédure budgétaire et validées par le comité GAP. Le suivi des consommations est effectué hebdomadairement pour les métiers de la CIB et mensuellement pour les autres métiers ;
- l'encadrement de la contribution de la banque à l'empreinte nette de marché du Groupe BPCE : elle permet de mettre en adéquation le système d'allocation de la liquidité avec les ambitions stratégiques du Groupe et le pilotage opérationnel ;



- l'encadrement de la transformation à court terme : celle-ci est mesurée à partir d'impasses de liquidité. Cet indicateur est produit chaque jour sur un horizon de 365 jours en pas de temps quotidien pour l'ensemble des opérations du périmètre social élargi à certaines filiales, puis consolidé avec l'impasse de BPCE SA également produite quotidiennement . Il est encadré par quatre limites permanentes validées par le comité GAP et suivies quotidiennement ;
- l'encadrement de la transformation à moyen terme : il s'effectue par des ratios de couverture, définis par tranche de maturité comme le rapport des ressources restant dû sur les emplois restant dû. Ces ratios, calculés pour la Trésorerie Long terme, les filiales établissements de crédit hébergeant des activités à moyen terme et pour Natixis en base consolidée, sont contraints par des ratios minima de couverture validés par le comité GAP et suivis mensuellement ;
- l'encadrement de la contribution de la banque à la transformation court et moyen long terme du Groupe BPCE : elle est mesurée à partir des impasses de liquidités consolidées de Natixis. Ces indicateurs sont produits tous les mois et font également l'objet de limites fixées par le Comité GAP Groupe ;
- des exercices de résistance à des stress de liquidité : ils ont pour objectifs de mesurer la capacité du Groupe à continuer de respecter ses engagements et à poursuivre ses activités en cas de crise de liquidité. Natixis simule périodiquement sa contribution aux résultats du stress Groupe pour différents scénarios de crise (systémique, spécifique, combinée...) et pour différents niveaux d'intensité (modérée, forte, extrême...) sur un horizon d'un, deux et trois mois dont les hypothèses sont fixées par BPCE ;
- la structure du refinancement : ce suivi a pour objectif de s'assurer de la bonne diversification de nos ressources par nature de contrepartie, par segment de marché et par zone géographique afin de maîtriser tout risque de concentration (cf. *paragraphe [Principes et structures de refinancement]*) ;
- la réalisation des tests de profondeur de marché par le Pool commun de refinancement : ces tests de liquidité visent notamment à sonder les limites ouvertes sur la signature du Groupe par les contreparties.

Plan de continuité d'activité en cas de stress de liquidité (Contingency Funding Plan)

Ce plan de continuité d'activité « CFP » (Contingency Funding Plan) a pour objectif d'assurer qu'en cas de survenance d'une crise de liquidité altérant la capacité du Groupe à se refinancer, l'ensemble des moyens est mobilisé, de façon coordonnée et optimisée pour lui permettre d'assumer ses obligations financières courantes et futures et ainsi de maintenir la continuité de ses activités.

Compte tenu de l'organisation du Groupe en matière de gestion de la liquidité qui reste supervisée par l'organe central, le CFP du groupe est unique, couvre l'ensemble des affiliés et est placé sous l'autorité du comité GAP stratégique. L'activation (resp. la désactivation) du CFP Groupe est prise par le directeur de la Gestion Financière du Groupe après aval du directeur financier du Groupe. Cette décision déclenche automatiquement l'activation (resp. la désactivation) du CFP de Natixis et sa déclinaison au niveau des plateformes internationales. Le CFP Groupe décrit en particulier :

- le dispositif de surveillance du Groupe fondé notamment sur un échantillon d'indicateurs avancés quantitatifs et qualitatifs d'occurrence de crise (les « Early Warning Indicators ») complétés par un système de seuils afin de faciliter le processus de décision et d'escalade quant à l'activation ou la désactivation du CFP ;
- l'organisation et la gouvernance à mettre en œuvre en cas d'activation ;
- la description de leviers d'actions à exécuter pour faire face à des situations de tensions sur la liquidité.

Au niveau de Natixis, l'exécution du CFP Groupe est supervisé par le « LLC » (« Liquidity Crisis Committee ») présidé par le Directeur général et auquel assistent des représentants de la direction Finance, de la direction des Risques et de la CIB.

Point sur les refinancements de la Banque

Refinancement court terme

Le début de l'année 2021 a été marqué par un phénomène qualifié de reflation par les analystes, comprendre la sortie d'une période de risque déflationniste et la réapparition de hausses de prix tangibles. C'est le redémarrage progressif des économies stimulées par le succès des campagnes de vaccination qui explique principalement cette situation. Cette reprise de l'activité se heurte cependant à des phénomènes de pénuries des facteurs de production (matières premières, composants électroniques, voire offres de travail) qui ont favorisé dans certaines zones la hausse de l'inflation. Les prix ont ainsi progressé de 5% entre juin 2020 et juin 2021 aux États-Unis selon l'indice Urban CPI publié par le Département du Travail. Cette nouvelle donne



pose la question de la pertinence de maintenir, dans les zones les plus dynamiques, une politique monétaire aussi accommodante et les membres de la FED, bien que convaincus du côté temporaire de ce pic d'inflation, n'hésitent pas à communiquer des anticipations légèrement révisées à la hausse de leurs scénarios d'évolution des taux directeurs. Une baisse du rythme des achats mensuels de titres obligataires de la Fed pourrait aussi être évoquée au second semestre.

La Banque Centrale Européenne n'en est pas là, et, au contraire, a décidé de soutenir l'économie du continent en augmentant le rythme de son programme d'achat PEPP au mois de mars. La plus lente diffusion des vaccins en Europe ainsi que le risque de voir le variant delta contrarier la reprise économique de la zone expliquent ces évolutions un peu divergentes de part et d'autre de l'Atlantique.

L'encours de nos programmes de dette CT exprimé en euro n'a que très peu varié depuis le début de l'année. La liquidité est toujours très abondante sur le marché monétaire notamment sur le compartiment du dollar alimentée non seulement par les injections de la Fed mais aussi par la baisse des buffers de liquidité mis en place par le trésor américain pour affronter la crise (le solde du compte du trésor auprès de la Fed était de 1 606 milliards de dollars fin 2020, il ne représente plus que 852 milliards fin juin 2021). Cette liquidité a continué de pousser les rendements plus bas sur la partie court terme de la courbe et la FED a été obligée de relever certains taux qu'elle administre afin d'éviter un passage en territoire négatif des taux courts. En Europe, les opérations de TLTRO dont le succès ne se dément pas, offrent aux banques une ressource permettant d'alimenter leurs concours à l'économie et réduit ainsi leurs besoins de financement sur le marché. Les taux des émissions restent donc logiquement très bas, l'Euribor 3 mois moyen sur le premier trimestre à - 0,541 % est largement en deçà du taux de la facilité de dépôt de la BCE (- 0,50 %) qui marque le bas du corridor de la politique monétaire de la zone.

Encours des différents programmes d'émission court terme de Natixis

<i>(montant en millions d'euros ou contrevalueur euros)</i>	Certificats de dépôt	Commercial Papers
Plafond des programmes *	45 000	24 622
Encours au 30/06/2021	19 337	10 516

* Pour les certificats de dépôt, plafond du programme de NEU CP uniquement

Refinancement long terme

Après une année 2020 marquée par le confinement et le ralentissement brutal de l'activité économique, le premier semestre 2021, aura été celui d'un déconfinement progressif et d'une reprise de la croissance.

L'OCDE a relevé sa prévision de croissance mondiale pour 2021 de 4,2 % à 5,8 %. Cette amélioration a été portée par la dynamique vaccinale dans beaucoup d'économies avancées, mais aussi par le plan massif de relance budgétaire des Etats-Unis : le montant des différents plans de relance s'élève à 4 900 milliards d'euros et deux autres plans d'un montant de 3 250 milliards d'euros sont en discussion.

En Europe, l'Union européenne a mis en place un plan de 750 milliards d'euros l'année dernière.

La principale conséquence de la reprise économique aux États-Unis a été la forte poussée d'inflation observée au 2^{ème} trimestre. Le besoin de consommation des ménages au sortir du confinement, ainsi que des effets de base (le baril de pétrole valait moins de 35\$ fin avril 2020) ont conduit à un chiffre d'inflation CPI pour le mois de mai de 5%, bien supérieur à la cible de 2 % souhaitée par la FED. Malgré ce chiffre élevé, les membres de la FED ne cessent de rappeler depuis le mois de mars que la forte poussée d'inflation n'est que temporaire, qu'elle devrait s'apaiser en cours d'année et qu'un retrait progressif du soutien apporté aux marchés par les achats d'actifs (120 Md\$ par mois) ne sera d'actualité qu'avec le retour du plein emploi (comparé à l'avant crise Covid-19, 6,8 millions de chômeurs supplémentaires).

En Europe, la BCE pense également que la hausse actuelle de l'inflation n'est que transitoire (2 % en mai). Elle maintient donc le rythme des achats dans le cadre du programme PEPP (80 milliards d'euros par mois).

Les marchés financiers ont, semble-t-il au vu de l'évolution des taux longs, intégré le caractère temporaire de la poussée d'inflation. Le taux de rendement de l'US Treasury 10 ans, après avoir atteint un pic en mars à 1,74 % (+83bp de hausse depuis le début de l'année) a reflué à 1,47 % fin juin. En Europe, le BUND 10 ans clôture le semestre à - 0,30 % (+27bp depuis le début de l'année), après un plus haut à - 0,10 % au mois de mai.

Le maintien du rythme des achats d'actifs dans le cadre du QE par les banques centrales est favorable au marché du crédit. C'est une poursuite du resserrement des spreads alors que Moody's a encore revu à la baisse ses prévisions pour les taux de défauts en 2021. Le downgrade d'une note à A par S&P de la notation du Groupe BPCE le 24 juin n'a pas eu d'incidence sur le spread de crédit de la signature du groupe. Sur le



marché secondaire, les spreads de crédit senior preferred en euro des banques françaises se sont resserrés de -5bp à 5 ans sur le semestre.

Dans ce contexte de marché, Natixis a levé, en 2021, 7,49 milliards d'euros (dont 499 millions d'euros d'autoportées) au titre du programme de refinancement à moyen et long terme. Seul émetteur long terme sur le compartiment des émissions publiques, BPCE a financé Natixis à hauteur de 1,89 milliard en contre-valeur euro.

Émission et encours des différents programmes d'émissions de dette moyen long terme de Natixis

<i>(montants en millions d'euros ou contre-valeur euros)</i>	EMTN	NEU MTN	USMTN	Émissions obligataires
Émissions 30/06/2021	2 185	0	0	3 160
Encours 30/06/2021	12 954	248	91	12 237

3.2.7.3 Risque de change structurel

Objectifs et politique

En tant que principal point d'accès à l'international du Groupe hébergeant des entités et des actifs en devises étrangères, une quote-part des RWAs du Groupe portés par Natixis est également libellée en devise. Leur contrevalorisation en euros fluctue ainsi en fonction des parités de change. Afin d'immuniser le ratio CET1 contre les variations de parité de change, Natixis a converti une partie de son CET1 en devise, soit par injection de capital en devise dans ses filiales et succursales à l'étranger, soit par la conservation de résultats en devise à l'étranger. Ces deux éléments constituent des positions de change dites structurelles dont la réévaluation est comptabilisée en écart de conversion. La politique de change structurelle - dont la gestion incombe au département BOAT sous la supervision du Comité GAP et le contrôle de SBSR - vise ainsi à maintenir la sensibilité du ratio CET1 à la variation des parités de change dans une fourchette minimale définie par le Comité GAP.

3.2.7.4 Risque de taux d'intérêt global

Politique générale

Natixis héberge les activités CIB du Groupe BPCE qui sont majoritairement conduites et refinancées sur base taux variable / flottant. Cette spécificité structurelle commune à la plupart des banques d'investissement présente l'avantage que le portefeuille bancaire de Natixis est très peu sensible aux variations des taux d'intérêt et constitue ainsi un actifs diversifiant des activités « retail » pour le Groupe BPCE. La politique de Natixis en matière de gestion du risque de taux d'intérêt global n'a ainsi pas pour vocation de détenir de manière structurelle et durable des positions directionnelles de taux sur le portefeuille bancaire.

Sauf exception, les actifs et les passifs financiers à taux fixe sont retournés contre des taux d'intérêts révisables et dans le cadre de la transition des indices contre des taux sans risque dits « RFR » via des swaps de taux et sont majoritairement localisés dans les portefeuilles de la Trésorerie soumis à un dispositif permanent d'encadrement du risque de taux. Le traitement comptable du système de couverture suit les normes comptables IAS.



Gap de taux par maturité au 30 juin 2021

Maturités (en millions d'euros)	1 an	3 ans	5 ans	7 ans
Montant du gap, à taux fixe	(1 108)	(580)	(210)	(64)

Le tableau ci-dessous présente les sensibilités de la valeur économique (Δ EVE) et de la marge d'intérêt (Δ MNI) du portefeuille bancaire de Natixis consolidé selon les divers scénarios réglementaires de variations des taux d'intérêt sur les dates d'arrêté annuel :

Sensibilité de la valeur économique et de la marge nette d'intérêt (IRRBB – Tableau B)

Période (en millions d'euros)	Δ EVE		Δ NII	
	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
Déplacement parallèle vers le haut	(22)	(152)	71	27
Déplacement parallèle vers le bas	7	27	(26)	(1)
Pentification de la courbe	(82)	(63)		
Aplatissement de la courbe	23	(13)		
Hausse des taux courts	10	(59)		
Baisse des taux courts	(35)	(2)		
Maximum				
Période		30/06/201		31/12/2020
Fonds propres de base (Tier 1)		14016		14 194

Calcul de stress tests avec le floor réglementaire progressif et selon la méthode d'agrégation interdevises définis dans les Guidelines de l'EBA de juillet 2018. Pour la marge nette d'intérêts, la sensibilité affichée est celle de la première année.

Compte tenu de sa nature, le risque de taux d'intérêt global demeure un risque marginal pour Natixis et n'appelle pas de remarque particulière.

Les scénarios de chocs réglementaires définis par l'Autorité Bancaire Européenne (déplacement parallèle vers le haut de + 200 bp, déplacement parallèle vers le bas de - 200 bp, pentification, aplatissement, hausse et baisse des taux courts avec le floor progressif) montrent une variation de la valeur économique du portefeuille bancaire de - 22,4 millions d'euros (avec la règle de compensation interdevises de l'EBA) pour le scénario de hausse de + 200 bps au 30 juin 2021.

La sensibilité de la marge nette d'intérêt de Natixis aux variations des taux d'intérêt dans divers scénarios de stress sur l'année 2020, est relativement faible. En cas de hausse parallèle des courbes de taux de + 200 points de base, la sensibilité est positive et représente moins de 1,5 % du CET1.

3.2.9.1 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Actualisation de la section 3.2.9.1 du Chapitre 3 du Document d'enregistrement universel 2020 pages 165 à 167. Seules les procédures faisant l'objet d'une mise à jour sont présentées ici.

Affaire Madoff

L'encours Madoff est estimé à 306,2 millions d'euros de contre-valeur au 30 juin 2021 intégralement provisionné à cette date, contre 503,4 millions d'euros au 31 décembre 2020 suite à la confirmation de la liquidation de certains actifs déposés au nom de Natixis et intégralement provisionnés. L'impact effectif de cette exposition dépendra à la fois du degré de recouvrement des actifs déposés au nom de Natixis et de l'issue des voies de recours notamment judiciaires dont dispose la banque. Par ailleurs, une divergence a émergé en 2011 sur l'application de la convention d'assurance responsabilité civile professionnelle sur ce dossier, conclue avec des lignes successives d'assureurs pour un montant total de 123 millions d'euros. Alors que la Cour d'appel de Paris avait confirmé en novembre 2016, comme le Tribunal de commerce avant elle, la prise en charge par les assureurs de la première ligne, à hauteur des polices souscrites, des pertes subies par Natixis du fait de la fraude Madoff, la Cour de cassation a prononcé le 19 septembre 2018 l'annulation de l'arrêt attaqué et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée. La Cour a rendu le 24 septembre 2019 une décision défavorable à Natixis qui infirme le jugement du Tribunal de commerce de Paris. Natixis a formé un pourvoi en cassation en décembre 2019.

Irving H. Picard, le liquidateur de Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« BMIS ») a déposé une demande de restitution à la liquidation de sommes perçues avant la découverte de la fraude, par un acte auprès du tribunal des faillites (United States Bankruptcy Court) du Southern District de New York à l'encontre de plusieurs institutions bancaires, incluant une demande de 400 millions de dollars contre Natixis. Natixis conteste les griefs invoqués à son encontre et a pris les mesures nécessaires pour se défendre et assurer la sauvegarde de ses droits. Natixis a déposé des recours dont une « Motion to Dismiss » demandant le rejet de l'action à titre préliminaire et avant toute décision au fond et une « Motion to Withdraw the Reference » pour transférer certaines questions à la compétence de la District Court fédérale. Ces actions ont fait l'objet de nombreuses décisions et recours et sont toujours en cours. Une décision de novembre 2016 du tribunal des faillites a rejeté un certain nombre des demandes de restitution initiées par le liquidateur sur le fondement de l'extraterritorialité. En septembre 2017, la cour du Second Circuit a octroyé au liquidateur de BMIS et aux défendeurs le droit de faire appel de la décision du tribunal des faillites sur l'extraterritorialité directement auprès du Second Circuit, évitant ainsi l'appel intermédiaire auprès de la district court. En février 2019, la cour du Second Circuit a cassé la décision du tribunal des faillites sur l'extraterritorialité. En août 2019, Natixis s'est joint au groupe des défendeurs ayant déposé une demande de permission pour faire appel de la décision de la cour du Second Circuit auprès de la Cour Suprême. La Cour Suprême a refusé en juin 2020 d'entendre l'affaire. L'affaire va être renvoyée par la cour du Second Circuit auprès du tribunal des faillites. Le liquidateur de BMIS cherche la suspension des actions en restitution pendantes jusqu'à ce que certaines actions spécifiques traitant du concept de « good faith » dans les demandes de restitution soient tranchées

En outre, les liquidateurs de Fairfield Sentry Limited et Fairfield Sigma Limited ont intenté un grand nombre d'actions à l'encontre d'investisseurs ayant dans le passé obtenu des paiements de ces fonds au titre de rachats de parts (plus de 200 actions ont été intentées à New York). Certaines entités de Natixis sont concernées en tant que défenderesses dans quelques-unes de ces actions. Natixis considère ces actions comme étant dénuées de tout fondement et se défend vigoureusement. Ces actions ont été suspendues pendant quelques années et le tribunal des faillites a en octobre 2016 autorisé les liquidateurs à modifier leur demande initiale. Les défenderesses ont répondu de manière consolidée en mai et juin 2017. En août 2018, le tribunal des faillites a rendu une décision sur la « Motion to Dismiss » (demandant le rejet de l'action à titre préliminaire et avant toute décision au fond) déposée par les défenderesses. Le juge ne s'est prononcé que sur un des fondements, celui de la compétence personnelle (« personal jurisdiction ») pour juger que cette dernière manquait dans l'action à l'encontre des défenderesses. En décembre 2018, le juge a rendu une décision sur la « Motion to Dismiss » rejetant les actions des liquidateurs fondées sur des « common law claims » (unjust enrichment, money had and received, mistaken payment and constructive trust) et les actions contractuelles mais rejetant la « Motion to Dismiss » portant sur les actions fondées sur le droit des Îles Vierges Britanniques tout en réservant la possibilité de plaider l'application du Section 546(e) safe harbor. En mai 2019, les liquidateurs ont fait appel de la décision du tribunal des faillites auprès de la District Court. Les défenderesses, dont Natixis, ont déposé le 9 mars 2020 une motion s'opposant à cet appel et ont renouvelé le 16 mars 2020 leur motion to dismiss initiale. Le tribunal des faillites a demandé aux défenderesses de limiter la motion to dismiss aux arguments pouvant conduire au rejet de l'intégralité des actions des liquidateurs (au titre du Section 546(e) safe harbor ou de l'irrégularité de l'assignation initiale). Le tribunal des faillites a rejeté en décembre 2020 les actions fondées sur le droit des Îles Vierges Britanniques considérant que les défenderesses, dont Natixis, bénéficient du Section 546(e) safe harbor. Cette décision, susceptible d'entraîner le rejet des demandes de claw back, est susceptible de recours.

La procédure suit son cours.

Dépôt de plainte pénale coordonnée par l'ADAM

En mars 2009, une enquête préliminaire a été ordonnée par le Parquet de Paris suite à une plainte d'actionnaires minoritaires de Natixis coordonnée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). Du fait de la constitution de partie civile des plaignants, une information judiciaire a été ouverte en 2010. Le 14 février 2017, Natixis a été mise en examen du chef d'informations fausses ou trompeuses à raison de deux communiqués diffusés au second semestre 2007, au début de la crise des subprimes.

À l'issue de cette information judiciaire, un renvoi en jugement a été décidé par ordonnance du 28 juin 2019.

Ce renvoi ne concerne que l'un des deux communiqués, diffusé le 25 novembre 2007, s'agissant des précisions apportées sur les risques auxquels Natixis se trouvait exposée à l'époque, en raison de la crise des subprimes. Le second communiqué fait l'objet d'un non-lieu.

Le tribunal correctionnel de Paris, dans un jugement rendu le 24 juin 2021, a condamné Natixis, jugeant insuffisante l'information portée par ledit communiqué de presse du 25 novembre 2007, et plus précisément les risques auxquels la banque se trouvait exposée à l'époque en raison de la crise des subprimes.

Il a prononcé une peine d'amende de 7,5 millions d'euros. Les parties civiles se sont vues quant à elles allouer une indemnité globale de l'ordre de 2 millions d'euros.

Natixis, qui considère n'avoir commis aucune infraction, a fait appel de ce jugement, le tribunal correctionnel de Paris n'ayant pas tenu compte des arguments présentés lors de l'audience.

Lucchini Spa

En mars 2018 Natixis S.A. a été assignée, solidairement avec plusieurs autres banques, par Lucchini Spa (sous « extraordinary administration ») devant le Tribunal de Milan, l'administrateur judiciaire de Lucchini Spa alléguant des irrégularités dans la mise en œuvre de la restructuration du financement accordé par celles-ci. La procédure suit son cours.

Selon décision en date du 21 juillet 2020, le Tribunal de Milan a rejeté en totalité les demandes de Lucchini Spa et l'a condamnée à payer les frais de procédure pour un montant total de 1,2 million d'euros, dont 174 milliers d'euros pour chaque banque ou groupes de banques. Lucchini Spa a interjeté appel du jugement. La procédure suit son cours.

Autorité de la Concurrence/Natixis Intertitres et Natixis

Le 9 octobre 2015, un acteur dans le domaine des titres-restaurants a saisi l'Autorité de la Concurrence de pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'émission et l'acceptation des titres-restaurants. Cette saisine visait plusieurs sociétés françaises du secteur des titres-restaurants, dont Natixis Intertitres.

Dans sa décision du 17 décembre 2019, l'Autorité de la Concurrence a considéré que Natixis Intertitres a participé à une pratique d'échanges d'informations et à une pratique visant à verrouiller le marché des titres-restaurants.

Natixis Intertitres a été condamnée, en propre, à une amende de 4 360 000 euros ainsi qu'à deux autres amendes d'un montant total de 78 962 000 euros, solidairement avec Natixis.

Cette décision a fait l'objet d'un communiqué de presse de la part de l'Autorité de la Concurrence, en date du 18 décembre 2019.

Natixis et Natixis Intertitres ont fait appel de cette décision et estiment disposer de sérieux arguments pour la contester. Il n'a pas été, dans ces conditions, constitué de provisions dans les comptes au 31 décembre 2019 et lors des arrêtés suivants. Cette situation est sans changement au 30 juin 2021

Bucephalus Capital Limited/Darius Capital Partners

Le 7 juin 2019 la Société Bucephalus Capital Limited (société de droit anglais) a assigné Darius Capital Partners (société de droit français, ayant pour nouvelle dénomination Darius Capital Conseil, filiale de Natixis Investment Manager à hauteur de 70 %), solidairement avec d'autres, devant le Tribunal de commerce de Paris lui reprochant le non-respect de diverses obligations contractuelles au titre notamment d'un accord-cadre en date du 5 septembre 2013 et de divers accords subséquents. Le montant total des demandes de Bucephalus Capital Limited s'élève à 178 487 500 euros.

Darius Capital Conseil considère que cette demande n'est pas fondée. La procédure suit son cours.

3.2.9.2 Situation de dépendance

Natixis n'est dépendante à l'égard d'aucun brevet ou licence, ni aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.



3.2.10 AUTRES RISQUES

3.2.10.1 Risques liés aux activités d'Assurances

Natixis Assurances

Natixis Assurances constitue le pôle Assurances de Natixis et est organisée autour de deux métiers :

- le métier Assurances de personnes, orienté sur le développement de portefeuilles d'assurance-vie et de capitalisation à vocation d'épargne ou de retraite, ainsi que de portefeuilles de prévoyance ;
- le métier Assurances non vie, orienté sur le développement de portefeuilles d'assurance Auto, MRH (Multirisque habitation), accidents de la vie, protection juridique, santé et diverses garanties dommages.

Étant donné la prépondérance de l'activité d'épargne, les principaux risques de Natixis Assurances sont de nature financière. La compagnie est par ailleurs exposée au risque de souscription (vie et non vie), ainsi qu'au risque de contrepartie.

Risque de marché

Le risque de marché est principalement supporté par la filiale BPCE Vie à travers les actifs financiers en face de ses engagements à capital et taux garantis (contrats en euros : 62,3 milliards d'euros en valeur bilan sur le fonds général). La société est confrontée aux risques de dépréciation de ses actifs (baisse des marchés actions, immobilier, hausse des spreads, hausse des taux), ainsi qu'au risque de baisse des taux générant une insuffisance de rendement pour faire face aux capitaux et taux garantis. En réponse à ce risque, BPCE Vie ne commercialise depuis plusieurs années que des contrats à taux minimum garantis (« TMG ») nuls : ces contrats représentent plus de 95 % des engagements. Le TMG moyen ressort à 0,11 %.

La gestion du risque de marché consiste en la diversification des sources de rendement, notamment via les investissements dans de nouvelles classes d'actifs (financement de l'économie, infrastructure...) cadrée par une allocation stratégique définie annuellement tenant compte des contraintes réglementaires, des engagements envers les assurés et des exigences commerciales.

Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de crédit sont réalisés dans le respect des normes et limites internes de Natixis Assurances. Au 30 juin 2021, 67 % du portefeuille de taux est investi sur des contreparties disposant d'un rating supérieur ou égal à A.

Risque de souscription vie

Le principal risque de souscription vie est lié à l'activité d'épargne. En situation de taux particulièrement bas, le risque majeur correspond au risque de baisse des rachats et/ou de trop fortes collectes sur le support en euros : les réinvestissements obligatoires diluant le rendement du fonds général. Des actions ont été mises en place pour prioriser la collecte en unités de compte : création de produits favorisant les unités de compte, campagnes de communication orientées sur les unités de compte.

Risque de souscription non vie

Le risque de souscription non vie de Natixis Assurances est principalement porté par la filiale BPCE Assurances :

- risque de prime : afin de s'assurer que les primes payées par les assurés correspondent bien au risque transféré, BPCE Assurances a mis en place notamment une politique de surveillance de son portefeuille, des notes de contrôles de stabilité ou de tarification d'un nouveau produit, ainsi que des limites de souscriptions revues annuellement ;
- risque de sinistre : lors de chaque inventaire est effectuée une évaluation actuarielle des provisions pour sinistres à payer à partir de méthodes statistiques reconnues par la profession et exigées par le régulateur ;
- risque catastrophe : le risque catastrophe se définit par l'exposition à un événement de forte ampleur générant une multitude de sinistres (tempête, risque de responsabilité civile...). Ce risque fait donc l'objet de couvertures en réassurance, soit provenant de l'État dans le cadre, par exemple, de catastrophes naturelles ou d'attentats, soit auprès des réassureurs privés notamment dans le cadre des tempêtes ou de sinistres responsabilités civiles ou encore auprès de pools de réassurance.



Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie de Natixis Assurances porte principalement sur les contreparties de réassurance. La sélection des réassureurs est l'élément clé de la gestion de ce risque :

- les réassureurs avec lesquels traite Natixis Assurances ont en pratique une notation financière, par l'une au moins des trois agences de notation reconnues au niveau international, égale ou supérieure à A- en équivalent Standard & Poor's ;
- la multiplicité des réassureurs est favorisée dans une optique de diversification de la contrepartie à des fins de dilution du risque.



3.3 Informations au titre du Pilier III de Bâle 3

Actualisation de la section 3.3 du Chapitre 3 du Document d'enregistrement universel 2020.

Le Règlement (UE) n°2019/876 (CCR2) prévoit de nouvelles dispositions relatives au calcul des actifs pondérés et de nouvelles exigences de ratio, applicables dans les deux cas à partir du 28 juin 2021. Les principaux impacts pour Natixis sont les suivants :

- Les exigences réglementaires de ratio de levier et de ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) deviennent effectives, avec un minimum de 3% pour le levier et de 100% pour le NSFR ;
- Une nouvelle approche standard (Standardised Approach (SA-CCR)), correspondant à la somme du coût de remplacement et de l'exposition potentielle future calculée, est désormais appliquée au calcul de la valeur exposée au risque des dérivés ; cette exposition était jusqu'à présent modélisée selon la méthode de l'évaluation au prix de marché.

Par ailleurs, le format des tableaux du Pilier III au 30 juin 2021 évolue selon les normes techniques définies par le Règlement d'exécution (UE) n°2021/637.

Natixis a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier III dans une partie distincte du chapitre 3 « Facteurs de risques, gestion des risques et Pilier III », afin d'isoler les éléments répondant aux exigences prudentielles en matière de publication.

Natixis a mis en œuvre un cadre de contrôles interne afin de vérifier que les informations publiées sont appropriées et conformes.

3.3.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

3.3.1.3 Composition des fonds propres

- RAPPROCHEMENT ENTRE LES FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ET LE BILAN DANS LES ETATS FINANCIERS AUDITES (EU CC2)

Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels après application des dispositions transitoires
(en millions d'euros)

30/06/2021

Capitaux propres comptables

Capital	5 053
Prime d'émission	4 251
Résultats non distribués	6 993

Actions propres détenues	-11
Autres, dont éléments du résultat global accumulé	905
Autres instruments à reclasser en fonds propres additionnels de catégorie 1	2 478
Résultat de l'exercice	629

Total des capitaux propres comptables - part du groupe **20 297**

Reclassement en fonds propres additionnels de catégorie 1	-2 478
Ecart de conversion au cours d'arrêté	30
Retraitement distribution prévue (dividende sur exercice précédent)	0

Filtres prudentiels

Risque de crédit propre : Plus value reclassement des hybrides	-144
Risque de crédit propre : dettes et dérivés net d'impôts différés	100
Ajustement pour évaluation prudente	-417
Gains et pertes non réalisés	-33
Total des filtres prudentiels	-495

Déductions

Distribution prévue dividende exercice en cours et charges accessoires	0
Ecart d'acquisition	
Montant base comptable prudentiel	-3 487
Montant impôt différé passif associé	332
Montant inclus dans la valeur des participations mises en équivalence	-95
Immobilisations incorporelles	
Montant base comptable prudentiel	-510
Ajustement à la valeur nette prudentielle des logiciels	72
Intérêts minoritaires	

Montant base comptable prudentiel	156
Ajustement prudentiel	-156
Impôts différés d'actifs (déficits reportables)	
Montant base comptable prudentiel	-1 197
Dont part hors déficits reportables et effet de compensation	560
Ajustement prudentiel	0
Insuffisance des provisions sur pertes attendues	0
Investissements dans le capital d'entités du secteur financier	0
Autres ajustements prudentiels	<u>-917</u>
Total déductions	-5 242
Total Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	12 113
Instruments hybrides de capital	
Montant base comptable prudentiel	
Autres instruments de capitaux propres	2 478
Plus-value résiduelle de reclassement en capitaux propres	144
Ajustement de la valeur nominale au cours d'arrêté	-17
Rachat anticipé par exercice de call	-500
Ecrêtement dû à la limite Grandfathering	<u>-181</u>
Total instruments hybrides	1 925
Déductions	-22
Autres ajustements prudentiels incluant les dispositions transitoires	0
Total Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	1 903
Total Fonds propres de catégorie 1 (Tier1)	14 016
Instruments de dettes subordonnées	
Montant base comptable prudentiel	3 721
Ajustement réglementaire	-599
Transfert écrêtement Grandfathering instruments hybrides de capital	181
Total instruments Tier2	<u>3 303</u>
Excédent des provisions sur pertes attendues	24
Déductions	-1 110
Autres ajustements prudentiels incluant les dispositions transitoires	0
Total Fonds propres de catégorie 2 (Tier2)	2 217
Total Fonds propres prudentiels	16 233



En complément, en application du règlement d'exécution n° 637-2021, figure ci-après la piste d'audit des fonds propres prudentiels.

- COMPOSITION DES FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES (EU CC1)

		Montant à la date de publication	Source sur la base des chiffres/lettres de référence du bilan dans le périmètre réglementaire de consolidation
Fonds propres de base de catégorie 1 : instruments et réserves			
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	9 304	
	dont : actions ordinaires	9 304	
	dont : instruments de type 2		
	dont : instruments de type 3		
2	Bénéfices non distribués	5 346	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	2 583	
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux	0	
4	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1)	0	
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	0	
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant)	0	
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	17 232	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires			
7	Correction de valeur supplémentaires (montant négatif)	-417	
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	-3 688	
9	Ensemble vide dans l'UE		
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-637	
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie d'instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	-33	
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-88	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	0	
14	Pertes ou les gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-45	
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	0	
16	Détentions directes, indirectes ou synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-11	
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles (montant négatif)	0	
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles (montant négatif)	0	
20	Ensemble vide dans l'UE		
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	0	
EU-20b	dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	0	
EU-20c	dont : positions de titrisations (montant négatif)	0	
EU-20d	dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)	0	
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10%, nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	0	
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65% (montant négatif)	0	
23	dont : detentions directes, indirectes ou synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important;	0	

24	Ensemble vide dans l'UE		
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	0	
EU-25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)		
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments de CET1, sauf si l'établissement ajuste correctement le montant des éléments CET1 lorsque ces charges fiscales réduisent le montant à due concurrence duquel ces éléments peuvent être utilisés pour couvrir des risques ou des pertes (montant négatif)	0	
26	Ensemble vide dans l'UE		
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	0	
27a	Autres ajustements réglementaires aux fonds propres CET1 (y compris les ajustements transitoires IFRS9 si applicable)	-200	
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-5 119	
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	12 113	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments			
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	1 743	
31	dont classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable	1 743	
32	dont classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable		
33	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1, en accord avec l'Article 486 (3) de CRR.	182	
EU-33a	Montant des éléments éligibles visé à l'Art 494 bis (1) sujet à exclusion des fonds propres AT1	0	
EU-33b	Montant des éléments éligibles visé à l'Art 494 ter (1) sujet à exclusion des fonds propres AT1	0	
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	0	
35	dont instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus		
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	1 925	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires			
37	Détentions directes, indirectes ou synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	0	
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-22	
41	Ensemble vide dans l'UE		
42	Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	0	
42a	Autres ajustements réglementaires aux fonds propres AT1	0	
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-22	
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	1 903	
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	14 016	
Fonds propres de catégorie 2 : instruments			
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	2 955	
47	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	219	
EU-47a	Montant des éléments éligibles visé à l'Art 494 bis (2) sujet à exclusion des fonds propres T2	0	
EU-47b	Montant des éléments éligibles visé à l'Art 494 ter (2) sujet à exclusion des fons propres T2	129	
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	0	
49	dont instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus	0	
50	Ajustements pour risque de crédit	24	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	3 327	
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires			
52	Détentions directes, indirectes ou synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	0	
53	Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	

54	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles (montant négatif)	0	
54a	Ensemble vide dans l'UE		
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-1 110	
56	Ensemble vide dans l'UE		
EU-56a	Déductions des passifs éligibles dépassant les passifs éligibles de la banque (montant négatif)	0	
EU-56b	Autres ajustements réglementaires aux fonds propres Tier2	0	
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	-1 110	
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	2 217	
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	16 233	
60	Total montant d'exposition aux risques	107 926	
Ratios de fonds propres et coussins			
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	11,22%	
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	12,99%	
63	Total fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	15,04%	
64	Exigence globale de fonds propres CET1 de l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'Article 92, paragraphe 1, plus exigence additionnelle de CET1 que l'établissement est tenu détenir en accord avec l'Article 104 (1) (a) de la Directive 36/2013/EU, plus l'exigence globale de coussin en accord avec l'Article 128 (6) de la Directive 36/2013/EU) exprimé en pourcentage du montant d'exposition au risque.	8,31%	
65	dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%	
66	dont : exigence de coussin contracyclique	0,04%	
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique	0,00%	
EU-67a	dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,00%	
EU-67b	dont : exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	1,27%	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	4,79%	
Minima nationaux (s'ils sont différents de Bâle III)			
69	(sans objet dans la réglementation de l'UE)		
70	(sans objet dans la réglementation de l'UE)		
71	(sans objet dans la réglementation de l'UE)		
Amounts below the thresholds for deduction (before risk weighting)			
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et de passifs éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	199	
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	895	
74	Ensemble vide dans l'UE		
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10%, nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	468	
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2			
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	0	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	142	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	24	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	299	
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2022 uniquement)			
80	Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive	0	
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	0	
82	Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusion progressive	182	
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-181	
84	Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive	219	
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-7	



3.3.1.4 Évolution des fonds propres, exigences en fonds propres et ratios au premier semestre 2021

Fonds propres et ratio de solvabilité

Les ratios CET1, Tier 1 et global à fin juin 2021, sont présentés ci-dessous, par grandes composantes. À titre de comparaison, ces mêmes ratios sont rappelés à fin 2020

En application du cadre réglementaire, au titre du Pilier I, ces ratios doivent être supérieurs aux minima de respectivement 4,5 %, 6 % et 8 % ainsi qu'après application des niveaux de coussins cumulés, soit des niveaux de 7,04 %, 8,54 % et 10,54 % pour 2021.

- RATIO GLOBAL

FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITE APRES APPLICATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES	30.06.2021	31.12.2020
<i>(en millions d'euros)</i>		
Capitaux propres part du groupe	20 297	19 229
Titres super subordonnées (TSS)	2 478	1 978
Titres subordonnées à durée indéterminée (TSDI)	0	0
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI	17 819	17 251
Intérêts minoritaires" (Montant avant phasing)	156	167
Immobilisations incorporelles	(439)	(432)
Ecart d'acquisitions	(3 249)	(3 213)
Dividendes proposés à l'Assemblée Générale et charges	0	(189)
Déductions, retraitements prudentiels et dispositions transitoires	(2 174)	(1 440)
Total des fonds propres Common Equity Tier 1	12 113	12 143
Titres super subordonnées (TSS) et preference share	1 925	2 073
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	0	0
Déductions Tier 1 et dispositions transitoires	(22)	(22)
Total des fonds propres Tier 1	14 016	14 194
Instruments Tier 2	3 303	3 201
Autres fonds propres de catégorie 2	24	51
Déductions Tier 2 et dispositions transitoires	(1 110)	(1 110)
Fonds propres globaux	16 233	16 337
Total des encours pondérés	107 926	104 985
Encours pondérés au titre du risque de crédit	84 207	78 869
Encours pondérés au titre du risque de marché	10 731	13 128
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	12 988	12 988
Encours pondérés au titre des risques autres	0	0
Ratios de solvabilité		
Ratio Common Equity Tier 1	11,2%	11,6%
Ratio Tier 1	13,0%	13,5%
Ratio global	15,0%	15,6%



- REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CREDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN CONTRACYCLIQUE (CCYB1)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres			Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)	
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard		Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes		Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes - positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
<i>(en millions d'euros)</i>													
Ventilation par pays:													
BG - BULGARIE		2					2	0		0	1	0,00 %	0,50 %
CZ - REPUBLIQUE TCHEQUE			0			0		0		0	0	0,00 %	0,50 %
HK - HONG KONG	2	3 607	28			3 636	116	1		117	1 464	1,94 %	1,00 %
LU - LUXEMBOURG	48	7 462	37 485	167	0	45 162	276	5	0	281	3 511	4,66 %	0,50 %
NO - NORVEGE		244	3			247	12	0		12	147	0,20 %	1,00 %
SK - SLOVAQUIE	0			22		22	0	0		0	1	0,00 %	1,00 %
Sous total	50	11 315	37 515	189	0	49 070	404	6	0	410	5 124	6,80%	
Autres pays pondérés à 0 %	10 294	101 956	9 004	15 054	13 079	149 387	5 186	170	265	5 621	70 266	93,20%	0,00%
TOTAL	10 345	113 271	46 519	15 243	13 079	198 457	5 590	177	265	6 031	75 390	100,00 %	

- MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPECIFIQUE A L'ETABLISSEMENT (CCYB2)

	a
1 Montant total d'exposition au risque	107 926
2 Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,0447%
3 Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	48

L'évolution des fonds propres prudents, en référentiel Bâle 3/CRR-CRR2 sur le premier semestre 2021 est présentée ci-après :

-TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL PRUDENTIEL APRES APPLICATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES SUR LA PERIODE

	1er semestre 2021
Tableau d'évolution du capital prudentiel après application des dispositions transitoires sur la période	
<i>(en millions d'euros)</i>	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	
Montant au début de la période	12 143
Instruments nouveaux émis (y compris les primes d'émission)	3
Instruments remboursés	0
Résultats non distribués sur exercices antérieurs	-100
Résultat de la période	629
Distribution brute prévue	0
Distribution faite sous forme d'actions nouvelles	0
Mouvements sur Autre résultat accumulé	
Ecart de conversion	150
Actifs disponibles à la vente	-51
Couverture de CFH	19
Autres	87
Autres	-729
Intérêts minoritaires	0
Filtres et déductions non soumises aux dispositions transitoires	
Ecart d'acquisition et Immobilisations incorporelles	-43
Risque de crédit propre	9
Autre résultat accumulé CFH	-19
Ajustement pour évaluation prudente	-28
Autre	1
Autres, incluant ajustements prudents et dispositions transitoires	
Impôts différés d'actifs reposant sur des résultats futurs (hors différences temporelles)	52
Déductions au titre des dépassements des seuils de fonds propres	0
Autres	-10
Effets des dispositions transitoires	0
dont effet de la variation du taux de phasing	0
dont effet de la variation de l'assiette soumise aux dispositions transitoires	0
Montant des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) fin de période	12 113
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	
Montant au début de la période	2 051
Instruments éligibles nouveaux émis	500
Rachat de la période	-500
Autres, incluant les ajustements prudents et les dispositions transitoires	-148
dont effet de la variation du taux de phasing	-183
dont autre effet des variations d'assiette	34
Montant des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) fin de période	1 903
Fonds propres de catégorie 1 (Tier1)	14 016
Fonds propres de catégorie 2 (Tier2)	
Montant au début de la période	2 142
Instruments éligibles nouveaux émis	900
Rachat de la période	-900
Autres, incluant les ajustements prudents et les dispositions transitoires	75
dont effet de la variation du taux de phasing	173
dont autre effet des variations d'assiette	-98
Montant des fonds propres de catégorie 2 (Tier2) fin de période	2 217
Total des fonds propres prudents	16 233



Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'établissent à 12,1 milliards d'euros au 30 juin 2021 et restent stables au cours du premier semestre 2021 :

- La variation des capitaux propres (hors TSS retraités en AT1) s'explique principalement par le résultat de la période (+0,6 milliard d'euros), les effets de change (+0,1 milliard d'euros) et la distribution du dividende au titre de l'exercice 2020 (-0,2 milliard d'euros).

Toutefois, les bénéfices intermédiaires et prévisions de dividendes sont neutralisés pour le calcul des fonds propres de base de catégorie 1. Les variations des autres agrégats sont non significatives globalement au cours du premier semestre 2021.

Les fonds propres de base de catégorie 1 n'intègrent ni le bénéfice du premier semestre 2021, ni la projection de dividendes s'y rapportant.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 sont en recul de - 0,1 milliard d'euros à 1,9 milliards d'euros sous l'effet du grandfathering entré dans sa dernière année.

Les fonds propres de catégorie 2 s'élèvent à 2,2 milliards d'euros, en progression de 0,1 milliard d'euros la décote des émissions sur la période s'élevant à - 0,1 milliard d'euros.

Les évolutions sur ces deux compartiments AT1 et T2 incluent la mise en place de deux nouvelles émissions (AT1 de 0,5 milliard d'euros et Tier 2 de 0,9 milliard d'euros) en juin 2021 qui se substituent à deux émissions, de même montant et de même catégorie, qui ont fait l'objet d'un call.

Les risques pondérés, à 107,9 milliards d'euros, sont en hausse de + 2,9 milliards d'euros au cours du premier semestre 2021.

- RISQUES PONDERES (NX07)

(en milliards d'euros)	Risque de crédit	CVA	Risques de marché	Risque opérationnel	Total RWA
31/12/2020	76,6	2,3	13,1	13,0	105,0
Evolution des taux de change	0,6				0,6
Evolution de l'activité	3,7	0,3			4,0
Evolution des paramètres de risque	3,5		-2,4		1,1
Acquisitions et cessions de participations	-1,3				-1,3
Effet des garanties	-1,4				-1,4
30/06/2021	81,6	2,6	10,7	13,0	107,9

L'évolution du risque de crédit de + 5,0 milliards d'euros au premier semestre 2021, comprenant l'impact des évolutions et prescriptions réglementaires sur la période, résulte principalement des facteurs suivants :

- la hausse des encours (+ 3,7 milliards d'euros), principalement concentrée sur les métiers de la Banque de Grande Clientèle ;
- l'effet des facteurs de risques (+ 3,5 milliards d'euros) induit principalement par une hausse des paramètres de calculs ;
- l'effet de l'appréciation du dollar par à l'euro (+ 0,6 milliard d'euros) ;
- la cession de la participation à hauteur de 29,5 % dans Coface à Arch Capital pour - 1,3 milliard d'euros ;
- un effet garanties de - 1,4 milliard d'euros.

La hausse du risque CVA de + 0,3 milliard d'euros s'explique principalement par l'évolution des expositions à fin juin 2021.

Les risques de marché sont en recul de - 2,4 milliards d'euros, essentiellement du fait de la normalisation des conditions de marché post crise sanitaire.

Le risque opérationnel reste inchangé et est mis à jour annuellement en décembre 2021.



- RWA EN BALE 3 PAR PRINCIPAUX METIERS NATIXIS (NX02)

(en millions d'euros)

Pôle	RWA Bâle 3 au 30/06/2021			
	TOTAL	Crédit ^(a)	Marché ^(b)	Opérationnel
Banque de Grande Clientèle ^(c)	72 835	56 136	10 385	6 314
Gestion d'actifs et de fortune	14 515	9 939	93	4 483
Assurances	9 186	9 186		
Paievements	1 055	270		785
Hors pôles métiers	9 841	5 565	2 870	1 406
Coface	493	493		
TOTAL 30/06/2020	107 926	81 590	13 349	12 988
TOTAL 31/12/2020	104 985	76 585	15 412	12 988

(a) : Y compris le risque de contrepartie.

(b) : Dont 29 M€ de risque de règlement livraison et 2 617 M€ au titre du RWA CVA.

(c) : Y compris Trésorerie et Collateral Management

3.3.1.5 Pilotage du capital

Le pilotage du capital consiste à déterminer le niveau cible de solvabilité de Natixis, à s'assurer en permanence du respect des exigences réglementaires en matière de niveaux de fonds propres sur tous les compartiments et de l'adéquation avec l'appétit au risque défini par l'établissement, et à décliner en conséquence l'allocation de fonds propres et la mesure de rentabilité des métiers.

Le dispositif de pilotage décline l'ensemble des processus permettant in fine de satisfaire aux exigences des superviseurs et du pilotage interne impliquant :

- le maintien en permanence d'une trajectoire de solvabilité ;
- le développement d'une approche interne de la mesure du besoin en capital (normatif et économique) et la surveillance de la bonne résistance de Natixis en environnement stressé (ICAAP) ;
- la projection/prévision des besoins de fonds propres liés aux besoins des métiers, dans le cadre de la trajectoire globale de solvabilité de Natixis ;
- l'anticipation des évolutions réglementaires et leurs impacts sur les différentes lignes d'activités de Natixis ;
- un dispositif d'analyse de la consommation de fonds propres des métiers et de leur rentabilité s'appuyant sur les actifs pondérés en Bâle 3/CRR-CRR2 ;
- une allocation de fonds propres aux métiers, dans le cadre du plan stratégique et de sa déclinaison budgétaire annuelle, en tenant compte des besoins de l'activité, des objectifs de rentabilité et de l'équilibre des pôles cœur de métier.

Perspectives

Le pilotage du capital anticipe aujourd'hui l'ensemble des évolutions à venir à court/moyen terme, en particulier la mise en œuvre de Bâle III révisé

Natixis contribue à la collecte de données détaillées sur les passifs lancée par le CRU au titre du Groupe BPCE. Les mécanismes de pilotage et d'anticipation de ce nouveau ratio sont encore à préciser, en lien avec le Groupe BPCE.

3.3.2 AUTRES RATIOS REGLEMENTAIRES

3.3.2.1 Ratio de levier

Le comité de Bâle a souhaité mettre en place un dispositif visant à encadrer le risque de levier. Ce dispositif a été repris dans le texte du CRR en définissant le levier comme le rapport entre les Fonds propres de catégorie 1 et les expositions de bilan comptable (après prise en compte de certains retraitements, notamment sur les dérivés et les pensions) et de hors-bilan (après application de coefficients de conversion en équivalent bilan). Le texte du CRR a été modifié par un Acte délégué, applicable à compter du 31 mars 2015. La

modification de format prenant en compte les évolutions liées à l'Acte Délégué n'a toutefois été instaurée qu'à compter du 30 septembre 2016 compte tenu des délais de mise en œuvre à respecter.

Dans le cadre du Pilier II, le ratio de levier doit être calculé et communiqué au superviseur depuis le 1^{er} janvier 2014. Sa publication est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015. A compter du 28 juin 2021, le ratio de levier doit être respecté pour un niveau minimum de 3,09%.

Natixis calcule et publie son ratio de levier (selon les règles de l'Acte délégué) et met en œuvre les actions lui permettant de respecter le niveau de ratio cible envisagé.

- RESUME DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (EU LR1 – LRSUM)

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Total de l'actif selon les états financiers publiés	523 567	495 320
Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	(116 441)	(112 079)
(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)		
(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	(22 171)	(12 501)
(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)		
Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction		
Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie		
Ajustement pour instruments financiers dérivés	(1 699)	(20 928)
Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	7 005	(1 575)
Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	44 463	41 795
(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	(417)	
(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	(89 865)	
(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)		
Autres ajustements	(15 306)	(19 362)
Mesure de l'exposition totale	329 136	370 669

3.3.2.2 Pilotage du ratio de levier

L'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, impose notamment que les entreprises assujetties fixent des limites globales et disposent des politiques et des processus pour détecter, gérer et suivre le risque de levier excessif.

Conformément à la réglementation, Natixis a mis en place :

- une gouvernance pour la gestion et le suivi du risque de levier excessif placée sous l'autorité du comité GAP présidé par le directeur général (*cf. section 3.2.7.1*) ;
- une politique des risques dédiée au risque de levier excessif ; le comité GAP a fixé pour objectif le respect d'un ratio de levier au-dessus de l'exigence minimale de 3,09 % ;
- une limite globale et un seuil d'alerte appliqués au ratio de levier de Natixis proposés par le comité GAP et validés par le comité des risques.

Dans le cadre du pilotage opérationnel mis en place, Natixis a atteint son objectif de ratio de levier supérieur au seuil réglementaire entrant en vigueur en 2021. Comme en 2019, la gestion et le pilotage de ce ratio ont été réalisés en mettant sous contraintes les activités faiblement consommatrices de RWA mais fortement utilisatrices de bilan (notamment les opérations de pensions livrées, prêts de titres, et dérivés, etc.).



- RATIO DE LEVIER — DECLARATION COMMUNE (EU LR2 - LRCOM)

(en millions d'euros)	Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
	a	b
	30/06/2021	31/12/2020
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)		
Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	277 620	229 471
Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable		
(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	(10 726)	(14 505)
(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)		
(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)		
(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(4 997)	(4 858)
Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	261 898	210 108
Expositions sur dérivés		
Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	13 913	9 215
Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée		
Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	28 779	19 253
Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée		
Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale		
(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients (SA-CCR))		
(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients (approche standard simplifiée))		
(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients (méthode de l'exposition initiale))		
Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	16 418	18 205
(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	(11 184)	(13 649)
Expositions totales sur dérivés	47 926	33 024
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)		
Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	78 761	102 020
(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	(21 052)	(22 612)
Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	7 005	6 334
Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR		
Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent		
(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)		
Expositions totales sur opérations de financement sur titres	64 714	85 741
Autres expositions de hors bilan		
Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	91 264	83 457
(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(46 801)	(41 662)
(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)		
Expositions de hors bilan	44 463	41 795
Expositions exclues		
(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	(89 865)	
(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))		
(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)		
(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)		
(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)		
(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)		
(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)		
(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)		

(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)

(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)

(Total des expositions exemptées)		(89 865)
Fonds propres et mesure de l'exposition totale		
Fonds propres de catégorie 1		14 016
		14 194
Mesure de l'exposition totale		329 136
		370 669
Ratio de levier		
Ratio de levier (%)		4,3%
Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)		3,8%
Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)		4,0%
Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)		3,1%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)		0,0%
dont: à constituer avec des fonds propres CET1		0,0%
Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	Not applicable	
Exigence de ratio de levier global (%)		3,1%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes		
Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres		
Publication des valeurs moyennes		
Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants		87 205
Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants		57 709
Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)		358 633
Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)		380 804
Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)		3,9%
Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)		3,7%



- VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DERIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES) (EU LR3 - LRSPL)

(en millions d'euros)

	30/06/2021	31/12/2020
Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées), dont :	189 949	214 965
Expositions du portefeuille de négociation	73 160	45 536
Expositions du portefeuille bancaire, dont :	116 789	169 429
Obligations garanties	524	620
Expositions considérées comme souveraines	31 100	47 820
Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	479	536
Établissements	13 187	50 242
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	792	899
Expositions sur la clientèle de détail	888	907
Entreprises	50 776	48 678
Expositions en défaut	4 182	4 035
Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	14 861	15 692

3.3.2.3 Ratio de contrôle des grands risques

Ratio de contrôle des grands risques

La réglementation CRR2 intégrant le contrôle des Grands Risques a été revue à l'occasion par le règlement (UE) 2019/876 du Parlement Européen et du Conseil du 25 mai 2018 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil. L'entrée en vigueur de CRR2 est effective depuis le 28/06/2021.

L'objectif de cette réglementation est de limiter l'exposition de Natixis aux risques liés à un ensemble de contreparties, regroupées sous une bannière appelée « Tête de Groupe ». La mesure du respect de cette réglementation est effectuée quotidiennement, en s'assurant que les risques pondérés (RWA-LE) relatifs à chaque Tête de Groupe restent systématiquement inférieurs à la Limite Grands Risques (Large Exposure Limit), fixée actuellement à 10 % des Fonds Propres Tiers 1 de Natixis, pour CRR2. Cette réglementation (CRR jusqu'au 28/06/2021, puis CRR2 à compter du 28/06/2021) a été respectée par Natixis tout au long du 1^{er} semestre 2021.



3.3.3 COMPOSITION ET EVOLUTION DES EMPLOIS PONDERES

3.3.3.1 Expositions aux risques de crédit et aux risques de contrepartie

- VUE D'ENSEMBLE DES MONTANTS TOTAUX D'EXPOSITION AU RISQUE (EU OV1)

	RWA		EFP
	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021
<i>(en millions d'euros)</i>			
<i>Risque de crédit (hors risque de contrepartie)</i>	65 891	64 200	5 271
dont approche standard (SA)	9 850	8 725	788
dont approche fondée sur les notations internes - Fondation (IRB-F)	1 091	984	87
dont approche fondée sur les notations internes - Avancée (IRB-A)	39 348	37 929	3 148
dont action selon la méthode de la pondération simple des risques	15 603	16 563	1 248
<i>Risque de contrepartie</i>	12 770	9 763	1 022
dont approche standard	3 338	1 592	267
dont méthode des modèles internes (IMM)	4 613	4 191	369
dont montant d'exposition au risque pour des contributions au fond défaut d'une CCP	148	152	12
dont CVA	2 618	2 284	209
<i>Risque de règlement</i>	29	6	2
<i>Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)</i>	3 309	3 384	265
dont approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	995	823	80
dont approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA)	417	643	33
dont approche standard (SEC-SA)	1 545	1 589	124
dont approche par défaut	352	329	28
<i>Risque de marché</i>	10 702	13 122	856
dont approche standard (SA)	6 446	5 975	516
dont approches fondées sur les notations internes (IRB)	4 256	7 147	340
<i>Montant d'exposition lié aux grands risques du portefeuille de négociation</i>			
<i>Risque opérationnel</i>	12 988	12 988	1 039
dont approche indicateur de base			
dont approche standard	12 988	12 988	1 039
dont approche mesure avancée			
<i>Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250%)</i>	2 237	1 522	179
<i>Ajustement du plancher</i>			
Total	107 926	104 985	8 634
<i>Risque de contrepartie - Pensions (détails non affiché dans tableau)</i>	2 053	1 543	164

- MODELE POUR LES INDICATEURS CLES (EU KM1)

	a	b	c	d	e
(en millions d'euros)	30/06/2021	31/03/2021	31/12/2020	30/09/2020	30/06/2020
Fonds propres disponibles (montants)					
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	12 113	12 155	12 143	11 795	11 609
Fonds propres de catégorie 1	14 016	14 066	14 194	13 888	13 741
Fonds propres totaux	16 233	16 334	16 337	16 055	15 987
Montants d'exposition pondérés					
Montant total d'exposition au risque	107 926	105 675	104 985	100 576	103 258
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	11,22%	11,50%	11,57%	11,73%	11,24%
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	12,99%	13,31%	13,52%	13,81%	13,31%
Ratio de fonds propres totaux (%)	15,04%	15,46%	15,56%	15,96%	15,48%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%
dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	1,27%	1,27%	1,27%	1,27%	1,27%
dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,69%	1,69%	1,69%	1,69%	1,69%
Exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,25%	10,25%	10,25%	10,25%	10,25%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)					
Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,04%	0,04%	0,03%	0,03%	0,03%
Coussin pour le risque systémique (%)					
Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)					
Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)					
Exigence globale de coussin (%)	2,54%	2,54%	2,53%	2,53%	2,53%
Exigences globales de fonds propres (%)	12,79%	12,79%	12,78%	12,78%	12,78%
Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	4,79%	5,21%	5,31%	5,71%	5,23%
Ratio de levier					
Mesure de l'exposition totale	329 136	386 468	370 669	358 660	377 486
Ratio de levier (%)	4,26%	3,64%	3,83%	3,87%	3,64%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%				
dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%				
Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,09%				
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)					Not applicable
Exigence de ratio de levier globale (%)					3,09%
Ratio de couverture des besoins de liquidité					
Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	53 279	59 260	51 535	49 137	47 335
Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	105 509	110 402	105 151	93 893	98 724
Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	56 621	52 486	56 078	54 864	59 403
Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	48 888	57 915	49 073	39 029	39 320
Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	108,98%	102,32%	105,02%	125,90%	120,38%
Ratio de financement stable net					
Financement stable disponible total	147 709				
Financement stable requis total	146 997				
Ratio NSFR (%)	100,48%				

3.3.3.2 Risques de crédit

A – Techniques de réduction des risques de crédit

- APERÇU DES TECHNIQUES D'ATTENUATION DU RISQUE DE CREDIT (CR3)

(en millions d'euros)	Expositions non garanties - valeur comptable	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés, dont montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières, dont montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit, dont montant couvert
Approche IRB							
Administrations et banques centrales	47 010			4 579	4 511		
Etablissements	7 275	236	159	3 797	3 710		
Entreprises	65 039	31 365	28 833	13 727	7 580	1 186	1 186
<i>dont PME</i>	1 159	157	116	166	28		
<i>dont financements spécialisés</i>	692	19 882	19 185	243			
Clientèle de détail							
<i>dont expositions aux créances immobilières résidentielles</i>							
<i>dont PME</i>							
<i>dont hors PME</i>							
<i>dont expositions renouvelables éligibles</i>							
<i>dont Autres</i>							
<i>dont PME</i>							
<i>dont Hors PME</i>							
Actions	5 681						
Autres actifs							
Sous-total IRB 30/06/2021	125 005	31 601	28 991	22 103	15 801	1 186	1 186
Sous-total IRB 31/12/2020	114 406	29 025	26 488	17 402	13 155	1 187	1 187
Approche Standard							
Emprunteurs souverains et banques centrales	2 696			178	178		
Gouvernement régional et autorités locales	204			1	1		
Secteur public	726			2			
Banques multilatérales de développement							
Organisations internationales	952						
Etablissements	86 026			7 806	7 806		
Entreprises	2 636	1 010	873	134	106		
<i>dont PME</i>	349	122	87	29	2		
Clientèle de détail	348	608	490	6			
<i>dont PME</i>	83	62	28	6			
Expositions aux créances immobilières résidentielles		260	260				
<i>dont PME</i>		116	116				
Expositions en défaut	98	6					
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	80			1	1		
Organismes de placement collectif							
Actions							
Autres actifs	6 098						
Sous-total Standard 30/06/2021	99 865	1 884	1 624	8 128	8 092		
Sous-total Standard 31/12/2020	67 892	1 880	1 554	4 364	4 320		
TOTAL 30/06/2021	224 869	33 485	30 615	30 231	23 893	1 186	1 186
TOTAL 31/12/2020	182 298	30 905	28 042	21 766	17 475	1 187	

- IRB – NOTATION INTERNE – EFFET DES DERIVES DE CREDIT EMPLOYES COMME TECHNIQUES D'ATTENUATION DU RISQUE DE CREDIT SUR LES ACTIFS PONDERES DES RISQUES (CR7)

<i>(en millions d'euros)</i>	RWA avant prise en compte des dérivés de crédit	RWA
<i>Expositions en NI fondation</i>	1 091	1 091
Administrations et Banques centrales	371	371
Etablissements	31	31
Entreprises - PME	230	230
Entreprises - Financement spécialisé		
Entreprises - Autres	458	458
<i>Expositions en NI avancée</i>	49 324	39 348
Administrations et Banques centrales	378	378
Etablissements	1 604	1 604
Entreprises - PME	890	890
Entreprises - Financement spécialisé	5 033	5 033
Entreprises - Autres	41 419	31 443
Clientèle de détail - expositions aux créances immobilières résidentielles PME		
Clientèle de détail - expositions aux créances immobilières résidentielles hors PME		
Clientèle de détail - expositions renouvelables éligibles		
Clientèle de détail - PME		
Autres expositions sur la clientèle de détail		
<i>Actions NI</i>	17 840	17 840
<i>Autres actifs</i>		
Total 30/06/2021	68 254	58 278
Total 31/12/2020	61 875	56 997

B – Expositions aux risques de crédit

- ÉCHEANCE DES EXPOSITIONS (EU CR1-A)

<i>(en millions d'euros)</i>	a	b	c	d	e	f
	À vue	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
Prêts et avances	9 591	89 264	41 230	11 714	0	151 799
Titres de créance	0	3 603	9 295	20 461	0	33 359
Total	9 591	92 868	50 525	32 175	0	185 159

- QUALITE DE CREDIT DES EXPOSITIONS RENEGOCIEES (CQ1)

	Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés et garanties financières reçues sur les expositions renégociées	
	Performantes renégociées	Non Performantes renégociées		Sur les expositions performantes renégociées	Sur les expositions non performantes renégociées		Dont sûretés et garanties financières reçues sur les expositions non performantes faisant l'objet de renégociation	
		Dont en défaut	Dont dépréciées					
<i>(en millions d'euros)</i>								
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	235	2 140	2 140	2 135	-4	-391	1 113	917
<i>Banques centrales</i>	-	4	4	4	-	-4	-	-
<i>Administrations publiques</i>	-	2	2	2	-	-2	-	-
<i>Établissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres entreprises financières</i>	-	90	90	90	-	-49	31	31
<i>Entreprises non financières</i>	235	2 038	2 038	2 033	-4	-332	1 078	883
<i>Ménages</i>	-	6	6	6	-	-2	3	3
Titres de créances	-	81	81	81	-	-59	-	-
Engagements de prêt donnés	13	40	40	40	0	0	44	37
Total	248	2 261	2 261	2 255	-4	-449	1 156	954

- QUALITE DE CREDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR JOURS DE RETARD (CQ3)

(en millions d'euros)	Valeur comptable brute/montant nominal											
	Expositions performantes			Expositions non performantes								
	Non en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable, mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut	
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	44 446	44 446	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	144 601	144 361	240	3 809	2 792	78	234	404	163	43	95	3 809
<i>Banques centrales</i>	12	12	0	19	1	0	0	4	0	0	13	19
<i>Administrations publiques</i>	1 846	1 846	0	57	3	0	0	0	29	0	26	57
<i>Établissements de crédit</i>	79 533	79 533	0	11	10	0	0	0	0	0	0	11
<i>Autres entreprises financières</i>	12 328	12 327	1	124	67	0	0	27	1	0	30	124
<i>Entreprises non financières</i>	49 976	49 744	232	3 580	2 702	73	233	372	132	42	26	3 580
<i>Dont PME</i>	3 326	3 223	102	112	59	2	5	26	7	0	14	112
<i>Ménages</i>	906	899	7	19	9	6	1	1	0	1	0	19
Titres de créances	14 988	14 988	0	198	198	0	0	0	0	0	0	198
<i>Banques centrales</i>	197	197	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Administrations publiques</i>	7 318	7 318	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Établissements de crédit</i>	4 064	4 064	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Autres entreprises financières</i>	2 633	2 633	0	84	84	0	0	0	0	0	0	84
<i>Entreprises non financières</i>	775	775	0	114	114	0	0	0	0	0	0	114
Engagements de prêt donnés	98 632	0	0	421	0	0	0	0	0	0	0	421
<i>Banques centrales</i>	96	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Administrations publiques</i>	3 798	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Établissements de crédit</i>	8 955	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
<i>Autres entreprises financières</i>	21 702	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Entreprises non financières</i>	63 959	0	0	419	0	0	0	0	0	0	0	419
<i>Ménages</i>	123	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Total	258 221	159 349	240	4 429	2 990	78	234	404	163	43	95	4 429

- EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (EU CR1)

	Valeur comptable brute / montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sortie partielle du bilan cumulée	Sûretés et garanties financières reçues		
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes	
		dont étape 1	dont étape 2		dont étape 2	dont étape 3		dont étape 1	dont étape 2		dont étape 2	dont étape 3				
(en millions d'euros)																
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	44 446	44 391	55	0	0	0	-2	-1	0	0	0	0	0	0	20	0
Prêts et avances	144 601	128 673	14 566	3 809	0	3 057	-217	-72	-143	-1 195	0	-1 070	-323	34 544	1 476	
Banques centrales	12	0	12	19	0	19	-1	0	-1	-19	0	-19	0	0	0	
Administrations publiques	1 846	1 299	517	57	0	57	-4	-1	-4	-30	0	-30	0	423	25	
Établissements de crédit	79 533	78 657	389	11	0	6	-4	-1	-3	-11	0	-6	0	32	0	
Autres entreprises financières	12 328	10 790	1 177	124	0	107	-13	-9	-4	-81	0	-65	0	3 922	31	
Entreprises non financières	49 976	37 048	12 445	3 580	0	2 850	-191	-59	-129	-1 043	0	-939	-323	29 293	1 412	
Dont PME	3 326	2 385	941	112	0	111	-16	-5	-11	-78	0	-78	0	2 052	21	
Ménages	906	879	27	19	0	19	-4	-2	-3	-11	0	-11	0	874	7	
Titres de créances	14 988	12 923	240	198	0	81	-7	-5	-2	-147	0	-81	0	2	0	
Banques centrales	197	197	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations publiques	7 318	7 310	8	0	0	0	-4	-4	0	0	0	0	0	0	0	
Établissements de crédit	4 064	4 014	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres entreprises financières	2 633	736	233	84	0	77	-2	0	-2	-84	0	-77	0	2	0	
Entreprises non financières	775	666	0	114	0	4	0	0	0	-64	0	-4	0	0	0	
Expositions hors-bilan	98 632	88 707	9 896	421	0	328	154	45	108	43	0	43	0	31 195	232	
Banques centrales	96	95	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations publiques	3 798	3 569	229	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	608	0	
Établissements de crédit	8 955	8 832	122	2	0	2	2	1	1	0	0	0	0	48	0	
Autres entreprises financières	21 702	19 745	1 957	0	0	0	41	3	38	0	0	0	0	8 454	0	
Entreprises non financières	63 959	56 347	7 582	419	0	325	110	40	70	43	0	43	0	22 013	231	
Ménages	123	118	5	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	71	1	
Total	258 221	230 303	24 702	4 429	0	3 466	-69	-31	-36	-1 299	0	-1 108	-323	65 740	1 708	

- EVOLUTION DU STOCK DE PRETS ET AVANCES NON PERFORMANTS (EU CR2)

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable brute
Stock initial de prêts et avances non performants	3 631
Entrées de prêts et avances non performants	854
Sorties de prêts et avances non performants	-708
Sorties dues aux passages en perte	-53
Sorties dues à d'autres situations	-655
Stock final de prêts et avances non performants	3 809

- QUALITE DES EXPOSITIONS NON PERFORMANTES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (EU CQ4)

	Valeur comptable brute / montant nominal		Dépréciations cumulées	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières données	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur les expositions non performantes
		dont défaut			
<i>(en millions d'euros)</i>					
Expositions au bilan	163 596	4 007	-1 565		-1
<i>France</i>	103 113	1 262	-492		0
<i>Etats-Unis</i>	11 102	553	-182		0
<i>Autres pays</i>	49 381	2 192	-891		-1
Expositions au hors bilan	99 054	421		197	
<i>France</i>	42 239	184		99	
<i>Etats-Unis</i>	23 482	184		36	
<i>Autres pays</i>	33 332	53		62	
Total	262 649	4 429	-1 565	197	-1



– Risque de crédit : approche standard

Exposition au risque de crédit selon l'approche standard

☐ APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT ET EFFETS DE L'ARC (EU CR4)

(en millions d'euros)	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC		RWA et densité des RWA	
	Expositions bilan	Expositions hors bilan	EAD bilan	EAD hors bilan	RWA	Densité des RWA
Administrations et Banques centrales	2 799	75	2 799		37	1 373 48 %
Gouvernements régionaux et autorités locales	207		205		35	17 %
Entités du Secteur Public	505	223	505		57	40 7 %
Banques multilatérales de développement						
Organisations internationales	952		952			
Établissements (*)	82 310	11 522	82 309	4 475	315	0 %
Entreprises	2 602	1 189	2 365	450	2 186	78 %
Clientèle de détail	888	89	443	19	334	72 %
Garantis par des biens immobiliers	257	3	257	2	104	40 %
Expositions en défaut	217	17	88	8	133	138 %
Catégories plus risquées						
Obligations couvertes						
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	69	12	69	2	52	73 %
Organismes de placement collectif						
Actions						
Autres actifs	6 098		6 098		5 278	87 %
Total 30/06/2021	96 904	13 131	96 090	5 052	9 850	10 %
(*) : Dont affiliés	96 %	100 %	96 %	100 %		
Total 31/12/2020	63 538	10 729	62 820	5 242	8 725	13 %
(*) : Dont affiliés	96 %	100 %	96 %	100 %		

SA – EAD PAR CLASSE D'ACTIF ET PAR COEFFICIENT DE PONDERATION (CR5)

(en millions d'euros)

Classes d'actifs	Pondérations des risques																Total	Non noté (*)	
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1250 %	Autres	Déduit			
Administrations et Banques centrales	2 165									204		468						2 836	528
Gouvernements régionaux et autorités locales	30				175													205	163
Entités du Secteur Public	378				177		5			2								562	21
Banques multilatérales de développement																			
Organisations internationales	952																	952	952
Établissements	83 869	2 481			213					222								86 785	86 572
Entreprises	217				12	338	114	241		1 893								2 815	2 647
Clientèle de détail									462									462	462
Garantis par des biens immobiliers						166	93											258	258
Expositions en défaut										23	73							96	55
Catégories plus risquées																			
Obligations couvertes																			
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme					27		12			17	16							72	
Organismes de placement collectif																			
Actions																			
Autres actifs	13	10								4 531							1 544	6 098	6 091
Total (30/06/2021)	87 624	2 491			604	504	223	241	462	6 892	89	468					1 544	101 142	97 749
Total (31/12/2020)	56 706	1 083			830	577	244	154	514	5 902	36	423					1 593	68 062	65 767

(*) : dont 79 193 millions d'euros sur des tiers affiliés au Groupe BPCE et hors expositions sur l'État français au 30/06/2021

D – Risque de crédit : approche fondée sur les notations internes

❑ ÉTAT DES FLUX DES RWEA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI (CR8)

(en millions d'euros)

	RWA	EFP
RWA au 31/12/2020	56 997	4 560
Montant des actifs	1 895	152
Qualité des actifs	708	57
Mise à jour des modèles		
Méthodologie et politique		
Acquisitions et cessions		
Mouvements de devises	246	20
Garanties	- 879	- 70
Autres	- 688	- 55
RWA au 30/06/2021	58 278	4 662

❑ IRB – NOTATION INTERNE – EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITE DE DEFAUT (CR6)

(en millions d'euros)

Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte FCEC	FCEC (%)	EAD	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne (%)	Echéance moyenne (jours)	RWA	Densité des RWA (%)	Perte attendue	Provisions
IRB-F												
Administrations et Banques centrales												
0,00 à < 0,15	4			4	0,0 %	1	45 %	1				
0,15 à < 0,25												
0,25 à < 0,50	572			572	0,4 %	3	45 %	1 622	371	65 %	1	
0,50 à < 0,75												
0,75 à < 2,50												
2,50 à < 10,00												
10 à < 100												
100,00 (défaut)												
Sous total Emprunteurs souverains	576			576	0,0 %	4	45 %	1 611	371	64 %	1	4
Établissements												
0,00 à < 0,15		7	50 %	4	0,1 %	11	45 %	119	1	33 %		
0,15 à < 0,25		1	50 %	1	0,2 %	3	45 %	405		62 %		
0,25 à < 0,50		109	75 %	81	0,4 %	6	12 %	324	13	17 %		
0,50 à < 0,75		86	75 %	64	0,6 %	1	11 %	1 423	13	20 %		
0,75 à < 2,50		1	50 %		1,3 %	5	45 %	146		122 %		
2,50 à < 10,00	2		50 %	2	2,8 %	2	45 %	506	3	163 %		
10 à < 100												
100,00 (défaut)												
Sous total Établissements	2	204	74 %	152	0,5 %	28	13 %	787	31	20 %		1
Entreprises												
0,00 à < 0,15					0,0 %							
0,15 à < 0,25					0,2 %	1	45 %	493		44 %		
0,25 à < 0,50												
0,50 à < 0,75					0,6 %	1	45 %	161		55 %		
0,75 à < 2,50	80	9	21 %	82	2,2 %	18	45 %	580	101	124 %	1	
2,50 à < 10,00	382	83	22 %	400	4,2 %	336	43 %	343	480	120 %	7	
10 à < 100	53	9	21 %	55	13,4 %	121	44 %	618	107	194 %	3	



100,00 (défaut)	85	11	20 %	87	100,0 %	64	45 %	1 463			39	
Sous total Entreprises	600	112	22 %	625	18,1 %	541	44 %	555	689	110 %	50	62
Entreprises - PME												
0,00 à < 0,15					0,0 %							
0,15 à < 0,25					0,2 %	1	45 %	493		44 %		
0,25 à < 0,50												
0,50 à < 0,75					0,6 %	1	45 %	161		55 %		
0,75 à < 2,50	2		26 %	2	2,2 %	5	43 %	1 325	1	73 %		
2,50 à < 10,00	177	62	21 %	190	4,4 %	247	44 %	298	196	103 %	4	
10 à < 100	19	3	21 %	20	15,9 %	84	44 %	306	33	162 %	1	
100,00 (défaut)	24	2	20 %	24	100,0 %	53	44 %	721			11	
Sous total Entreprises - PME	222	68	21 %	236	15,1 %	391	44 %	349	230	98 %	16	2
Entreprises - Autres												
0,00 à < 0,15					0,0 %							
0,15 à < 0,25												
0,25 à < 0,50												
0,50 à < 0,75												
0,75 à < 2,50	79	9	20 %	80	2,2 %	13	45 %	564	100	125 %	1	
2,50 à < 10,00	205	21	25 %	210	3,9 %	89	43 %	384	284	135 %	4	
10 à < 100	34	5	20 %	35	12,0 %	37	45 %	798	74	213 %	2	
100,00 (défaut)	61	9	20 %	63	100,0 %	11	45 %	1 744			28	
Sous total Entreprises - Autres	379	44	22 %	389	19,9 %	150	44 %	680	458	118 %	35	61
Actions												
Sous total Actions	5 511	170	100 %	5 681		431		228	17 840	314 %	88	
IRB-F (hors actions)												
0,00 à < 0,15	4	7	50 %	8	0,0 %	12	45 %	57	1	16 %		
0,15 à < 0,25		1	50 %	1	0,2 %	4	45 %	413		60 %		
0,25 à < 0,50	572	109	75 %	653	0,4 %	9	41 %	1 461	384	59 %	1	
0,50 à < 0,75		86	75 %	64	0,6 %	2	11 %	1 422	13	20 %		
0,75 à < 2,50	80	10	22 %	82	2,2 %	23	45 %	578	102	124 %	1	
2,50 à < 10,00	383	83	22 %	402	4,2 %	338	43 %	344	483	120 %	7	
10 à < 100	53	9	21 %	55	13,4 %	121	44 %	618	107	194 %	3	
100,00 (défaut)	85	11	20 %	87	100,0 %	64	45 %	1 463			39	
Total IRB-F (hors actions)	1 178	316	55 %	1 352	8,6 %	573	41 %	1 031	1 091	81 %	51	67

IRB-A

Fourchette de PD												
Administrations et Banques centrales												
0,00 à < 0,15	48 862	1 922	81 %	50 429	0,0 %	249	8 %	551	130		1	
0,15 à < 0,25	91			91	0,2 %	4	37 %	100	23	26 %		
0,25 à < 0,50	7	10	100 %	17	0,4 %	4	36 %	2 168	12	68 %		
0,50 à < 0,75												
0,75 à < 2,50												
2,50 à < 10,00	94	24	100 %	119	3,1 %	13	43 %	2 172	181	153 %	2	
10 à < 100	7	2	100 %	9	25,4 %	8	57 %	2 434	32	347 %	1	
100,00 (défaut)	49			49	100,0 %	7	104 %	1 115			48	
Sous total Emprunteurs souverains	49 110	1 959	82 %	50 713	0,1 %	285	8 %	555	378	1 %	52	52
Établissements												
0,00 à < 0,15	5 059	4 308	32 %	6 450	0,0 %	388	38 %	417	778	12 %	1	
0,15 à < 0,25	74	83	25 %	94	0,2 %	44	44 %	352	45	48 %		
0,25 à < 0,50	302	215	39 %	385	0,4 %	44	46 %	267	221	57 %	1	
0,50 à < 0,75	51	393	29 %	167	0,6 %	29	57 %	305	144	86 %	1	
0,75 à < 2,50	18	228	21 %	66	1,7 %	54	54 %	313	88	132 %	1	
2,50 à < 10,00	51	316	20 %	116	3,4 %	90	81 %	435	328	283 %	3	
10 à < 100			20 %		13,8 %	3	104 %	31	1	531 %		
100,00 (défaut)	28	2	20 %	29	100,0 %	6	86 %	478			17	

Sous total Établissements	5 584	5 544	31 %	7 307	0,5 %	658	40 %	405	1 604	22 %	23	24
Entreprises												
0,00 à < 0,15	14 523	19 485	64 %	26 931	0,1 %	885	34 %	987	4 011	15 %	20	
0,15 à < 0,25	4 147	8 037	61 %	9 049	0,2 %	291	27 %	987	2 343	26 %	4	
0,25 à < 0,50	6 225	8 649	53 %	10 850	0,3 %	346	27 %	970	3 630	33 %	9	
0,50 à < 0,75	7 498	8 441	60 %	12 561	0,6 %	488	27 %	1 086	5 413	43 %	19	
0,75 à < 2,50	10 918	10 669	53 %	16 529	1,4 %	881	26 %	1 127	10 193	62 %	60	
2,50 à < 10,00	4 670	4 269	56 %	7 045	4,3 %	1 006	28 %	1 156	6 720	95 %	108	
10 à < 100	313	509	59 %	612	13,6 %	407	33 %	1 044	998	163 %	30	
100,00 (défaut)	3 730	367	57 %	3 937	100,0 %	268	42 %	1 136	4 057	103 %	1 480	
Sous total Entreprises	52 024	60 427	59 %	87 513	5,4 %	4 572	30 %	1 046	37 366	43 %	1 730	1 785
Entreprises - PME												
0,00 à < 0,15		3	20 %	1	0,1 %	8	44 %	254		16 %		
0,15 à < 0,25	1	16	97 %	16	0,2 %	18	44 %	748	6	37 %		
0,25 à < 0,50	79	26	98 %	105	0,3 %	19	52 %	194	46	43 %		
0,50 à < 0,75	133	130	100 %	263	0,6 %	45	36 %	862	126	48 %	1	
0,75 à < 2,50	358	128	89 %	472	1,5 %	133	41 %	1 030	383	81 %	3	
2,50 à < 10,00	214	87	95 %	297	3,5 %	208	42 %	691	280	94 %	4	
10 à < 100	15	2	49 %	17	19,9 %	71	42 %	717	30	178 %	1	
100,00 (défaut)	43	2	53 %	45	100,0 %	46	30 %	632	19	44 %	35	
Sous total Entreprises - PME	843	394	94 %	1 214	5,6 %	548	41 %	816	890	73 %	45	43
Entreprises - Financement spécialisé												
0,00 à < 0,15	1 075	719	89 %	1 717	0,1 %	62	12 %	1 963	161	9 %		
0,15 à < 0,25	682	516	87 %	1 132	0,2 %	55	8 %	1 841	106	9 %		
0,25 à < 0,50	1 214	994	77 %	1 977	0,3 %	117	8 %	1 696	247	12 %	1	
0,50 à < 0,75	2 901	2 775	62 %	4 632	0,5 %	220	14 %	1 708	1 084	23 %	3	
0,75 à < 2,50	4 625	3 358	53 %	6 420	1,3 %	303	15 %	1 606	2 464	38 %	12	
2,50 à < 10,00	905	572	68 %	1 296	3,5 %	110	12 %	1 501	484	37 %	5	
10 à < 100		4	100 %	4	11,7 %	1	69 %	1 485	14	362 %		
100,00 (défaut)	681	20	69 %	695	100,0 %	43	56 %	1 251	473	68 %	135	
Sous total Entreprises - Financement spécialisé	12 084	8 957	65 %	17 874	4,8 %	911	14 %	1 670	5 033	28 %	157	224
Entreprises - Autres												
0,00 à < 0,15	13 448	18 763	63 %	25 213	0,1 %	815	35 %	920	3 850	15 %	19	
0,15 à < 0,25	3 464	7 506	59 %	7 901	0,2 %	218	30 %	865	2 232	28 %	4	
0,25 à < 0,50	4 932	7 629	50 %	8 768	0,3 %	210	31 %	816	3 338	38 %	8	
0,50 à < 0,75	4 464	5 536	58 %	7 666	0,6 %	223	34 %	717	4 203	55 %	15	
0,75 à < 2,50	5 935	7 184	52 %	9 638	1,4 %	445	33 %	813	7 345	76 %	44	
2,50 à < 10,00	3 551	3 610	53 %	5 451	4,6 %	688	31 %	1 099	5 956	109 %	98	
10 à < 100	297	503	58 %	591	13,4 %	335	32 %	1 050	955	161 %	28	
100,00 (défaut)	3 005	345	56 %	3 198	100,0 %	179	39 %	1 118	3 564	111 %	1 310	
Sous total Entreprises - Autres	39 097	51 076	57 %	68 425	5,5 %	3 113	33 %	887	31 443	46 %	1 528	1 517
Clientèle de détail												
0,00 à < 0,15					0,0 %							
0,15 à < 0,25												
0,25 à < 0,50												
0,50 à < 0,75												
0,75 à < 2,50												
2,50 à < 10,00												
10 à < 100												
100,00 (défaut)												
Sous total Clientèle de détail												
Clientèle de détail - expositions renouvelables éligibles												
0,00 à < 0,15					0,0 %							



0,15 à < 0,25											
0,25 à < 0,50											
0,50 à < 0,75											
0,75 à < 2,50											
2,50 à < 10,00											
10 à < 100											
100,00 (défaut)											
Sous total Clientèle de détail - expositions renouvelables éligibles											
Clientèle de détail - PME											
0,00 à < 0,15					0,0 %						
0,15 à < 0,25											
0,25 à < 0,50											
0,50 à < 0,75											
0,75 à < 2,50											
2,50 à < 10,00											
10 à < 100											
100,00 (défaut)											
Sous total Clientèle de détail - PME											
Clientèle de détail - expositions aux créances immobilières résidentielles											
0,00 à < 0,15											
0,15 à < 0,25											
0,25 à < 0,50											
0,50 à < 0,75											
0,75 à < 2,50											
2,50 à < 10,00											
10 à < 100											
100,00 (défaut)											
Sous total Clientèle de détail - expositions aux créances immobilières résidentielles											
Autres expositions sur la clientèle de détail											
0,00 à < 0,15					0,0 %						
0,15 à < 0,25											
0,25 à < 0,50											
0,50 à < 0,75											
0,75 à < 2,50											
2,50 à < 10,00											
10 à < 100											
100,00 (défaut)											
Sous total Autres expositions sur la clientèle de détail											
Actions											
Sous total Actions											
IRB-A											
0,00 à < 0,15	68 444	25 715	60 %	83 810	0,0 %	1 522	19 %	681	4 919	6 %	22
0,15 à < 0,25	4 311	8 120	61 %	9 234	0,2 %	339	27 %	971	2 412	26 %	4
0,25 à < 0,50	6 533	8 874	53 %	11 252	0,3 %	394	28 %	948	3 862	34 %	10
0,50 à < 0,75	7 549	8 834	59 %	12 728	0,6 %	517	27 %	1 075	5 557	44 %	20
0,75 à < 2,50	10 936	10 897	52 %	16 595	1,4 %	935	26 %	1 124	10 280	62 %	60
2,50 à < 10,00	4 816	4 609	53 %	7 279	4,3 %	1 109	29 %	1 161	7 229	99 %	113
10 à < 100	320	512	59 %	621	13,7 %	418	33 %	1 064	1 031	166 %	31

100,00 (défaut)	3 807	369	56 %	4 015	100,0 %	281	43 %	1 131	4 057	101 %	1 546	
Total IRB-A	106 718	67 930	57 %	145 534	3,3 %	5 515	23 %	843	39 348	27 %	1 805	1 861

Fourchette de PD												
Total												
0,00 à < 0,15	68 448	25 722	60 %	83 817	0,0 %	1 534	19 %	681	4 920	6 %	22	
0,15 à < 0,25	4 311	8 121	61 %	9 234	0,2 %	343	27 %	971	2 413	26 %	4	
0,25 à < 0,50	7 105	8 983	53 %	11 905	0,3 %	403	28 %	976	4 247	36 %	11	
0,50 à < 0,75	7 549	8 920	59 %	12 792	0,6 %	519	27 %	1 077	5 570	44 %	20	
0,75 à < 2,50	11 017	10 907	52 %	16 678	1,4 %	958	26 %	1 121	10 382	62 %	61	
2,50 à < 10,00	5 200	4 693	53 %	7 681	4,3 %	1 447	30 %	1 118	7 712	100 %	120	
10 à < 100	373	520	58 %	676	13,7 %	539	34 %	1 028	1 138	168 %	34	
100,00 (défaut)	3 892	379	55 %	4 102	100,0 %	345	43 %	1 138	4 057	99 %	1 585	
Total 30/06/2021*	107 896	68 246	57 %	146 886	3,3 %	6 088	23 %	845	40 438	28 %	1 857	1 928

*Total hors Financements spécialisés slotting
criteria et hors Autres actifs



☐ **EXPOSITIONS DE FINANCEMENT SPECIALISE ET SOUS FORME D' ACTIONS FAISANT L'OBJET DE LA METHODE DE PONDERATION SIMPLE (CR10)**

(en millions d'euros)

Catégories réglementaires	Echéance résiduelle	Expo bilan	Expo hors bilan	Pondération finale	EAD	RWA	EL
Catégorie 1	Supérieure ou égale à 2,5 ans	0	0	50	0	0	0
Catégorie 2	Supérieure ou égale à 2,5 ans	0	0	70	0	0	0
Catégorie 4	Supérieure ou égale à 2,5 ans	0	0	90	0	0	0
Total 30/06/2021		0	0		0	0	0
Total 31/12/2020		0	0		0	0	0

* Utilisation de la méthode simple de la pondération sur les financements spécialisés uniquement appliquée par les établissements SFS cédés à BPCE début 2019.

Tableau CR10 - Actions

(en millions d'euros)

Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple						
Catégories	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
	a	b	c	d	e	f
Expositions sur capital-investissement	599	170	190	769	1 461	6
Expositions sur actions cotées	901		290	901	2 613	7
Autres expositions sur actions	3 116		370	3 116	11 529	75
Total 30/06/2021	4 616	170		4 786	15 603	88
Total 31/12/2020	4 967	181		5 148	16 563	89

☐ **EAD SUR ACTIONS PAR TYPE ET NATURE D'EXPOSITION (HORS FRANCHISES) (NX24)**

(en millions euros)

Type et Nature d'exposition	Actions	OPCVM	Participations	Total 30/06/2021	Total 31/12/2020
Capital investissement détenu dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	769			769	741
Autres expositions sur actions	277	108	2 731	3 116	2 968
Actions cotées	273	623	5	901	1 439
Actions en standard					
Total	1 319	731	2 735	4 786	5 148

❑ RWA SUR ACTIONS PAR PONDERATION (HORS FRANCHISES) (NX25)

(en millions euros)

Type et Nature d'exposition	Approche IRB	Approche Standard	Total 30/06/2021	Total 31/12/2020
Capital investissement détenu dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	1 461		1 461	1 407
Autres expositions sur actions	11 529		11 529	10 981
Actions cotées	2 613		2 613	4 174
Actions en standard				
Total	15 603		15 603	16 563

3.3.3.3 Risques de contrepartie

A – Exposition au risque de contrepartie

❑ ANALYSE DES EXPOSITIONS AU CCR PAR APPROCHE (CCR1)

	a	b	c	d	e	f	g	h
	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
(en millions d'euros)								
UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)				1,4				
UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)				1,4				
SA-CCR (pour les dérivés)	1 803	4 679		1,4	19 043	9 076	9 076	3 054
IMM (pour les dérivés et les OFT)			11 416	1,4	27 983	15 987	15 987	4 723
Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres								
Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé			11 416		27 983	15 987	15 987	4 723
Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits								
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					26 254	24 228	24 228	1 977
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)								
VaR pour les OFT								
Total					73 280	49 291	49 291	9 755

❑ APPROCHE STANDARD — EXPOSITIONS AU CCR PAR CATEGORIE D'EXPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET PONDERATION DE RISQUE (CCR3)

(en millions d'euros)	Catégories d'expositions	Pondération de risque											Valeur d'exposition totale			
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k		l		
		0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres				
1	Administrations centrales ou banques centrales															
2	Administrations régionales ou locales	9				242										252
3	Entités du secteur public	439				478	5			35						957
4	Banques multilatérales de développement															
5	Organisations internationales	408														408
6	Établissements	4 310	11 379			81	8									15 778
7	Entreprises	61	319				4			63						447

8	Clientèle de détail					0			0
9	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme			53	24		17		94
10	Autres éléments							1	1
11	Valeur d'exposition totale 30/06/2021	5 228	11 698	855	42	0	115	1	17 938
	Valeur d'exposition totale 31/12/2020	3 456	10 962	887	63		130	1	15 498

□ APPROCHE NI – EXPOSITIONS AU CCR PAR CATEGORIE D'EXPOSITIONS ET ECHELLE DE PD (CCR4)

(en millions d'euros)

Fourchette de PD	EAD	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne (%)	Echéance moyenne (jours)	RWA	Densité des RWA (%)
IRB-F							
Établissements							
0,00 à <0,15	80	0,1 %	27	45 %	185	14	18 %
0,15 à <0,25	5	0,2 %	1	45 %	2	2	34 %
0,25 à <0,50		0,4 %	3	45 %	1 160		83 %
0,50 à <0,75							
0,75 à <2,50							
2,50 à <10,00		2,7 %	1	45 %	3 403		133 %
10,00 à <100,00							
100,00 (défaut)							
Sous total	85	0,1 %	32	45 %	178	16	19 %
Entreprises							
0,00 à <0,15	751	0,1 %	49	45 %	1 027	166	22 %
0,15 à <0,25	1	0,2 %	3	45 %	728		47 %
0,25 à <0,50	14	0,3 %	3	45 %	2 960	8	60 %
0,50 à <0,75	3	0,5 %	2	45 %	5	2	52 %
0,75 à <2,50	26	1,9 %	1	45 %	5	24	93 %
2,50 à <10,00	147	2,7 %	11	45 %	1 419	194	132 %
10,00 à <100,00							
100,00 (défaut)							
Sous total	942	0,5 %	69	45 %	1 085	394	42 %
Total IRB-F							
0,00 à <0,15	832	0,1 %	78	45 %	948	180	22 %
0,15 à <0,25	5	0,2 %	4	45 %	74	2	35 %
0,25 à <0,50	14	0,3 %	6	45 %	2 921	8	61 %
0,50 à <0,75	3	0,5 %	2	45 %	5	2	52 %
0,75 à <2,50	26	1,9 %	1	45 %	5	24	93 %
2,50 à <10,00	147	2,7 %	12	45 %	1 419	194	132 %
10,00 à <100,00							
100,00 (défaut)							
Sous total IRB-F	1 028	0,5 %	103	45 %	1 011	410	40 %

Fourchette de PD							
IRB-A							
Administrations et Banques centrales							
0,00 à <0,15	9 385		60	17 %	710	32	0 %
0,15 à <0,25	184	0,2 %	6	33 %	11	33	18 %
0,25 à <0,50	7	0,4 %	2	47 %	876	6	87 %
0,50 à <0,75							
0,75 à <2,50							
2,50 à <10,00	36	3,2 %	2	47 %	1 207	57	156 %
10,00 à <100,00							
100,00 (défaut)							
Sous total	9 612		70	17 %	698	128	1 %
Établissements							
0,00 à <0,15	12 731	0,1 %	310	44 %	483	2 388	19 %
0,15 à <0,25	956	0,2 %	81	47 %	700	424	44 %
0,25 à <0,50	653	0,4 %	68	46 %	1 317	572	88 %
0,50 à <0,75	111	0,6 %	33	46 %	768	91	82 %
0,75 à <2,50	101	1,3 %	31	58 %	528	131	129 %
2,50 à <10,00	29	3,1 %	40	62 %	984	54	188 %
10,00 à <100,00							
100,00 (défaut)							
Sous total	14 582	0,1 %	563	44 %	538	3 660	25 %
Entreprises							
0,00 à <0,15	10 406		664	34 %	513	799	8 %
0,15 à <0,25	1 420	0,2 %	157	32 %	1 330	414	29 %
0,25 à <0,50	861	0,3 %	190	27 %	1 554	268	31 %
0,50 à <0,75	1 340	0,6 %	360	26 %	1 613	567	42 %
0,75 à <2,50	2 759	1,3 %	678	32 %	990	1 821	66 %
2,50 à <10,00	941	4,3 %	594	39 %	757	1 113	118 %
10,00 à <100,00	83	14,2 %	606	33 %	893	134	160 %
100,00 (défaut)	100	100,0 %	44	45 %	1 038	150	149 %
Sous total	17 909	1,2 %	3 293	33 %	801	5 265	29 %
Entreprises - PME							
0,00 à <0,15							
0,15 à <0,25	2	0,2 %	3	37 %	216	1	24 %
0,25 à <0,50	2	0,4 %	3	44 %	496	1	41 %
0,50 à <0,75	4	0,6 %	34	44 %	1 043	2	57 %
0,75 à <2,50	9	1,4 %	60	43 %	441	6	73 %
2,50 à <10,00	8	4,1 %	94	44 %	567	9	109 %
10,00 à <100,00	8	12,6 %	298	44 %	1 946	15	186 %
100,00 (défaut)		100,0 %	10	44 %	275		92 %
Sous total	34	5,6 %	502	43 %	899	35	103 %
Entreprises - FS							
0,00 à <0,15	271	0,1 %	24	16 %	3 306	40	15 %
0,15 à <0,25	197	0,2 %	29	11 %	3 219	26	13 %
0,25 à <0,50	302	0,3 %	54	12 %	2 909	53	17 %
0,50 à <0,75	557	0,5 %	155	14 %	2 933	143	26 %
0,75 à <2,50	767	1,4 %	211	20 %	2 467	408	53 %
2,50 à <10,00	61	4,3 %	42	18 %	1 839	35	58 %
10,00 à <100,00		11,7 %	1	70 %	1 485		339 %
100,00 (défaut)	25	100,0 %	9	74 %	1 231	35	141 %
Sous total	2 179	1,9 %	525	17 %	2 788	740	34 %
Entreprises - Autres							
0,00 à <0,15	10 135		640	35 %	439	759	8 %
0,15 à <0,25	1 221	0,2 %	125	35 %	1 027	387	32 %
0,25 à <0,50	556	0,3 %	133	35 %	822	214	39 %
0,50 à <0,75	780	0,6 %	171	35 %	673	421	54 %



0,75 à <2,50	1 983	1,3 %	407	36 %	421	1 407	71 %
2,50 à <10,00	872	4,3 %	458	40 %	684	1 069	123 %
10,00 à <100,00	75	14,4 %	307	32 %	776	118	157 %
100,00 (défaut)	75	100,0 %	25	35 %	978	115	153 %
Sous total	15 697	1,0 %	2 266	35 %	525	4 490	29 %

Total IRB-A							
0,00 à <0,15	32 522		1 034	33 %	558	3 219	10 %
0,15 à <0,25	2 560	0,2 %	244	38 %	1 000	871	34 %
0,25 à <0,50	1 521	0,3 %	260	35 %	1 449	846	56 %
0,50 à <0,75	1 451	0,6 %	393	27 %	1 548	658	45 %
0,75 à <2,50	2 860	1,3 %	709	33 %	973	1 952	68 %
2,50 à <10,00	1 006	4,2 %	636	40 %	780	1 224	122 %
10,00 à <100,00	83	14,2 %	606	33 %	893	134	160 %
100,00 (défaut)	100	100,0 %	44	45 %	1 038	150	149 %
Sous total IRB-A	42 103	0,5 %	3 926	33 %	687	9 053	22 %

Fourchette de PD							
Total							
0,00 à <0,15	33 354		1 112	33 %	568	3 399	10 %
0,15 à <0,25	2 565	0,2 %	248	38 %	998	873	34 %
0,25 à <0,50	1 534	0,3 %	266	35 %	1 462	854	56 %
0,50 à <0,75	1 454	0,6 %	395	27 %	1 545	659	45 %
0,75 à <2,50	2 886	1,3 %	710	33 %	965	1 976	69 %
2,50 à <10,00	1 153	4,0 %	648	40 %	862	1 418	123 %
10,00 à <100,00	83	14,2 %	606	33 %	893	134	160 %
100,00 (défaut)	100	100,0 %	44	45 %	1 038	150	149 %
Total 30/06/2021	43 131	0,5 %	4 029	34 %	694	9 463	22 %

❑ COMPOSITION DES SURETES POUR LES EXPOSITIONS (CCR5)

Les informations concernant la compensation sont présentées en note 4.2 du chapitre V « ÉLÉMENTS FINANCIERS ».

❑ EXPOSITIONS SUR DERIVES DE CREDIT (CCR6)

		30/06/2021	
		a	b
(en millions d'euros)		Protection achetée	Protection vendue
Montants notionnels			
1	CDS mono-émetteurs	7 786	11 216
2	CDS indicels	8 523	4 239
3	Total contrats d'échange	2 037	
4	Options de crédit		
5	Autres dérivés de crédit	52	
6	Total montants notionnels	18 398	15 454
Justes valeurs			
7	Juste valeur positive (actif)	149	427
8	Juste valeur négative (passif)	- 601	- 62

❑ **ÉTATS DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU CCR DANS LE CADRE DE L'IMM (EU CCR7)**

(en millions d'euros)

	Montants des RWA	Exigences de fonds propres
RWA à la fin de la précédente période (31/12/2020)	4 191	335
Taille de l'actif	222	18
Qualité de crédit des contreparties	132	11
Mises à jour des modèles (IMM uniquement)	-24	-2
Méthodologie et politiques (IMM uniquement)		
Acquisitions et cessions		
Variations des taux de change		
Autres	92	7
RWA à la fin de la période actuellement considérée (30/06/2021)	4 613	369

❑ **EXPOSITIONS SUR LES CCP (CCR8)**

(en millions d'euros)

	a	b
	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)		398
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	6 661	133
(i) Dérivés de gré à gré	777	16
(ii) Dérivés négociés en bourse	2 101	42
(iii) Opérations de financement sur titres	3 783	76
(iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	5	
Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	5 112	117
Contributions préfinancées au fonds de défaillance	339	148
Contributions non financées au fonds de défaillance		
Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)		
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont		
(i) Dérivés de gré à gré		
(ii) Dérivés négociés en bourse		
(iii) Opérations de financement sur titres		
(iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
Contributions non financées au fonds de défaillance		

B – Exigences de fonds propres et actifs pondérés

❑ OPERATIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES POUR RISQUE DE CVA (EU CCR2)

(en millions d'euros)	30/06/2021		31/12/2020	
	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
Total des opérations soumises à la méthode avancée	4 522	1 188	5 354	1 538
i) composante VaR (y compris le multiplicateur 3 x)		198		186
ii) composante VaR en situation de tensions (y compris le multiplicateur 3 x)		989		1 351
Opérations soumises à la méthode standard	5 578	1 430	2 523	746
Opérations soumises à l'approche alternative (sur la base de la méthode de l'exposition initiale)				
Total des opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	10 100	2 618	7 877	2 284

3.3.3.4 Titrisation

C – Expositions de titrisation de la banque

❑ EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE HORS NEGOCIATION (EU SEC1)

(en millions d'euros)	Banque agissant comme émetteur					Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur				
	Classiques		Synthétiques		Sous-total	Classiques		Synthétiques	Sous-total	Classiques		Synthétiques	Sous-total
	STS	Non STS	STS	Non STS		STS	Non STS			STS	Non STS		
	dont TRS	dont TRS	dont TRS	dont TRS									
Total des expositions	332	332	2 129	2 129	2 461	773	8 108	8 881	9	1 727		1 737	
Clientèle de détail (total)							1 853	1 853	9	768		777	
Prêts hypothécaires résidentiels							1 665	1 665	9	506		515	
Cartes de crédit										22		22	
Autres expositions sur la clientèle de détail							188	188		240		240	
Retitrisation													
Clientèle de gros (total)	332	332	2 129	2 129	2 461	773	6 255	7 028	960			960	
Prêts aux entreprises	19	19	2 129	2 129	2 148		4 998	4 998	567			567	
Prêts hypothécaires commerciaux	313	313			313					2		2	
Contrats de location et créances à recevoir						773	846	1 619		124		124	
Autres expositions sur la clientèle de gros							411	411		267		267	
Retitrisation													

□ EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION (EU SEC2)

(en millions d'euros)	Banque agissant comme émetteur				Sous-total	Banque agissant comme mandataire				Sous-total	Banque agissant comme investisseur		
	Classiques		Synthétiques			Classiques		Synthétiques			Classiques		Sous-total
	STS	Non STS	dont TRS	dont TRS		STS	Non STS	Synthétiques	Synthétiques		STS	Non STS	Synthétiques
	dont TRS	dont TRS				STS	Non STS				STS	Non STS	
Total des expositions										83	318	401	
Clientèle de détail (total)										78	150	229	
Prêts hypothécaires résidentiels										48	136	184	
Cartes de crédit											7	7	
Autres expositions sur la clientèle de détail										31	7	38	
Retitrisation													
Clientèle de gros (total)										4	167	172	
Prêts aux entreprises										4	153	157	
Prêts hypothécaires commerciaux													
Contrats de location et créances à recevoir													
Autres expositions sur la clientèle de gros											15	15	
Retitrisation													

□ EXPOSITIONS TITRISEES PAR L'ETABLISSEMENT — EXPOSITIONS EN DEFAUT ET AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CREDIT SPECIFIQUE (EU SEC5)

(en millions d'euros)	Expositions titrisées par l'établissement - L'établissement agit en tant qu'émetteur ou en tant que mandataire		
	Montant nominal total de l'encours		Montant total des ajustements pour risque de crédit spécifique effectués au cours de la période
		Dont expositions en défaut	
Total des expositions	14 273	179	21
Clientèle de détail (total)	1 209	13	
Prêts hypothécaires résidentiels	1 068	2	
Cartes de crédit			
Autres expositions sur la clientèle de détail	141	11	
Retitrisation			
Clientèle de gros (total)	13 064	166	21
Prêts aux entreprises	5 173	154	21
Prêts hypothécaires commerciaux	6 317		
Contrats de location et créances à recevoir	1 362	12	
Autres expositions sur la clientèle de gros	212		
Retitrisation			

D – Exigences de fonds propres

□ EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE HORS NEGOCIATION ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES — ETABLISSEMENT AGISSANT EN TANT QU'INITIATEUR OU EN TANT QUE SPONSOR (EU SEC3)

	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)			RWA (par approche réglementaire)			EFP						
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	= 1250%	Approche SEC-IRBA	Approche SEC-ERBA	Approche SEC-SA	Approche par Défaut	Approche SEC-IRBA	Approche SEC-ERBA	Approche SEC-SA	Approche par Défaut	Approche SEC-IRBA	Approche SEC-ERBA	Approche SEC-SA	Approche par Défaut	
<i>(en millions d'euros)</i>																		
Total des expositions	9 739	692	548	335	28	2 287	432	8 597	26	995	286	1 262	325	80	23	101	26	
Opérations classiques	8 312	692	152	29	28	158	432	8 597	26	38	286	1 262	325	3	23	101	26	
Titrisation	8 312	692	152	29	28	158	432	8 597	26	38	286	1 262	325	3	23	101	26	
Sous-jacent de détail	1 225	628						1 853				345					28	
Dont STS																		
Clientèle de gros	7 087	64	152	29	28	158	432	6 744	26	38	286	918	325	3	23	73	26	
Dont STS	773							773				76					6	
Retitrisation																		
Opérations synthétiques	1 427		396	306		2 129				956					77			
Titrisation	1 427		396	306		2 129				956					77			
Sous-jacent de détail																		
Clientèle de gros	1 427		396	306		2 129				956					77			
Retitrisation																		

□ EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE HORS NEGOCIATION ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES — ETABLISSEMENT AGISSANT EN TANT QU'INVESTISSEUR (EU SEC4)

	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)			RWA (par approche réglementaire)			EFP						
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	= 1250%	Approche SEC-IRBA	Approche SEC-ERBA	Approche SEC-SA	Approche par Défaut	Approche SEC-IRBA	Approche SEC-ERBA	Approche SEC-SA	Approche par Défaut	Approche SEC-IRBA	Approche SEC-ERBA	Approche SEC-SA	Approche par Défaut	
<i>(en millions d'euros)</i>																		
Total des expositions	1 460	88	153	33	2	196	1 539	2	131	282	27	10	23	2				
Opérations classiques	1 460	88	153	33	2	196	1 539	2	131	282	27	10	23	2				
Titrisation	1 460	88	153	33	2	196	1 539	2	131	282	22	10	23	2				
Sous-jacent de détail	657	59	57	4		60	717		23	156				2	13			
Dont STS	9						9				1							
Clientèle de gros	804	29	96	29	2	135	822	2	108	126	22	9	10	2				
Dont STS																		
Retitrisation													4					
Opérations synthétiques																		
Titrisation																		
Sous-jacent de détail																		
Clientèle de gros																		
Retitrisation																		

3.3.3.5 Risque de marché

A – Méthodologie de mesure des risques de marché

Les méthodologies de mesure des risques de marché sont décrites dans la partie 3.2.5. « Gestion des risques – Risques de marché ».

B – Informations quantitatives détaillées

❑ RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD (EU MR1)

(en millions d'euros)

Nature de risque	RWA	EFP
Standard	5 841	467
Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	1 819	145
Risque sur actions (général et spécifique)	314	25
Risque de change	2 711	217
Risque de produits de base	997	80
Options	368	29
Approche simplifiée		
Méthode delta-plus	150	12
Approche par scénario	218	17
Titrisation	237	19
Total 30/06/2021	6 446	516
Total 31/12/2020	5 975	478

❑ VAR, VAR STRESSÉE, IRC SUR LE PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE (MR3)

(en millions d'euros) - Période du 30 juin 2020 au 30 juin 2021	
VaR (10 jours, 99 %)	
Valeur maximale	50,4
Valeur moyenne	29,8
Valeur minimale	10,8
Valeur en fin de période	13,2
VaR stressée (10 jours, 99 %)	
Valeur maximale	94,0
Valeur moyenne	62,6
Valeur minimale	37,3
Valeur en fin de période	57,8
Incremental Risk Charge (99,9 %)	
Valeur maximale	29,3
Valeur moyenne	15,5
Valeur minimale	8,2
Valeur en fin de période	15,4

❑ BACKTESTING SUR LE PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE (MR4)

Le backtesting est présenté dans la partie 3.2.5.4 « Données quantitatives de mesure des risques de marché ».

❑ RISQUE DE MARCHE DANS LE CADRE DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES MODÈLES INTERNES (AMI) (EU MR2-A)

Valeur en risque (Maximum des deux valeurs a et b)	927	74
VaR du jour précédent (Article 365(1))	188	15
Moyenne de la VaR quotidienne (Article 365(1)) sur chacun des 60 derniers jours x facteur multiplicateur (en accord avec l'Article 366)	927	74
VaR en situation de tension (SVaR)	2 927	234
Dernière SVaR (Article 365(2))	774	62
Moyenne de la SVaR (Article 365(2)) pendant les soixante jours ouvrés précédents x facteur multiplicateur (Article 366)	2 927	234
Risque additionnel de défaut et de migration	402	32
Valeur d'IRC la plus récente (risques supplémentaires de défaut et de migration calculé en accord avec la Section 3 articles 370/371)	402	32
IRC moyen sur les 12 semaines précédentes	336	27
Risque additionnel de défaut sur le portefeuille de corrélation		
Montant du risque le plus récent dans le portefeuille de négociation en corrélation (article 377)		
Montant du risque moyen dans le portefeuille de négociation en corrélation sur les 12 précédentes semaines		
8 % des exigences en fonds propres en Standard sur le plus récent montant du risque dans le portefeuille de négociation en corrélation (Article 338(4))		
Total 30/06/2021	4 256	340
Total 31/12/2020	7 147	572

3.3.5 RATIOS DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ

A – Ratios réglementaires de liquidité

Depuis 2010, le comité de Bâle a introduit de nouvelles mesures du risque de liquidité :

- le Liquidity Coverage Ratio (« LCR », janvier 2013) est un ratio de liquidité à court terme visant à s'assurer que, en situation de tensions/stress, les établissements détiennent suffisamment d'actifs liquides pour couvrir leurs sorties nettes de trésorerie sur 30 jours ;
- le Net Stable Funding Ratio (« NSFR », octobre 2014) est un ratio structurel de liquidité à long terme, développé pour accroître la résilience du secteur bancaire, en exigeant des banques le maintien d'un profil de financement stable, et en limitant la transformation des échéances jusqu'à un an.

Ces règles sont transposées dans l'Union européenne via le règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, qui énonce les obligations de déclaration applicables pendant la période d'observation depuis le 1^{er} janvier 2014, et précise les modalités de mise en place des exigences prudentielles. Pour le LCR, le règlement délégué (UE) n° 2015/61 publié le 10 octobre 2014 est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015. Ce règlement a été modifié par le règlement délégué (UE) 2018/1620, publié le 13 juillet 2018 et entré en vigueur le 30 avril 2020.

Le NSFR, dont le comité de Bâle demande l'application en tant qu'exigence minimale depuis le 1^{er} janvier 2018, a fait l'objet d'une transposition en Europe via le règlement (UE) 2019/876 (« CRR2 ») qui est entré en vigueur le 28 juin 2021.

La réglementation européenne à date impose donc :

- le respect du LCR depuis le 1^{er} octobre 2015 ; exigence minimale d'un ratio à 80 % le 1^{er} janvier 2017 et de 100 % depuis le 1^{er} janvier 2018 ;
- le respect du NSFR avec une exigence de 100% à partir de l'arrêté du 30 juin 2021.



Natixis calcule le LCR et le NSFR sur base consolidée et gère opérationnellement sa position de liquidité et la couverture de ses besoins de liquidité et son refinancement par rapport à ces deux métriques, pour respecter un niveau d'au moins 100 % pour les deux ratios.

Présentation du LCR au 30 juin 2021

Les données du tableau suivant sont calculées conformément aux règles de l'Autorité Bancaire Européenne publiées dans un ITS (EBA/ITS/2020/04) adopté par la Commission Européenne le 15 mars 2021.

Aux fins d'application de ces règles, les données publiées pour chaque trimestre correspondent à la moyenne des données mensuelles des douze arrêts précédents.

□ INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE (LCR) (EU LIQ1)

Devise et unité : millions d'euros	Total valeur non pondérée (moyenne)				Total valeur pondérée (moyenne)			
	30/09/2020	31/12/2020	31/03/2021	30/06/2021	30/09/2020	31/12/2020	31/03/2021	30/06/2021
Fin de trimestre (Jour/Mois/Année)								
Nombre de points utilisés dans le calcul de la moyenne	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES								
TOTAL ACTIFS LIQUIDES					53 458	54 679	58 285	60 431
SORTIES DE TRÉSORERIE								
Dépôts de détail et de petites entreprises clientes, dont :	2 740	2 599	2 475	2 395	274	260	247	239
<i>Dépôts stables</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépôts moins stables</i>	2 740	2 599	2 475	2 395	274	260	247	239
Financement de gros non garanti, dont :	55 260	55 410	57 261	57 023	40 765	40 303	41 660	42 345
<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties)</i>	6 259	5 953	5 788	4 788	1 565	1 488	1 447	1 197
<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	39 161	40 198	43 199	45 337	29 359	29 555	31 940	34 250
<i>Dettes non collatéralisées</i>	9 840	9 259	8 274	6 899	9 840	9 259	8 274	6 899
Financement de gros garanti, dont :					22 339	22 363	23 214	24 912
Exigences supplémentaires	54 022	54 653	55 503	56 256	18 344	18 800	19 559	20 247
<i>Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</i>	12 745	12 493	12 175	11 845	8 051	8 101	8 088	7 942
<i>Sorties sur dettes collatéralisées</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Facilités de crédit et de liquidité</i>	41 277	42 160	43 328	44 412	10 294	10 699	11 472	12 305
Autres obligations de financement contractuel	22 453	23 200	21 925	20 738	20 601	21 607	20 389	19 282
Autres obligations de financement éventuel	32 349	31 927	32 288	30 984	17 565	24 695	32 288	30 984
TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					119 888	128 029	137 359	138 010
ENTRÉES DE TRÉSORERIE								
Opérations de prêts garanties (dont prises en pensions)	86 195	77 667	73 349	74 382	8 943	8 139	7 070	6 951
Entrées provenant des expositions pleinement performantes	20 966	19 084	16 552	15 764	19 776	17 965	15 447	14 569
Autres entrées de trésorerie	31 807	32 090	31 555	32 745	27 605	28 578	28 267	29 329
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					0	0	0	0
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					0	0	0	0
TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	138 968	128 841	121 456	122 891	56 324	54 682	50 784	50 848
<i>Entrées de trésorerie exemptes de plafond</i>	0	0	0	0	0	0	0	0



<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	122 961	118 446	116 842	118 028	59 100	59 049	56 563
COUSSIN DE LIQUIDITÉ					53 047	54 450	57 914
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE					45 100	46 228	50 548
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)					117,6%	117,8%	114,6%



☐ **RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (EU LIQ2)**

		a	b	c	d	e
(en millions d'euros)		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	18 462	0	0	3 327	21 789
2	Fonds propres	18 462	0	0	3 327	21 789
3	Autres instruments de fonds propres	0	0	0	0	0
4	Dépôts de la clientèle de détail	0	2 439	0	0	2 195
5	Dépôts stables	0	0	0	0	0
6	Dépôts moins stables	0	2 439	0	0	2 195
7	Financement de gros:	0	203 347	28 781	90 224	120 914
8	Dépôts opérationnels	0	4 893	0	0	285
9	Autres financements de gros	0	198 454	28 781	90 224	120 629
10	Engagements interdépendants	0	0	0	0	0
11	Autres engagements:	0	7 965	196	2 712	2 810
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	0	0	0	0	0
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.	0	7 965	196	2 712	2 810
14	Financement stable disponible total	0	0	0	0	147 709
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)	0	0	0	0	15 535
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture	0	0	0	0	0
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles	0	312	0	0	156
17	Prêts et titres performants:	0	133 265	13 207	95 851	109 186
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.	0	20 275	1 489	819	1 755
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers	0	90 489	7 344	26 267	37 763
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont:	0	14 659	3 824	37 667	41 538
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	0	125	92	2 158	2 222
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont:	0	0	0	0	0
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	0	0	0	0	0
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan	0	7 841	549	31 098	28 131
25	Actifs interdépendants	0	0	0	0	0
26	Autres actifs:	0	39 944	1 831	8 527	19 006

27	Matières premières échangées physiquement	0	0	0	0	0
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP	0		4 220		3 587
29	Actifs dérivés affectant le NSFR	0		4 867		4 867
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie	0		20 102		1 005
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus	0	10 755	1 831	8 527	9 547
32	Éléments de hors bilan	0	386	1 831	6 139	7 248
33	Financement stable requis total	0	0	0	0	146 997
34	Ratio de financement stable net (%)	0	0	0	0	100,48%

B – Gestion opérationnelles des ratios de liquidité

Depuis juin 2013, Natixis a mis en place une gouvernance pour la gestion du ratio LCR, en fixant notamment une limite interne de LCR supérieure. Le pilotage du ratio LCR participe d'une démarche du Groupe BPCE placée sous l'égide de la Direction Financière Groupe BPCE. Consécutivement, la couverture du LCR de Natixis s'effectue en étroite collaboration avec BPCE et est opérée par le pool commun de refinancement, sur délégation des équipes de Gestion financière sur la base des estimations d'atterrissage. Dans ce cadre, aux bornes de Natixis, le LCR est géré au quotidien, avec une marge de sécurité, via des ajustements avec BPCE, la surcouverture structurelle du LCR Groupe restant gérée et portée par l'organe central BPCE.

3.3.6 Politique de rémunération

Les informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération des membres de l'organe exécutif et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ont fait l'objet, avant l'assemblée générale annuelle, d'une publication sur le site de Natixis ([Politique de rémunération](#)).



3.3.7 TABLE DE CONCORDANCE

Article CRR	Tableaux et fiches du comité de Bâle/EBA	Page du Second amendement document d'enregistrement universel	Page du document d'enregistrement universel 2020
Article 435 (a)	EU OVA – Approche de la gestion des risques de la banque		124 à 128
Article 435 (a)	CRA – Informations générales sur le risque de crédit		129
Article 435 (a)	CCRA – Informations qualitatives sur le risque de contrepartie		129-130
Article 435 (a)	MRA – Informations qualitatives sur le risque de marché		140 à 144
Article 436 (b)	EU LI1 – Différence entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires		172
Article 436 (b)	EU LI3 – Mise en évidence des différences entre les périmètres de consolidation (entité par entité)		174
Article 436 (b)	EU LIA – Explication des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions		171 à 174
Article 458	CCyB1 – Coussin contracyclique – Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de FP	61	179
Article 440 (b)	EU CCyB2 - Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	61	
Article 451	LR1 – Comparaison entre les expositions comptables et les expositions levier	65	183
Article 451	LR2 – Ratio de levier	65 à 67	183
Article 451(1) (b)	EU LR3 - LRSpl: Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)	68	
Article 438 (c) (f)	EU OV1 – Aperçu des RWA	69	185
Article 447 (a) à (g)	EU KM1 — Modèle pour les indicateurs clés	70	
Article 438 (b)			
Article 438 dernier paragraphe	EU CR10 – Notation interne – Financement spécialisé et Actions selon la méthode de la pondération simple des risques	84	206
Art. 438 (c), (d), (e) et (f)	NX01 – EAD, RWA et EFP par approche et par catégorie d'exposition bâloise	37 à 38	137
Art. 442 (c)	NX03 – Expositions et EAD et par catégorie d'exposition bâloise		138
Art. 442 (d), (e) et (f)	NX05 – EAD par zone géographique et par catégorie d'exposition	39	138
Art. 444 (a), (b) et (c)	NX11 BIS – EAD par catégorie d'exposition et par agence en standard		186
Art. 453 (d)	NX17 – Expositions garanties par note et par nature du garant		186



Article 442 (a) et (b)	CRBA – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs		280 à 300
Article 442 (c), (g) et (h)	EU CR1 – Qualité de crédit des actifs	75	188 à 190
Article 453 (a) (e)	EU CRC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit		135
Article 453 (f) et (g)	EU CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit	71	187
Article 442 (c)	EU CRB-B – Montant total des expositions nette et nette moyenne		191
Article 442 (d)	EU CRB-C – Répartition géographique des expositions		192
Article 442 (e)	EU CRB-D – Concentration des expositions par type d'activité ou de contrepartie		193
Article 442 (f)	EU CRB-E – Maturité des expositions		194
Article 444 (a) (d)	EU CRD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit		198-199
Article 453 (f) et (g)	EU CR4 – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit en approche standard	77	200
Article 444 (e)	EU CR5 – Expositions en cas de défaut par classe d'actif et par coefficient de pondération (Expositions brutes)	78	200
Article 452 (a) (c)	EU CRE – Informations qualitatives sur les modèles NI		117
Article 452 (e) (h) et (j)	EU CR6 – Notation interne – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut	79 à 83	203
Article 453 (g)	EU CR7 – Notation interne – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit sur les actifs pondérés des risques	72	187
	CR1-A - Echéance des expositions	72	
	EU CR8 – États des flux d'actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche de notation interne	79	208
Article 92 (3) et 438 (d)	EU CCR7 – État des flux de RWA relatifs aux expositions au RCC dans le cadre de la méthode du modèle interne	89	211
Art. 452 (j)	NX16 – PD et LGD par zone géographique		202
Article 439 (e), (f) et (i)	EU CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie par approche	85	208
Article 439 (e) et (f)	EU CCR2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit	90	212
Article 444 (e)	EU CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	85 à 86	208
Article 452 (e)	EU CCR4 – Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut	86 à 88	208
Article 439 (g) et (h)	EU CCR6 – Expositions sur dérivés de crédit	88	211



Article 439 (e) et (f)	EU CCR8 – Expositions sur les contreparties centrales	89	211
Article 449	SECA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation		212
	SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	90	213
	SEC2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	91	214
	SEC3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	92	215
Article 449	SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	92	215
Article 449(1)	EU-SEC5 – Expositions titrisées par l'établissement – Expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique	91	
Art. 449 (k)	NX33 BIS – EAD du portefeuille bancaire par agence		213
Art. 445	EU MR1 – Risque de marché selon l'approche standard	93	216
Article 105 et article 455 (c)	EU MRB A – Informations qualitatives sur les banques suivant l'approche des modèles internes (AMI)		130 à 134
Article 455 (a) et (b)	EU MRB B – Informations qualitatives sur les banques suivant l'approche des modèles internes (AMI)		130 à 134
Article 455 (e)	EU MR2 – A – Risque de marché suivant l'approche des modèles internes	94	217
Article 455 (d)	EU MR3 – Valeurs dans le portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes	93	216
Article 455 (g)	EU MR4 – Comparaison des estimations de VaR par rapport aux gains ou pertes	93	216
Article 446	(BCBS) ORA – Information qualitative générale sur la gestion du risque opérationnel		148
	(BCBS) Tableau A – Objectifs et politiques de gestion de l'IRRBB		158
Article 448	(BCBS) Tableau B – Sensibilité de la marge d'intérêt	50	158
Article 49 1) et 4)	EU INS1 – Participations non déduites dans les entreprises d'assurance		180
Article 4	(BCBS) REMA – Politique de rémunération		221
Article 377 6) et article 105	(BCBS) PV1 – Ajustements de valorisation prudente		180
Article 99 (5) et article 415 (3)	GOV – Expositions souveraines		195
	NPL 1 – Qualité de crédit des expositions renégociées		196
	NPL 3 - Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par jours de retard		196



Article 16 (3)	NPL 4 - Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes	194
Article 442 (c)	EU CQ1 - Qualité de crédit des expositions renégociées	73
Article 442 (c)	EU CQ2 - Qualité de la renégociation	
Article 442 (d)	EU CQ3 - Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance	74
	EU CR2 - Evolution du stock de prêts et avances non performants	76
Article 442 (c) et (e)	EU CQ4 - Qualité des expositions non performantes par situation géographique	76
Article 442 (c) et (e)	EU CQ5 - Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité	
Article 442 (c)	EU CQ6 - Évaluation des sûretés - prêts et avances	
Article 442 (c)	EU CQ7 - Sûretés obtenues par prise de possession et exécution	
Article 442 (c)	EU CQ8 - Sûretés obtenues par prise de possession et exécution - ventilation par date d'émission	
Article 451a(2)	EU LIQ1 - Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	95 à 96
Article 451a(3)	EU LIQ2 - Ratio de financement stable net	97 à 98



3.3.9 Attestation concernant la publication des informations requises au titre du pilier III

J'atteste que les informations quantitatives et qualitatives communiquées au titre du Pilier III de Bâle 3 au 30 juin 2021 sont, à notre connaissance, publiées conformément aux politiques mises en œuvre pour se conformer aux exigences de publication requises par la partie 8 du règlement 575/2013 (CRR) et plus précisément aux procédures, systèmes et contrôles internes de l'établissement mises en œuvre pour vérifier que les informations publiées sont appropriées et conformes.

Fait à Paris, le 6 août 2021

Nicolas Namias
Directeur Général

Nathalie Bricker
Directrice Financière



IV CHAPITRE 4 : RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 30 JUIN 2021

4.1 Faits majeurs du premier semestre 2021

4.1.1 Contexte macro-économique

4.1.1.1 Croissance et politiques monétaires

Au cours du premier semestre 2021, les données de comptabilité nationale (disponibles jusqu'à la fin du premier trimestre 2021) des principales économies mondiales montrent une situation hétérogène. La Chine qui, dès la fin de 2020, avait retrouvé son niveau de PIB d'avant la pandémie a poursuivi sa croissance à un rythme relativement robuste. Le PIB a progressé de 7,8 % en glissement annuel au premier trimestre 2021. De même, les États-Unis ont connu au 1^{er} trimestre une très vive croissance (6,4 % en rythme annualisé) propulsant leur niveau de PIB à 99 % de celui du 4^e trimestre 2019 à la fin du 1^{er} trimestre 2021. Ils ont ainsi rattrapé les pertes liées à la pandémie au 1^{er} trimestre et devraient dépasser ce niveau à la fin du 2^e trimestre 2021. La situation est plus complexe en zone euro et au Royaume-Uni. Les deux économies ont enregistré un repli de leur PIB au 1^{er} trimestre 2021 de respectivement - 0,3 % et - 0,9 % et leurs PIB resteraient respectivement à 5,1 % et 8,7 % en dessous de leur niveau du 4^e trimestre 2019. Dans le détail, des nuances sont à considérer en raison d'un degré d'intensité des mesures sanitaires restrictives variables selon les zones géographiques. Aux États-Unis où la campagne de vaccination a débuté très tôt et de manière très rapide dès la fin de 2020, les mesures de réouverture des activités à plus fortes interactions sociales jusqu'alors les plus affectées par les restrictions sanitaires ont pu redémarrer plus tôt qu'en Europe. Par ailleurs, l'Europe a dû faire face à une recrudescence du nombre de contaminations au cours du premier trimestre 2021 liée à l'apparition et à la diffusion d'un variant britannique très contagieux. Par conséquent les gouvernements ont à nouveau mis en place des mesures restrictives affectant l'activité. Partie du Royaume-Uni, cette nouvelle vague s'est propagée à de nombreux pays de l'Union Européenne. Les mesures restrictives se sont progressivement diffusées dans la plupart des pays de la zone euro gagnant en vigueur jusqu'à la moitié du 2^e trimestre 2021. En conséquence les rythmes de croissance ont été relativement hétérogènes au sein de la zone euro, renversant le palmarès habituel. Si dans l'ensemble le PIB a reculé de - 0,3 % au 1^{er} trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent, l'Allemagne, qui a pris des mesures restrictives plus importantes en début d'année, a enregistré le plus fort recul avec - 1,8 % au 1^{er} trimestre, suivie par l'Espagne qui a perdu - 0,4 %, la France - 0,1 %, l'Italie étant la seule à enregistrer une légère hausse de + 0,1 % sur le trimestre. A cet impact sanitaire s'est ajoutée une désorganisation temporaire des échanges vis-à-vis du Royaume-Uni en raison de l'entrée en vigueur du Brexit.

En résumé, s'agissant de la croissance, le premier semestre s'est caractérisé par une reprise échelonnée dans les grandes économies développées. Après l'Asie fin 2020, ce sont les États-Unis qui dès le 1^{er} trimestre 2021 ont profité d'une forte croissance boostée par la mise en œuvre rapide d'un plan de relance massif via la demande et d'une nette accélération de la campagne de vaccination dès la mi-janvier conduisant à une réouverture des activités jusqu'alors contraintes par les mesures sanitaires. Dans le sillage des États-Unis, l'Europe devrait renouer avec un trimestre de retard avec une croissance clairement perceptible au 2^e trimestre 2021.

Bien que les données du deuxième trimestre ne soient pas encore connues à ce jour, les indicateurs mensuels disponibles jusqu'au mois de mai et les enquêtes de confiance jusqu'au mois de juin, suggèrent que dans l'ensemble des pays précités, l'activité a été plus dynamique qu'au 1^{er} trimestre 2021. Du côté de la demande, une accélération de la demande des ménages a été observée à mesure que les restrictions ont été levées : réouverture des bars et restaurants, des cinémas, des lieux de cultures et de loisirs, etc. Cela s'est ainsi traduit par un rééquilibrage au sein des dépenses de consommation avec un ralentissement des ventes de détail en avril et mai, mais une augmentation de celles dans le secteur des services.

A l'inverse, l'activité industrielle a marqué le pas au cours du premier semestre. En effet, après une phase de récupération au second semestre 2020, l'activité a été ralentie au premier semestre par les contraintes sanitaires, mais également par des pénuries de biens intermédiaires, notamment de semi-conducteurs, qui ont plus particulièrement affecté l'industrie automobile. Ainsi, malgré des enquêtes qui suggéraient une activité plus dynamique, la production industrielle n'a pas connu l'accélération attendue aux vues des enquêtes bien qu'elle ait fait preuve de résilience jusqu'en mai (dernières données disponibles) aux États-Unis comme en Europe.

Enfin, l'Asie (hors Chine et Japon) fait face à une situation plus complexe et hétérogène en raison de l'émergence du variant indien (Delta), qui s'est propagé aux pays limitrophes alors que la vaccination demeure

partout balbutiante. La Chine de son côté a probablement atteint un pic de croissance au premier semestre bien qu'elle demeurerait relativement forte (7,8 % en 2021).

Jusqu'ici en dépit de la vive reprise économique aux États-Unis, les créations d'emplois sont restées décevantes, de sorte que le taux de chômage diminue lentement depuis le début de l'année, la prolongation des indemnités chômage via le plan massif de relance par l'Administration de Joe Biden voté en mars ayant sans doute contribué à cette situation. A 5,9 % en juin, le taux de chômage demeure encore bien éloigné de son niveau pré-pandémique de 3,5 % en février 2020. Loin d'être tendu, le marché du travail est actuellement incapable d'engendrer de l'inflation salariale. En zone euro, la situation s'avère relativement différente de celle des États-Unis. Les recours massifs aux dispositifs d'activité partielle ont en effet permis de fortement contenir les destructions d'emplois, préservant simultanément les compétences au sein des entreprises et le pouvoir d'achat des salariés. Jusqu'ici, après un rebond d'environ un point du chômage au T3 2020 (de 7,6 % au 2^e trimestre au 8,6 % au T3 en zone euro), les taux de chômage sont repartis légèrement à la baisse au T4 et demeurent relativement stables au 1^{er} trimestre 2021. La reprise attendue au 2^e trimestre 2021 devrait s'accompagner d'un rebond en matière de créations d'emplois. Dans le détail, le taux de chômage allemand s'élevait à 4,5 % au 1^{er} trimestre 2021 (contre 3,2 % au T4 2019) et celui de la France était de 7,9 % (contre 8,2 % au T4 en 2019).

Avec la reprise économique, l'inflation a également fait son grand retour des deux côtés de l'Atlantique depuis mars 2021. Aux États-Unis, le taux d'inflation a bondi de 1,4 % en décembre 2020 à 5,4 % en juin. Sur la même période les prix à la consommation en zone euro ont accéléré de - 0,3 % en glissement annuel à 1,9 % et de 0,6 % à 2,2 % au Royaume-Uni. Cette évolution s'explique principalement par les effets de bases liés à l'évolution du prix du pétrole. En un an, en moyenne, le prix du Brent a augmenté de 38 % (de 44\$ au S1 2020 à 61\$ au S1 2021). Par ailleurs, la levée des restrictions sanitaires a conduit à une accélération de la demande plus importante que la capacité de réponse des entreprises. Enfin, certaines spécificités nationales, comme la normalisation du taux de TVA en Allemagne en janvier 2021 (après avoir été réduit de mars à décembre 2020) expliquent une autre partie de la hausse de l'inflation en zone euro. Pour mémoire, l'inflation en Allemagne est passée de - 0,7 % en décembre 2020 à 1,6 % en janvier 2021 et atteignait 2,1 % en juin 2021. En France les prix à la consommation progressaient de 1,9 % en glissement annuel en juin 2021 (contre 0 % en décembre 2020).

Face à l'accélération de l'inflation, les principales banques centrales ont néanmoins maintenu leur cap. Elles ont continué à garantir des conditions financières et monétaires extrêmement accommodantes. Les taux d'intérêt directeurs restent à des niveaux très bas. Les programmes d'achats d'actifs de la Fed et la BCE se sont poursuivis avec en zone euro une légère accélération du rythme des achats d'actifs par la BCE (à enveloppe totale inchangée) dans le cadre du PEPP (Pandemic Emergency Purchase Program). La communication des autorités monétaires a consisté à rappeler que les facteurs ayant conduit à la hausse de l'inflation n'étaient que temporaires. Le nouvel objectif d'inflation moyenne adopté en septembre 2020 par la Fed (2 % à 2,3 %) lui a permis de justifier le statu quo monétaire face à la pression des marchés. Enfin, les dernières communications des gouverneurs de la Fed font état du début des discussions sur le tapering, tout comme l'émergence de voix divergentes au sein du FOMC (7 membres sur 18 anticipent au moins une hausse de taux en 2022). Les autres grandes banques centrales, Reserve Bank of Australia, Banque du Canada, Banque d'Angleterre ont commencé à réduire très progressivement leurs achats sous couvert de raisons « techniques » d'efficacité de la politique monétaire ou de prix de l'immobilier, mais plus vraisemblablement pour tenter d'anticiper le prochain mouvement de la Fed.

Contrairement à 2008, l'année 2021 ne sera pas celle des resserrements budgétaires. Bien au contraire, l'expérience passée comme la prolongation de la pandémie favorisent le maintien de politiques budgétaires expansionnistes tant aux États-Unis qu'en Europe. Les déficits publics devraient se maintenir à des niveaux élevés quand ils ne sont pas attendus à la hausse comme en France (où les annonces du gouvernement font état d'un déficit public de 9,4 % pour 2021 contre 9,1 % en 2020). Outre la prolongation des mesures d'urgence sanitaires au S1 2021, les plans de relance économiques nationaux, partiellement financés au niveau européen contribuent largement à cette situation.

4.1.1.2 Taux d'intérêt

Le premier trimestre 2021 a été marqué par une remontée généralisée des taux longs dans les pays développés, notamment aux États-Unis où le rendement 10 ans US Treasuries a augmenté de 83pb pour terminer sa course autour de 1,75 %. Si la Fed s'est refusée à combattre cette hausse, son engagement à maintenir les taux Fed Funds inchangés s'est traduit par une forte pentification de la courbe, le taux 2 ans US Treasuries étant resté stable à 0,15 %. Par effet de contagion, les taux européens, japonais ou britanniques



ont suivi la même tendance. Ainsi le taux 10 ans français a rebondi de 29pb (pour atteindre - 0,04 %) durant le 1^{er} trimestre contre une hausse de près de 60pb au Royaume-Uni (à 0,80 %). Cette moindre remontée en Europe s'explique principalement par le retard de la campagne de vaccination européenne et les annonces de la BCE (augmentation significative de ses achats d'obligations pour 3 mois). Dans ce contexte, les primes de risques sur le marché obligataire sont restées particulièrement stables et continuent d'évoluer entre des bornes assez proches. Le spread 10 ans OAT – Bund a ainsi navigué entre 20pb et 26pb alors que le spread 10 ans BTP – Bund a lui trouvé un nouveau point d'équilibre autour de 100pb depuis la formation du nouveau gouvernement Draghi. Au même titre que la courbe US Treasuries, les courbes européennes ont eu tendance à se pentifier par le long, comme l'illustre la remontée du spread Euribor 3 mois – Swap 10Y de 28pb à 60pb au 1^{er} trimestre, revenant ainsi sur les niveaux observés fin 2019.

Le deuxième trimestre 2021 a été l'opposé du précédent, avec une baisse monotone et ininterrompue de la majorité des taux longs des économies développées, particulièrement aux États-Unis où le rendement 10 ans US Treasuries a perdu 40pb pour revenir aux niveaux de fin février, à savoir 1,35 %.

4.1.1.3 Change

Au cours du premier trimestre 2021, le dollar a vivement rebondi contre l'ensemble des devises du G10 et émergentes. Le dollar a bénéficié de son rôle de valeur refuge face à la montée des incertitudes globales caractérisées par la troisième vague de l'épidémie, le retard pris dans les campagnes de vaccination dans le reste du monde en regard des États-Unis et les tensions entre la Chine et les États-Unis. Le dollar a également été soutenu par les craintes d'un resserrement prématuré de la politique monétaire américaine liée aux craintes inflationnistes alimentées par la hausse des cours du pétrole, mais surtout le plan de relance américain de 1900 milliards de dollars. Par la suite, le dollar a connu une évolution erratique au 2^e trimestre 2021. Il a dans un premier temps corrigé une grande partie de ses gains du premier trimestre, testant un plus bas fin mai. Il a ensuite rebondi significativement au mois de juin après la réunion de la Fed qui s'est montrée particulièrement agressive du fait des fortes tensions inflationnistes. Les marchés ont été particulièrement surpris par les prévisions des membres de la Fed en faveur de deux hausses des taux dès l'année 2023.

Au premier trimestre 2021, l'EUR a dans ce contexte été pénalisé par la force du dollar et la révision à la baisse de la croissance européenne après l'annonce de mesures de confinement dans la plupart des pays européens pour lutter contre la troisième vague de la pandémie. De son côté, la BCE s'est montrée très accommodante contrairement à la Fed en annonçant qu'elle prendrait les mesures nécessaires pour limiter la remontée des taux longs européens. L'EUR/USD a ainsi testé un plus bas de 1,1704. Au deuxième trimestre 2021, l'EUR/USD s'est apprécié jusqu'à un plus haut de 1,227 fin mai avant de consolider une grande partie de ses gains jusqu'à 1,186 fin juin. Face au rebond du dollar lié à la volonté de la Fed de normaliser sa politique monétaire plutôt que prévu, l'EUR/USD n'a pas réussi à profiter des bonnes nouvelles provenant de l'amélioration des enquêtes d'activité liée à la levée des mesures de confinement et à la nette accélération des vaccinations. Au final, la volatilité implicite 3 mois de l'EUR/USD a continué de diminuer jusqu'à des niveaux de 5,3 %.

Au premier trimestre, le GBP s'est redressé à la fois contre EUR et USD. Le sterling a été soutenu par les nouvelles positives relatives à la forte vaccination de la population britannique. L'EUR/GBP est passé temporairement en dessous de 0,85. Le sterling n'a pas connu d'évolution significative au cours du 2^e trimestre 2021 après la forte hausse au 1^{er} trimestre. Face au variant Delta, la BOE s'est montrée plus prudente que prévu. Dans ce contexte, l'EUR/GBP a évolué entre 0,85 et 0,86.

4.1.1.4 Actions et matières premières

Après une progression exceptionnelle au T4 2020, le momentum favorable aux actions ne s'est pas démenti au premier trimestre de l'année 2021. Le MSCI World \$ a progressé de 4,7 % hors dividendes, reflétant un mois de janvier en baisse de 1 % suivi de deux mois de hausse de respectivement 2,4 % et 3,1 %.

Les actions ont été tirées par le narratif du rebond macro, de la reflation et de la hausse des taux US qui aura pénalisé les segments actions les plus chers et favorisé les secteurs cycliques/value (bancaires, autos). Le trimestre aura été marqué par deux épisodes de risque actions temporaires avec le short squeeze GameStop en janvier et le deleveraging forcé du hedge funds Archegos en mars côté Asie. L'Europe a surperformé sur le trimestre. Les indices européens ont retrouvé leur niveau d'avant crise (début 2020) tandis que le S&P500 et le DowJones atteignaient de nouveaux plus hauts historiques.



Le directionnel haussier des principaux indices actions s'est maintenu au deuxième trimestre 2021. Le MSCI World affiche ainsi une hausse de 7,3 % au 2^e trimestre 2021, portant sa performance à fin juin à +12,3 %. Le Nasdaq surperforme très largement, en hausse de 11,2 %. Malgré un newsflow très bien orienté en Zone Euro, les indices européens sous-performent les US, en affichant +4,6 % pour l'Eurostoxx 50 et +5,4 % pour le Stoxx 600.

Dans l'ensemble et à l'exception d'un rattrapage massif côté Latam, le directionnel actions reste haussier mais avec des biais qui ont changé par rapport au 1^{er} trimestre 2021 (préférence pour les secteurs défensifs, sous-performance du style Value), signe d'un marché qui s'inscrit dans l'idée d'un retour à une croissance et une inflation plus molle, à des banques centrales toujours accommodantes. Les volatilités ont également reculé.

Au final sur le premier semestre, le MSCI world \$ aura progressé de 12 %, le S&P500 14,4 % et l'Euro Stoxx large de 13,7 %. Le VIX a lui retrouvé son plus bas depuis début 2020 en finissant le semestre tout proche des 15 %.

Les prix du pétrole jusqu'au premier semestre 2021 ont été principalement tirés par l'euphorie entourant plus largement les actifs à risque exposés à la réouverture (surtout jusqu'au premier trimestre). Le Brent s'est établi en moyenne à 45 \$ le baril au T4-20, à 55 \$ le baril en janvier-21 et a touché 70 \$ le baril en mars. Les prix du pétrole ont fait face à une résistance très limitée au cours du premier trimestre 2021, les indicateurs de flux financiers restant robustes, la communauté des investisseurs restant positive sur les matières premières dans un contexte de reflation plus large et de super cycles des matières premières. Les cours du pétrole ont poursuivi leur tendance haussière au 2^e trimestre 2021, le baril de Brent s'établissant en moyenne à 69,1 \$ après avoir débuté le trimestre à 64,9 \$. Le Brent a clôturé le deuxième trimestre 2021 à 75,1 \$ le baril. La hausse a été alimentée par l'optimisme croissant du côté de la demande, l'augmentation du taux de vaccination dans les économies développées ayant permis la levée progressive des restrictions à la mobilité, augmentant la consommation de pétrole.

Le dénouement des réductions de l'OPEP a été l'autre moteur majeur des prix au S1 2021. En effet, l'OPEP+ a bien géré le marché au S1 2021 permettant d'ajuster soigneusement la production face à une reprise incertaine de la demande. Le groupe de producteurs est entré dans l'année en maintenant encore un volume important de pétrole hors du marché, la capacité totale de réserve tenue hors du marché par le groupe équivalait à environ 7,5 millions b/j au début de 2021. A fin juillet, le groupe maintiendra encore 5,7mn b/j hors du marché.

4.1.2 Faits marquants concernant les métiers de Natixis

Au premier semestre 2021, Natixis a poursuivi le déploiement de ses différents pôles métiers.

Au sein du pôle **Gestion d'actifs et de fortune**, les principales distinctions suivantes ont été obtenues par Natixis IM au cours du premier semestre 2021 :

- **Citywire Professional Buyer / Top 20 des meilleurs femmes gestionnaires de portefeuille aux États-Unis** : Elaine Kan, Loomis Sayles Inflation Protected Securities, est classée parmi les 20 meilleurs femmes gestionnaires de portefeuille aux États-Unis.
- **Investment & Pensions Europe / Top 500 Asset Managers 2021**
 - Natixis Investment Managers - Classé 16^{ème} dans le classement Top 50 Global Managers 2021 et Top 500 Asset Managers
 - Natixis Investment Managers - Classée 7^{ème} dans le Top 30 des gestionnaires d'actifs institutionnels européens et dans le Top 120 des gestionnaires institutionnels européens.
- **Barron's / Best Fund Families of 2020** : Natixis Investment Managers classé 13^{ème} famille de fonds la plus performante sur une période de cinq ans
- **Refinitiv 2021 Lipper Fund Awards – Europe** :
 - **Mirova** – Classé meilleur fonds dans la catégorie Bond Small Caps sur une période de trois ans, en Suisse, en Angleterre, en Europe, en Allemagne et aux Pays-Bas.
 - **Mirova** – Classé meilleur fonds dans la catégorie Equity Small Caps sur une période de trois ans, en France.



- Refinitiv Lipper Fund Awards – US

Les fonds Harris Associates, Gateway, Loomis Sayles, Natixis Advisors, Vaughan Nelson et WCM ont été distingués avec les récompenses suivantes :

- **WCM International Small Cap Growth Fund, Institutional Class [WCMSX]** - Classé meilleur fonds de croissance international à petite/moyenne capitalisation sur une période de trois ans
- **Vaughan Nelson International Small Cap Fund, Institutional Class [ADVLX]** - Classé meilleur fonds International Small/Mid-Cap Core Fund sur une période de trois ans.
- **Natixis Sustainable Future 2015 Fund, Class N [NSFBX]** - Classé meilleur fonds mixte cible 2015 sur une période de trois ans.
- **Natixis Sustainable Future 2020 Fund, Class N [NSFDX]** - Classé meilleur fonds mixte cible 2020 sur une période de trois ans
- **Loomis Sayles High Income Opportunities Fund, Institutional Class [LSIOX]** - Classé meilleur fonds à haut rendement sur une période de 10 ans.
- **Fonds Gateway, catégorie Y [GTEYX]** - Classé meilleur fonds alternatif neutre par rapport au marché sur une période de cinq ans.
- **Oakmark International Fund, Investor Class [OAKIX]** - Classé meilleur International Multi-Cap Value Fund sur une période de 10 ans.

Sur le premier semestre 2021, la dynamique commerciale de **Natixis Wealth Management** est très favorable. Le niveau de collecte est soutenu et s'élève à 630 M€ tiré par la distribution de produits auprès des réseaux. La diversification des revenus de Vega-IM se poursuit avec le lancement en juin d'une nouvelle offre de gestion déléguée ouverte au Grand Public auprès des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires.

L'activité de courtage en assurance-vie en architecture ouverte, portée par Teora by Natixis Wealth Management depuis le 1^{er} juillet, contribue également à ces résultats positifs malgré un premier trimestre contrasté.

Renforcés par un effet marché, les encours gérés affichent une hausse de 7 % depuis décembre 2020 et s'établissent à 32,8 milliards d'euros. Parallèlement, les encours de crédit progressent de 5 % pour atteindre 2,3 milliards d'euros.

Au 30 juin 2021, les encours du métier **Epargne salariale** s'élèvent à 30,5 milliards d'euros, en progression de 8,3 % depuis le début de l'année et de 17,7 % sur un an, sous le double effet de la forte reprise des marchés financiers et d'une collecte nette qui reste bien orientée. L'épargne retraite (PER / PERCO) affiche une progression de 21 % de ses encours depuis le début de l'année, et un nombre d'épargnants toujours plus important (+ 6,7 % depuis le début de l'année), confirmant son rôle moteur dans la poursuite de la croissance du marché de l'épargne salariale. L'activité commerciale des clients grands comptes est soutenue, avec un nombre croissant d'appels d'offre reçus au premier semestre et la conquête de plusieurs grands clients corporate sur la période. Les ventes des réseaux de BPCE atteignent des niveaux de croissance historiquement élevés et la contribution des nouveaux distributeurs (Aviva et Swiss Life) est prometteuse. La mise en œuvre du partenariat avec Ariel CNP Assurances s'est poursuivie avec la signature d'une convention de distribution croisée. Le lancement de la distribution des PER assurantiels dans les réseaux BPCE est prévu en septembre 2021.

La **Banque de Grande Clientèle** a relevé le défi, dans cette période de crise sans précédent, d'accompagner ses clients dans l'évolution de leur gouvernance responsable.

Dès le premier semestre 2021, les stratégies d'investissements avec intégration proactive de critères ESG ont connu une forte demande et démontrent que de nombreuses entreprises, sont prêtes à atteindre des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociale et environnementale. De nombreuses initiatives de financements à impacts ont marqué le premier semestre 2021 pour Natixis CIB qui y a renforcé sa position de pionnier, en étant à l'avant-garde de l'innovation avec de nombreux clients français et internationaux. Les placements à impacts sur les marchés actions ont également connu un rebond en voyant leurs demandes doubler.



Natixis CIB a connu de bons résultats en France et à l'international en continuant à développer son offre de solutions et ses expertises en financements structurés, en financements d'infrastructures et sur les marchés de capitaux.

Natixis CIB a obtenu plusieurs awards pour son expertise et sa capacité d'innovation en Asie et aux US.

Plateforme Asie-Pacifique

Activité

La plateforme Asie-Pacifique a continué d'accompagner ses clients au quotidien et de réaliser une solide performance portée par une hausse significative des revenus des lignes métier Global Markets (forte croissance des activités Crédit et Actions) et Investment Banking (dynamisme de l'activité M&A et de l'activité obligataire/DCM).

Afin de soutenir l'expansion des activités de Banque de grande clientèle en Asie-Pacifique, la plateforme a préparé le processus d'ouverture d'une succursale Titres en Corée du Sud.

Elle a également établi les fondations du premier centre d'expertise en Inde de Natixis APAC IT and Technology. Une fois opérationnel, ce centre renforcera, l'efficacité et l'agilité de la plateforme.

Transactions

Natixis a soutenu la poursuite de l'ouverture des marchés de capitaux de la Chine en facilitant les investissements transfrontaliers via son intervention en qualité de joint lead manager dans le cadre de l'émission inaugurale par la succursale à Hong Kong de Bank of China d'obligations Yulan senior unsecured d'une maturité de trois ans et d'un montant de 500 millions de dollars américains.

Dans le cadre de l'accompagnement des initiatives environnementales et de développement durable de ses clients, Natixis est intervenue en qualité de Mandated Lead Arranger (arrangeur principal mandaté) d'un prêt d'Olam International en faveur de sa plateforme propriétaire AtSource. Cette plateforme, distinguée à plusieurs reprises, fournit des informations en matière de développement durable pour les chaînes d'approvisionnement agricoles.

Distinctions

Dans le cadre des classements au palmarès « Triple A Sustainable Capital Markets Country & Regional Awards » de The Asset, la plateforme Asie-Pacifique de Natixis a reçu six distinctions. En ce qui concerne les prix par pays, elle a été distinguée pour sa participation aux opérations « Chine (offshore) – Meilleure émission d'obligations corporate hybrides » ; « Chine (offshore) – Meilleure émission d'obligations à haut rendement » ; « Indonésie – Meilleur financement d'acquisition » et « Malaisie – Meilleur prêt syndiqué ». S'agissant des prix à l'échelle de la région, elle a été citée pour les transactions « Meilleure émission d'obligations vertes » et « Meilleure émission d'obligations bleues - Banques (émetteurs quasi-souverains) ».

RSE

La plateforme Diversité et Inclusion, créée à l'initiative de salariés, a célébré son troisième anniversaire et le succès de la mise en œuvre de son premier programme de mentorat, ainsi que la seconde édition de l'APAC Banking School qui a vocation à constituer un solide vivier de talents dans la région.

Les concours apportés par la plateforme Asie-Pacifique à son association caritative partenaire de long terme, PSE – Pour un sourire d'enfant, ont permis la livraison de nouvelles salles de classe entièrement rénovées et opérationnelles à l'école principale en faveur des enfants défavorisés de PSE à Phnom-Penh au Cambodge.

La plateforme Amériques a continué à développer, à travers la région, son offre de solutions et ses expertises en financements structurés, en financements d'infrastructures et sur les marchés de capitaux.

En Amérique latine, Natixis est intervenue en qualité de seul arrangeur, fournisseur de couverture, banque émettrice de lettre de crédit et agent administratif pour le financement d'un portefeuille de projets solaires



photovoltaïques au Chili développé par Solek. Cette transaction, qui représente le huitième financement d'un projet d'énergie renouvelable décentralisée (« PMGD ») dont Natixis a été le seul arrangeur au cours des deux dernières années, renforce le positionnement du groupe en tant qu'institution financière de premier plan et illustre son engagement à accompagner les clients du secteur de l'énergie et, plus généralement, du segment des infrastructures.

S'agissant des activités GSCS (Global Structured Credit & Solutions), l'équipe en charge des produits structurés a placé 20 transactions CLO au premier trimestre. En outre, l'équipe ABS aux États-Unis a dirigé, en qualité de seul arrangeur, deux opérations de titrisation adossées à des actifs PACE (Property Assessed Clean Energy) pour le compte de FortiFi et de Renew.

Parmi les distinctions reçues sur le marché américain, Natixis s'est hissée dans les premières places du palmarès « Financements d'infrastructures » du premier trimestre 2021 du magazine IJGlobal, se classant notamment 2e MLA (Mandated Lead Arranger, arrangeur principal mandaté) en Amérique du Nord et 4e MLA en Amérique latine.

La plateforme Amériques de la Banque de grande clientèle a parachevé en avril le transfert de son data center Plaza V vers un nouveau site en colocation sécurisé et managé. Ce nouveau centre de données renforce la robustesse et la résilience des systèmes technologiques de la plateforme en apportant une sécurité et une protection des données améliorées et contribue à la réalisation des objectifs environnementaux en réduisant l'empreinte carbone du centre de données.

Au premier semestre 2021, **la Plateforme EMEA** a globalement connu un bon niveau d'activité, malgré un contexte de marché difficile et toujours très impacté par la pandémie.

Au Royaume-Uni et en Europe du Nord, Natixis s'est distinguée avec une série d'émissions emblématiques vertes & sociales (De Volksbank, NatWest, SBAB ou encore Swedbank). La transaction Standard Life Aberdeen est la parfaite illustration du modèle économique O2D de Natixis en permettant la vente directe de crédits originés par les réseaux Caisse d'Épargne pour leurs clients HLM. Natixis est également intervenue en tant que Underwriter, MLA et Hedging Provider dans le financement de l'acquisition par First Sentier Investors (FSI) des actifs Wheelabrator Energy.

En Allemagne, le marché du premier semestre s'est caractérisé par une forte compétition à la fois sur les transactions et les talents. L'activité Global Markets a particulièrement bien performé. La transaction emblématique avec LBBW a marqué le semestre dans le domaine des émissions sociales. Dans l'immobilier, le financement d'un data center près de Francfort syndiqué à un fonds de pension allemand a été particulièrement visible dans le marché.

En Italie, l'activité a été très soutenue tout au long du semestre. Un grand nombre de transactions a été réalisé par la plupart des business lines.

En Espagne, le semestre a été marqué par la transaction emblématique *Niners* (rachat par Onivia du réseau *fibre-to-the-home (FTTH)* de l'opérateur télécom espagnol Masmovil). Dans le domaine Green, plusieurs transactions emblématiques sur les FIG et les Corporates ont également été réalisées: Caixabank (Covid and Green bond), Iberdrola (Green Hybrid bond). La succursale a également reçu plusieurs awards pour le ranking FIG (#3 League Table FIG) et DCM Corporate (#9 League Table Corporates).

Dans le Golfe persique, deux transactions ont marqué le semestre : refinancement dans l'énergie solaire avec ACWA Power (Shuaibah 3 Expansion II IWP) et Murabaha sur le marché des obligations islamiques (Sukuk).

En **Russie**, l'activité a été plus calme du fait de la pandémie.

Enfin, **en Afrique**, la banque a notamment pu émettre un green bond avec la Banque Ouest Africaine de Développement et a participé au Bénin, au côté de Vinci, à un grand projet d'infrastructure électrique couvrant 1 500 km de lignes de transport et réseaux de distribution sur trois ans de travaux.

Sur les **marchés de capitaux**, malgré un contexte de crise sanitaire persistant, Natixis a été force de proposition auprès de ses clientèles entreprises et institutionnelles sur des solutions d'investissement et de couverture dédiées à leurs besoins spécifiques dans un contexte de taux d'intérêt toujours au plus bas.

Sur les **dérivés actions**, Natixis a mis en place son recentrage sur ses clients stratégiques et des produits moins risqués tout en continuant à se positionner comme leader dans l'offre d'épargne financière à responsabilité sociale et environnementale (ESG). Elle a travaillé avec différents administrateurs d'indices et



s'est rapprochée de Mirova pour associer compétences à savoir-faire et ainsi développer de nouvelles offres conjointes innovantes à destination des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne notamment.

Dans le **fixed income**, Natixis a accompagné ses clients institutionnels dans leurs opérations de restructuration ouvrant de nouvelles opportunités à sa franchise, et elle a su aussi les assister dans la gestion de leurs flux. La banque a également été proactive auprès des entreprises en leur proposant des couvertures de change et de taux ajustées à un contexte de faible volatilité. Enfin, la banque s'est préparée aux changements profonds liés à la transition IBOR tant en interne qu'auprès de ses clients.

Global Structured Credit & Solutions (GSCS)

Natixis a mobilisé des ressources significatives, aux côtés de BPCE, pour la création du Fonds de Prêts Participatifs Relance de 14 milliards d'euros soutenu par le gouvernement français et promu par son ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire.

Ce dispositif vise à renforcer le bilan des petites et moyennes entreprises et à soutenir leurs investissements ainsi que leurs projets de développement au sortir de la crise liée à la Covid-19. Le Fonds investira dans de la dette subordonnée se présentant sous la forme de prêts participatifs et bénéficiera d'une garantie « first loss » apportée par l'État à concurrence de 30 % de son encours. Les prêts seront distribués par les banques commerciales françaises, dont les Banques Populaires, les Caisses d'Épargne ainsi que le Coverage Corporate et le Coverage Régional de Natixis au sein du Groupe BPCE.

Le Fonds a bouclé sa première collecte de ressources en mai 2021, recueillant un total de 11 milliards d'euros d'engagements initiaux de la part de 18 assureurs. Cet effort à l'échelle du marché a mobilisé de multiples parties prenantes chez Natixis, dont l'équipe « Structuration » de la Banque de grande clientèle et l'équipe « Investissements » de Natixis Assurances pour le lancement de cette initiative, et Natixis Investment Managers International pour son intervention en qualité de l'un des gérants délégués.

Real Assets

Le secteur Aviation reste largement affecté par la crise sanitaire au premier semestre 2021. On constate toutefois une reprise significative du trafic passager sur certains marchés domestiques (US, Chine, Australie, Russie, etc).

Le marché des ABS a retrouvé une dynamique depuis janvier et les efforts de positionnement de Natixis sur ce produit ont permis d'enregistrer quelques belles opérations notamment avec SKY.

Dans un contexte encore particulier, Natixis reste actif mais très sélectif sur ses opérations.

Après une année 2020 particulière, mais durant laquelle les fondamentaux du secteur des infrastructures sont restés solides, Natixis observe déjà un fort rebond sur ce premier semestre 2021.

L'activité a été particulièrement forte en Europe ainsi qu'aux États-Unis.

Natixis a de nouveau arrangé de nombreuses opérations Telecom principalement en Europe, confirmant notre position dominante sur ce segment (#2 mondial en 2020 selon IJGlobal).

Nous avons également poursuivi le financement de parcs solaires au Chili (Grenergy et Solek), affirmant notre positionnement de leader dans cette région.

L'activité de financement de Natixis dans le secteur Immobilier & Hospitality a montré sa résilience dans un marché de l'investissement contrasté.

Fort de sa position de leader sur le marché européen (#1 MLA & #2 Bookrunner, classement Dealogic 2020), Natixis a arrangé et distribué de nombreuses opérations de financement dont certaines répondant aux engagements de la banque dans l'accompagnement de la transition énergétique.

Aux États-Unis, la production de prêts classiques a été relancée.

Natixis a également participé aux opérations DCM français (Icade, Carmilla, Unibail) et espagnols (Colonial, Merlin) et affiche une bonne performance en M&A.



Global Trade

Global Trade a poursuivi son développement en 2021 avec un premier semestre très dynamique. Parmi les évènements marquants, SETS - Structured Export Finance a notamment réalisé la transaction d'export finance VINCI / Bénin qui représente la plus grande opération d'export finance conclue pour la République du Bénin et pour le groupe Vinci en Afrique de l'Ouest. De plus, la collaboration active entre le Green Hub, Energy Industry Group (« Traders & Distribution ») et Global Trade pour le premier RCF européen durable (ERCF) avec le groupe Trafigura place Natixis au premier plan des développements liés à la transition énergétique dans le secteur Commodity Trade Finance.

En outre, Global Trade a continué à innover dans le domaine digital, avec par exemple la mise en place de My Tracked Transfer G4C et des initiatives clés sur ses marchés telles que l'implémentation de l'opération Komgo.

M&A

De nombreuses opérations d'envergure ont été menées ce semestre par Natixis et le réseau de boutiques M&A.

En France, Natixis Partners a conseillé Eurazeo dans le cadre de l'acquisition de Aromazone.

Au Royaume-Uni, Fenchurch Advisory a conseillé IG Group dans l'acquisition de Tastytrade Inc.

Aux États-Unis, PJ Solomon a conseillé Conair dans le cadre de son acquisition par American Securities.

Investment Banking

Au sein d'Investment Banking, les Financements stratégiques et d'acquisitions (ASF) ont signé un premier semestre 2021 très dynamique.

En France, Natixis est intervenu à plusieurs titres sur l'opération d'acquisition menée par le fonds d'investissement EQT sur le groupe de laboratoires Cerba Healthcare : Physical Bookrunner et Facility Agent du term loan B (1,5 milliards d'euros), Joint Lead Bookrunner des émissions obligataires Senior Secured et Senior Unsecured, et enfin Natixis Partners a été conseil à la vente pour Partners Group. Dans le refinancement de Foncia pour un total de 2,4 milliards d'euros, société de services immobiliers détenue majoritairement par Partners Group, Natixis a été Global Coordinator et Joint Physical Bookrunner sur l'ensemble tranches term loan B et obligations high yield. Natixis est Facility Agent et Fronting bank du term loan B. Pour la société d'éléments de construction Consolis détenue par le fonds d'investissement Bain Capital, Natixis a été Global Coordinator et Joint Bookrunner de l'émission obligataire inaugurale de 300 millions d'euros et MLA Bookrunner du RCF venant en refinancement d'un PGE mis en place l'an dernier.

En Espagne, Natixis a financé en tant que Sole Underwriter et Bookrunner l'acquisition de la société Alvinesa Natural Ingredients par ICG.

Dans le secteur de la santé animale aux États-Unis, Natixis est intervenue dans le financement de l'acquisition de Wedgewood Pharmacy par Partners Group.

Enfin, Natixis a participé en tant que Joint Lead Arranger et Joint Bookrunner au financement de Hertz Corporation dans le cadre de la prise de contrôle par les fonds d'investissement Apollo, Knighthead et Certares pour un montant total de financement de 2,8 milliards d'euros (term loans et RCF).

Natixis est la première banque française à créer sous un même département (Strategic Equity Capital Markets) la ligne Métier, 100 % dédiée à l'ensemble des conseils, transactions, exécutions et couvertures liées au private-side equity.

Cette ligne de métier n'est pas seulement l'ajout des expertises d'ECM et de SET, mais comprend également le courtage, la syndication, le trading Convertible Bonds et le trading sur volatilité et la distribution pour obtenir un alignement complet en termes d'origination, de tarification et de distribution pour permettre des Transactions Primaires ou Structurées.

Le marché primaire actions a été actif avec des transactions notables représentatives de grandes réalisations avec de grandes capitalisations. Ainsi SECM a été mandaté Global Coordinator et Joint-Bookrunner sur l'augmentation de capital avec Air France KLM (1,035 milliards d'euros) et a participé à la plus grande



émission d'obligations convertibles 2021 sur Safran (730 millions d'euros) en France et en tant que seule banque française dans le syndicat.

S'agissant du marché obligataire, après une année particulièrement active en 2020 sur le segment entreprise, le marché retrouve des volumes d'émissions en ligne avec les années antérieures sur le premier semestre 2021. Natixis se distingue sur ce segment en se hissant à la première place de la league table des émissions séniors en euro en France.

Natixis a dirigé plus de 60 transactions au premier semestre 2021 au niveau mondial en accompagnant de nombreux clients français et internationaux. Natixis a notamment dirigé la première émission « greenfield » pour Energean aux États-Unis (4 tranches) ainsi qu'une émission double tranche Hybrid Green pour Iberdrola en Espagne.

Sur le marché des institutions financières, Natixis se classe en cinquième position sur les League table en euro tous émetteurs financiers. Natixis poursuit son développement commercial dans ce segment en dirigeant des mandats pour de nouveaux clients : Covered Bond inaugural pour Argenta Spaarbank et Covered Bond pour The Mortgage Society of Finland.

Sur les Assurances, Natixis confirme sa position d'expert et d'arrangeur en dirigeant 6 transactions de titres de capital réglementaire pour les émetteurs suivants : CNP, AXA, Hannover Re et Aéma Groupe.

Sur le marché des souverains, supranationaux et agences, Natixis rejoint le top 3 dans la league table du segment des agences en euro et se positionne 5ème sur le segment des municipalités, états et province en euro en participant notamment aux émissions pour la région Wallonne, la province du Québec, le Royaume de Belgique ou encore la République Slovaque.

Natixis s'est également illustrée en exécutant pour l'Union Européenne un deal double-tranches (8 et 25 ans) d'une taille record de 14 milliards d'euros.

Natixis poursuit le développement de sa franchise obligataire Social & Green avec l'exécution de plus de trente mandats ESG sur le premier semestre 2021 : Iberdrola, Orpea, Unedic, Cades, Union Européenne, Banque Ouest Africaine du Développement, IDA (Groupe Banque mondiale), AXA, Terna, Banco Santander...

Le premier semestre 2021 a été marqué pour les **Assurances de personnes** par une activité très dynamique en Epargne : la collecte a retrouvé un niveau supérieur à celui d'avant la crise sanitaire et s'inscrit en forte progression (+63 %) par rapport au premier semestre 2020 qui avait été affecté par le premier confinement en France.

Une nouvelle offre d'Assurance vie a été lancée en juin dans les réseaux Caisse d'Epargne et Banque Populaire, avec une offre de services renforcée autour de la gestion déléguée d'entrée de gamme et un renforcement de la thématisation de l'offre financière. Sa nouvelle tarification est également mieux adaptée au contexte de taux bas.

La nouvelle offre contrat Groupe en Assurance des emprunteurs a été lancée au mois de juin dans le réseau Caisse d'Epargne et dans deux Banques Populaires pilotes. Cette offre allie simplicité, souplesse et sécurité au service des besoins des clients.

L'ambition de créer un modèle opérationnel unique d'Assurances non vie pour les clients particuliers et professionnels du Groupe s'est concrétisée avec le déploiement réussi du programme #INNOVE2020 dans les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne dans le courant de l'année 2020. Avec la pleine exploitation du potentiel du Groupe BPCE, l'accélération des ventes ainsi attendue se confirme au premier semestre 2021 : portés par le déploiement des nouvelles offres, les produits cœur de gamme connaissent une croissance à 2 chiffres.

Le nouveau modèle d'expérience client permet de conserver un haut niveau de qualité de service et de gagner en compétitivité grâce au nouveau système de gestion des sinistres, à des parcours client repensés et améliorés, ainsi qu'à une relation client agile et digitale renforcée.

En Dommages, la sinistralité du premier semestre 2021 a été marquée par un épisode orageux exceptionnel au cours du mois de juin.



Enfin, le pôle **Assurances** a participé activement au lancement des prêts participatifs « relance » (PPR). Ce dispositif, coconstruit entre la Direction Générale du Trésor, la Fédération Française de l'Assurance et les principaux Groupes bancaires français, vise à soutenir les PME-ETI face aux conséquences de la crise sanitaire et à favoriser la reprise économique. Le pôle Assurances et 17 autres assureurs se sont ainsi mobilisés pour une première levée de capitaux de 11 milliards d'euros, un volume sans précédent en France et en Europe qui permettra de financer à hauteur de 90 % les prêts participatifs distribués par les banques à des entreprises dynamiques.

Le pôle **Paiements** a enregistré une activité contrastée au cours du premier semestre 2021, avec un premier trimestre 2021 toujours pénalisé par la crise du Covid qui a impacté plusieurs activités (stagnation des volumes de transactions de paiement), mais aussi porté par un développement commercial dynamique, puis un deuxième trimestre 2021 porté par la levée des restrictions sanitaires et la reprise nette de la consommation des ménages. L'économie a par ailleurs poursuivi sa transformation profonde consécutive à la crise sanitaire dont profite le marché des paiements :

- Digitalisation du commerce de proximité via le e-commerce (croissance de 4 points du poids des transactions cartes e-commerce dans le total des transactions cartes vs 2019) et des titres restaurant et cadeaux émis (taux de dématérialisation des titres émis de 42 % au S1 2021 vs 22 % au T4 2019),
- « Cashless-isation » par le paiement sans contact (presque 1 transaction sur 2 faite en sans contact au S1 2021 contre un peu moins de 1 sur 3 juste avant la crise au S2 2019) et les paiements mobiles (plus de 36 millions d'opérations processées par Natixis Payments, volume qui a plus que doublé vs S1 2020).

Le Pôle Paiements a par ailleurs poursuivi sa transformation et maintenu ses investissements nécessaires à son développement futur, notamment dans le cadre du plan stratégique BPCE 2024 :

- ✓ Natixis Payments poursuit son ambition de devenir la plateforme N°1 en France sur les offres d'avantages aux collaborateurs, en structurant sa marque Bimply et en réalisant l'acquisition en juin 2021 de la société Jackpot, start-up spécialisée dans la digitalisation des bons d'achat et l'émission d'e-cartes cadeaux qui deviendra le fournisseur unique des entités de Benefits tout en continuant à proposer sa solution à des entreprises externes à Natixis ;
Le Pôle Paiements a poursuivi la reprise des activités Paiements pour le compte d'Oney : la reprise des flux Sepa et la migration progressive des cartes prépayées et cartes privatives par Natixis Payments. Le pôle a également élargi son offre avec le lancement de Oney Banque Digitale depuis juin ou encore l'enrichissement de l'offre de Payplug par le paiement en plusieurs fois ;
- ✓ Natixis Payments a continué de contribuer activement aux travaux liés au projet EPI (European Payment Initiative). EPI est dans sa phase de conception générale et les travaux de définition de son modèle, menés dans les différents groupes de travail nationaux et internationaux, avancent conformément au planning établi ;
- ✓ Natixis Payments et sa fintech Dalenys ont par ailleurs finalisé les projets réglementaires liés à la DSP2 et à la 3DS V2 qui visent à réduire la fraude lors des achats en ligne via le protocole 3DS et un dispositif d'authentification forte des clients.

Ce développement des métiers s'est accompagné :

- d'une hausse des besoins de **liquidité** de 5 % sur un an ;
- d'une progression de la consommation de **RWA** Bâle 3 de 4 % sur un an à 107,9 milliards d'euros.

À la suite de la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée déposée par BPCE sur les actions de la société Natixis, ouverte du 4 juin 2021 au 9 juillet 2021 inclus, BPCE a annoncé le 13 juillet 2021 détenir 91,80 % du capital et des droits de vote de Natixis¹¹. Conformément à l'avis de l'Autorité des marchés financiers publié le

¹¹ BPCE est en outre réputée détenir par assimilation (i) 2 461 581 actions Natixis auto-détenues et (ii) 4 664 262 actions Natixis au titre de promesses d'achat et de vente prévues par les accords de liquidité conclus entre BPCE et les salariés et dirigeants du groupe

même jour (D&I n°221C1758 du 13 juillet 2021), BPCE a procédé, le 21 juillet 2021, au retrait obligatoire de toutes les actions Natixis qui n'avaient pas été apportées à l'offre publique¹², aux mêmes conditions financières que l'offre publique d'achat simplifiée, soit 4 euros par action de la société Natixis. En conséquence, du fait de la mise en œuvre réussie du retrait obligatoire, Natixis n'est, depuis le 21 juillet 2021, plus cotée en Bourse. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'un projet industriel et ambitieux au service du développement des métiers de Natixis et de la simplification de ses filières fonctionnelles que le Groupe BPCE a mis à l'étude [et pouvant notamment comprendre le rattachement direct des métiers Assurance et Paiements à BPCE].

4.2 Rapport d'activité au 30 juin 2021

A titre de comparabilité, suite à l'opération de cession de 29,5 % du capital de Coface, la contribution de cette dernière est isolée en bas du compte de résultat.

De façon similaire, suite à l'annonce des travaux en vue d'un désengagement progressif et ordonné de son partenariat avec H2O, la contribution de H2O AM est désormais isolée en bas du compte de résultat.

4.2.1 Résultats consolidés

Natixis				
(en millions d'euros)	6M 2021	6M 2020 pro forma	Variation 2021 vs. 2020	
			Courant	Constant
Produit net bancaire (PNB)	4 184	3 199	30,8%	36,0%
dont métiers	4 153	3 203	29,7%	34,7%
Charges d'exploitation	-3 172	-2 842	11,6%	15,0%
Résultat Brut d'exploitation	1 012	356	184,0%	218,1%
Coût du risque	-124	-482	-74,2%	
Résultat d'Exploitation	888	-126		
Mises en équivalence	9	-7		
Gains ou pertes sur autres actifs	11	3		
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0		
Résultat avant impôts	907	-130	ns	
Impôt sur les bénéfices	-253	-1		
Intérêts minoritaires	-28	-18		
Contribution de Coface	7	-145		
Contribution H2O	-5	33		
Résultat net part du Groupe (Publié)	629	-261	ns	
Coefficient d'exploitation	75,8%	88,9%		
ROE	6,9%	-3,1%		
ROTE	9,1%	-4,0%		

Analyse de l'évolution des principales composantes du compte de résultat consolidé

bénéficiaires d'actions Natixis attribuées gratuitement, représentant ensemble environ 0,23 % du capital et des droits de vote. Ces actions assimilées ne sont pas reprises dans le pourcentage ci-dessus.

¹² À l'exception des (i) 2 461 581 actions Natixis auto-détenues et (ii) 4 664 262 actions Natixis au titre de promesses d'achat et de vente prévues par les accords de liquidité conclus entre BPCE et les salariés et dirigeants du groupe bénéficiaires d'actions Natixis attribuées gratuitement

PRODUIT NET BANCAIRE

Le **Produit Net Bancaire (PNB)** de Natixis s'élève à 4 184 millions d'euros au premier semestre 2021, en hausse de 36 % par rapport au premier semestre 2020 à change constant.

Le **PNB des métiers** est en hausse de 35 % à change constant par rapport au premier semestre 2020 et s'établit à 4 153 millions d'euros. Les pôles AWM et BGC affichent des revenus en très forte hausse (respectivement +23 % et +61 % à change constant) par rapport au premier semestre 2020 qui avait été fortement impacté dans le contexte de la crise de la Covid-19. Le PNB du pôle Assurances est en progression de 9 % (+6 % hors impact de la contribution au fonds de solidarité en 2020), et celui du pôle Paiements de 18 %.

Le **PNB du Hors Pôles**, qui inclut Natixis Algérie et Natixis Private Equity run-off, s'établit à + 1 millions d'euros contre - 4 millions d'euros au premier semestre 2020. Il comprend + 30 millions d'euros au titre de la remise au cours historique des TSS en devises, contre - 1 millions d'euros au premier semestre 2020.

CHARGES ET EFFECTIFS

Les charges courantes à 3 172 millions d'euros sont en hausse de 15 % par rapport au premier semestre 2020 à change constant, principalement expliquée par la hausse des rémunérations variables liées à la performance. Les charges du pôle Gestion d'actifs et de fortune sont en hausse de 15 % à change constant. Celles de la BGC sont en hausse de 16 % à change constant. Les charges des pôles Assurance et Paiements sont en hausse respectivement de 5 % et 9 %. Les charges du Hors Pôles sont, quant à elles, en hausse à 381 millions d'euros contre 281 millions d'euros au premier semestre 2020, expliqué par un effet de base en 2020 avec des frais de fonctionnement particulièrement bas pendant la crise et une hausse des rémunérations variables sur les fonctions support en 2021 dans le contexte de reprise et de redressement du résultat. Elles incluent la contribution au Fonds de Résolution Unique à 137 millions d'euros contre 161 millions d'euros au premier semestre 2020.

Les **effectifs** de fin de période s'établissent à 16 255 ETP à fin juin, en hausse de 3 % sur un an, avec des effectifs en légère progression de 2 % pour les métiers, et une hausse de 5 % pour le Hors Pôles avec le renforcement des fonctions de contrôle et le développement des équipes informatiques à Porto. A noter que par rapport au 31 décembre 2020, 380 ETP ont été transférés de Natixis à BPCE IT dans le cadre d'un projet de réorganisation des fonctions informatique. Un proforma a été effectué sur les effectifs 2020 à titre de comparabilité.

RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le **résultat brut d'exploitation** atteint 1 012 millions d'euros au premier semestre 2021 en très fort rebond par rapport au premier semestre 2020 (356 millions d'euros) qui était pénalisé par le contexte de crise.

RESULTAT AVANT IMPOT

Le **coût du risque** s'élève à 124 millions d'euros au premier semestre 2021 en forte baisse par rapport au premier semestre 2020 (482 millions d'euros). Le coût du risque des métiers rapporté aux encours s'établit à xx points de base au premier semestre 2021 contre xx points de base au premier semestre 2020.

Les revenus de **Mises en équivalence** atteignent 9 millions d'euros au premier semestre 2021 contre - 7 millions d'euros au premier semestre 2020.

Les **Gains et pertes sur autres actifs** atteignent 11 millions d'euros au premier semestre 2021 contre 3 millions d'euros au premier semestre 2020.

Le poste **variation de valeur des écarts d'acquisition** est nul au premier semestre 2021.

Le **résultat courant avant impôt** s'établit ainsi à 907 millions d'euros au premier semestre 2021 contre une contribution négative de - 130 millions au premier semestre 2020.

RESULTAT NET PART DU GROUPE COURANT



La charge d'impôt courante s'élève à 253 millions d'euros au premier semestre 2021, avec un taux effectif d'impôt à 28,6 %.

Les intérêts minoritaires atteignent - 28 millions d'euros au premier semestre 2021 contre - 18 millions d'euros au premier semestre 2020.

La contribution de Coface, isolée dans la présentation du compte de résultat, atteint 7 millions d'euros de résultat net au premier semestre 2021 (hors dividendes enregistrés en PNB pour 11 millions d'euros) et correspond à l'enregistrement en Gains ou Pertes sur Autres Actifs de l'impact lié au cours de bourse constaté lors de la perte d'influence notable sur Coface et du reclassement de la participation résiduelle détenue en participation financière. Au premier semestre 2020, elle représentait – 145 millions d'euros, en ceci inclus les impacts exceptionnels liés à la cession (- 119 millions d'euros en gains ou pertes sur autres actifs et - 7 millions en mises en équivalence au premier trimestre 2020, et - 29 millions en mises en équivalence au deuxième trimestre 2020).

La contribution de H20, désormais isolée dans la présentation du compte de résultat, représente – 5 millions au premier semestre 2021 correspondant à la variation des écarts liés à la conversion Euro GBP. Au premier semestre 2020, la contribution de H20 atteignait 33 millions de résultat net.

Ceci conduit à un résultat net comptable positif de 629 millions d'euros au premier semestre 2021 contre une perte de - 261 millions d'euros au premier semestre 2020.

Le ROE consolidé de gestion après impôt (hors éléments exceptionnels et hors impact IFRIC21) s'établit à 8,3 % au premier semestre 2021 pour un ROE comptable (y compris éléments exceptionnels et impact IFRIC21) de 6,9 %.

Le ROTE consolidé de gestion après impôt (hors éléments exceptionnels et hors impact IFRIC21) s'établit à 10,9 % au premier semestre 2021 pour un ROTE comptable (y compris éléments exceptionnels et impact IFRIC21) de 9,1 %.

4.2.2 Analyse des métiers de Natixis

4.2.2.1 Asset and Wealth Management

AWM				
(en millions d'euros)	6M 2021	6M 2020 pro forma	Variation 2021 vs. 2020	
			Courant	Constant
Produit net bancaire (PNB)	1 586	1 364	16,3%	22,6%
<i>Asset management</i>	1 448	1 239	16,8%	23,9%
<i>Wealth management</i>	86	77	12,0%	12,0%
<i>Epargne salariale</i>	52	48	8,8%	8,8%
Charges d'exploitation	-1 198	-1 088	10,1%	15,5%
Résultat Brut d'exploitation	388	276	40,6%	51,8%
Coût du risque	-2	-10	-83,8%	
Résultat d'Exploitation	386	266	45,4%	
Mises en équivalence	1	1	-6,8%	
Gains ou pertes sur autres actifs	1	2	-46,1%	
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-3	-7	-63,8%	
Résultat avant impôts	385	261	47,7%	
<hr/>				
Coefficient d'exploitation	75,5%	79,8%		
Capitaux propres moyens	4 592	4 613	-0,5%	
ROE	11,1%	8,7%		

Comme indiqué au début du rapport d'activité de Natixis, les données sont présentées hors contribution de H2O.

Les revenus du pôle Gestion d'actifs et de fortune sont en hausse de 23 % par rapport au premier semestre 2020 à change constant (+ 16 % à change courant), à 1,6 milliard d'euros tirés par les encours sous gestion.

Les charges augmentent de 15 % à change constant (+ 10 % à change courant) et s'établissent à 1,2 milliard d'euros sous l'effet principal de la hausse des rémunérations variables liée à celle des revenus.

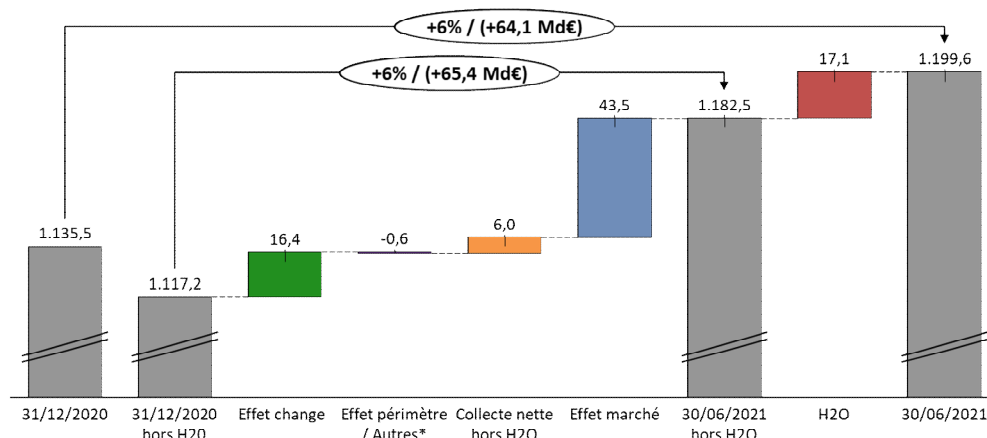
Le résultat brut d'exploitation progresse de 52 % à change constant (+ 41 % à change courant) à 387,9 millions d'euros.

Le ROE du pôle s'élève à 11,1 %, en hausse de 2,4 points par rapport au premier semestre 2020, à change courant.

A – ASSET MANAGEMENT

Les encours sous gestion à fin juin 2021 s'établissent à 1 182,5 milliards d'euros (hors H2O), en croissance de 65,4 milliards d'euros soit 6 % à change courant (+ 49,0 milliards d'euros, + 4 % à change constant) par rapport au 31 décembre 2020. Ils sont principalement portés par l'effet marché très favorable (+ 43,5 milliards d'euros) et la collecte (+ 6,0 milliards d'euros).

ÉVOLUTION DES ENCOURS SOUS GESTION SUR 6 MOIS (EN MILLIARDS D'EUROS)



(*) Effet périmètre 2021 : transfert de Natixis Wealth Management vers VEGA Investment Management au 1^{er} trimestre 2021, et changement méthodologique de déclaratif des encours Private debt sur le semestre.

Le métier enregistre une collecte nette de 6,0 milliards d'euros sur le semestre, dont 10,3 milliards d'euros sur les produits long terme pour partie compensée par une décollecte nette de 4,3 milliards d'euros sur les produits court terme chez Ostrum.

- Aux États-Unis, la collecte nette est de 9,3 milliards d'euros, elle est essentiellement portée par WCM Investment Management (produits actions), Loomis Sayles & Co (produits obligataires) et Harris Associates (produits actions).
- La collecte nette des sociétés de Private Equity s'élève à 2,0 milliards d'euros, elle est réalisée essentiellement chez Vauban Infrastructure Partners et Naxicap Partners.
- En Asie, la décollecte est de 300 millions d'euros chez Investors Mutual Limited (produits actions).

- En Europe, hors produits monétaires, la décollecte nette est de 0,6 milliard d'euros essentiellement chez Ostrum Asset Management (produits assurance-vie), pour partie compensée par Mirova (produits actions) et AEW Europe (produits immobiliers).

Les plateformes de distribution ont enregistré une collecte nette long terme de 4,4 milliards sur le semestre (+ 2,6 milliards d'euros pour **NIM US Distribution** et + 1,8 milliard d'euros pour **NIM International Distribution**).

Les encours moyens à 1 062,8 milliards d'euros au premier semestre 2021 sont en hausse (+ 34,9 % ou + 16,8 % hors Ostrum) par rapport au premier semestre 2020. Le taux de rémunération des encours à 37,8 points de base hors Ostrum (23,6 points de base au total) est en baisse limitée de 0,2 point de base par rapport au 30 juin 2020 à change constant (baisse de 3,6 points de base au total).

Au 30 juin 2021, le Produit Net Bancaire de 1 447,5 millions d'euros est en hausse de 208,5 millions d'euros (+ 17 %) par rapport au 30 juin 2020, (+ 24 % à change constant) avec un effet périmètre lié aux apports La Banque Postale Asset Management de 17,6 millions sur le premier semestre 2021. L'évolution favorable du produit net bancaire au cours du semestre est portée par la forte progression des commissions de gestion aux États-Unis et en Europe en lien avec la hausse des encours moyens, des produits financiers supérieurs liés à l'impact positif de la valorisation du portefeuille de seed money et au versement de dividendes plus importants pour WCM investment Management et dans une moindre mesure des commissions de surperformance plus élevées (notamment aux États-Unis) ; partiellement compensée par les autres revenus pénalisés par un effet de base avec la reprise d'un ajustement de prix en 2020 en lien avec une acquisition antérieure.

Les charges s'établissent à 1 078,7 millions d'euros, en hausse de 105,0 millions d'euros (+ 11 %) par rapport au 30 juin 2020 (+ 17 % à change constant) avec un effet périmètre LBPAM de 16,5 millions d'euros sur le premier semestre 2021. La hausse des charges est portée par la progression des frais de personnel interne, principalement les rémunérations variables (notamment aux États-Unis, à la Fédération et en Europe) en lien avec l'évolution favorable des résultats et les rémunérations fixes tirées par la croissance des effectifs avec le développement de l'activité.

B- WEALTH MANAGEMENT

Sur le premier semestre 2021, **le Produit Net Bancaire du métier, à 86,4 millions d'euros,** est en hausse de 12 % (+ 9,3 millions d'euros) par rapport à l'année 2020. Cette hausse s'explique principalement par la progression des commissions sur encours et des commissions de surperformance, ainsi que par la bonne tenue de la marge financière.

Les charges s'établissent à 78,7 millions d'euros, en hausse de 4 % par rapport au premier semestre 2020 portant essentiellement sur les frais de personnel interne.

C- EPARGNE SALARIALE

Les actifs gérés à fin juin 2021 s'établissent à 30,5 milliards d'euros, en hausse de 2,3 milliards d'euros (+ 8 %) par rapport au 31 décembre 2020, portés par un effet marché très favorable sur le premier semestre (+ 1,6 milliard d'euros à fin juin) et des placements nets de 743 millions d'euros.

Les encours moyens gérés du premier semestre s'élèvent à 29,1 milliards d'euros et sont en hausse par rapport au premier semestre 2020 (+ 15 %).

Au 30 juin 2021, le Produit Net Bancaire de 51,8 millions d'euros est en progression de 9 % par rapport au 30 juin 2020 essentiellement porté par des commissions de gestion qui bénéficient de l'effet volume et de l'amélioration du taux de rémunération des encours.

Les charges s'établissent à 40,3 millions d'euros, en progression de 6 % par rapport au premier semestre 2020 en raison principalement de la hausse des charges informatiques en l'absence d'immobilisation de projets et dans une moindre mesure, de la hausse des frais de personnel variables (participation des salariés).



4.2.2.1 Pôle de Banque de Grande Clientèle

BGC & TCM				
(en millions d'euros)	6M 2021	6M 2020 pro forma	Variation 2021 vs. 2020	
			Courant	Constant
Produit net bancaire (PNB)	1 840	1 191	54,6%	61,4%
Global Markets	874	379	130,6%	139,5%
Fixed income	599	642	-6,7%	-5,1%
Equity	275	-208		
Desk XVA	0	-55		
Global Finance	290	276	5,1%	11,0%
Investment banking	231	202	14,2%	17,4%
Divers	445	333	33,5%	40,2%
Charges d'exploitation	-1 166	-1 036	12,5%	15,6%
Résultat Brut d'exploitation	674	154	337,4%	411,6%
Coût du risque	-109	-469	-76,8%	
Résultat d'Exploitation	565	-315		
Mises en équivalence	6	5	17,9%	
Gains ou pertes sur autres actifs	0	0		
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts	571	-310		
<hr/>				
Coefficient d'exploitation	63,4%	87,1%		
Capitaux propres moyens	7 609	6 939	9,7%	
ROE	11,1%	-6,6%		

Au premier semestre 2021, le **Produit Net Bancaire** de la Banque de Grande Clientèle s'élève à 1 840 millions d'euros en hausse de 61,4 %, par rapport au premier semestre 2020 à change constant.

Les revenus des **activités de marchés** s'élèvent à 874 millions d'euros au premier semestre 2021, en augmentation de 139,5 %, par rapport au premier semestre 2020 à change constant.

A 599 millions d'euros au premier semestre 2021, les revenus des **activités de Taux, Change, Crédit, Matières premières et Trésorerie** sont en baisse de 5,1 % par rapport au premier semestre 2020 à change constant. Par segment, on note les évolutions suivantes :

- Les revenus des activités **Taux et Change** sont en baisse de 14,1 % à 163 millions d'euros incluant une charge exceptionnelle de -18,5 millions d'euros liée au provisionnement d'un litige. Hors cet élément exceptionnel, les revenus sont en baisse de 4,3 % à 181 millions d'euros. Les activités de **Taux** sont en hausse de 59,5 % à 144 millions d'euros, s'expliquant par une activité commerciale plus dynamique sur le début de l'année 2021 et tandis que les activités de **Change** sont en forte baisse de 62,3 % à 37 millions d'euros subissant un effet de base défavorable dans un contexte de forte volatilité des devises sur les quatre premiers mois de l'année 2020 ayant généré une forte demande de couverture de la part des clients ;
- Les revenus des activités de **Crédit** sont en hausse de 20,9 % par rapport au premier semestre 2020 à 273 millions d'euros bénéficiant d'un marché de la titrisation actif sur le premier semestre 2021 contrairement au premier semestre 2020 qui avait vu une quasi-fermeture de ce marché dans le contexte de crise sanitaire ;
- Les revenus des activités de **Repos**, partagés à 50 / 50 entre *Fixed Income* et *Equity*, s'élèvent à 191 millions d'euros en baisse limitée de 1,5 % par rapport au premier semestre 2020, la liquidité abondante disponible sur les marchés suite à la mise en place d'une nouvelle opération de TRTLO par la Banque

Centrale au mois de juin 2020 et une forte pression sur les marges ont pénalisé l'activité sur le premier semestre 2021.

Avec des revenus de 275 millions d'euros, les activités **Equity** ont fortement progressé comparativement au premier semestre 2020, la ligne métier avait enregistré des revenus négatifs de 211 millions d'euros à change constant ayant subi des conditions de marché qui lui ont été défavorables, avec une très forte volatilité des marchés actions et des remarquages très négatifs de dividendes en lien avec les décisions d'annulation de distribution.

Les revenus des activités en JV (c'est-à-dire dont les résultats sont également partagés entre Global Markets et Investment Banking) affichent une performance contrastée sur le premier semestre 2021.

Les **Financements stratégiques et d'acquisitions** ont des revenus en hausse de 4,3 % à 89 millions d'euros, tirés par un volume élevé de production nouvelle sur les financements d'acquisition et avec une base de comparaison élevée, le premier semestre 2020 ayant connu une forte demande de crédits à travers notamment les Prêts Garantis par l'État (PGE) de la part de la clientèle Corporate.

La **Syndication sur le marché obligataire** enregistre des revenus à 75 millions d'euros en baisse de 8,6 % par rapport au premier semestre 2020 dans un marché primaire des émissions obligataires toujours dynamique notamment au premier trimestre 2021, mais néanmoins inférieur à 2020 qui avait connu un pic historique d'émission sur l'ensemble des segments de clientèles dans le contexte de crise sanitaire.

A 728 millions d'euros, les revenus des activités de **Financements** y compris **Global Trade** et les activités de **financement du cinéma** (Coficiné) sont en hausse de 23,3 % par rapport au premier semestre 2020 à change constant.

Les revenus des activités de **d'origination et de syndication de Real Assets** s'élèvent à 113 millions d'euros en hausse de 16,5 % par rapport au premier semestre 2020 bénéficiant d'une activité dynamique sur les différents secteurs en particulier Infrastructure et Energie comparativement à un fort ralentissement au premier semestre 2020 lié à la crise du Covid-19. A 438 millions d'euros au premier semestre 2021, les revenus du **portefeuille de financements** sont en hausse de 33,0 % à change constant principalement portés par une progression de la marge d'intérêts. Les revenus de l'activité **Global Trade** augmentent de 7,9 % à change constant à 166 millions d'euros ayant notamment bénéficié d'un cours moyen du baril de pétrole plus élevé que l'année dernière.

Les revenus d'**Investment Banking** y compris activités de **M&A** sont en augmentation de 17,4 % par rapport au premier semestre 2020 à change constant pour des revenus cumulés de 231 millions d'euros avec une activité M&A très dynamique au premier semestre 2021.

Au premier semestre 2021, les **charges** de la Banque de Grande Clientèle s'élèvent à 1 166 millions d'euros en hausse de 12,5 % à change courant et de 15,6 % par rapport au premier semestre 2020 à change constant. Hors charges TEO classées en éléments exceptionnels au premier semestre 2021 pour 8 millions d'euros, les charges sont en hausse de 14,9 % à change constant incluant une forte augmentation des rémunérations variables en lien avec l'amélioration des résultats par rapport au premier semestre 2020. Hors rémunérations variables des métiers, les charges progressent de 1,8 % à change constant.

Le **résultat brut d'exploitation** s'élève à 674 millions d'euros, en progression de 542 millions d'euros par rapport au premier semestre 2020 à change constant. Le **coefficient d'exploitation** ressort à 63,4 % au premier semestre 2021 (et à 62,5 % avec un impact IFRIC21 linéarisé) s'améliorant de 25,1 points par rapport au premier semestre 2020 (88,5 %).

A 109 millions d'euros, le **coût du risque** est en forte réduction par rapport au premier semestre 2020 qui avait connu une dégradation du risque sur plusieurs dossiers du secteur des matières premières, ainsi que des impacts de fraudes et de provisionnement IFRS9 dans le contexte de crise sanitaire.

Le **résultat avant impôts** est de 571 millions d'euros contre un résultat négatif de 310 millions d'euros au premier semestre 2020 à change courant.

Le **ROE après impôt** ressort à 11,1 % au premier semestre 2021 contre un ROE négatif de 6,6% au premier semestre 2020 à change courant.



4.2.2.3 ASSURANCES

Assurances			
(en millions d'euros)	6M 2021	6M 2020 pro forma	Variation 2021 vs. 2020
Produit net bancaire (PNB)	492	451	9,2%
Charges d'exploitation	-263	-250	5,1%
Résultat Brut d'exploitation	230	201	14,3%
Coût du risque			
Résultat d'Exploitation	230	201	
Mises en équivalence	3	-13	
Gains ou pertes sur autres actifs			
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôts	233	188	
<hr/>			
Coefficient d'exploitation	53,4%	55,4%	
Capitaux propres moyens	1 026	930	10,3%
ROE	32,9%	27,6%	

Le premier semestre 2021 a été marqué par une activité commerciale très dynamique dans les deux métiers du pôle Assurances.

Avec 6,4 milliards d'euros de primes en affaires directes, la collecte d'Assurance vie enregistre un net rebond (+ 63 %) par rapport au premier semestre 2020. La collecte retrouve ainsi un niveau supérieur à celui d'avant la crise sanitaire : + 19 % par rapport au premier semestre 2019. Les primes en Unités de Compte (UC) progressent de 69 % et s'établissent à 2,4 milliards d'euros ; elles représentent 37,7 % de la collecte brute totale, taux en hausse de 1,3 point par rapport au premier semestre 2020. La collecte brute sur le fonds en euros est en hausse de 60 % pour s'établir à 4,0 milliards d'euros.

A 594 millions d'euros, les cotisations de Prévoyance individuelle et d'Assurance des emprunteurs (ADE) progressent à un rythme soutenu (+ 17 %). Les cotisations de Prévoyance individuelle sont en hausse de 10 %, croissance principalement portée par le réseau Caisse d'Epargne (+ 18 %) qui représente 41 % de l'activité. Les cotisations d'Assurance des emprunteurs sont en hausse de 20 % grâce au dynamisme commercial des réseaux et à l'évolution de la quote-part de coassurance des affaires nouvelles depuis le 1er janvier 2020 (passage de 34 % à 50 %).

En Assurance non vie, le portefeuille atteint 6,7 millions de contrats, en augmentation de 6 %, porté par la dynamique des ventes dans les deux réseaux. Les ventes brutes, en progression de 38 %, illustrent le déploiement réussi des nouvelles offres Auto et Multirisque Habitation (MRH). A 888 millions d'euros, les primes acquises progressent de 8 % avec une croissance de l'activité très forte sur le réseau Banque Populaire (+ 11 %) mais également sur le réseau Caisse d'Epargne (+ 6 %). La progression est portée en termes de produits par le cœur de gamme avec + 11 % en Auto, + 10 % en MRH, + 7 % sur la Garantie accident de la vie (GAV), en phase avec la croissance du portefeuille et les évolutions tarifaires.

Le Produit Net Bancaire des activités d'Assurances atteint 492 millions d'euros, en progression de 9 % par rapport au premier semestre 2020, sous l'effet de :

- la croissance de 8 % du PNB en Assurances de personnes, qui bénéficie de la progression de 12 % des encours d'Assurance vie et de la hausse des marchés financiers. La croissance du PNB bénéficie également de la bonne tenue de l'activité en Prévoyance individuelle et en Assurance des emprunteurs, avec notamment une amélioration de la sinistralité en arrêt de travail ;
- la croissance de 1 % du PNB en Assurances non vie avec une sinistralité qui revient à des niveaux nominaux après une année 2020 marquée par la crise sanitaire ;
- la non-reconduction de la contribution exceptionnelle de 14 millions au Fonds de solidarité Assurance mis en œuvre par le gouvernement et comptabilisée au premier semestre 2020.

Les charges d'exploitation s'établissent à 263 millions d'euros, en croissance de 5 %. Cette évolution permet d'accompagner la croissance de l'activité.

Le résultat brut d'exploitation est en augmentation de 14 %, à 230 millions d'euros.

Le ROE du pôle s'élève à 32,9 %, en hausse de 5,3 points par rapport au premier semestre 2020.

4.2.2.4 PAIEMENTS

Paiements			
(en millions d'euros)	6M 2021	6M 2020 pro forma	Variation 2021 vs. 2020
Produit net bancaire (PNB)	235	198	18,5%
Charges d'exploitation	-204	-188	9,0%
Résultat Brut d'exploitation	30	10	189,4%
Coût du risque	-7	2	
Résultat d'Exploitation	23	12	86,0%
Mises en équivalence			
Gains ou pertes sur autres actifs	0		
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0		
Résultat avant impôts	23	12	88,5%
<hr/>			
Coefficient d'exploitation	87,2%	94,7%	
Capitaux propres moyens	414	397	4,3%
ROE	8,2%	4,4%	

Le pôle **Paiements** a enregistré une activité contrastée au cours du premier semestre 2021 :

- ✓ Un premier trimestre 2021 toujours pénalisé par la crise du Covid qui a impacté plusieurs activités (stagnation des volumes de transactions de paiement au lieu d'une croissance naturelle, recul de 7 % vs 1^{er} trimestre 2020 de l'utilisation des titres restaurant en raison de la fermeture des restaurants) mais aussi porté par le développement commercial qui se traduit dans les volumes d'émission de titres restaurant et titres cadeaux (+ 22 % de volumes d'émission vs 1^{er} trimestre 2020), les flux de e-commerce Dalenys / Payplug (+ 30 % de volumes d'affaires vs 1^{er} trimestre 2020) et les ventes de la marketplace Comiteo (+ 74 % en millions d'euros vs 1^{er} trimestre 2020),
- ✓ Un deuxième trimestre 2021 porté par la levée des restrictions sanitaires et la reprise nette de la consommation des ménages. Toutes les activités du pôle Paiements ont profité de cette reprise : le nombre de transactions et virements prélèvements Paiements (+ 26 % vs 2^e trimestre 2020, retrouvant même ainsi un niveau supérieur à celui de 2019), l'utilisation des titres restaurant et cadeaux (+ 55 % de volumes remboursés vs 2^e trimestre 20), les flux e-commerce de Payplug / Dalenys (+ 59 % de volumes d'affaires vs 2^e trimestre 20),

L'économie a par ailleurs poursuivi sa transformation profonde consécutive à la crise sanitaire dont profite le marché des paiements : digitalisation du commerce de proximité via le e-commerce, et « Cashless-isation » par le paiement sans contact (presque 1 transaction sur 2 faite en sans contact au S1 2021 contre un peu moins de 1 sur 3 juste avant la crise au S2 2019) et les paiements mobiles.

Les revenus des Paiements à 234,6 millions progressent de 18 % (+ 36,6 millions d'euros) par rapport au premier semestre 2020. La forte croissance des revenus du pôle est tirée par les activités historiques de processing des flux de paiements et de titres de services en lien avec la levée des restrictions sanitaires au second semestre 2021, conjuguées à la poursuite du développement des activités e-commerce du pôle du fait de l'accélération de la digitalisation de l'économie.



Les charges du pôle Paiements, à 204,4 millions d'euros augmentent de 9 % (+ 16,9 millions d'euros) en lien avec les investissements humains et informatiques réalisés et nécessaires au développement du pôle, ainsi que l'augmentation des frais de fonctionnement du fait de la reprise de l'activité et des actions mises en œuvre pour le développement de la marque Bimply dédiée aux offres et produits entreprises d'avantages aux collaborateurs.

Au total, **le Résultat brut d'exploitation à 30,1 millions d'euros** augmente de 19,7 millions d'euros et le Résultat avant impôt progresse de 11 millions d'euros après prise en compte de l'évolution du coût du risque.

Le ROE du pôle s'élève à 8,2 %, en hausse de 3,7 points par rapport au premier semestre 2020.

4.2.2.5 Hors Pôles

<i>(en millions d'euros)</i>	Hors pôle (hors TCM)		
	6M 2021	6M 2020 pro forma	Variation 2021 vs. 2020 Courant
Produit net bancaire (PNB)	31	-4	-818,0%
Algérie	25	28	-9,6%
NPE	0	-5	
Fonctions transverses	6	-28	
Charges d'exploitation	-341	-281	21,4%
Résultat Brut d'exploitation	-310	-285	8,6%
Coût du risque	-7	-5	32,7%
Résultat d'Exploitation	-317	-290	9,1%
Mises en équivalence	0	0	
Gains ou pertes sur autres actifs	9	2	
Variations de valeur des écarts d'acquisition	3	7	
Résultat avant impôts	-305	-281	8,3%

Le **Produit Net Bancaire** du Hors pôles métiers s'établit à + 31 millions d'euros à fin juin 2021 contre - 4 millions d'euros à fin juin 2020.

A - NATIXIS ALGERIE

A change constant, les encours moyens de crédit court terme progressent de 8 % du fait de l'augmentation des besoins financiers et de gestion de trésorerie des grandes et moyennes entreprises clientes de la banque, tandis que les encours moyens de crédit à moyen et long terme restent stables par rapport au premier semestre 2020. Les dépôts clientèle sont en hausse de 9 %, grâce à l'augmentation des dépôts sur les comptes à vue et d'épargne des particuliers.

Les engagements hors bilan diminuent de 6 %, concernant essentiellement les crédits documentaires en lien avec la baisse des importations en Algérie.

Natixis Algérie présente un **Produit Net Bancaire** en diminution de 10 % par rapport au premier semestre 2020, à 25,3 millions d'euros. Hors effet de change défavorable de 4,2 millions d'euros (dont 3 millions d'euros sur les revenus d'intérêts), le PNB augmente de 6 % avec, (i) la hausse des produits de placement des fonds propres (+ 31 %, essentiellement des revenus de placements en bons du Trésor), (ii) la hausse de la marge nette (+ 13 %) du fait de l'augmentation des intérêts reçus (+ 7 %) en lien avec la progression des crédits, conjuguée à la baisse des intérêts versés (- 6 %) expliquée par la progression des volumes de dépôts clientèle sur comptes à vue non rémunérés. Ces progressions sont partiellement compensées par la réduction des commissions sur opérations de change.

Le coût du risque s'établit à - 1 million d'euros, en diminution de 2,2 millions d'euros par rapport au premier semestre 2020.

B - NATIXIS PRIVATE EQUITY (NPE)

Les engagements de Natixis Private Equity sont en croissance de 6 % par rapport au premier semestre 2020.

Les engagements *cash at risk* sont en hausse de 8 % pour atteindre 40,8 millions d'euros (hausse principalement expliquée par des revalorisations positives des fonds Venture). Les engagements hors bilan, à 13,4 millions d'euros, sont en baisse de 2 % par rapport au premier semestre 2020 du fait d'un appel de fonds réalisé au troisième trimestre 2020 (fonds Ventech IV).

Le **Produit Net Bancaire** à 0,5 million d'euros, est en hausse de 5,1 millions d'euros par rapport au premier semestre 2020.

C - FONCTIONS TRANSVERSES

Le **Produit Net Bancaire** des Fonctions transverses s'établit à + 6 millions d'euros à fin juin 2021 contre - 28 millions d'euros à fin juin 2020.

- La variation de change des titres super-subordonnés en dollar s'établit à + 30 millions d'euros à fin juin 2021 à comparer à - 1 million d'euros un an auparavant.
- La couverture FVA DVA est valorisée à - 3 millions d'euros à fin juin 2021 à comparer à - 18 millions d'euros à fin juin 2020.

Hors ces éléments, le Produit Net Bancaire atteint - 22 millions d'euros à fin juin 2021 à comparer à - 9 millions d'euros à fin juin 2020.

Les **Charges** du Hors pôles métiers s'établissent à 341 millions d'euros à fin juin 2021 contre 281 millions à fin juin 2020 et comprennent :

- La contribution au Fonds de Résolution Unique : elle s'établit à 137 millions d'euros pour 2021 à comparer à 165 millions d'euros en 2020 ;
- Hors cet élément, les charges s'élèvent à 204 millions d'euros à fin juin 2021 pour 116 millions d'euros à fin juin 2020 ; elles comportent essentiellement :
 - Les charges des fonctions support nettes des réallocations aux métiers de Natixis pour 98 millions d'euros à fin juin 2021, en hausse de 29 millions d'euros par rapport à fin juin 2020 en lien avec les rémunérations variables principalement ;
 - Des charges transverses à hauteur de 91 millions d'euros, en hausse de 64 M€ par rapport à fin juin 2020, principalement sur des éléments de rémunérations variables et sur les projets stratégiques.

Le **Résultat brut d'exploitation** s'établit à - 310 millions d'euros à fin juin 2021 à comparer à - 285 millions d'euros à fin juin 2020.

Le **coût du risque** du Hors pôles atteint - 7 millions d'euros à fin juin 2021 contre -5 millions d'euros à fin juin 2020.

Le **Résultat avant impôts** est de - 305 millions d'euros à fin juin 2021 contre - 281 millions d'euros à fin juin 2020.



4.2.2.6 Coût du risque

Le **coût du risque** s'élève à -124 millions d'euros au 30 juin 2021, dont -99 millions d'euros au titre des risques sur encours douteux et -25 millions d'euros au titre des provisions sur les encours sains. Au 30 juin 2020, le coût du risque s'élevait à -482 millions d'euros, dont -388 millions d'euros au titre des risques sur encours douteux et -94 millions d'euros au titre des provisions sur les encours sains.

Coût du risque global par pôle

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	30/06/2020
Banque de Grande Clientèle	-109	-469
Assurances	0	0
Gestion d'Actifs et de Fortune	-1	-10
Paielements	-7	2
Autres	-7	-5
Coût du risque global	-124	-482

Coût du risque global : détail par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	30/06/2020
EMEA	-95	-199
Amérique centrale et latine	24	-41
Amérique du Nord	-10	-106
Asie et Océanie	-43	-136
Coût du risque global	-124	-482



Annexe sur 4.2.2 – Résultats consolidés

1 - Tableau de passage des résultats de gestion aux résultats consolidés au premier semestre 2021

	Natixis - 6M 2021								6M 2021	Reclass ement Coface	Reclass ement H2O	6M 2021
	6M 2021	Eléments exceptionnels						6M 2021				
(en millions d'euros)	Comfi	AWM	BGC	Assurances	Paiements	Hors Pôle	Coface	Retraité				
Produit net bancaire (PNB)	4 172		-19			30		4 184		39	4 223	
Charges d'exploitation	-3 101	-12	-8	0	-1	-50		-3 172		-28	-3 200	
Résultat Brut d'exploitation	1 072	-12	-26	0	-1	-20		1 012		11	1 023	
Coût du risque	-124					0		-124			-124	
Résultat d'Exploitation	947	-12	-26	0	-1	-20		888		11	898	
Mises en équivalence	9					0		9	7		16	
Gains ou pertes sur autres actifs	11	0				0		11	0	-8	2	
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0					0		0			0	
Résultat avant impôts	967	-12	-26	0	-1	-20		907	7	3	917	
Impôt sur les bénéfices	-269	3	7	0	0	5		-253		-4	-257	
Intérêts minoritaires	-30	2				0		-28		-3	-31	
Contribution de Coface						0	7	7	-7		0	
Contribution H2O		-5				0		-5		5	0	
Résultat net part du Groupe (Publié)	669	-12	-20	0	-1	-15	7	629		0	629	
Coefficient d'exploitation	74,3%							75,8%			75,8%	

2 - Tableau de passage des résultats de gestion aux résultats consolidés au premier semestre 2020

	Natixis - 6M 2020								6M 2020	Reclass ement Coface	Reclass ement H2O	6M 2020
	6M 2020	Eléments exceptionnels						6M 2020				
(en millions d'euros)	Comfi	AWM	BGC	Assurances	Paiements	Hors Pôle	Coface	Retraité				
Produit net bancaire (PNB)	3 213		0	-14		-1		3 199		115	3 314	
Charges d'exploitation	-2 825	-7	0		-3	-7		-2 842		-32	-2 874	
Résultat Brut d'exploitation	388	-7	0	-14	-3	-7		356		83	439	
Coût du risque	-482					0		-482			-482	
Résultat d'Exploitation	-94	-7	0	-14	-3	-7		-126		83	-43	
Mises en équivalence	7			-14		0		-7	-33		-40	
Gains ou pertes sur autres actifs	3					0		3	-112		-109	
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0					0		0			0	
Résultat avant impôts	-84	-7	0	-28	-3	-7		-130	-145	83	-192	
Impôt sur les bénéfices	-10	2	0	4	1	2		-1		-18	-19	
Intérêts minoritaires	-19	0				0		-18		-32	-51	
Contribution de Coface	3					0	-148	-145	145		0	
Contribution H2O	33					0		33		-33	0	
Résultat net part du Groupe (Publié)	-77	-5	0	-24	-2	-5	-148	-261		0	-261	
Coefficient d'exploitation	87,9%							88,9%			86,7%	

4.3 Principaux investissements et désinvestissements effectués

Métier	Description des investissements
PREMIER SEMESTRE 2021	
Paievements	Acquisition en juin 2021 de la société Jackpot, start-up spécialisée dans la digitalisation des bons d'achat et l'émission d'e-cartes cadeaux qui deviendra le fournisseur unique des entités de la business unit Benefits tout en continuant à proposer sa solution à des entreprises externes à Natixis.
ANNEE 2020	
Gestion d'actifs	Rapprochement des activités de gestion taux et assurantielle d'Ostrum Asset Management et de La Banque Postale Asset Management finalisé le 31 octobre 2020. Ce rapprochement marque la création d'un leader de la gestion d'actifs en Europe, avec plus de 430 Milliards d'euros d'encours gérés et plus de 590 Milliards d'euros administrés à travers sa plateforme de services à fin septembre 2020.
ANNEE 2019	
Gestion d'actifs	Acquisition d'une participation minoritaire dans la société de gestion américaine WCM Investment Management (WCM) et conclusion d'un accord de distribution international.
Gestion d'actifs	Conclusion d'un accord de partenariat stratégique avec Fiera Capital, la première plateforme de distribution indépendante au Canada, et acquisition d'une participation minoritaire de 11% à son capital.
Banque Privée	Acquisition de Massena Partners, société de gestion et de conseils en investissement, partenaire de Natixis Wealth Management depuis 20 ans. Cette opération permet à Natixis Wealth Management de se renforcer dans les domaines du private equity et des clubs deals immobiliers, en capitalisant sur des partenariats noués de longue date entre Massena Partners et des acteurs de référence dans ces domaines.
BGC	Prise de participation majoritaire dans Azure Capital, société de conseil en fusions-acquisitions en Australie.

Par ailleurs, des cessions ont été également réalisées.

Métier	Description des désinvestissements
ANNEE 2020	
Gestion d'actifs	Désengagement annoncé de Natixis Investment Managers de sa participation de 50,01% au capital de la société H2O Asset Management. Cette opération est soumise à l'examen et à l'approbation préalable des autorités réglementaires compétentes.
Natixis	Cession annoncée de 29,5% du capital de Coface à Arch Capital Group, un assureur américain spécialisé de premier plan. La réalisation de la transaction est soumise à des conditions usuelles, notamment l'obtention des autorisations réglementaires requises.
ANNEE 2019	
Natixis	Cession des entités exerçant les métiers de banque de détail à BPCE
Gestion d'actifs	Cession de l'activité de distribution canadienne à Fiera Capital
Gestion d'actifs	Cession de Darius Capital



4.4 Événements postérieurs à la clôture

Les comptes du premier semestre 2021 de Natixis, ont été examinés par le conseil d'administration du 3 août 2021.

Il n'est survenu aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière de Natixis, à l'exception du retrait obligatoire de la cote des actions Natixis à la suite de la réussite de l'OPAS (cf. note 1.2 « Événements significatifs » du chapitre V « Eléments financiers »).

4.6 Perspectives pour Natixis

La croissance des prochains trimestres va être très soutenue, portée par la consommation d'une partie de l'épargne massive accumulée, le maintien de politiques budgétaires et monétaires accommodantes, des perspectives d'investissement très dynamiques et un commerce mondial sans doute en croissance de plus de 8% cette année.

Les États-Unis connaîtront des taux de croissance exceptionnellement élevés en 2021. Nous prévoyons une croissance de 7,9% T4 /T4 en 2021 (soit 7% en moyenne annuelle), de 1,6% T4/T4 en 2022 (3,9%) et de 2% en 2023 T4/T4. Cette décélération anticipée est due à un ralentissement rapide de la relance budgétaire, à une demande trop forte et à un ralentissement futur de la croissance de l'emploi. A court terme, la vaccination de masse permettra aux dépenses de services de rebondir au-delà des niveaux d'avant la pandémie tandis que les exportations devraient également se renforcer à mesure que l'effort global de vaccination s'améliore. L'inflation semble s'être matérialisée en grande partie par des réouvertures inégales des goulots d'étranglement de l'offre et une hausse sans précédent de la demande. La demande devrait considérablement ralentir, et dans le même temps, un meilleur alignement de l'offre nouvelle devrait exercer des pressions à la baisse sur les prix.

En zone euro, nos prévisions s'établissent à 4,4% cette année et 4,1% l'année prochaine, avec la France et l'Allemagne qui pourraient retrouver leurs niveaux de PIB d'avant crise dès la fin de 2021. La croissance en France devrait s'établir autour de 5,5% cette année tirée par un fort rebond de la consommation et dans une moindre mesure de l'investissement, tous les indicateurs avancés et haute fréquence depuis la fin mai semblent bien orientés pour une économie par ailleurs très dépendante des services.

Les dernières données continuent d'indiquer une forte expansion de l'économie britannique, qui devrait connaître une hausse du PIB de 5% au deuxième trimestre et de 3% au troisième trimestre. Les exportations se sont maintenant redressées après la baisse induite par le Brexit en début d'année mais restent encore faibles dans la perspective historique.

Les émergents restent bien évidemment confrontés aux vagues à répétition du COVID-19 en l'absence d'une vaccination efficace et suffisante mais bénéficient de la reprise de la croissance mondiale, du dynamisme du commerce des biens et de l'absence de forte hausse des taux et du dollar.

La croissance en Chine semble avoir atteint un pic au premier semestre 2021 après le choc du premier trimestre 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. La Chine devrait connaître une croissance modérément forte de 7,8% pour 2021. En particulier, si la tendance actuelle se poursuit, l'économie chinoise ralentira conformément aux prévisions d'un taux de croissance beaucoup plus faible pour le second semestre de l'année en raison de l'effet de base moins favorable ainsi que du ralentissement du soutien de la demande extérieure.

La principale menace pesant sur ce scénario de reprise concerne la prédominance du variant Delta qui s'intensifie, questionnant davantage le rythme de la reprise en cours. La course à la vaccination pour se prémunir d'une nouvelle vague pousse les différents gouvernements à multiplier les incitations, même si pour l'heure le regain des contaminations ne s'est pas encore matérialisé dans les admissions hospitalières. Une précaution qui vise avant tout à accélérer la sortie de crise et à éviter toute marche arrière sur le desserrement en cours des contraintes sanitaires.

Concernant le pétrole, les incertitudes sur l'offre seront déterminantes pour la formation des prix. Du côté de la demande, le discours de réouverture plus large devrait rester relativement favorable. À très court terme, la volatilité récente associée à la rupture des négociations de l'OPEP+ devrait s'atténuer, les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite devraient trouver un compromis et conclure un accord sur la politique de production post-juillet. Le retour potentiel des barils iraniens sur le marché provoqué par le retour des États-Unis dans l'accord sur le nucléaire iranien sera également une source d'incertitude. Bien que le consensus du marché s'accorde largement sur le retour de ces barils, l'évolution des anticipations sur le calendrier exact aura des

conséquences sur les prix. Enfin, la réponse des producteurs américains de schiste à la hausse des prix sera cruciale. Les producteurs ont maintenu des taux de réinvestissement bas malgré des prix plus élevés jusqu'à présent cette année, mais avec des soldes impliquant un déficit d'approvisionnement en 2022, un approvisionnement marginal sera nécessaire pour équilibrer le marché. Si les producteurs restent réticents à déployer des CAPEX de croissance aux niveaux de prix actuels, les prix pourraient augmenter pour encourager l'offre marginale hors OPEP. Dans notre scénario de base, le Brent atteindra en moyenne 67,8 \$ le baril en 2021 et 71 \$ le baril en 2022. Le WTI est affiché respectivement à 65,2 \$/baril et 69 \$/baril.

En ce qui concerne l'activité de Natixis, 2021 est l'année de lancement de son nouveau plan stratégique à horizon 2024, qui a été communiqué dans le cadre du nouveau plan du Groupe BPCE 2024 en juillet 2021. Ce plan stratégique fixe les axes de développement des différents pôles de Natixis, et les cibles financières à horizon 2024.

Les nouvelles ambitions 2024 des métiers Global Financial Services (Gestion d'actifs et de fortune, Banque de grande clientèle) et Retail (Assurances, Paiements) de Natixis reposent sur trois principes :

- Nous **DIVERSIFIER**, au bénéfice de nos clients et de notre développement. Ce principe vise à :
 - enrichir de manière sélective notre proposition de valeur fondée sur nos expertises, pour mieux accompagner nos clients et viser les meilleurs taux de satisfaction,
 - combiner nos forces avec les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne pour partir en conquête sur des segments à potentiel (ex : ETI et Santé) et
 - conquérir de nouveaux clients en Europe, en Amérique et en Asie-Pacifique. Cette diversification devrait notamment se traduire en 2024 par ~ 500 millions d'euros de revenus additionnels pour Natixis Corporate & Investment Banking (CIB) sur nos 8 industries cœurs, une contribution des actifs privés à la profitabilité de Natixis Investment Managers (IM) supérieure à 25%, et un Net Promoter Score supérieur à 40 pour l'assurance non-vie et les paiements.
- Nous **ENGAGER**, pour la transition énergétique et une finance responsable. Ce principe vise à affirmer notre statut de partenaire financier de référence de nos clients pour leur stratégie de transition énergétique, se traduisant notamment par un objectif de multiplication des revenus green de Natixis CIB par 1,7 à horizon 2024. Il vise également à positionner l'ESG au centre de nos activités de gestion d'actifs et d'assurance, avec un objectif d'encours sous gestion durable ou à impact de Natixis IM supérieur à 600 Md€ et à 50% en 2024. Enfin, Natixis prend l'engagement d'aligner son bilan et ses investissements sur une trajectoire « net zéro » en cohérence avec l'Accord de Paris (alignement du fonds général assurance-vie d'ici 2030 sur une trajectoire + 1,5°C et alignement du bilan Natixis CIB d'ici 2050 sur une trajectoire + 1,5°C).
- Nous **TRANSFORMER**, et investir pour créer une valeur durable. Ce principe vise à assurer une croissance soutenable des métiers de Natixis dans le cadre de notre appétit aux risques actuel, à travers des investissements continus sur la solidité de nos infrastructures et de notre dispositif de supervision (ex : ~ 400 millions d'euros d'investissements cumulés sur 2021-2024 sur la technologie de Natixis CIB). Il vise également à investir sur l'innovation, notamment la donnée et les APIs, à développer les compétences de nos collaborateurs et à faire évoluer et simplifier nos modes de travail pour cultiver notre agilité et notre engagement collectif.

Grace à ces trois principes, chacun des métiers de Natixis affiche une ambition claire pour 2024 :

- Gestion d'actifs et de fortune : affirmer Natixis Investment Managers comme un leader mondial de la gestion d'actifs ; apporter une offre à haute valeur ajoutée à nos clients directs High Net Worth Individuals (HNWI) et ceux des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne ;
- Banque de grande clientèle : faire de Natixis Corporate and Investment Banking la banque de référence pour nos clients sur nos expertises sélectives et diversifiées ;
- Assurances : accélérer le déploiement de solutions d'assurance responsable, pour les clients des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne en capitalisant sur les investissements réalisés ;
- Paiements : innover et être source de croissance pour le Groupe BPCE et de différenciation pour les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.



Pour Natixis, « BPCE 2024 » constitue donc un plan de croissance et d'investissement, illustré par un taux de croissance annuel moyen 2020-2024 du produit net bancaire de l'ordre de 5 %, accompagné d'une amélioration du coefficient d'exploitation à ~70 %.

Pour le pôle Gestions d'actifs et de fortune, la croissance moyenne annuelle du produit net bancaire est attendue à plus de 3 % sur la période 2020-2024 avec un effet marché très limité et sans croissance externe, accompagné d'un objectif de coefficient d'exploitation d'environ 72 % en 2024 et une collecte nette cumulée sur 2021-2024 de 100 milliards d'euros.

Pour le pôle Banque de Grande Clientèle, la croissance moyenne annuelle du produit net bancaire est attendue à environ 7 % sur la période 2020-2024, accompagné d'un objectif de coefficient d'exploitation d'environ 65 % en 2024, une croissance modérée des RWA d'environ 2% par an et des revenus green multipliés par 1,7 entre 2020 et 2024.

Pour le pôle Assurances, la croissance moyenne annuelle du produit net bancaire est attendue à environ 6 % sur la période 2020-2024, accompagné d'un objectif de coefficient d'exploitation d'environ 50% en 2024 et un taux d'équipement IARD / Prévoyance pour les clients particuliers Banques Populaires et Caisses d'Epargne d'environ 35 % en 2024.

Enfin, pour le pôle Paiements, la croissance moyenne annuelle du produit net bancaire est attendue à environ 9 % sur la période 2020-2024, accompagné d'un objectif de coefficient d'exploitation d'environ 82 % en 2024.

4.7 Définitions et Indicateurs alternatifs de performance

Le rapport d'activité de Natixis est présenté au titre des deux premiers semestres 2020 et 2021. Conformément au règlement européen 2017/1129 relatif à la publication des prospectus et au règlement délégué 2019/980 relatif aux informations contenues dans les prospectus, il est précisé que le premier semestre 2019 est consultable dans le second amendement au document d'enregistrement universel du 7 août 2020, enregistré sous le numéro D.20-0108-A02, et du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2020 sous le numéro D.20-0108.

L'information est disponible sur les liens suivants :

https://www.natixis.com/natixis/fr/deuxieme-amendement-au-document-d-enregistrement-universel-2019-lpaz5_115017.html

https://www.natixis.com/natixis/fr/document-d-enregistrement-universel-2019-rpaz5_114884.html

La présentation du compte de résultat de Natixis a évolué à compter de 2020 suite à la cession de 29,5% du capital de Coface entraînant sa déconsolidation. La contribution résiduelle de Coface est isolée en bas du compte de résultat. Les autres composantes des Participations financières (Natixis Algérie, capital investissement en run-off) sont désormais intégrées au Hors Pôles.

Par ailleurs, compte tenu des travaux en cours en vue du dénouement ordonné et progressif du partenariat avec H2O , la contribution de H2O AM est désormais isolée en bas du compte de résultat. A titre de comparabilité, un proforma a été réalisé sur les données de 2020.

Pour rappel, afin de répondre aux exigences de la loi française de séparation bancaire, les activités de trésorerie court terme et de gestion du collatéral précédemment rattachées à Global markets, ont été rattachées à la Direction financière le 1^{er} avril 2017. Néanmoins, pour assurer la comparabilité des comptes, la BGC fait référence dans ce rapport d'activité à BGC y compris les activités de trésorerie court terme et de gestion du collatéral.

Par ailleurs, les normes pour l'**appréciation de la performance des pôles** sont celles définies pour le nouveau plan stratégique 2021-2024 :

- Allocation de capital normative aux métiers sur la base de 10,5 % des RWA moyens Bâle 3 ;
- Taux de rémunération du capital à 1,5 %.

Pour rappel, les résultats des pôles de Natixis sont présentés dans un cadre réglementaire Bâle 3. L'allocation de capital spécifique aux métiers d'Assurance est basée sur le traitement en Bâle 3 des titres des compagnies d'assurance, tel que transposé dans les textes CRD4/CRR (« compromis Danois »).

Les **conventions appliquées pour la détermination des résultats issus des différents pôles métiers**

sont rappelées ci-après :

- les pôles métiers bénéficient de la rémunération des fonds propres normatifs qui leur sont alloués. Par convention, le taux de rémunération des fonds propres normatifs est de 1,5 % ;
- la rémunération des capitaux propres sociaux des entités qui constituent les pôles est neutralisée ;
- le coût de subordination des dettes Tier two est réalloué aux pôles au prorata de leurs fonds propres normatifs ;
- les pôles se voient allouer la majeure partie des charges de Natixis, la part non facturée de celles-ci représentant moins de 3 % (hors FRU) du total des charges de Natixis. La contribution au FRU (Fonds de Résolution Unique) est portée par le Hors pôles métiers et n'est pas réallouée aux pôles.

Les Titres Super Subordonnés (TSS) sont classés en instruments de capitaux propres, les charges d'intérêt sur ces instruments ne sont pas comptabilisées dans le compte de résultat.

Les **ROE** et **ROTE** de Natixis et des métiers sont calculés de la façon suivante :

- pour le calcul du **ROE de Natixis**, le résultat pris en compte est le résultat net part du groupe duquel sont déduits les coupons sur les TSS nets d'impôt. Les capitaux propres retenus sont les capitaux propres part du groupe moyens en IFRS, après distribution de dividendes, dont sont exclues les dettes hybrides moyennes et en neutralisant les gains et pertes latents ou différés enregistrés en capitaux propres ;
- le **ROE des métiers** est calculé en considérant ;
 - Au numérateur le résultat avant impôt du pôle selon les règles précédemment citées auxquels est appliqué un impôt normatif. Le taux d'impôt normatif est déterminé pour chacun des pôles en tenant compte des conditions d'assujettissement à l'impôt sur les sociétés de Natixis sur les différentes juridictions. Il est déterminé une fois par an, et ne prend pas en compte les éventuels impacts en cours d'année liés aux impôts différés ;
 - au dénominateur les fonds propres normatifs, calculés sur la base de 10,5 % des RWA affectés au pôle auxquels sont ajoutés les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles relatifs au pôle ;
- le **ROTE de Natixis** est calculé en considérant au numérateur le résultat net part du groupe duquel sont déduits les coupons sur les TSS nets d'impôt. Les capitaux propres retenus sont les capitaux propres part du groupe moyens en IFRS, après distribution de dividendes, dont sont exclus les dettes hybrides moyennes, les immobilisations incorporelles moyennes et les écarts d'acquisition moyens, et en neutralisant les gains et pertes latents ou différés enregistrés en capitaux propres.



V CHAPITRE 5 : ÉLÉMENTS FINANCIERS

5.1 Comptes semestriels consolidés et notes annexes

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX
PROPRES
BILAN CONSOLIDE
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE**

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES

**NOTE 1 CADRE GENERAL
NOTE 2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION
NOTE 3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT
NOTE 4 NOTES RELATIVES AU BILAN
NOTE 5 NOTES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE
NOTE 6 ENGAGEMENTS
NOTE 7 INFORMATION SECTORIELLE
NOTE 8 GESTION DES RISQUES
NOTE 9 AUTRES INFORMATIONS**



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'Euros	Notes	1 ^{er} semestre 2021	1er semestre 2020
Intérêts et produits assimilés	3.1	1 226	1 463
Intérêts et charges assimilés	3.1	(560)	(1 012)
Commissions (produits)	3.2	2 660	2 423
Commissions (charges)	3.2	(1 092)	(1 024)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	795	366
Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.4	63	31
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres reclassés en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti	3.5	(4)	(3)
Produit net des activités d'assurance	5.2	1 159	1 046
Produits des autres activités	3.6	95	121
Charges des autres activités	3.6	(119)	(95)
Produit Net Bancaire		4 223	3 314
Charges générales d'exploitation	3.7	(2 999)	(2 676)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(201)	(198)
Résultat Brut d'Exploitation		1 023	439
Coût du risque	3.8	(124)	(482)
Résultat Net d'Exploitation		898	(43)
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		16	(40)
Gains ou pertes sur autres actifs	3.9	2	(109)
Variation de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt		917	(192)
Impôts sur les bénéfices	3.10	(257)	(19)
Résultat sur activité abandonnée			
Résultat net de la période		660	(210)
		<i>Dont part revenant au Groupe</i>	(261)
		<i>Dont part revenant aux intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	51
Résultat par action (en euro)			
<i>Résultat net attribuable aux actionnaires (c.f. annexe 9.1.2) - part du groupe - par action,</i>		0,18	(0,10)
Résultat dilué par action (en euro)			
<i>Résultat net attribuable aux actionnaires (c.f. annexe 9.1.2) - part du groupe - par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions sur l'exercice hors actions propres et incluant les actions potentielles provenant de l'exercice d'options de souscription d'actions et les actions gratuites</i>		0,18	(0,10)

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'Euros	1er semestre	1er semestre
	2021	2020
Résultat net	660	(210)
Eléments recyclables en résultat	125	(208)
Ecart de conversion	154	(52)
<i>Écart de réévaluation de la période</i>	151	(56)
<i>Reclassement en résultat</i>	3	3
<i>Autres reclassements</i>	0	0
Réévaluation des actifs financiers de dette à la juste valeur par capitaux propres	(1)	(30)
<i>Écart de réévaluation de la période</i>	12	(22)
<i>Reclassement en résultat</i>	(13)	(9)
<i>Autres reclassements</i>	(0)	-
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	(62)	(156)
<i>Écart de réévaluation de la période</i>	(53)	(69)
<i>Reclassement en résultat</i>	(9)	(87)
<i>Autres reclassements</i>	(0)	0
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	26	(4)
<i>Écart de réévaluation de la période</i>	2	(1)
<i>Reclassement en résultat</i>	24	(3)
<i>Autres reclassements</i>	-	-
Quote part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence recyclable en résultat	(2)	(3)
Effets d'impôts sur éléments recyclables en résultat	10	38
Eléments non recyclables en résultat	85	201
Ecart de revalorisation des régimes à prestations définies	17	39
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	(13)	255
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	102	(21)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture couvrant les actifs financiers de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Quote part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence non recyclables en résultat	(0)	-
Effets d'impôts sur éléments non recyclables en résultat	(20)	(72)
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	210	(7)

Détails de l'impôt sur les gains ou pertes latents ou différés

En millions d'euros	1er semestre 2021			1er semestre 2020		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Ecart de conversion	151	0	151	(52)	0	(52)
Réévaluation des actifs financiers de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1)	1	0	(30)	7	(23)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(62)	16	(46)	(156)	31	(125)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	26	(7)	19	(4)	0	(4)
Réévaluation du risque de crédit propres des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	(13)	3	(9)	255	(66)	189
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	102	(20)	82	(21)	4	(17)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture couvrant les actifs financiers de CP à la juste valeur par capitaux propres	0	0	0	0	0	0
Ecart de revalorisation des régimes à prestations définies	17	(4)	13	39	(10)	29
Quote part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence	(4)	2	(2)	(5)	2	(3)
Total des variations des gains ou pertes latents ou différés	216	(9)	207	24	(32)	(7)

BILAN CONSOLIDE ACTIF

En millions d'Euros	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Caisse, Banques Centrales		37 467	30 637
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1.1	187 032	210 378
Instrumentés dérivés de couverture		192	230
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propre	4.3	12 531	13 194
Titres au coût amorti	4.5.3	1 632	1 930
Prêts ou créances aux établissements de crédit et assimilés au coût amorti	4.5.1	86 953	44 691
Prêts ou créances à la clientèle au coût amorti	4.5.2	66 941	67 939
<i>dont activité institutionnelle</i>		897	886
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0
Placements des activités d'assurance	5.3	117 025	112 698
Actifs d'impôts courants		247	270
Actifs d'impôts différés		1 164	1 196
Comptes de régularisation et actifs divers	4.9	5 882	5 081
Actifs non courants destinés à être cédés		356	728
Participation aux bénéfices différées		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		713	879
Immeubles de placement		0	0
Immobilisations corporelles		1 185	1 272
Immobilisations incorporelles		666	665
Ecart d'acquisition	4.10	3 580	3 533
Total des actifs		523 567	495 320



BILAN CONSOLIDE PASSIF

En millions d'Euros	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Banques centrales		0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1.2	176 454	208 467
Instruments dérivés de couverture		396	525
Dettes envers les établissements de crédit et assimilées	4.6.1	141 324	84 408
<i>dont activité institutionnelle</i>		46	46
Dettes envers la clientèle	4.6.2	26 173	29 798
<i>dont activité institutionnelle</i>		961	987
Dettes représentées par un titre	4.7	35 243	35 652
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		146	183
Passifs d'impôts courants		452	391
Passifs d'impôts différés		457	438
Comptes de régularisation et passifs divers	4.9	6 913	6 265
<i>dont activité institutionnelle</i>		0	8
Dettes sur actifs destinés à être cédés		70	55
Passifs relatifs aux contrats d'assurances	5.4	110 114	104 182
Dettes subordonnées	4.8	3 937	3 934
Provisions	4.11	1 435	1 623
Capitaux propres part du groupe		20 297	19 229
- Capital et réserves liées		11 036	11 036
- Réserves consolidées		7 728	7 393
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		918	799
- Gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres		(13)	(100)
- Résultat de l'exercice		629	101
Participations ne donnant pas le contrôle		155	167
Total des passifs et capitaux propres		523 567	495 320



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital et réserves liées		Réserves consolidées			Gains / pertes directement comptabilisés en capitaux propres							Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés	
						Recyclables				Non recyclables						
	Capital	Réserves liées au capital (1)	Autres instruments de capitaux propres émis (2)	Elimination des titres auto détenus	Autres réserves consolidées	Ecart de conversion	Actifs disponibles à la vente	Réévaluation des instruments de dettes à la JV par OCI R	Instruments dérivés de couverture	Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat (3)	Ecart de réévaluation des régimes à prestations définies	Résultat net part du groupe			
Capitaux propres au 31 décembre 2019 après affectation du résultat	5 045	5 991	1 978	(40)	5 542	580	516	(6)	3	9	(84)	(136)	0	19 396	1 430	20 826
Augmentation de capital	4	(4)												0	0	0
Elimination des titres auto-détenus				31	(13)									18	0	18
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions					3									3	0	3
Distribution 2020 au titre du résultat 2019					0									0	(150)	(150)
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	4	(4)	0	31	(10)	0	0	0	0	0	0	0	0	21	(150)	(129)
Emissions et remboursement de TSSDI et d'actions de préférence														0	0	0
Rémunérations des TSSDI et d'actions de préférence					(64)									(64)	0	(64)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						(43)	(50)	(23)	(4)	(17)	189			52	(13)	39
Affectation en réserve du risque de crédit propre réalisé sur la période					0						(0)			0	0	0
Affectation en réserve du résultat de cession des instruments de capitaux propres à la JV par OCI NR réalisé sur la période					0					0				0	0	0
Variation des écarts actuariels IAS19 R												18		18	0	18
Résultat au 30 juin 2020					27	4	(78)						(261)	(261)	51	(211)
Effet des acquisitions et des cessions (4)					(9)							11		(37)	(1 166)	(1 202)
Autres					0									0	0	0
Capitaux propres au 30 juin 2020	5 049	5 986	1 978	(9)	5 487	541	388	(30)	(2)	(8)	104	(108)	(261)	19 116	154	19 270
Augmentation de capital	0	(0)												0	0	0
Elimination des titres auto-détenus				7	1									8	0	8
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions					3									3	0	3
Distribution 2020 au titre du résultat 2019					0									0	(17)	(17)
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	(0)	0	7	4	0	0	0	0	0	0	0	0	11	(17)	(6)
Emissions et remboursement de TSSDI														0	0	0
Rémunérations des TSSDI					(56)									(56)	0	(56)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						(355)	211	31	15	110	(205)			(194)	6	(188)
Affectation en réserve du risque de crédit propre réalisé sur la période					0						(0)			0	0	0
Affectation en réserve du résultat de cession des instruments de capitaux propres à la JV par OCI NR réalisé sur la période					(13)					13				0	0	0
Variation des écarts actuariels IAS19 R												(6)		(6)	(0)	(6)
Résultat du 2 ^{ème} semestre 2020					26	(0)	0						362	362	30	392
Effet des acquisitions et des cessions (4)					(26)						0			(26)	(5)	(31)
Autres					20									20	(0)	20
Capitaux propres au 31 décembre 2020	5 050	5 986	1 978	(2)	5 417	185	599	1	13	114	(100)	(114)	101	19 229	167	19 396
Affectation du résultat de l'exercice 2020					101								(101)	0	0	0
Capitaux propres au 31 décembre 2020 après affectation du résultat	5 050	5 986	1 978	(2)	5 517	185	599	1	13	114	(100)	(114)	0	19 229	167	19 396
Augmentation de capital	3	(3)												0	0	0
Elimination des titres auto-détenus				(10)	(0)									(10)	0	(10)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions					(1)									(1)	0	(1)
Distribution 2021 au titre du résultat 2020					(189)									(189)	(46)	(235)
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	3	(3)	0	(10)	(190)	0	0	0	0	0	0	0	0	(200)	(46)	(246)
Emissions et remboursement de TSSDI					300									300	0	300
Rémunérations des TSSDI					(54)									(54)	0	(54)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						147	(49)	0	19	82	(9)			190	3	193
Affectation en réserve du risque de crédit propre réalisé sur la période					(2)						2			0	0	0
Affectation en réserve du résultat de cession des instruments de capitaux propres à la JV par OCI NR réalisé sur la période					0					(0)				0	0	0
Variation des écarts actuariels IAS19 R												13		13	0	13
Résultat du 1 ^{er} semestre 2021												629		629	31	660
Effet des acquisitions et des cessions (4)					(10)	3	(2)				(0)			(10)	(2)	(12)
Autres					1									1	2	2
Capitaux propres au 30 juin 2021	5 053	5 983	2 478	(11)	5 261	336	548	1	33	196	(108)	(101)	629	20 297	155	20 453

- (1) Primes d'émission, réserve légale, réserves statutaires, réserve des plus-values à long terme et autres réserves de Natixis ;
 (2) Autres instruments de capitaux propres émis : il s'agit des titres super subordonnés à durée indéterminée (cf. note 9.2)
 (3) Les variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat comptabilisées en capitaux propres (latentes et réalisées) sont communiquées en note 4.1.2.2 ;
 (4) Les effets au 31 décembre 2020 et 30 juin 2021 sur les capitaux propres part du groupe sont présentés en note 2.2.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse et des banques centrales ainsi que des soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie résultant de l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, à l'exception de ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et aux immeubles de placement.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions des participations consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles de placement, d'immeubles donnés en location simple et aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

En millions d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Résultat avant impôts	917	386
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	181	397
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
+/- Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	5 553	4 737
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(9)	(6)
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	(118)	(9)
+/- (Produit)/charges des activités de financement	35	69
+/- Autres mouvements	1 517	(782)
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	7 158	4 406
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	10 415	11 490
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(1 976)	(177)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(14 742)	(9 154)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers ⁽⁵⁾	144	(419)
- Impôts versés	(185)	(491)
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	(6 344)	1 249
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 730	6 040
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations ⁽¹⁾	15	88
+/- Flux liés aux immeubles de placement	24	61
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(71)	(384)
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(32)	(235)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽²⁾	(235)	(167)
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement ⁽³⁾	(64)	(147)
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(299)	(313)
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs destinés à être cédés ⁽⁴⁾	(95)	(235)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	225	(1 176)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 529	4 082
Flux de trésorerie nets des activités opérationnelles	1 730	6 041
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	(32)	(235)
Flux de trésorerie nets des activités de financement	(299)	(313)
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs destinés à être cédés	(95)	(235)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	225	(1 176)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	20 170	16 087
Caisse, Banques Centrales (actif & passif)	30 637	21 014
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(10 467)	(4 927)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	21 699	20 170
Caisse, Banques Centrales (actif & passif)	37 467	30 637
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(15 768)	(10 467)
Variation de la trésorerie nette	1 529	4 082

- (1) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations comprennent notamment :
- Les flux liés aux titres de participation consolidés pour -40,0 millions d'euros
 - Les flux liés aux titres de participations non consolidés pour +39,8 millions d'euros
 - Les flux liés aux actifs détenus jusqu'à l'échéance pour +15,0 millions d'euros ;
- (2) Les flux provenant ou à destination des actionnaires comprennent les dividendes versés à BPCE à hauteur de – 133,6 millions d'euros et ceux versés au hors groupe pour -101,6 millions d'euros ;
- (3) Les flux provenant des activités de financement se décomposent notamment de la manière suivante :
- intérêts payés sur les titres subordonnés pour -25 millions d'euros
 - rémunération des titres et emprunts super subordonnés inscrits en capitaux propres pour -38,7 millions d'euros ;
- (4) Correspond à la trésorerie des entités destinées à être cédées ;
- (5) Y compris les flux de trésorerie se rapportant aux passifs locatifs pour -100 millions d'euros au 30 juin 2021.



NOTE 1 – CADRE GENERAL

1.1 NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les comptes consolidés semestriels de Natixis au 30 juin 2021 comprennent un jeu d'états financiers résumés établis et présentés conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ces états résumés doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés au 31 décembre 2020 publiés dans le document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) le 9 mars 2021. Ils sont composés :

- du bilan ;
- du compte de résultat ;
- de l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global ;
- du tableau de variation des capitaux propres ;
- du tableau des flux de trésorerie nette;
- et d'une sélection de notes annexes.

Ils sont présentés avec un comparatif au 31 décembre 2020 et/ou au 30 juin 2020.

Pour mémoire :

- Natixis a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relative à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations, telle qu'adoptée par l'Union européenne, c'est-à-dire excluant certaines dispositions concernant la macro-couverture.
- Conformément au règlement du 3 novembre 2017 de la Commission européenne, Natixis en tant que conglomérat financier, a opté pour le report d'application de la norme IFRS 9 pour ses activités d'assurance, qui demeurent ainsi suivies sous IAS 39. Les entités concernées par cette mesure sont principalement : Natixis Assurances, BPCE Vie et ses fonds consolidés, Natixis Life, BPCE Prévoyance, BPCE Assurances et BPCE IARD. Ce report s'applique jusqu'à la date d'application de la nouvelle norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », sous conditions :
 - ✓ de ne pas transférer d'instruments financiers entre le secteur de l'assurance et les autres secteurs du conglomérat (à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le résultat pour les deux secteurs concernés par le transfert) ;
 - ✓ d'indiquer les entités d'assurance qui appliquent la norme IAS 39 ;
 - ✓ d'apporter des informations complémentaires spécifiques en notes annexes.

Natixis a ainsi pris les dispositions nécessaires pour interdire tout transfert d'instruments financiers, entre son secteur d'assurance et le reste du groupe, qui aurait un effet décomptabilisant pour l'entité cédante, cette restriction n'étant toutefois pas requise pour les transferts d'instruments financiers évalués en juste valeur par résultat par les deux secteurs impliqués. Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés semestriels de Natixis au 30 juin 2021 sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020 établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et détaillés dans la note 1 « Normes comptables appliquées » des comptes consolidés et annexes de l'exercice 2020 (présentés au chapitre 5.1 « *Eléments financiers - comptes consolidés et annexes* » du document d'enregistrement universel 2020).

Par ailleurs :

- Les impacts des décisions suivantes de l'IFRS IC sont en cours d'analyse :
 - Concernant la norme IAS 19 « Avantages du personnel », le comité d'interprétation des normes comptables IFRS (IFRS IC) a apporté, au mois d'avril 2021, des précisions sur l'allocation des avantages du personnel aux périodes de service dans le contexte d'un régime à prestations définies qui aurait les caractéristiques suivantes : à la date où ils atteignent l'âge de départ à la retraite, les salariés, s'ils sont toujours employés par l'entité à cette date, ont droit à une indemnité égale à un mois du dernier salaire pour chaque année de service. Cette indemnité est plafonnée à un nombre déterminé d'années consécutives de service au sein de l'entité. Dans ce cas, le Comité IFRS IC a précisé que la charge de la prestation est à allouer aux périodes couvrant uniquement les années de services précédant le départ en retraite, dans la limite du nombre d'années requises pour atteindre le plafond prévu selon les termes du régime. Cette décision de l'IFRSIC a été validée par l'IASB lors

de sa réunion de mai. Natixis a entrepris une analyse des effets, de cette décision sur l'évaluation de ses régimes à prestations définies.

- Concernant la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », le comité d'interprétation des normes comptables IFRS (IFRS IC) a apporté, au mois de mars 2021, des précisions sur la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel obtenu auprès d'un fournisseur dans le cadre d'un contrat SaaS (Software as a service). Cette décision a été validée par l'IASB lors de sa réunion d'avril 2021. Selon cette décision, les coûts de configuration ou de personnalisation ne sont généralement pas à comptabiliser en immobilisation incorporelle car l'entité qui supporte ces coûts ne contrôle pas le logiciel et les activités de configuration et de personnalisation ne créent pas une ressource qu'elle contrôle, distincte du logiciel. Dans la mesure où ces coûts ne répondent pas à la définition d'un actif incorporel, ils sont à comptabiliser en charge au moment où ces services de configuration et de personnalisation sont réalisés. Si le service de configuration et de personnalisation du logiciel peut être dissocié du droit d'accès au logiciel SaaS alors la charge est à étaler au fur et à mesure de la configuration et de la personnalisation du logiciel. Si, à l'inverse, le service de configuration et de personnalisation, est indissociable du droit d'accès au logiciel SaaS alors la charge est à étaler sur la durée du contrat SaaS. De plus, dans sa décision, le comité précise que si un paiement est réalisé en avance au titre de ces prestations, alors ce paiement est à comptabiliser à l'actif. Natixis a entrepris une étude des effets de cette décision.

- **La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance »** publiée par l'IASB le 18 mai 2017 et qui remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne.

Initialement applicable au 1^{er} janvier 2021 avec un comparatif au 1^{er} janvier 2020, cette norme ne devrait désormais entrer en vigueur qu'à compter du 1^{er} janvier 2023. En effet, lors de sa réunion du 17 mars 2020, le Board de l'IASB a décidé de reporter de deux ans son application. Il a également été décidé d'aligner l'échéance de l'exemption temporaire de la norme IFRS 9 pour les assureurs afin de coïncider avec l'application d'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023.

La norme IFRS 17 pose les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Valorisées aujourd'hui au coût historique, les obligations liées aux contrats devront être comptabilisées, en application de la norme IFRS 17, à la valeur actuelle. Pour cela, les contrats d'assurance seront valorisés en fonction des flux de trésorerie qu'ils vont générer dans le futur, en incluant une marge de risques afin de prendre en compte l'incertitude relative à ces flux. D'autre part, la norme IFRS 17 introduit la notion de marge de service contractuelle. Celle-ci représente le bénéfice non acquis par l'assureur et sera libérée au fil du temps, en fonction du service rendu par l'assureur à l'assuré. La norme demande un niveau de granularité des calculs plus détaillé qu'auparavant puisqu'elle requiert des estimations par groupe de contrats.

Ces changements comptables pourraient modifier le profil du résultat des activités d'assurance (en particulier celui de l'assurance vie) et introduire également plus de volatilité dans le résultat.

Les entités d'assurance du groupe BPCE se sont dotées de structures projet à la hauteur des changements induits par la norme et poursuivent les travaux de préparation : instruction et documentation des choix normatifs, modélisation, adaptation des systèmes et des organisations, production des comptes et stratégie de bascule, communication financière et conduite du changement.

1.2 Evènements significatifs

Natixis et Arch Capital Group Ltd. ont annoncé au cours de la période la réalisation du contrat de cession de 29,5% du capital de Coface.

À la suite de l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence et réglementaires compétentes, Natixis et Arch Capital Group Ltd ont annoncé le 10 février 2021 la réalisation de la cession par Natixis d'une participation de 29,5% dans le capital de Coface à Arch Financial Holdings Europe IV Limited, un affilié d'Arch Capital Group Ltd., au prix de 9,95€ par action (dividende attaché).

Natixis n'est plus représentée au conseil d'administration de Coface.



Suite à la remontée du cours de l'action depuis le 31 décembre 2020, le résultat constaté lors de la perte de l'influence notable s'élève à +7,3 millions d'euros.

Natixis détient désormais sa participation résiduelle de 12,7% (pour une juste valeur de 197,3 millions d'euros au 30 juin 2021) dans Coface comme une participation financière inscrite parmi les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Dépôt d'une offre publique d'achat simplifiée visant les actions Natixis.

Le 9 février 2021, BPCE S.A a annoncé son intention d'acquérir les actions du capital de Natixis S.A. qu'elle ne détenait pas (soit environ 29,3% au 31 décembre 2020), et de déposer une offre publique d'achat simplifiée (OPAS) auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Après l'obtention du visa de l'AMF sur la conformité de l'opération et des différentes autorisations réglementaires requises, l'offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions Natixis s'est déroulée du 4 juin jusqu'au 9 juillet inclus. A l'issue de l'OPAS, BPCE détient 91,80 % du capital et des droits de vote de Natixis (92,03 % en comptant les actions auto-détenues et accords de liquidité).

Conformément à l'avis de l'Autorité des marchés financiers (D&I n°221C1758 du 13 juillet 2021), BPCE a procédé, le 21 juillet 2021, au retrait obligatoire de toutes les actions Natixis qui n'avaient pas été apportées à l'offre publique, aux mêmes conditions financières que l'offre publique d'achat simplifiée, soit 4 euros par action de la société Natixis. En conséquence, du fait de la mise en œuvre réussie du retrait obligatoire, Natixis n'est, depuis le 21 juillet 2021, plus cotée en Bourse.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un projet industriel ambitieux au service du développement des métiers de Natixis et de la simplification de ses filières fonctionnelles.

Ce projet comporte un volet organisationnel qui pourrait notamment se traduire par :

- Le rattachement direct à BPCE des métiers Assurance et Paiement ;
- Le regroupement au sein d'un nouvel ensemble des métiers au service de la Grande Clientèle et Gestion d'actifs et de fortune.

Ce projet progresse selon son propre calendrier et pourrait se traduire par une mise en œuvre opérationnelle au premier trimestre 2022.

Ce projet n'a aucun impact sur les comptes consolidés de Natixis au 30 juin 2021, à l'exception de la constatation de frais directement en lien avec l'OPAS.

Lancement d'un programme de transformation et d'efficacité opérationnelle.

Natixis a annoncé le 5 novembre 2020, le lancement d'un programme de transformation et d'efficacité opérationnelle permettant de dégager environ 350 M€ d'économies de coûts pérennes à fin 2024 (~270 M€ de coûts exceptionnels associés sur la période), incluant notamment la transformation du métier actions de la Banque de grande clientèle.

Pour répondre aux enjeux auxquels elle est confrontée, Natixis continuera par ailleurs à faire évoluer son modèle opérationnel dans un objectif de compétitivité en s'appuyant sur ses expertises solides et diversifiées.

Cette logique d'anticipation, d'adaptation et de développement a conduit Natixis, depuis 2016, à organiser ses fonctions support autour de deux pôles d'activités en Europe : Paris et Porto. C'est dans la continuité de ce schéma d'organisation qu'un projet de développement du centre de Porto a été présenté fin janvier 2021 aux partenaires sociaux.

Ce dernier consiste à :

- poursuivre le développement à Porto des fonctions support qui y sont déjà implantées ;
- positionner à Porto une partie d'autres fonctions support.

Ce projet, permet aussi de confirmer la place de Porto comme un centre d'excellence et d'expertise.

La revue stratégique de l'activité dérivés actions a par ailleurs conduit à confirmer son importance pour Natixis



et à la repositionner sur les clients stratégiques tout en réduisant le niveau de risques.

Pour mettre en œuvre les différents volets de ces projets dans les meilleures conditions, un plan de mobilité interne et externe des ressources au sein des périmètres concernés a été proposé. Ce plan est ouvert depuis le 21 juin 2021 et repose sur 3 principes-clés suivants :

- Une priorité donnée à la mobilité interne ;
- L'absence de départs contraints ;
- Un accompagnement des projets de départ externe sur une base de strict volontariat.

En lien avec ce programme, Natixis a constitué dans les comptes du 30 juin 2021 une provision pour restructuration qui inclut les dépenses directement liées à la restructuration et représentative essentiellement d'une estimation de coûts sociaux et d'accompagnement, pour 16,2 millions d'euros (cf. note 4.11).

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Les comptes du 1^{er} semestre 2021 de Natixis, ont été examinés par le conseil d'administration du 3 août 2021.

Il n'est survenu aucun évènement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière de Natixis, à l'exception du retrait obligatoire de la cote des actions Natixis à la suite de la réussite de l'OPAS (cf. note 1.2 « Evènements significatifs »).

1.4 Recours à des estimations et au jugement dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers de Natixis exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations sur la base des informations disponibles susceptibles de faire appel au jugement d'experts. Cet exercice est rendu particulièrement difficile dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, celle-ci ayant des répercussions sans précédent, sur l'économie mondiale.

Les sources d'incertitude peuvent affecter la détermination des produits et charges du compte de résultat, l'évaluation des actifs, passifs du bilan et/ou certains éléments d'informations présentés dans les notes annexes. Ainsi, les résultats futurs de certaines opérations pourraient s'avérer significativement différents des estimations retenues pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2021, en particulier dans les circonstances actuelles d'extrême incertitude.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte en fonction des instruments concernés et des risques associés, du cours acheteur et vendeur de la position nette, des risques de modèles, des hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie des dérivés non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés, des risques de contrepartie et de paramètres. Les justes valeurs ainsi comptabilisées peuvent diverger des prix auxquels ces opérations seraient négociées en cas de cession effective sur le marché.

Les modèles de valorisation qui ont été utilisés pour l'évaluation d'instruments financiers non liquides sont présentés en note 5.4.

Les instruments de capitaux propres non cotés classés sous IFRS 9 dans les « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou parmi les « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont constitués en partie des titres de participation non consolidés. La juste valeur des titres de participation non cotés peut être obtenue notamment par application des méthodes de valorisation (du type multiple) ou DCF (actualisation des flux de trésorerie futurs). L'utilisation de ces méthodes conduit à faire au préalable certains choix et à retenir des hypothèses (notamment en matière de projections de flux futurs attendus et de taux d'actualisation).

- Dépréciations pour pertes de crédit attendues

Le modèle de dépréciation pour pertes de crédit attendues repose sur des paramètres et hypothèses qui

influent sur les provisions et corrections de valeur pour pertes. Ces paramètres et hypothèses, sont basés sur des données actuelles et/ou issues d'événements passés, et qui intègrent également des prévisions raisonnables et justifiables comme par exemple l'estimation et la pondération de scénarios économiques futurs. Natixis prend en compte également le jugement de ses experts pour l'estimation et l'application de ces paramètres et hypothèses.

L'environnement très incertain provoqué par la crise sanitaire sur l'économie mondiale a nécessité depuis 2020 une attention particulière pour définir des projections raisonnables et justifiables. Natixis s'est ainsi appuyé sur les différents communiqués publiés par l'ESMA, l'EBA, la BCE et l'IASB pour déterminer les pertes de crédit attendues dans le contexte de la crise de la COVID-19.

Dans cette perspective, Natixis a revu ses prévisions macro-économiques (forward looking) et les a adaptées afin de tenir compte du contexte particulier de la COVID-19 et des mesures de soutien à l'économie. Natixis a utilisé trois scénarios principaux pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 avec des projections à l'horizon 2023 :

- le scénario central a été mis à jour à partir des scénarios déterminés par ses économistes et validé par les instances de gouvernance de Natixis en décembre 2020. Ce scénario a été défini dans le cadre de la préparation du plan stratégique 2021-2024 ;
- un scénario pessimiste, correspondant à une réalisation plus dégradée des variables macro-économiques définies dans le cadre du scénario central ;
- un scénario optimiste, correspondant à une réalisation plus favorable des variables macro-économiques définies dans le cadre du scénario central.

À la suite du choc économique historique lié à la crise de la COVID-19 sur l'année 2020, le scénario central prévoit une forte reprise du PIB à partir de 2021, pour revenir progressivement dans les années suivantes à un rythme de long terme plus habituel de l'évolution de l'activité économique. L'activité économique retrouverait ainsi son niveau d'avant crise (2019) en 2023.

A noter que la dernière prévision issue du consensus (datant de mai 2021) inclut des prévisions plus favorables que celles retenues dans le scénario IFRS9 retenu. Les orientations optimistes pour la zone Amérique en 2021 se sont en effet accentuées ce semestre, contrairement à celles de l'Europe où les effets de la crise sanitaire du coronavirus ne se sont pas estompés. Les dépenses budgétaires massives du gouvernement et les perspectives de boom économique poussent les prévisions américaines vers la limite optimiste alors que les désaccords sur l'offre de vaccins et les nouveaux variants plus contagieux ont compliqué les perspectives.

Ainsi, en tenant compte à la fois de l'amélioration des perspectives économiques globales et de l'état de reprise de l'économie avec l'incertitude qui y est associée, Natixis a décidé de maintenir un poids significatif au scénario pessimiste, mais aussi d'augmenter le poids du scénario optimiste. Elle a donc retenu pour le calcul des provisions au 30 juin 2021 les pondérations suivantes des scénarii : pessimiste : 25 % - central : 60 % - optimiste : 15%.

Concernant l'ajustement sectoriel, il a été défini sur les probabilités de défaut (PD) s'appuyant sur l'appréciation de la notation des secteurs économiques à horizon 6-12 mois dont la PD moyenne « forward looking » pondérée du secteur, issue des matrices de transition, est comparée et ajustée pour converger vers la PD équivalente à l'anticipation de la notation du secteur.

- **Test de dépréciation des écarts d'acquisition**

L'ensemble des écarts d'acquisition a fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles elles sont rattachées.

La détermination des valeurs d'utilité a reposé principalement sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs des UGT (i.e. méthode Discounted Cash Flows (DCF)) tels qu'ils résultent des dernières prévisions de résultat des métiers réappréciées dans le contexte de la crise sanitaire.



Au 30 juin 2021, les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- Flux futurs estimés : données prévisionnelles issues des dernières prévisions de trajectoire pluriannuelle de résultat des métiers établies dans le cadre du plan stratégique de Natixis 2021-2024 (réalisées sur la base des scénarios validés par les instances en décembre 2020) ;
- Taux de croissance à l'infini : le taux à l'infini fixé à 2,5% pour toutes les UGT ;
- Taux d'actualisation au 30 juin 2021 : utilisation d'un taux différencié par UGT : 7,6% pour la Gestion d'actifs et de fortune (inchangé par rapport au 31 décembre 2020), 9,5% pour la BGC (inchangé par rapport au 31 décembre 2020), 7,9% pour l'Assurances (inchangé par rapport au 31 décembre 2020) et 6,7% pour les Paiements (inchangé par rapport au 31 décembre 2020).

Par ailleurs, et plus en détail, les taux d'actualisation ont été déterminés en prenant en compte :

- Pour les UGT Assurances et Paiements, le taux sans risque OAT 10 ans ;
- Pour les UGT Gestion d'actifs et de fortune et Banque de grande clientèle, la moyenne de l'OAT 10 ans et US 10 ans.

Pour la BGC, le fait que les écarts d'acquisition soient exclusivement issus de l'activité M&A a conduit à réaliser, en continuité des travaux menés en 2020, un exercice de valorisation sur le périmètre de cette seule activité avec une approche multi critères. L'exercice de DCF n'a pas mis en évidence de besoin de dépréciation des écarts d'acquisition relatifs à cette activité. Les résultats obtenus par l'application des méthodes des comparables boursiers et des transactions récentes viennent conforter cette analyse.

Ces tests n'ont conduit à constater aucune dépréciation au 30 juin 2021.

Une augmentation de 50 bp des taux d'actualisation et diminution de 50 bp des taux de croissance à l'infini (baisse des valeurs recouvrables de -5%) pour les UGT AWM, Assurances et Paiements ou pour l'exercice DCF sur le périmètre M&A ne conduirait pas à constater de dépréciation de ces différentes UGT.

La sensibilité aux hypothèses clés n'affecte pas de façon significative la valeur recouvrable des UGT.

- **Juste valeur des prêts et créances comptabilisés au coût amorti**

La juste valeur des prêts pour lesquels il n'existe pas de cotation est déterminée suivant la technique de l'actualisation des flux futurs. Le taux d'actualisation est fondé sur l'observation des taux pratiqués par l'établissement au cours de l'exercice pour des ensembles de prêts présentant des caractéristiques de risques similaires. Le regroupement des prêts par ensembles homogènes de risques a été opéré à partir d'études statistiques permettant d'identifier les critères ayant une incidence sur le niveau des « spread ». Natixis a également fait appel au jugement d'expert pour parfaire cette segmentation.

- **Passifs sociaux**

Natixis recourt à des actuaires indépendants pour le calcul de ses principaux engagements sociaux. Ces engagements sont déterminés au moyen d'hypothèses tel que le taux de croissance de salaires, les taux d'actualisation et les taux de rendement des actifs du régime. Ces taux d'actualisation et de rendement reposent sur les valeurs de taux de marché observés à la fin de chaque période de calcul (ex : courbe de taux des obligations Corporates AA pour le taux d'actualisation). Appliqués à des engagements long terme, ces taux induisent sur la valorisation un facteur d'incertitude.

- **Passifs relatifs aux contrats d'assurance**

Les provisions techniques des contrats d'assurance sont déterminées à partir d'hypothèses et d'estimations, pouvant entraîner des ajustements des montants comptabilisés au cours de la période suivante :

- o En prévoyance, les provisions pour sinistres reposent principalement sur la modélisation de la sinistralité observée ;
- o En assurance vie, les provisions techniques sont calculées à partir d'hypothèses conjoncturelles, financières, de tables d'expérience (mortalité, morbidité) et de lois comportementales (comportement des assurés en matière de rachats) ;
- o En assurance non-vie, les provisions techniques sont constituées par les provisions pour primes non acquises (fraction, calculée prorata temporis, des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire) et les provisions pour sinistres à payer correspondant aux sinistres, connus et inconnus, survenus mais non encore réglés à la clôture de

l'exercice.

- **Test de suffisance du passif**

Conformément à IFRS 4, les provisions techniques d'assurance sont calculées selon les méthodes prescrites par la réglementation locale. Un test de suffisance des passifs est réalisé afin de vérifier que les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Le test réalisé repose sur une modélisation stochastique ou déterministe des flux futurs actualisés. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en résultat.

- **Participation aux bénéfices différée**

Le taux de participation à retenir pour le calcul de la participation aux bénéfices différée est déterminé à partir des taux de distribution prévisionnels sur la durée du Plan à Moyen Terme et en cohérence avec le taux de distribution effectif du dernier exercice.

En situation de participation aux bénéfices différée active, un test de recouvrabilité est mené afin de vérifier que les besoins de liquidité survenant dans un environnement économique défavorable n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-value latente. Ce test de recouvrabilité repose sur des projections de flux de trésorerie s'appuyant sur différentes hypothèses économiques de collecte et de rachats historiques.

L'application du mécanisme de comptabilité reflet a conduit à reconnaître une participation aux bénéfices différées passive au 30 juin 2021 de 87%, inchangée par rapport au 31 décembre 2020, aucun test de recouvrabilité n'a donc été réalisé.

- **Impôts différés**

Par prudence, Natixis comptabilise un actif net d'impôt différé correspondant à sa capacité à générer des bénéfices imposables sur un horizon déterminé (10 ans maximum) alors même que les reports déficitaires sont imputables sur des durées bien supérieures (20 ans aux États-Unis pour les déficits fiscaux antérieurs au 1^{er} janvier 2018) ou sans limitation de durée en France et en Grande-Bretagne.

A cette fin, Natixis établit des business plans fiscaux à partir des plans à moyen terme des métiers.

- **Incertitudes relatives aux traitements fiscaux portant sur les impôts sur le résultat (IFRIC 23)**

Natixis reflète dans ses états financiers les incertitudes relatives aux traitements fiscaux retenus portant sur les impôts sur le résultat dès lors qu'elle estime probable que l'administration fiscale ne les acceptera pas. Pour apprécier si une position fiscale est incertaine et en évaluer son effet sur le montant de ses impôts, Natixis suppose que l'administration fiscale contrôlera tous les montants déclarés en ayant l'entière connaissance de toutes les informations disponibles. Elle base son jugement notamment sur la doctrine administrative, la jurisprudence ainsi que sur l'existence de rectifications opérées par l'administration portant sur des incertitudes fiscales similaires. Natixis revoit l'estimation du montant qu'elle s'attend à payer ou recouvrer auprès de l'administration fiscale au titre des incertitudes fiscales, en cas de survenance de changements dans les faits et circonstances qui y sont associés, ceux-ci pouvant résulter (sans toutefois s'y limiter), de l'évolution des législations fiscales, de l'atteinte d'un délai de prescription, de l'issue des contrôles et actions menés par les autorités fiscales.

- **Autres provisions**

Les provisions enregistrées au passif du bilan consolidé, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges, restructurations, amendes et pénalités.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, représentative d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé fiable. Pour la détermination de ce montant, Natixis est amenée à évaluer la probabilité de réalisation du risque. Il y a actualisation des flux dès lors que celle-ci présente un caractère significatif.



- Incertitudes liées à l'application de certaines dispositions du règlement BMR

Le règlement européen (UE) n°2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indice de référence (« le Règlement Benchmark » ou « BMR ») instaure un cadre commun visant à garantir l'exactitude et l'intégrité des indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers, ou comme mesure de la performance de fonds d'investissements dans l'Union européenne.

Le Règlement Benchmark a pour objet de réguler la fourniture d'indices de référence, la fourniture de données sous-jacentes pour un indice de référence et l'utilisation d'indices de référence au sein de l'Union Européenne. Il prévoit une période transitoire dont bénéficient les administrateurs notamment qui ont jusqu'au 1er janvier 2022 pour être agréés ou enregistrés. A compter de cette date, l'utilisation par des entités supervisées par l'UE d'indices de référence d'administrateurs non agréés ou non enregistrés (ou, s'ils ne sont pas situés dans l'UE, qui ne sont pas soumis à un régime équivalent ou autrement reconnus ou avalisés) sera interdite. Au titre de BMR, les indices de référence de taux d'intérêt EURIBOR, LIBOR et EONIA ont été déclarés comme étant des indices de référence d'importance critique.

- En zone euro, au cours du premier semestre 2019, les incertitudes relatives à la définition des nouveaux taux benchmark ont été en partie levées. En effet, les travaux pour proposer de nouveaux indices ont été finalisés pour l'EONIA qui, depuis le 1^{er} octobre 2019 et jusqu'au 31 décembre 2021, est devenu un tracker du taux €ster. Ce dernier se substituera à l'EONIA dit « recalibré » à compter du 3 janvier 2022.
- Concernant l'EURIBOR, la mise en œuvre d'une nouvelle méthodologie de calcul, reconnue par le régulateur belge conforme aux exigences prévues par le règlement Benchmark, visant à passer à un EURIBOR dit « Hybride », a été finalisée au mois de novembre 2019. A ce stade, une incertitude modérée, existe sur la pérennité de l'EURIBOR, celle-ci résultant du nombre limité de banques contribuant à la détermination de l'indice et sur la capacité à maintenir ou non la méthode hybride sur tous les tenors. Au mois de mai 2021, le groupe de travail européen sur les taux de référence alternatifs a publié des recommandations sur le contenu des clauses de fallback (disposition contractuelle prévoyant la disparition de l'indice initialement convenu entre les parties) des contrats indexés sur l'EURIBOR. Ces recommandations portent sur l'évènement déclenchant le remplacement du taux EURIBOR, sur le taux de remplacement et le spread d'ajustement qui trouveront à s'appliquer en cas de survenance de cet évènement. Dans sa publication, le groupe de travail recommande par catégorie d'instrument financier (hors dérivés couverts par les dispositions de protocole ISDA) une méthodologie de fallbacks en cascade privilégiant l'utilisation du taux €ster à terme et du spread tel que défini dans les dispositions ISDA afin d'éviter un éventuel transfert de valeur entre les parties.
- S'agissant du LIBOR, à ce stade, des taux alternatifs dits « risk free rates » ont été définis pour le LIBOR EUR, GBP, USD, CHF et JPY. D'autres taux alternatifs sont également envisagés. A ce stade, il n'y a pas de pratique de marché établie pour l'utilisation des nouveaux taux pour toutes les classes d'actifs et de passifs financiers. Le 5 mars 2021, la Financial Conduct Authority (FCA) – le régulateur britannique superviseur de l'ICE Benchmark Administration (IBA) qui est l'administrateur des LIBORs – a confirmé la cessation de la publication des LIBOR EUR, CHF, JPY et GBP immédiatement après le 31 décembre 2021. Celle du LIBOR USD cessera immédiatement après le 30 juin 2023 (sauf pour les tenors 1w et 2M qui cesseront le 31 décembre 2021).

En conséquence, les groupes de travail nationaux et les autorités recommandent à l'ensemble des acteurs d'anticiper l'arrêt de la publication de ces indices pour les nouvelles opérations (certains jalons ont d'ores et déjà été fixés par les autorités et groupes de place nationaux) et à mener une transition proactive du stock de contrats existants avant la disparition des indices de référence concernés, notamment en incluant des clauses de « fallback » dans les contrats concernés.

Enfin, pour un périmètre d'opérations non encore complètement déterminé mais qui devrait être limité, un éventuel encadrement législatif pourrait permettre soit le maintien de la référence LIBOR en utilisant un « LIBOR synthétique » - pour une période limitée dans le temps - soit la désignation par les autorités d'un taux de remplacement pour des contrats qui n'auraient pas pu faire l'objet d'une renégociation anticipée du taux de référence (notamment par l'inclusion de clauses de « fallback ») avant la disparition de l'indice. Les renégociations pourront intervenir de façon bilatérale ou en masse selon les classes d'actifs. Ainsi, pour les dérivés, l'adhésion à un protocole (ISDA 2020 IBOR Fallbacks Protocol) permet de simplifier la mise à jour des contrats cadre avec l'ensemble des autres parties adhérentes pour la plupart des opérations.

Dès le premier semestre 2018, Natixis s'est dotée d'une structure projet chargée d'anticiper les impacts associés à la réforme des indices de référence, d'un point de vue juridique, commercial, financier, risque, système et comptable. Une gouvernance impliquant les 4 métiers de Natixis a été mise en place pour analyser les aspects opérationnels.

Au cours de l'année 2019, les travaux se sont concentrés sur la réforme de l'Euribor, la transition de l'Eonia vers l'€STR et le renforcement des clauses contractuelles quant à la cessation d'indices.

En 2020, s'est ouverte une phase, plus opérationnelle autour de la transition et la réduction des expositions aux taux de référence susceptibles de disparaître. Elle inclut les travaux préparatoires à l'utilisation des nouveaux indices, l'identification et la mise en place de plans de remédiation du stock ainsi qu'une communication active avec les clients de la banque.

En 2021, concernant les produits dérivés, le processus de remédiation des contrats des dérivés, s'est vu accéléré avec l'entrée en vigueur, le 25 janvier 2021, du Supplément 70 aux 2006 ISDA Définitions (appelé « ISDA IBOR Fallbacks Supplement ») et de nouvelles définitions de taux FBF visant à prévoir explicitement – pour les transactions futures – des taux de repli à la suite de la disparition annoncée des LIBORS. L'entrée en vigueur à cette même date de l'ISDA 2020 IBOR Fallbacks Protocol, auquel Natixis a adhéré le 21 décembre 2020, permet par ailleurs d'appliquer les mêmes clauses de repli au stock d'opérations en cours avec les autres adhérents à ce protocole. Les chambres de compensation ont, de plus, prévu une bascule des produits clearés vers les taux sans risque, risk free rates ou « RFRs » (hors LIBOR USD) avant la fin d'année 2021. Natixis, de manière proactive, sollicite ses clients afin de remédier les transactions dans les mêmes conditions que les chambres de compensation. Pour les dérivés structurés, la publication le 13 mai 2021 des Suppléments 74, 75 et 76 aux 2006 ISDA Définitions, qui permettent une utilisation plus large des taux sans risques (« RFRs ») comme taux de référence dans les opérations, a contribué à nourrir les réflexions des intervenants de marché. Natixis engagera les remédiations au fur et mesure que les pratiques de marché prendront forme.

S'agissant des prêts indexés sur le LIBOR GBP, CHF, YEN et USD (pour les ténors 1 semaine et 2 mois), les actions de remédiation ont été lancées au mois de juin 2021, avec une approche différenciée selon le rôle de Natixis (agent ou participant) et la nature du financement octroyé (prêt syndiqué ou conclu en bilatéral). Depuis le 31 mars 2021, sauf exception, les prêts indexés sur le LIBOR GBP, CHF, YEN et EURO avec une échéance au-delà du 31 décembre 2021 ne sont plus accordés par le groupe Natixis. Pour les prêts indexés en USD, une double cotation avec un taux alternatif au LIBOR USD est systématiquement proposée. Concernant les émissions de titres opérées par Natixis, les programmes d'émission indexés sur un taux IBOR, ont fait l'objet d'une révision afin d'intégrer des clauses de fallback robustes. En 2021 seront remédiées en priorité les émissions indexées sur les LIBOR non USD. Les émissions indexées sur le LIBOR USD seront remédiées à compter de 2022. Concernant les opérations de titrisation, les remédiations ont démarré, hors LIBOR USD pour lequel, l'émergence d'un nouveau standard de marché est toujours attendu.

La transition vers les taux de référence expose le Groupe Natixis à divers risques, en particulier :

- Le risque de conduct susceptible de résulter d'une asymétrie d'information et de traitement des clients de Natixis. Pour se prémunir de ce risque, Natixis a engagé des actions de formation des collaborateurs aux enjeux de la transition des indices, des campagnes de communication clients et l'application d'un plan de contrôle ;
- Le risque juridique visant le stock de transactions pour lequel, les clients n'adopteraient pas les actions correctives de clauses de repli proposées par le marché et/ou Natixis. Les équipes Natixis suivent activement les initiatives législatives au sein des différentes juridictions visant à recommander des taux successeurs ;
- Les risques opérationnels liés aux modifications des systèmes informatiques requises pour gérer les nouveaux taux ainsi que les migrations de transactions. Les équipes projet s'assurent du respect des plannings d'implémentation pour les systèmes impactés ;
- Le risque financier potentiel lors de la remédiation du stock de produits indexés LIBOR en RFRs. Des travaux de simulation et de mise à jour des taux de cession interne sont suivis directement par la Direction Générale ;
- Les risques de valorisation liés à la volatilité des prix résultant du passage aux taux de référence alternatifs, à l'utilisation d'une nouvelle structure à terme, ces risques ayant des effets sur les méthodologies de gestion du risque et les modèles de valorisation.



Concernant les aspects comptables :

- des amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 ont été publiés par l'IASB au mois de septembre 2019 sur les sujets liés à la couverture. Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 9 prévoient des exceptions applicables de façon temporaire aux exigences prévues par ces normes en matière de comptabilité de couverture, tandis que les amendements à la norme IFRS 7 exigent, pour les relations de couverture auxquelles sont appliquées ces exceptions, des informations sur l'exposition des entités à la réforme IBORs, sur leur façon de gérer la transition aux taux de référence alternatifs ainsi que sur les hypothèses ou jugements importants qu'elles ont retenus pour appliquer ces amendements. L'objectif visé par l'IASB, au travers de ces amendements, est de permettre aux entités d'éviter la rupture de relations de couverture résultant des incertitudes associées à la réforme IBORs pendant la période précédant la transition aux taux de référence alternatifs. Natixis considère que tous ses contrats de couverture qui ont une composante BOR ou EONIA sont concernés par la réforme et peuvent ainsi bénéficier de ces amendements tant qu'il existe une incertitude sur les modifications contractuelles à effectuer du fait de la réglementation sur l'indice de substitution qui trouvera à s'appliquer ou pendant la période d'application de taux provisoires. La quasi-totalité des swaps de taux d'intérêt utilisés dans le cadre d'une relation de couverture est indexée sur un indice EURIBOR, EONIA ou LIBOR USD (les dérivés de couverture indexés sur le LIBOR USD étant pour l'essentiel conclus face à la chambre de compensation LCH CLearnet Ltd). En dépit des annonces publiées au cours du 1^{er} semestre 2021 (cf. supra), le Groupe Natixis considère que des incertitudes subsistent pour ces indices quant à l'intégration / modification des clauses de fallback et également en raison de l'émergence d'indices autres que le SOFR susceptibles de se substituer au LIBOR USD. La Financial Conduct Authority (FCA) pourrait, en outre, accélérer la cessation de l'indice et le rendre effective avant le 31 décembre 2021 ou le 30 juin 2023, si la liquidité du LIBOR diminue ;
- l'IASB a publié le 27 août 2020, un texte pour traiter des sujets découlant du remplacement des taux benchmark par leur taux de référence alternatif. Ce texte vise à amender les dispositions des normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur les modifications des actifs financiers et passifs financiers (y compris les dettes liées aux contrats de location) en lien ou non avec la mise en force de clauses contractuelles existantes (ie clauses de « fallback »), la comptabilité de couverture et les informations à publier. Ce texte a été adopté par la Commission européenne le 13 janvier 2021 et a été appliqué par anticipation dans les comptes du 31 décembre 2020.

De façon plus détaillée, ces derniers prévoient notamment :

- Concernant les modifications des actifs et passifs financiers directement induites par la réforme et pour lesquelles la base de calcul des cash flows contractuels est économiquement équivalente à la base de calcul utilisée immédiatement avant modification, d'appliquer des dispositions prévues par les normes IFRS 9 et IFRS 16 pour ré-estimer les cash flows des instruments financiers indexés sur un taux variable. Cela signifie, pour les actifs et passifs financiers (hors dettes de location) une révision prospective du taux d'intérêt effectif et, pour les passifs financiers relatifs aux contrats location, une révision prospective de la dette de loyer incluant une modification du taux d'actualisation pour tenir compte du passage au taux de référence alternatif. L'application de ces dispositions sera ainsi sans effet, en date de transition, sur le compte de résultat ;
- Concernant la comptabilité de couverture, l'introduction de nouvelles exceptions aux critères d'application de la comptabilité de couverture prévus par les normes IFRS 9 et IAS 39, visant à éviter la rupture de relations de couverture ;
- Concernant les informations à publier, la communication d'informations sur la nature et l'étendue des risques associés à la réforme IBOR auxquelles les entités sont exposées, pour le périmètre de l'ensemble des instruments financiers.

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers par indice devant faire l'objet d'une transition dans le cadre de la réforme des indices. Les données présentées sont issues des bases de gestion ALM et concernent les instruments financiers indexés sur le LIBOR USD (hors LIBOR USD 1 semaine et 2 mois) dont la maturité excède le 30 juin 2023 et les instruments financiers dont la maturité excède le 31 décembre 2021 quand ils sont indexés sur les autres indices affectés par la réforme. Par ailleurs, il a été tenu compte des conventions suivantes pour la réalisation de ce tableau :

- Les actifs financiers et passifs financiers hors dérivés sont présentés sur la base de leur nominal (capital restant dû), hors provisions, exception faite des titres à taux fixe (hors émissions) qui ont été reportés, valorisation incluse ;
- Les dérivés sont présentés sur la base de leur notionnel au 30 juin 2021 ;



- Les opérations de pension sont ventilées par indice EONIA, EURIBOR et LIBOR avant compensation comptable ;
- Pour les dérivés comprenant une jambe emprunteuse et une jambe prêteuse, chacune exposée à un taux de référence, les deux jambes ont été reportées en note annexe pour effectivement refléter l'exposition de Natixis aux taux de référence sur ces deux jambes ;
- Les actifs et passifs financiers à vue sont exclus des expositions présentées, leur maturité ayant été en effet, considérée comme étant antérieure au 31 décembre 2021 ou au 30 juin 2023 (pour le LIBOR USD hors LIBOR USD 1 semaine et 2 mois).

	En millions d'euros	Actifs financiers	Passifs financiers	Dérivés (notionnels)
EURIBOR - Euro Interbank Offered Rate	Euro Short-Term Rate (€ster)	39 098	19 509	2 086 885
EONIA - Euro OverNight Index Average	Euro Short-Term Rate (€ster)	1 577	915	169 418
LIBOR - London Interbank Offered Rate - GBP	Reformed Sterling Overnight Index Average (SONIA)	997	0	179 915
LIBOR - London Interbank Offered Rate - CHF	Swiss Average Rate Overnight (SARON)	127	0	29 152
LIBOR - London Interbank Offered Rate - JPY	Tokyo Overnight Average (TONA)	152	1 153	129 192
LIBOR - London Interbank Offered Rate - EUR	Euro Short-Term Rate (€ster)	237	0	602
LIBOR - London Interbank Offered Rate - USD 1 semaine - 2 mois	Secured Overnight Financing Rate (SOFR)	595	0	0
LIBOR - London Interbank Offered Rate - USD hors tenors 1 semaine - 2 mois ⁽¹⁾	Secured Overnight Financing Rate (SOFR)	13 909	5 092	1 271 415
	Total	56 693	26 669	3 866 578

(1) Actifs financiers, passifs financiers et dérivés indexés sur le LIBOR USD hors tenors 1 semaine ou 2 mois ayant une maturité supérieure au 30 juin 2023.



NOTE 2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 Évolution du périmètre de consolidation depuis le 1^{er} janvier 2021

Les principales évolutions de périmètre intervenues depuis le 1^{er} janvier 2021 sont les suivantes :

2.1.1 Banque de Grande Clientèle

▪ Variation du pourcentage d'intérêts

- Le taux de détention de Peter J. Solomon Company LP et Peter J. Solomon Securities Company LLC est passé de 51% à 53,28% suite aux rachats d'actions aux fondateurs intervenus aux 1^{er} et au 2^{ème} trimestres 2021.

2.1.2 Gestion d'Actifs et de Fortune

▪ Entrées de périmètre

- Dans le cadre de son activité de distribution internationale, Natixis IM a constitué au 1^{er} trimestre 2021 une nouvelle entité, Natixis Investment Managers UK (Funds) Limited (UK), LLC, destinée au support opérationnel des fonds d'investissement au Royaume-Uni ;
- Création au 1^{er} trimestre 2021 par Loomis Sayles d'une nouvelle société au Pays-Bas, Loomis Sayles (Netherlands) B.V, afin de pérenniser son implantation et d'accélérer son développement en Europe ;
- Afin d'accélérer son développement en Asie, la société américaine AEW Capital Management a créé au 1^{er} trimestre 2021 une nouvelle filiale en Corée du Sud, AEW Korea LLC ;
- Création au 1^{er} trimestre 2021 par AEW Capital Management de deux nouvelles filiales au Luxembourg (AEW VIA IV GP Partners S.à r.l et AEW APREF GP S.à r.l. qui interviennent dans la gestion de deux fonds d'investissement (AEW Value Investors Asia IV et AEW Asia Pacific Real Estate Fund).

▪ Sorties de périmètre

- La société AEW Senior Housing Investors Inc, qui intervenait dans la gestion du fonds non consolidé AEW Senior Housing Investors d'AEW Capital Management a été dissoute et déconsolidée au 1^{er} trimestre 2021 ;
- Déconsolidation au 2^{ème} trimestre 2021 de Natixis Formation Epargne Financière suite à la liquidation de l'entité qui était en gestion extinctive depuis plusieurs arrêts.

▪ Variations du pourcentage d'intérêts

- Conformément aux dispositions du pacte d'actionnaires instaurant la mise en place de la société des cadres, dont la création est intervenue en décembre 2016, le pourcentage d'intérêt de cette structure dans DNCA Finance est passé de 15% à 13% au 1^{er} janvier 2021. A la suite de cette opération, le taux d'intérêt de DNCA Finance et de ses filiales est de 87% ;
- A la suite de mouvements au sein du capital d'Ossiam concernant les managers de l'entité, le taux de détention de NIM est passé de 74,7% à 70,8% au 1^{er} trimestre 2021 ;
- Le taux de détention d'Investors Mutual Limited est passé de 52% à 71,7% suite au rachat au 2^{ème} trimestre 2021 d'une partie des parts détenues par les managers de l'entité dans le cadre de l'exercice de puts ;
- Au cours du 2^{ème} trimestre 2021, de nouvelles souscriptions ont été réalisées dans le fonds Thematics Subscription Economy Fund par des investisseurs externes, faisant diminuer le taux d'emprise de NIM de 57% à 44%. Le fonds reste néanmoins consolidé du fait du dépassement des seuils.



2.1.3 Assurances

- Entrée de périmètre

- Consolidation au 2^{ème} trimestre 2021 du fonds FRUCTI ACTIONS France C suite au dépassement des seuils.

2.1.4 Paiements

- Variations du pourcentage d'intérêts

- Au cours du 1^{er} trimestre 2021, le taux de détention d'Alter CE (Comitéo) est passé de 70% à 100% suite au rachat d'actions aux fondateurs ;
- Au cours du 2^{ème} trimestre 2021, le taux de détention de Payplug est passé de 99,44% à 99,72% suite au rachat d'actions aux fondateurs.

2.1.5 Coface

- Sortie de périmètre

- La cession par Natixis d'une participation de 29,5 % dans Coface a été réalisée le 10 février 2021.

2.2 Effets des acquisitions et des cessions

Les effets des acquisitions et des cessions sont les suivants au 31 décembre 2020 :

- Concernant les puts sur minoritaires existants en début d'exercice à hauteur de +19,1 millions d'euros. Ces effets sont liés à la variation de juste valeur de ces puts sur la période pour +13,7 millions d'euros, générée par la réévaluation à la baisse de la dette financière pour +16,1 millions d'euros, dont +19,4 millions d'euros sur le pôle AWM (dont notamment +7,8 millions d'euros sur Dorval Finance et +10,2 millions d'euros sur IML), et à hauteur de -2,4 millions d'euros par les effets de la désactualisation de cette dette financière. Le transfert de la variation positive de la quote-part des situations nettes minoritaires de ces entités représentatives de ces puts est de +5,4 millions d'euros sur la période ;
- Les nouveaux puts sur minoritaires sur la période représentent -18,1 millions d'euros. Dans le cadre du rapprochement des activités de gestion de taux et assurantielles de Natixis IM et de La Banque Postale AM, une grande partie des activités de LBP AM ont été apportées à Ostrum au 4^{ème} trimestre 2020. A la suite de cet apport d'actifs, Natixis IM conserve 55% du capital d'Ostrum, tandis que La Banque Postale détient 45% du capital, Natixis ayant accordé un put à ces derniers. L'effet dans les capitaux propres de -18,1 millions d'euros correspond à la différence entre la valorisation du put (79,5 millions d'euros) et les minoritaires du nouvel ensemble (61,4 millions d'euros) ;
- Les variations de pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle sur les entités consolidées à hauteur de +11,4 millions d'euros correspondant principalement au résultat de dilution suite à la cession réalisée au 4^{ème} trimestre 2020 de 45% d'Ostrum à La Banque Postale AM pour +11,8 millions d'euros ;
- Le recyclage en réserves des écarts actuariels résultant de l'application de la norme IAS19R en lien avec la perte de contrôle de Coface pour -10,9 millions d'euros.

Les effets des acquisitions et des cessions sont les suivants au 30 juin 2021 :

- Concernant les puts sur minoritaires existants en début d'exercice à hauteur de -4,8 millions d'euros. Ces effets sont liés à la variation de juste valeur de ces puts sur la période pour -3,5 millions d'euros, générée par la réévaluation à la baisse de la dette financière pour +3,5 millions d'euros principalement sur le pôle AWM pour +2,3 millions d'euros (dont +2,8 millions d'euros sur AEW, -4,1 millions d'euros sur Flextone Partners, +2,4 MILLIONS D'EUROS sur IML et +1,2 millions d'euros sur Thematics), +1,4 millions d'euros sur le pôle BGC concernant PJSC et -0,3 millions d'euros sur le pôle Paiement concernant Alter CE



(Comité), et -7 millions d'euros générée par l'effet désactualisation de cette même dette financière (dont -6,3 millions d'euros sur le pôle AWM et -0,7 millions d'euros sur les entités de la BGC). Le transfert de la variation négative de la quote-part des situations nettes minoritaires de ces entités représentatives de ces puts est de -1,3 millions d'euros sur la période ;

- La comptabilisation de nouveaux puts sur minoritaires pour -9,6 millions d'euros sur l'entité Vauban Infrastructure Partners. Le transfert de la variation positive de la quote-part de situation nette minoritaires de cette entité représentative du put est de +3,7 millions d'euros sur la période ;
- Le recyclage en réserves des écarts actuariels résultant de l'application de la norme IAS19R en lien avec la perte de contrôle de Coface pour +0,2 millions d'euros.

2.3 Entités destinées à être cédées

Le total des actifs et des passifs des entités contrôlées destinées à être cédées dans le délai maximum de douze mois et pour lesquelles Natixis a initié la recherche active d'un acquéreur, constitue des actifs et passifs non courants présentés de manière distincte sur deux lignes spécifiques du bilan consolidé.

Un groupe destiné à être cédé peut-être un groupe d'UGT, une UGT ou une partie d'UGT. Le groupe peut inclure des actifs et des passifs de l'entité y compris des actifs courants, des passifs courants ainsi que des actifs exclus des dispositions de la norme IFRS 5 en matière d'évaluation. Dès lors qu'un actif non courant dans le périmètre d'IFRS 5 en matière d'évaluation, fait partie d'un groupe destiné à être cédé, les dispositions de la norme IFRS 5 en matière d'évaluation s'appliquent au groupe dans son ensemble, de sorte que le groupe est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur nette des coûts de cession.

Natixis a engagé au 4^{ème} trimestre 2020 des négociations concernant la cession de l'intégralité de sa participation dans l'entité H2O, soit 50,01% du capital. Un protocole d'accord a été signé le 29 janvier 2021. En juin 2021, Natixis a annoncé le report de la cession de l'entité H2O à la suite des échanges engagés avec les autorités réglementaires. Natixis et H2O poursuivent leurs travaux en vue d'amender le projet de transaction dans l'objectif de dénouer leur partenariat.

Compte tenu des éléments indiqués supra, Natixis a maintenu au 30 juin 2021, la consolidation par intégration globale de l'entité et présenté, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* », les actifs et passifs de cette entité de façon regroupée sur deux postes distincts du bilan : « *Actifs non courants destinés à être cédés* » et « *Passifs non courants destinés à être cédés* ».



NOTE 3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Marge d'intérêt

Les postes « Intérêts et produits assimilés et intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres de dettes comptabilisés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » et « coût amorti », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti donnent lieu à la comptabilisation d'intérêts calculés sur la base du Taux d'intérêt effectif (TIE).

Ce poste comprend également les intérêts des instruments dérivés de couverture.

De plus, les produits d'intérêts comprennent les intérêts des instruments de dettes non basiques non détenus dans un modèle de transaction (classés par défaut en instruments à la juste valeur par résultat).

Au 30 juin 2021, les intérêts négatifs sur les actifs financiers sont présentés parmi les « Intérêts et charges assimilés » ; les intérêts négatifs sur les passifs financiers sont présentés parmi les « Intérêts et produits assimilés ». Au 30 juin 2020, les intérêts négatifs sur les actifs financiers étaient englobés dans les « Intérêts et produits assimilés » pour présenter un solde net ; les intérêts négatifs sur les passifs financiers étaient enregistrés parmi les « Intérêts et charges assimilés »

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2021			1 ^{er} semestre 2020		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Actifs et passifs financiers au cout amorti	1 051	(364)	687	1 238	(807)	431
Banque Centrale	13	(46)	(33)	63	(18)	45
Intérêts sur titres	42	(41)	1	57	(52)	5
Créances, prêts et emprunts	995	(224)	772	1 118	(371)	748
Sur les établissements de crédit	210	(157)	53	116	(262)	(146)
Sur la clientèle	783	(67)	716	1 000	(108)	892
Location financement	2		2	2		2
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(47)	(47)		(360)	(360)
Passifs locatifs		(5)	(5)		(7)	(7)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	11		11	39		39
Intérêts sur titres	10		10	39		39
Prêts ou créances	1		1			
Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	34		34	36		36
Prêts ou créances	18		18	21		21
Intérêts sur titres	15		15	15		15
Instruments dérivés de couverture	131	(196)	(66)	149	(205)	(56)
Total ⁽¹⁾	1 226	(560)	666	1 463	(1 012)	451

(1) Au 30 juin 2021, les intérêts négatifs des actifs et passifs financiers s'élèvent respectivement à – 42 millions d'euros et 132,9 millions d'euros.

3.2 Commissions nettes

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

Les commissions de fiducie ou d'activité analogues sont celles qui conduisent à détenir ou à placer des actifs au nom de particuliers, de régimes de retraite, ou d'autres institutions. La fiducie recouvre notamment les activités de gestion d'actif et de conservation pour compte de tiers.

Pour certains fonds gérés par les affiliés de Natixis Investment Managers, il est prévu, par des dispositions contractuelles reprises dans leurs prospectus, de rémunérer l'éventuelle surperformance du fonds par le versement d'une commission dite « commission de performance ».

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2021			1 ^{er} semestre 2020		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Opérations avec les établissements de crédit	3	(20)	(17)	4	(12)	(9)
Opérations avec la clientèle	305		305	240	11	251
Opérations sur titres	32	(77)	(45)	43	(113)	(70)
Opérations sur moyens de paiement	262	(31)	231	223	(32)	192
Prestations de services financiers	88	(269)	(182)	91	(257)	(166)
Opérations de fiducie ⁽¹⁾	1 719		1 719	1 618		1 618
Commissions sur engagements de financement, de garantie, de titres, d'instruments dérivés	196	(72)	125	154	(61)	93
Autres ⁽²⁾	55	(622)	(567)	50	(560)	(510)
Total	2 660	(1 092)	1 569	2 423	(1 024)	1 399

(1) Dont commissions de performance pour 71 millions d'euros dont 55 millions d'euros pour la zone Europe et 16 millions d'euros pour l'Amérique du nord au 30 juin 2021 contre 71 millions d'euros dont 63 millions d'euros pour la zone Europe et 8 millions d'euros pour l'Amérique du nord au 30 juin 2020 ;

(2) Dont des commissions nettes de -618 millions d'euros au 30 juin 2021 contre -552 millions d'euros au 30 juin 2020 concernant les activités d'assurance, dont les produits correspondant sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance ».

3.3 Gains ou pertes sur actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur les actifs et passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction, à la juste valeur sur option ou devant être évalués à la juste valeur. Ce poste comprend également les intérêts générés par ces instruments, à l'exception de ceux présentés en marge d'intérêts.

La ligne « Dérivés de couverture » comprend les variations de juste valeur des dérivés, intérêts exclus, classés en couverture de juste valeur, ainsi que la réévaluation symétrique des éléments couverts. Elle enregistre également la part « inefficace » des couvertures de flux de trésorerie.

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020
Gains nets sur les actifs et passifs financiers hors dérivés de couverture	797	359
Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ⁽²⁾	1 593	(652)
dont Instruments Dérivés hors couverture	(3 609)	4 233
Gains et pertes nets sur les actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le résultat	127	(144)
Gains et pertes nets sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option	(963)	1 109
Autres	39	46
Dérivés de couverture et variation de l'élément couvert	(2)	7
Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)	(12)	0
Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)	9	7
Variation de la couverture de juste valeur	87	(103)
Variation de l'élément couvert	(78)	110
Total ⁽¹⁾	795	366

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts

(2) La ligne « Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction » inclut :

- Les réfections appliquées à la juste valeur des CDS conclus avec les monolines : une diminution du stock de réfaction est enregistrée au 1^{er} semestre 2021 pour 12,7 millions d'euros contre une augmentation du stock de réfaction de 15,9 millions d'euros (charge) au cours 1^{er} semestre 2020 (hors impact change), portant le stock total de réfaction à 17,1 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 41 millions d'euros au 30 juin 2020 ;
- Au 30 juin 2021, un ajustement de valeur constaté sur la valorisation passive des dérivés au titre du risque de crédit propre (DVA) de 2,4 millions d'euros (charge) contre un produit de 17,7 millions au 30 juin 2020. Par ailleurs, l'ajustement de valeur concernant l'évaluation du risque de contrepartie (CVA) des actifs financiers est de 18,9 millions d'euros (produit) au 30 juin 2021 contre une charge de 110,2 millions d'euros au 30 juin 2020 ;
- L'ajustement du coût de financement (« Funding Valuation Adjustment » FVA) inclus dans la valorisation des dérivés non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés est également enregistré sur cette ligne pour un montant de 5,9 millions d'euros (charge) au 30 juin 2021 contre 45,2 millions d'euros (charge) au 30 juin 2020.

3.4 Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente les gains et pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres comptabilisés en résultat net au cours de la période. Ils comprennent essentiellement :

- les résultats de cession des instruments de dettes nets des effets de couverture ;
- les dividendes des instruments de capitaux propres.

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020
Gains nets sur les instruments de dettes	13	9
Gains nets sur les instruments de capitaux propres (dividendes)	50	22
Total	63	31

Les gains et pertes latents comptabilisés au cours de la période sont présentés dans l'état du « résultat net et des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

3.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti

Ce poste comprend les plus et moins-values résultant de la décomptabilisation de titres de dette ou des prêts et créances comptabilisés au coût amorti, y compris les effets de couverture.

Les gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti comprennent notamment, au 30 juin 2021, les pertes constatées suite aux cessions de prêts au coût amorti pour -3,7 millions d'euros (-4,8 millions d'euros au 30 juin 2020) et les gains constatés suite aux cessions de titres de dettes au coût amorti (neutre sur le 1^{er} semestre 2021 contre +1,5 million d'euros au 30 juin 2020).

3.6 Autres produits et charges

Les produits et charges des autres activités recouvrent notamment les produits et charges accessoires sur la location financement et les produits et charges sur les immeubles de placement.

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2021			1 ^{er} semestre 2020		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations de location simple	17		17	18		18
Autres produits et charges accessoires	78	(119)	(41)	103	(95)	8
Total ⁽¹⁾	95	(119)	(24)	121	(95)	26

(1) Dont la Contribution des assureurs au fonds de solidarité des TPE dans le cadre de la crise de la COVID19 pour -13,9 millions d'euros au 30 juin 2020.

3.7 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets des refacturations, les charges sociales ainsi que les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à prestations définies) ou encore les paiements sur base d'actions, conformément à la norme IFRS 2.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et les services extérieurs.



En millions d'euros		1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020
Frais de personnel	Salaires et traitements	(1 307)	(1 179)
	<i>dont paiements en actions</i> ⁽¹⁾	(26)	(8)
	Avantages de retraite et autres avantages à long terme	(85)	(78)
	Charges sociales	(360)	(268)
	Intéressement et participation	(84)	(37)
	Impôts et taxes liés aux rémunérations	(62)	(58)
	Autres	(18)	(4)
Total Frais de personnel		(1 916)	(1 624)
Autres charges d'exploitation	Impôts et taxes ⁽²⁾	(199)	(259)
	Services extérieurs	(871)	(787)
	Autres	(13)	(6)
Total Autres charges d'exploitation		(1 083)	(1 052)
Total		(2 999)	(2 676)

(1) Le montant de l'étalement comptabilisé sur le 1^{er} semestre 2021, concernant les plans de fidélisation et de performance, comprend une charge de 26 millions d'euros (contre 4 millions d'euros au 30 juin 2020) pour la partie de la rémunération réglée en trésorerie et indexée sur la valeur de l'action Natixis et un produit de 0,1 million d'euros (contre une charge 3,3 millions d'euros au 30 juin 2020) pour la partie de la rémunération réglée en actions Natixis ;

(2) Dont la Contribution au fonds de résolution unique (FRU) de 136,8 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 165,2 millions d'euros au 30 juin 2020 ;

3.8 Coût du risque

Ce poste comprend principalement les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation du risque de crédit tel que défini par IFRS 9 :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - créances résultant de contrats de location ;
 - engagements de financements et de garanties donnés ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés.
- les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Ce poste enregistre également les dépréciations constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré enregistrés en actifs financiers à la juste valeur par le résultat pour un montant de 5,2 millions d'euros au 31 juin 2021 contre 22,3 millions d'euros au 30 juin 2020.

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2021					1 ^{er} semestre 2020				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	Net	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	(237)	202	(0)	0	(35)	(141)	129	(0)	0	(12)
Engagement par signature non dépréciés - Pertes de crédit attendues à 12 mois	(51)	44	0	0	(6)	(26)	17	0	0	(9)
Engagement par signature non dépréciés - Pertes de crédit attendue à maturité	(133)	117	0	0	(16)	(93)	75	0	0	(18)
Engagement par signature déprécié - Pertes de crédit attendue à maturité	(42)	37	0	0	(6)	(16)	30	0	0	14
Autres	(11)	5	(0)	0	(6)	(5)	7	(0)	0	2
Dépréciation des actifs financiers	(506)	421	(6)	1	(90)	(725)	253	(3)	3	(471)
Actifs financiers non dépréciés - Pertes de crédit attendues à 12 mois	(76)	65	0	0	(11)	(54)	29	0	0	(26)
Actifs financiers non dépréciés - Pertes de crédit attendue à maturité	(225)	233	0	0	8	(155)	113	0	0	(42)
Actifs financiers dépréciés - Pertes de crédit attendue à maturité	(205)	123	(6)	1	(87)	(516)	112	(3)	3	(403)
Total	(743)	623	(6)	1	(124)	(866)	382	(3)	3	(482)
dont :										
Reprises de dépréciations sans objet		623					382			
Reprises de dépréciations utilisées		333					136			
	<i>sous-total reprises :</i>	<u>956</u>				<i>sous-total reprises :</i>	<u>518</u>			
Pertes couvertes par provisions		(333)					(136)			
	<i>total reprises nettes :</i>	<u>623</u>				<i>total reprises nettes :</i>	<u>382</u>			

3.9 Gains et pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2021			1 ^{er} semestre 2020		
	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	TOTAL	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	TOTAL ⁽¹⁾
Résultat net de cession	2	0	2	(107)	(2)	(109)
Total	2	0	2	(107)	(2)	(109)

(1) Dont -111,9 millions d'euros concernant le résultat de cession de Coface constaté sur le 1^{er} semestre 2020.

3.10 Rapprochement entre la charge d'impôt totale et la charge d'impôt théorique

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020
+ Résultat net- Part du groupe	629	(261)
+ Résultat net- Part des minoritaires	31	51
+ Impôt de l'exercice	257	18
+ Résultat des activités arrêtées		
+ Dépréciations des écarts d'acquisition		
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(16)	40
= Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écart d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	901	(152)
+/- Différences permanentes ⁽¹⁾	(1)	322
= Résultat fiscal consolidé	900	170
x Taux d'impôt théorique	28,4%	32,02%
= Impôt théorique	(256)	(55)
+ Impôt au taux réduit	0	0
+ Déficits de l'exercice limités par prudence ⁽²⁾	29	18
+ Effets de l'intégration fiscale	5	18
+ Différence de taux d'impôt sur filiales étrangères ⁽³⁾	12	(3)
+ Impôt sur exercices antérieurs et autres éléments	(48)	3
= Charge d'impôt de l'exercice	(257)	(19)
dont : impôt exigible	(267)	(119)
impôt différé	9	101

(1) En 2020, l'impact de la perte de contrôle du pôle Coface a généré une moins-value non déductible de +106,2 millions d'euros ;

(2) Principalement constitués en 2021 par l'activation partielle des déficits antérieurement non reconnus de la succursale de Londres (+20,2 millions d'euros) et en 2020 par l'activation des déficits antérieurement non reconnus de la succursale de Hong Kong (+22,1 millions d'euros) ;

(3) Cette variation provient, en 2021, pour l'essentiel des résultats bénéficiaires des activités de Gestion d'actifs (+5,4 millions d'euros) et des succursales de Hong Kong (+4,6 millions d'euros) de Dubaï (+2,1 millions d'euros). Pour 2020, des résultats bénéficiaires des activités de Gestion d'actifs aux Etats-Unis et en Angleterre (+26,5 millions d'euros) compensés par les pertes réalisées par certaines filiales de la BGC aux Etats-Unis et à Singapour (-29,3 millions d'euros).

Par ailleurs, au 30 juin 2021, les intérêts des titres super subordonnés à durée indéterminée ont généré une économie d'impôt de +15,4 millions d'euros (20,4 millions d'euros au 30 juin 2020).

NOTE 4 NOTES RELATIVES AU BILAN

4.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs et passifs sont valorisés en juste valeur à la date d'arrêté avec variation de juste valeur, coupon inclus, dans le poste du compte de résultat « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », à l'exception :

- des intérêts concernant les dérivés de couverture et les instruments non basiques, comptabilisés dans les postes produits et charges d'intérêts au sein du compte de résultat et ;
- des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propre associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, comptabilisées dans le poste « Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat » au sein des autres éléments du résultat global.

4.1.1 Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs financiers à la juste valeur par résultat selon les natures d'instruments.

Les instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat comprennent les instruments de dette et les prêts non SPPI, ainsi que les instruments de capitaux propres pour lesquels il n'a pas été fait le choix de les évaluer par capitaux propres.

En millions d'euros	30/06/2021				31/12/2020			
	Actifs financiers relevant d'une activité de transaction	Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Actifs financiers à la juste valeur sur option ⁽²⁾	Total	Actifs financiers relevant d'une activité de transaction	Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Actifs financiers à la juste valeur sur option ⁽²⁾	Total
Titres	60 687	2 625	40	63 352	51 565	2 437	21	54 023
Instruments de dettes	18 558	1 784	40	20 382	18 833	1 703	21	20 556
Instruments de capitaux propres	42 129	841	0	42 970	32 733	734	0	33 467
Financement contre titres reçus en pension ⁽³⁾	53 433			53 433	80 113			80 113
Prêts ou créances	3 859	1 263	2	5 124	2 933	1 931	2	4 867
Sur les établissements de crédit	0	485	2	487	0	963	2	966
Sur la clientèle	3 859	778	0	4 637	2 932	969	0	3 901
Instruments dérivés hors couverture ⁽³⁾	49 397			49 397	53 664	0	0	53 664
Dépôts de garantie versés	15 726			15 726	17 711	0	0	17 711
Total	183 102	3 888	42	187 032	205 986	4 368	23	210 378

(1) Les critères de classement des actifs financiers en juste valeur par le résultat en raison du non-respect du critère SPPI retenus par Natixis sont communiqués en note 5.1.2 du chapitre 5.1 « Eléments financiers - comptes consolidés et annexes » du document d'enregistrement universel 2020 ;

(2) Uniquement dans le cas d'une "non concordance comptable" sous IFRS 9 ;

(3) Les informations sont présentées en tenant compte des effets de la compensation réalisée conformément à la norme IAS 32 (cf. note 4.2).

4.1.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des passifs financiers à la juste valeur par résultat selon les natures d'instruments.

En millions d'euros	30/06/2021			31/12/2020		
	Passifs financiers émis à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur sur option	Total	Passifs financiers émis à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur sur option	Total
<i>Note annexe</i>	4.1.2.1 et 4.1.2.2			4.1.2.1 et 4.1.2.2		
Titres	18 419	21 897	40 315	20 877	22 776	43 654
Dettes représentées par un titre	7	21 797	21 804	295	22 677	22 972
Dettes subordonnées	0	100	100	0	99	99
Vente à découvert	18 412	0	18 412	20 582	0	20 582
Valeurs et titres donnés en pension ⁽¹⁾	72 722	0	72 722	95 263	0	95 263
Dettes	9	4 503	4 511	13	3 795	3 808
Dettes auprès d'établissements de crédit	0	155	154	0	151	150
Dettes auprès de la clientèle	9	35	44	13	120	133
Autres passifs	0	4 313	4 313	0	3 525	3 525
Instruments dérivés hors couverture ⁽¹⁾	44 621	0	44 621	49 897	0	49 897
Dépôts de garantie reçus	14 285	0	14 285	15 844	0	15 844
Total	150 054	26 399	176 454	181 896	26 571	208 467

(1) Les informations sont présentées en tenant compte des effets de la compensation réalisée conformément à la norme IAS 32 (cf. note 4.2).

4.1.2.1 Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur sur option

Les passifs financiers sont désignés à la juste valeur par résultat quand ce choix permet de communiquer une information plus pertinente ou quand ces instruments sont porteurs d'un ou plusieurs dérivés incorporés significatifs et séparables.

L'utilisation de l'option juste valeur est considérée donner une information plus pertinente dans deux situations :

- en l'absence de concordance comptable entre un (ou des) actif(s) et un (ou des) passif(s) économiquement liés. L'option juste valeur est en particulier utilisée lorsque les conditions de la comptabilité de couverture se trouvent ne pas être remplies : il s'opère alors une compensation naturelle entre les variations de juste valeur de l'instrument couvert et celle du dérivé de couverture ;
- en présence d'un portefeuille d'actifs et de passifs financiers gérés et évalués en juste valeur dans le cadre d'une politique documentée de gestion d'actifs et de passifs.

Les passifs valorisés sur option à la juste valeur par résultat sont constitués principalement des émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions contiennent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées, à l'exception de celles affectées au risque de crédit propre, par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

En millions d'euros	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur comptable	Non concordance comptable	Dérivés incorporés	Valeur comptable	Non concordance comptable	Dérivés incorporés
Dettes envers des établissements de crédit	155	3	152	151	4	147
Dettes envers de la clientèle	35	0	35	120	0	120
Dettes représentées par un titre	21 796	18 534	3 262	22 677	19 030	3 647
Dettes subordonnées	100	0	100	99	0	99
Autres passifs	4 313	4 313	0	3 525	3 525	0
Total	26 399	22 851	3 549	26 571	22 558	4 013

Certains passifs émis et comptabilisés en option juste valeur par résultat bénéficient d'une garantie. L'effet de cette garantie est intégré dans la juste valeur des passifs.

4.1.2.2 Passifs financiers à la juste valeur sur option et risque de crédit

La valeur comptable des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat correspond à la juste valeur

de ces instruments inscrite au bilan.

Le montant contractuellement dû à l'échéance représente pour les emprunts, le montant du capital restant dû en date d'arrêt augmenté des intérêts courus non échus et pour les dettes de titre, il s'agit de la valeur de remboursement.

Passifs financiers à la juste valeur sur option pour lesquels le risque de crédit lié est présenté en « capitaux propres »

En millions d'euros	30/06/2021				31/12/2020			
	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance	Cumul des variations de la JV des passifs financiers, désignés à la juste valeur par résultat, imputable au risque de crédit	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance	Cumul des variations de la JV des passifs financiers, désignés à la juste valeur par résultat, imputable au risque de crédit
Dettes représentées par un titre ⁽¹⁾	21 797	21 196	601	145	22 677	22 339	338	136
Dettes subordonnées ⁽²⁾	100	100	0	(0)	99	100	(1)	(1)
Total ⁽²⁾	21 897	21 296	601	145	22 776	22 439	337	135

(1) Les soultes liées aux remboursements anticipés des émissions Natixis constatées en capitaux propres sur le 1^{er} semestre 2021 s'élèvent à -3 millions d'euros contre +0,1 million d'euro sur le 1^{er} semestre 2020;

(2) Le stock de juste valeur, dont la méthodologie de calcul est décrite en note 4.4, constaté en capitaux propre au titre du risque de crédit propre sur les émissions de Natixis s'établit à -144,7 millions d'euros au 30 juin 2021 contre -134,9 millions d'euros au 31 décembre 2020. Outre l'évolution de l'encours, cette variation reflète l'évolution du niveau de spread de Natixis depuis la clôture annuelle précédente.

Passifs financiers à la juste valeur sur option pour lesquels le risque de crédit est présenté en résultat net

En millions d'euros	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance
Dettes auprès d'établissements de crédit	155	155	(1)	151	146	5
Dettes auprès de la clientèle	35	35	0	120	119	0
Autres dettes	4 313	4 313	0	3 525	3 525	0
Total	4 503	4 503	(1)	3 795	3 790	5

4.2 Compensation des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les montants compensés au bilan de Natixis déterminés conformément aux critères de la norme IAS 32, ainsi que les impacts liés à l'existence d'accords de compensation globale exécutoire ou d'accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les montants nets présentés au bilan correspondent aux encours bruts des actifs financiers et passifs financiers (incluant les montants non compensés au bilan qui font ou non l'objet d'accords de compensation globale exécutoire ou d'accords similaires) après déduction des montants bruts compensés au bilan

Les montants bruts compensés au bilan correspondent aux opérations de pension livrées et de dérivés, traités pour l'essentiel avec des chambres de compensation, pour lesquels les critères de la norme IAS 32 sont respectés :

- pour les dérivés listés, les positions inscrites respectivement à l'actif et au passif relatives :
 - aux options sur indices et aux options sur futures sont compensées par échéance et par devise,
 - aux options sur actions sont compensées par code ISIN et date de maturité ;
- pour les dérivés de gré à gré, il s'agit de la compensation par devise des valorisations actives, des valorisation passives et des variations margin ;
- pour les opérations de pension livrée, Natixis inscrit dans son bilan le montant net des contrats de prise et

mise en pension livrées sur titres :

- conclus avec la même chambre de compensation, et qui :
 - o présentent la même date d'échéance,
 - o portent sur le même dépositaire (excepté si le dépositaire a adhéré à la plateforme T2S),
 - o sont conclus dans la même devise ;
- pour lesquels le règlement / livraison est opéré par un même dépositaire dont les services permettent d'assurer le lien, en date de dénouement, entre les contrats conclus avec une même contrepartie et dont la maturité et la devise sont identiques.

Les dérivés de gré à gré traités avec les chambres de compensation LCH Clearnet Ltd, Eurex Clearing AG et CME Clearing, ne font pas l'objet de compensation comptable au sens de la norme IAS 32, mais d'une liquidation quotidienne (application du principe « Settlement to Market », tel que prévu par ces trois chambres visant à considérer désormais les appels de marge comme une liquidation quotidienne des dérivés et non pas comme des dépôts de garantie).

Natixis a, de plus recours, depuis le 1^{er} semestre 2021, aux services proposés par SwaAgent (LCH Group) permettant la conclusion de contrats « settled to market » pour des dérivés de gré à gré traités avec des contreparties qui ne sont pas des chambres de compensation. Ces dérivés sont considérés liquidés quotidiennement au travers des appels de marges organisés par SwapAgent.

Ces tableaux indiquent également les impacts des conventions cadre et des accords similaires qui correspondent aux montants de dérivés ou d'encours de pensions livrées faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoire ou d'accords similaires au titre desquelles le critère du règlement net ou la réalisation d'un règlement simultané de l'actif et du passif ne peut être démontré ou bien pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des contreparties. Ces montants ne sont pas compensés au bilan.

4.2.1 Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire ou similaire

En millions d'euros	30/06/2021			31/12/2020		
	Montant brut des actifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montant brut des actifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présentés au bilan
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	126 673	23 843	102 830	151 481	17 703	133 777
<i>Dérivés</i>	51 967	2 530	49 337	56 219	2 554	53 664
<i>Opérations de pension</i>	74 686	21 253	53 433	95 262	15 149	80 113
Instruments dérivés de couverture	205	13	192	254	25	230
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 340	2 350	1 990	7 812	5 057	2 755
<i>Opérations de pension</i>	4 340	2 350	1 990	7 812	5 057	2 755
Prêts et créances sur la clientèle	2 468	0	2 468	4 141	0	4 141
<i>Opérations de pension</i>	2 468	0	2 468	4 141	0	4 141
TOTAL	133 686	26 206	107 480	163 688	22 785	140 903

En millions d'euros	30/06/2021				31/12/2020			
	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Impacts des conventions cadre de compensation et des accords similaires (1)	Garanties reçues sous forme de Cash	Exposition nette	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Impacts des conventions cadre de compensation et des accords similaires (1)	Garanties reçues sous forme de Cash	Exposition nette
Dérivés	49 589	28 917	9 992	10 680	53 894	34 577	11 246	8 071
Opérations de pension	57 631	58 533	5	1 287	87 003	83 766	5	3 238
Autres instruments financiers								
TOTAL	107 480	85 516	9 996	11 967	140 903	118 343	11 251	11 309

(1) Y compris les garanties reçues sous forme de titres



4.2.2 Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire ou similaire

En millions d'euros	30/06/2021			31/12/2020		
	Montant brut des passifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montant brut des passifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montant net des passifs financiers présentés au bilan
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	141 185	23 842	117 342	162 866	17 705	145 161
<i>Dérivés</i>	47 210	2 589	44 621	52 454	2 556	49 897
<i>Opérations de pension</i>	93 974	21 253	72 722	110 412	15 149	95 263
Instruments dérivés de couverture	409	13	396	548	23	525
Dettes envers les établissements de crédit	10 833	2 350	8 483	14 186	5 057	9 129
<i>Opérations de pension</i>	10 833	2 350	8 483	14 186	5 057	9 129
Dettes envers la clientèle	182	0	182	17	0	17
<i>Opérations de pension</i>	182	0	182	17	0	17
TOTAL	152 609	26 206	126 403	177 618	22 785	154 833

En millions d'euros	30/06/2021				31/12/2020			
	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Impacts des conventions cadre de compensation et des accords similaires ⁽¹⁾	Garanties données sous forme de Cash	Exposition nette	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Impacts des conventions cadre de compensation et des accords similaires ⁽¹⁾	Garanties reçues sous forme de Cash	Exposition nette
<i>Dérivés</i>	45 016	30 609	7 675	6 733	50 423	35 430	10 805	4 188
<i>Opérations de pension</i>	81 387	81 201	0	186	104 410	104 277	0	132
<i>Autres instruments financiers</i>								
TOTAL	126 403	111 810	7 675	6 918	154 833	139 707	10 806	4 320

(1) Y compris les garanties données sous forme de titres.

4.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Ce poste regroupe les instruments de dettes gérés suivant un modèle de gestion de collecte et de vente, et dont les flux de trésorerie respectent le caractère basique comme par exemple : les instruments de dettes détenus dans le cadre de la réserve de liquidité, ainsi que les instruments de capitaux propres pour lesquels Natixis a opté de manière irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres.

En millions d'euros	30/06/2021				31/12/2020			
	Instruments de dettes		Instruments de capitaux propres ⁽³⁾	Total	Instruments de dettes		Instruments de capitaux propres	Total
	Actifs financiers non dépréciés ⁽¹⁾	Actifs financiers dépréciés ⁽²⁾			Actifs financiers non dépréciés ⁽¹⁾	Actifs financiers dépréciés ⁽²⁾		
<i>Note annexe</i>	4.3.1	4.3.1	4.3.2		4.3.1	4.3.1	4.3.2	
Titres	11 595		936	12 531	12 550		644	13 194
Prêts ou créances								
Total	11 595		936	12 531	12 550	0	644	13 194

(1) Correspond aux actifs financiers non dépréciés dont les corrections de valeur sont évaluées sur la base des pertes de crédit attendues à 1 an (Statut 1) ou à maturité (Statut 2) ;

(2) Les actifs financiers dépréciés (Statut 3) correspondent aux actifs pour lesquels a été identifié un événement de défaut tel que défini par l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit ;

(3) Dont Coface pour 197,3 millions d'euros (cf. note 1.2).

4.3.1 Tableau de réconciliation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les tableaux ci-dessous présentent les variations sur le 1^{er} semestre 2021 des encours comptables et des provisions des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables pour chaque classe d'instruments.

En millions d'euros	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
	Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à un an (Bucket S1)		Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à maturité (Bucket S2)		Actifs dépréciés postérieurement à leur origination ou leur acquisition (Bucket S3)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		TOTAL	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
Solde au 01/01/2020	11 529	(0)	33	(0)	0	0	0	0	11 563	(0)
Nouveaux contrats originés ou acquis	1 275	0							1 275	0
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation	0	0								
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	677	(1)							677	(1)
Transferts d'actifs financiers	33	0	(33)	0						
Transferts vers S1	33	0	(33)	0						
Transferts vers S2										
Transferts vers S3										
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(653)	0							(653)	0
Réduction de valeur (passage en pertes)										
Variations liées à l'évolution du cours de change		0							(312)	0
Changements de modèle		0								
Autres mouvements	1	0							1	0
Solde au 31/12/2020	12 551	(1)	0	0	0	0	0	0	12 551	(1)
Nouveaux contrats originés ou acquis	3 345	(0)							3 345	(0)
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation										
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	(997)								(997)	
Transferts d'actifs financiers										
Transferts vers S1										
Transferts vers S2										
Transferts vers S3										
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(3 390)								(3 390)	
Réduction de valeur (passage en pertes)										
Variations liées à l'évolution du cours de change	87	(0)							87	(0)
Changements de modèle										
Autres mouvements										
Solde au 30/06/2021	11 596	(0)	0	0	0	0	0	0	11 596	(0)

4.3.2 Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres

En millions d'euros	30/06/2021					31/12/2020				
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés sur la période		Décomptabilisation sur la période		Juste valeur	Dividendes comptabilisés sur la période		Décomptabilisation sur la période	
		Instruments de capitaux propres détenus au 30/06/2021	Instruments de capitaux propres décomptabilisés au cours de la période	Juste valeur à la date de cession	Profit ou perte cumulé à la date de cession		Instruments de capitaux propres détenus au 31/12/2020	Instruments de capitaux propres décomptabilisés au cours de la période	Juste valeur à la date de cession	Profit ou perte cumulé à la date de cession
Titres de participations non consolidés	936	50	0	(0)	(0)	644	50	0	13	0
Autres instruments de capitaux propres										
Total	936	50	0	(0)	(0)	644	50	0	13	0

4.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur au bilan

La juste valeur d'un instrument (actif ou passif) est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

A l'initiation, la juste valeur correspond normalement au prix de transaction et donc au prix payé pour acquérir l'actif ou reçu pour assumer le passif.

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur convergent avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

Cette juste valeur se compose d'un prix milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation déterminés en fonction des instruments concernés et des risques associés.

Le prix milieu de marché est obtenu à partir :

- de prix cotés lorsque l'instrument est coté sur un marché actif. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles qui interviennent régulièrement sur le marché principal, ou à défaut le marché le plus avantageux, dans des conditions de

concurrence normale ;

- d'une valeur déterminée à partir de techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif. Les techniques d'évaluation utilisées doivent maximiser l'utilisation de données d'entrée observables pertinentes et minimiser celle de données d'entrée non observables. Elles peuvent utiliser des données observables issues de transactions récentes, des justes valeurs d'instruments similaires, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options, des modèles propriétaires dans le cas d'instruments complexes ou bien des données non observables lorsque celles-ci résultent d'hypothèses ne reposant ni sur des prix de transaction, ni sur des données de marché.

Les ajustements additionnels de valorisation intègrent des facteurs liés à des incertitudes de valorisation, tel que des primes de risques de marché et de crédit afin de prendre en compte les coûts induits par une opération de sortie sur le marché principal. De même, un ajustement (« Funding Valuation Adjustment – FVA ») visant à prendre en compte à travers des hypothèses, les coûts liés au financement des flux futurs de trésorerie des dérivés non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés est également pris en compte.

Les principaux ajustements additionnels de valorisation sont présentés ci-après :

Ajustement bid/ask (cours acheteur / cours vendeur) – Risque de liquidité :

Cet ajustement représente l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur correspondant au coût de sortie. Il reflète la rémunération demandée par un intervenant de marché au titre du risque à acquérir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre intervenant de marché.

Ajustement pour incertitude de modèle :

Cet ajustement permet de prendre en compte les imperfections des techniques de valorisation utilisées et en particulier, les facteurs de risques non considérés, alors même que des paramètres de marché observables sont disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables utilisés pour la valorisation.

Ajustement pour incertitude sur les paramètres :

L'observation de certains prix ou de paramètres utilisés par les techniques de valorisation peut être difficile ou les prix ou paramètres peuvent ne pas être disponibles de façon suffisamment régulière pour déterminer le prix de sortie. Dans ces circonstances, un ajustement peut être nécessaire pour refléter la probabilité d'utilisation de valeurs différentes pour ces mêmes paramètres dans l'évaluation de la juste valeur de l'instrument financier considéré que les intervenants de marché adopteraient.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) :

Cet ajustement s'applique aux évaluations qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il correspond à l'évaluation de la perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que Natixis puisse ne pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours aux paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché pour l'ensemble des segments de contreparties faisant l'objet de ce calcul. En l'absence de paramètres de marché liquides, des proxies par type de contrepartie, notation, géographie sont utilisés.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (Debit Valuation Adjustment – DVA) :

L'ajustement DVA est le symétrique du CVA et représente l'évaluation de la perte du point de vue de la contrepartie sur les valorisations passives des instruments financiers dérivés. Il reflète l'effet de la qualité de crédit de Natixis sur la valorisation de ces instruments. Cet ajustement est établi à partir de l'observation des spreads zéro coupon d'un échantillon d'établissements comparables, compte tenu du niveau de liquidité du spread zéro coupon de BPCE au cours de la période. L'ajustement DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).



Détermination d'un marché actif

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie notamment sur les critères suivants :

- niveau d'activité du marché et évolution (dont niveau d'activité sur le marché primaire) ;
- ancienneté des prix provenant de transactions observées ;
- raréfaction des prix restitués par une société de service ;
- fort écartement des cours acheteurs-vendeurs (bid/ask) ;
- importante variation des prix dans le temps ou entre les intervenants au marché.

Les dispositifs de contrôle de valorisation est présenté dans la partie 3.2.5 « Risques de marché » du chapitre III « Facteurs de risques, gestion des risques et Piliers III ».

Les actifs et passifs financiers évalués ou présentés à la juste valeur sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Actifs En millions d'euros	30/06/2021				31/12/2020			
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers relevant d'une activité de transaction	133 704	58 308	72 474	2 923	152 322	48 143	102 117	2 062
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	18 558	17 282	1 004	272	18 833	15 848	2 887	98
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	42 129	41 026	1 103		32 733	32 295	438	
<i>dont prêts ou créances</i>	57 291		54 640	2 651	83 046		81 082	1 964
<i>dont dépôts de garantie versés</i>	15 726		15 726		17 711		17 711	
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)	49 397	1 406	45 403	2 589	53 664	1 048	50 859	1 757
<i>dont dérivés de taux</i>	33 742		33 191	551	38 397	28	37 824	545
<i>dont dérivés de change</i>	9 822		9 192	630	9 715		9 230	484
<i>dont dérivés de crédit</i>	742		511	232	830		647	184
<i>dont dérivés actions</i>	3 627	594	1 862	1 171	3 533	445	2 544	544
<i>dont autres</i>	1 464	812	648	5	1 190	575	615	
Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	3 889	1 300	925	1 663	4 368	1 167	1 996	1 205
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	842	215		627	734	156		578
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	1 784	1 085	130	570	1 703	1 011	124	568
<i>dont prêts ou créances</i>	1 263		796	467	1 931		1 873	59
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	42		2	40	23		2	21
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	40			40	21			21
<i>dont prêts ou créances</i>	2		2		2		2	
Instruments dérivés de couverture (actif)	192		192		230		230	
<i>dont dérivé de taux</i>	192		192		230		230	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	12 530	11 758	191	581	13 194	11 963	739	490
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	935	353	1	581	643	152		490
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	11 595	11 405	191		12 550	11 811	739	
<i>dont prêts ou créances</i>								
Total	199 754	72 771	119 187	7 796	223 800	62 321	155 944	5 534

Les données concernant les niveaux de juste valeur des activités d'assurances, sont communiquées en note 5.3.4.

Passifs En millions d'euros	30/06/2021				31/12/2020			
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	32 704	18 330	14 371	3	36 722	20 567	16 154	
<i>dont Titres émis à des fins de transaction</i>	18 419	18 330	86	3	20 877	20 567	310	
<i>dont Dépôts de garantie reçus</i>	14 285		14 285		15 844		15 844	
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur négative)	44 621	1 054	41 087	2 481	49 897	713	47 707	1 477
<i>dont dérivés de taux</i>	28 385		28 034	351	32 998	4	32 672	322
<i>dont dérivés de change</i>	10 269		9 784	485	10 585		10 303	282
<i>dont dérivés de crédit</i>	857		391	466	1 062		799	263
<i>dont dérivés actions</i>	3 935	507	2 302	1 126	4 264	258	3 404	601
<i>dont autres</i>	1 175	547	576	53	988	451	529	8
Autres passifs financiers émis à des fins de transaction	72 731		72 109	621	95 276		94 702	574
Passifs financiers désignés à la juste valeur sur option	26 399	4 311	13 482	8 606	26 571	3 045	14 768	8 758
<i>Dont Titres émis à la juste valeur sur option</i>	21 897		13 298	8 599	22 776		14 022	8 754
<i>Dont Autres passifs financiers à la juste valeur sur option</i>	4 503	4 311	184	7	3 795	3 045	746	4
Instruments dérivés de couverture (passif)	396		396		525		525	
<i>Dont dérivés de taux</i>	396		396		525		525	
Total	176 850	23 695	141 444	11 711	208 992	24 326	173 857	10 809

a) Niveau 1 : Évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide

Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs directement utilisables.

Le niveau 1 comprend principalement les titres cotés sur une bourse ou échangés en continu sur d'autres marchés actifs, les dérivés négociés sur des marchés organisés (futures, options...) dont la liquidité peut être démontrée et les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative est calculée et communiquée quotidiennement.

b) Niveau 2 : Évaluation utilisant des modèles et paramètres de marché observables

Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments autres que les instruments mentionnés en niveau 1 de juste valeur et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix) jusqu'à la maturité de l'instrument. Il s'agit principalement :

Des instruments simples :

La plupart des dérivés négociés de gré à gré, swaps, dérivés de crédit, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, sont traités sur des marchés actifs, c'est-à-dire sur des marchés liquides sur lesquels des transactions sont régulièrement opérées. Leur valorisation résulte de l'utilisation de modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et faisant intervenir des paramètres directement observables. Pour ces instruments, le caractère répandu du modèle utilisé et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

Figurent également en niveau 2 :

- les titres moins liquides que ceux classés en niveau 1 dont la juste valeur est déterminée à partir de prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs et qui sont régulièrement observables sans qu'ils soient pour autant nécessairement directement exécutables (prix issus notamment des bases de contribution et de consensus) ; à défaut du respect de ces critères, les titres sont classés en niveau 3 de juste valeur ;
- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée sur la base de données de marché observables. Ex : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables, ou méthode de multiples issue de techniques utilisées couramment par les acteurs du marché ;
- les titres souverains grecs dont la juste valeur est classée en niveau 2 ;
- les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes ;
- les dettes émises valorisées à la juste valeur sur option lorsque les instruments dérivés sous-jacent sont classés en niveau 2.

Le « risque de crédit émetteur » est par ailleurs considéré comme observable. La valorisation de ce dernier repose sur la méthode d'actualisation des « cash-flows » futurs utilisant des paramètres tels que courbe des taux, « spreads » de réévaluation. Cette valorisation correspond, pour chaque émission, au produit de son



notionnel restant dû et sa sensibilité tenant compte de l'existence de calls et par l'écart entre le « spread » de réévaluation (basé sur la courbe cash reoffer BPCE au 30 juin 2021 à l'instar des arrêts précédents) et le « spread » moyen d'émission. Les variations de spread émetteur sont généralement non significatives pour les émissions de durée initiale inférieure à un an.

Des instruments complexes :

Certains instruments financiers plus complexes et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options et des données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Les principaux modèles de détermination de la juste valeur de ces instruments sont décrits par nature de produits ci-dessous :

- Produits Actions : la valorisation des produits complexes est déterminée à partir :
 - de données de marché ;
 - d'un « payoff », c'est-à-dire de la formule des flux positifs ou négatifs attachés au produit à maturité ;
 - d'un modèle d'évolution du sous-jacent.

Les produits traités peuvent être mono sous-jacent, multi sous-jacents ou hybrides (taux/action par exemple).

Les principaux modèles utilisés pour les produits actions sont les modèles à volatilité locale, volatilité locale combinée au Hull & White 1 facteur (H&W1F) et Local Stochastic Volatility (« LSV »).

Le modèle à volatilité locale repose sur la modélisation de la volatilité en fonction du temps et du cours du sous-jacent. Sa principale propriété est de prendre en compte la volatilité implicite de l'option par rapport à son prix d'exercice telle qu'elle ressort des évolutions de marché.

Le modèle hybride volatilité locale combiné au H&W1F consiste à coupler le modèle de volatilité locale décrit supra avec un modèle de taux de type Hull & White 1 Facteur dont la description est mentionnée plus bas (cf. produits de taux).

Le modèle LSV est basé sur une diffusion jointe du sous-jacent et de sa volatilité (2 facteurs au total), avec une fonction de volatilité locale (appelée décorateur) permettant d'être consistant avec l'ensemble des options vanilles.

- Produits de taux : les produits de taux présentent généralement des caractéristiques propres qui motivent le choix du modèle. Sont pris en compte les facteurs de risque sous-jacents au « payoff » à valoriser.

Les principaux modèles utilisés pour la valorisation et la gestion des produits de taux sont les modèles Hull & White un facteur (HW1F), 2 facteurs (HW2F), un facteur à volatilité stochastique (HW1FVS) ou de réplication CMS.

Le modèle HW1F permet de modéliser la courbe des taux avec un seul facteur dit gaussien et une calibration sur les options vanilles de taux (swaption européenne).

Le modèle HW2F permet de modéliser la courbe des taux avec deux facteurs et une calibration sur les options vanilles de taux (swaption européenne) et des instruments de type spread-option.

Le modèle HW1VS permet de modéliser conjointement le facteur gaussien représentant la courbe des taux et sa volatilité (à l'image du modèle LSV pour le périmètre Equity).

Le modèle de réplication CMS permet de répliquer à travers une combinaison d'instruments de type swaptions européennes des flux CMS dans les payoffs exotiques

- Produits de Change : les produits de change présentent généralement des caractéristiques propres qui motivent le choix du modèle.

Les principaux modèles utilisés pour la valorisation et la gestion des produits de change sont les modèles



à volatilité locale et LSV, ainsi que des modèles hybrides couplant une modélisation du sous-jacent change avec deux modèles Hull & White 1 Facteur pour appréhender les courbes de taux des économies domestiques et étrangères.

- Produits dérivés crédit : les produits présentent généralement des caractéristiques propres qui motivent le choix du modèle.
Les principaux modèles utilisés pour la valorisation et la gestion des produits de crédit sont le modèle à intensité de crédit stochastique et le modèle hybride couplant une diffusion de l'intensité stochastique et une diffusion de la courbe de taux.
- Produits dérivés commodity : les produits présentent généralement des caractéristiques propres qui motivent le choix du modèle.
Les principaux modèles utilisés pour la valorisation et la gestion des produits de commodity sont le modèle de Black&Scholes (version multi sous-jacent), le modèle de volatilité locale (version multi sous-jacent), et le modèle LSV (pour le périmètre métaux précieux).

Pour l'ensemble des instruments de niveau 2, le caractère observable des paramètres a pu être démontré et documenté. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- les paramètres proviennent de sources externes (notamment par exemple via un contributeur reconnu) ;
- les paramètres sont alimentés périodiquement ;
- les paramètres sont représentatifs de transactions récentes ;
- les caractéristiques des paramètres sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant, un « proxy » peut être utilisé, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité (bid-ask), du risque de contrepartie, du risque lié au coût de financement des dérivés non ou imparfaitement collatéralisés, du risque de crédit propre (évaluation des positions dérivés passives), du risque de modèle et de paramètres.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

c) Niveau 3 : Évaluation utilisant des données de marché non observables

Ce niveau, regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation. Il s'agit principalement :

- des actions non cotées, dont la juste valeur n'a pu être déterminée à partir d'éléments observables ;
- des titres non cotés sur un marché actif relevant du métier de Capital investissement évalués à leur juste valeur selon des modèles couramment utilisés par les acteurs du marché, en conformité avec les normes International Private Equity Valuation (IPEV), mais qui sont sensibles à l'évolution du marché et dont la détermination de la juste valeur fait nécessairement appel à une part de jugement. Au 31 décembre 2020, compte tenu de la crise sanitaire, Natixis a procédé à une revue exhaustive de son portefeuille (cf. note 1.4.3) ;
- des titres structurés ou représentatifs de placements privés, détenus par le métier assurance ;
- des instruments hybrides dérivés de taux et de change, ainsi que les dérivés de crédit qui ne sont pas classés en niveau 2 ;
- des prêts en cours de syndication pour lesquels il n'y a pas de prix de marché secondaire ;
- des prêts en cours de titrisation pour lesquels la juste valeur est déterminée à dire d'expert ;
- des immeubles de placement dont la juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché combinée à une comparaison avec le marché des transactions ;
- des instruments faisant l'objet d'une marge au premier jour qui a été différée ;
- des parts d'OPCVM pour lesquelles le fonds n'a pas publié d'actif net récent à la date d'évaluation, ou pour lesquelles il existe une période de « lock-up » ou toute autre contrainte qui nécessite un ajustement



significatif des prix de marché disponible (valeur liquidative, NAV etc.) au titre du peu de liquidité observée pour ces titres ;

- des dettes émises valorisées à la juste valeur sur option qui sont classées en niveau 3 lorsque les instruments dérivés sous-jacents sont classés en niveau 3. Le « risque de crédit émetteur » associé est considéré comme observable et donc classé en niveau 2 ;
- les CDS conclus avec des réhausseurs de crédit (monolines), dont le modèle de valorisation des réfections se rapproche, en termes de méthode, de l'ajustement mis en place pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA). Il tient compte également de l'amortissement attendu des expositions et du spread des contreparties implicite des données de marché ;
- Les instruments dérivés simples sont également classés en niveau 3 de juste valeur lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable de liquidité déterminé par devises sous-jacentes ou par surfaces de volatilité (exemple : certaines options de change et caps/floors de volatilité).

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 février 2007, modifié par l'arrêté du 23 novembre 2011, relatives aux fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et au règlement européen du 26 juin 2013 (CRR) relatives aux exigences du dispositif de Bâle 3, pour chacun des modèles utilisés, une description des simulations de crise appliquées et du dispositif de contrôle ex post (validation de l'exactitude et de la cohérence des modèles internes et des procédures de modélisation) est communiquée dans la partie 3.2.5 du chapitre III « Facteurs de risques, gestion des risques et pilier III ».

La norme IFRS 9 impose que la marge soit comptabilisée en résultat dès l'initiation uniquement dans la mesure où elle est générée par la variation de facteurs que les participants du marché prendraient en compte lors de la fixation d'un prix, c'est-à-dire uniquement si le modèle et les paramètres utilisés pour la valorisation sont observables.

Ainsi, en cas de non reconnaissance du modèle de valorisation par les pratiques de marché, ou de non-observabilité d'un des paramètres affectant significativement la valorisation de l'instrument, la marge positive du jour de la négociation ne peut être inscrite immédiatement au compte de résultat. Elle est étalée en résultat, de façon linéaire, sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle les paramètres deviendront observables. La marge négative du jour de la négociation, quant à elle, est prise en compte immédiatement en compte de résultat.

Au 30 juin 2021, le périmètre des instruments pour lesquels la marge du jour de la négociation a été différée est constitué essentiellement :

- des produits structurés multi sous-jacents actions & indices ;
- des produits structurés Mono sous-jacents indexés sur indices sponsorisés ;
- de financements synthétiques ;
- d'options sur fonds (multi assets et mutual funds) ;
- de produits structurés de taux ;
- de swaps de titrisation.

Pour ces instruments, le tableau ci-après fournit les principaux paramètres non observables ainsi que les intervalles de valeurs.



Classe d'Instrument	Principaux types de produits	Techniques de valorisation utilisées	Principales données non observables	Intervalle de données non observables min - max (JUN21)
Dérivés de taux	Sticky CMS / Volatility Bond	Modèles de valorisation d'options sur taux d'intérêt	Paramètres de retour à la moyenne	[0,5%;2,5%]
Dérivés de taux	Callable Spread Option and Corridor Callable Spread Option	Modèle de représentation à plusieurs facteurs de la courbe des taux	Spread mean-reversion	[0% ; 30%]
Dérivés de taux	Bermuda Accreting		Accreting Factor	[60% ; 94%]
Dérivés de taux	Cap/Floor de volatilité	Modèles de valorisation d'options sur taux d'intérêt	Vol de taux	[4.2% ; 171.3%]
Equity	Instruments dérivés simples et complexes sur actions, panier d'actions ou fonds	Différents modèles de valorisation des options sur actions, paniers d'action ou fonds	Volatilité actions	[0.4% ; 266.5%]
			Volatilité fonds	[3.88% ; 34.4927%]
			Correlations Stock/stock	[7.3%;100%]
			Repo des paniers VRAC	[-0.75%;1.11%]
Forex	Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilité de change	[6.8627% ; 13.876%]
Forex	PRDC / PRDKO / TARN long-terme	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt ainsi que des niveaux de volatilité long-terme	[-40%;60%] [6.8627% ; 13.876%]
Crédit	CDO	Les taux de défaut utilisés sont issus des prix de marchés des obligations « PFI » sous-jacentes et l'utilisation de taux de recouvrement basé sur les données historiques des agences de rating	Corrélation entre les actifs, spread de base entre l'actif cash et l'actif dérivé, taux de recouvrement	80,00%
Crédit	Swaps de Titrisation	Actualisation des flux attendus sur la base d'hypothèses de remboursement anticipé du portefeuille sous-jacent	Taux de Remboursement anticipé (prepayment rate)	[3.3% ; 40.0%]
Hybrides	Instruments dérivés hybrides Equity/Taux/Change (FX)	Modèle hybride couplant une diffusion Equity, une diffusion FX et une diffusion des taux	Corrélations Equity-Fx	[-49.25%;55%]
			Corrélations Equity-Taux	[16,50%;51,99%]
			Corrélations Taux-Fx	[-34%;32.8%]
Forex	Helvetix: Strip d'options long terme, Strip d'options quantos, Strip d'options digitales	Modèle Black & Scholes	Correl EURCHF/EURUSD	[26,11%;27,27%]
	Helvetix: Spread Options et Spread Options digitales	Copule gaussienne	Volatilité long terme USDCHF & EURCHF	Volatilité USDCHF : [7.8436% ; 11.0257%] Volatilité EURCHF : [7.0184% ; 8.7955%]

d) Politique suivie par Natixis concernant les transferts de niveau de juste valeur

Les transferts de niveau de juste valeur sont examinés et validés par le comité de valorisation associant notamment les fonctions Finance, Risques et les Métiers. Pour ce faire, sont pris en compte différents indicateurs témoignant du caractère actif et liquide des marchés, tels qu'exposés dans les principes généraux.

Pour tout instrument pour lequel ces critères ne seraient plus respectés ou pour lesquels ces critères redeviendraient observables, une étude est menée. Les transferts vers ou en dehors du niveau 3, sont soumis à validation du comité de valorisation.

Au 30 juin 2021, les principaux reclassements vers le niveau 3 de juste valeur sont réalisés suite à la revue des horizons d'observabilité des paramètres de marché des sous-jacents Equity sur les différents axes de risques (volatilité, forward, dividende, repo) et du paramètre corrélation equity/equity (cf. note 4.4.1).

Pour rappel, les principaux reclassements effectués au 31 décembre 2020 (cf. note 4.4.1.), concernaient :

- Des accreeters bermudéennes (en dollar australien), de maturité résiduelle comprise entre 10 et 20 ans, qui ont été transférés vers le niveau 2 de juste valeur en raison de la non-matérialité du paramètre accreting factor (cf. tableau supra) ;
- Des produits mono sous-jacent indexés equity qui ont été transférés vers le niveau 3 de juste valeur suite à la revue de l'horizon d'observabilité des paramètres de valorisation (volatilité, repos, dividendes) des sous-jacents.

4.4.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur présentés au niveau 3

Actifs financiers

Actifs financiers En millions d'euros	Ouverture du niveau 3 au 01/01/2021	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Transactions de la période		Reclassements de la période			Variation de périmètre	Ecart de change	Clôture niveau 3 30/06/2021
		Au compte de résultat		En gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Achats/ Emissions	Ventes/ Remboursements	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres reclassements			
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période									
				Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période							
Actifs financiers relevant d'une activité de transaction dont instruments de dettes sous forme de titres dont instruments de capitaux propres dont prêts ou créances	2 062 98 1 964	72 (12) 84	(3) (12) 9	7 168 197 6 971	(6 306) (157) (6 148)	(264) (19) (245)	172 172 0				2 923 272 2 651	
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive) dont dérivés de taux dont dérivés de change dont dérivés de crédit dont dérivés actions dont autres	1 757 545 484 184 544 6	1 295 4 136 17 1 132 6	(40) (24) (33) (2) 19 6	433 12 2 7 412 (0)	(1 056) (51) (18) (15) (973) (0)	27 (7) 58 (1) (23) (0)	140 69 1 8 61 3	28 0 0 28 61 3			2 589 551 630 232 1 171 5	
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction												
Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net dont instruments de capitaux propres dont instruments de dettes sous forme de titres dont prêts ou créances	1 205 578 59	90 43 27	7 7	84 4 48	(67) (0) (4)	(0) (0) (0)	340 3 337	(0) (0) 337			1 663 627 467	
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option dont instruments de dettes sous forme de titres dont instruments de capitaux propres dont prêts ou créances	21 21	19 19									40 40	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres dont instruments de capitaux propres dont instruments de dettes sous forme de titres dont prêts ou créances	490 490	36 36		74 74	3 3	(36) (36)		(2) (2)			581 581	
Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	5 534	1 512	(37)	74	7 688	(7 466)	(237)	651	26		7 796	

Passifs financiers

Passifs financiers en millions d'euros	Ouverture du niveau 3 au 01/01/2021	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Transactions de la période		Reclassements de la période			Variation de périmètre	Ecart de change	Clôture niveau 3 30/06/2021
		Au compte de résultat		En gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Achats/ Emissions	Ventes/ Remboursements	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres reclassements			
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période									
				Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période							
Titres émis à des fins de transaction	0	0	(0)			1	(0)	2			3	
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur négative) dont dérivés de taux dont dérivés de change dont dérivés de crédit dont dérivés actions dont autres	1 477 322 282 263 601 8	1 167 (15) 161 41 945 34	(220) (20) (2) (0) (198) (0)	208 6 2 15 184 1	(771) (33) (7) (54) (676) (0)	35 21 38 (0) (23) (0)	473 66 1 64 332 10	128 1 130 (2) (2)			2 481 351 485 466 1 128 53	
Autres passifs financiers émis à des fins de transaction	574	12	(15)	482	(496)		62				621	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option Dont Titres émis à la juste valeur sur option Dont Autres passifs financiers à la juste valeur sur option	8 758 8 754 4	552 552 (0)	151 151	3 496 3 496	(4 348) (4 348) (0)	(401) (401)	252 249 3	86 86			8 606 8 599 7	
Total des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	10 809	1 732	(85)	4 186	(5 613)	(366)	789	214			11 711	

Au 31 décembre 2020

Actifs financiers

Actifs financiers En millions d'euros	Ouverture du niveau 3 au 01/01/2020 *	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Transactions de la période		Reclassements de la période (1)			Variation de périmètre	Ecart de change	Clôture niveau 3 31/12/2020
		Au compte de résultat		En gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Achats/ Emissions	Ventes/ Remboursements	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres reclassements (2)			
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période									
				Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période							
Actifs financiers relevant d'une activité de transaction dont instruments de dettes sous forme de titres dont instruments de capitaux propres dont prêts ou créances	3 224 341 60 2 823	(55) (110) 55	432 410 21	9 342 4 066 5 276	(11 211) (4 626) (6 585)	(12) (12) (312)	485 52 433	(51) 9 (60)			2 062 98 1 964	
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive) dont dérivés de taux dont dérivés de change * dont dérivés de crédit dont dérivés actions dont autres	2 207 741 976 229 262	(9) 211 (14) (27) (179)	28 (271) (15) (2) 316	515 25 (1) 2 489	(363) (47) (46) (16) (254)	(312) (106) (176) (1) (26)	(3) (0) (30) 10 16	(226) (0) (227) 1 1			1 757 568 484 184 544	
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction												
Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net dont instruments de capitaux propres dont instruments de dettes sous forme de titres dont prêts ou créances	1 308 613 647 49	(24) (3) (22) 2	(4) (5) 0 0	179 12 (24) 192	(275) (67) (25) (183)	0 (0) 0	0 0 0	39 (7) (9)			1 205 578 467	
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option dont instruments de dettes sous forme de titres dont instruments de capitaux propres dont prêts ou créances	21 21	(19) (19)						40 40			40 40	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres dont instruments de capitaux propres dont instruments de dettes sous forme de titres dont prêts ou créances	321 321	43 43	0	158 158	14 14	(44) (44)		28 28			490 490	
Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	7 060	(64)	455	10 051	(11 893)	(323)	522	(210)	(7)	(217)	5 534	

* Montants non retraités par rapport aux états financiers publiés en 2019 (cf. note 5.4 de l'URD 2020) ;

(1) Les flux présentés dans les colonnes « reclassements de la période » du tableau ci-dessus sont déterminés à partir des opérations en vie au 31 décembre 2020 ;

(2) Correspond principalement à l'effet du changement de présentation des primes sur options à payer ou à recevoir (cf. note 5.4 de l'URD 2020).

Passifs financiers

Passifs financiers en millions d'euros	Ouverture du niveau 3 au 01/01/2020 *	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Transactions de la période		Reclassements de la période (1)			Variation de périmètre	Ecart de change	Clôture niveau 3 31/12/2020
		Au compte de résultat		En gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Achats/ Emissions	Ventes/ Remboursements	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres reclasse- ments (2)			
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période									
Titres émis à des fins de transaction		1	(0)		24	(25)		0	0		0	0
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur négative)	1 898	163	(242)		297	(202)	(238)	162	(266)		(94)	1 477
dont dérivés de taux	542	41	(179)		5	(25)	(55)				(5)	322
dont dérivés de change *	724	(27)	(14)		(1)	(8)	(165)	94	(266)		(55)	282
dont dérivés de crédit	316	(20)	(25)		4	(6)	(0)	1			(13)	283
dont dérivés actions	315	167	(30)		289	(164)	(12)	57	0		(20)	601
dont autres	1	3	(1)		(1)	(5)	(5)	10			(0)	8
Autres passifs financiers émis à des fins de transaction	809	15	(26)		499	(723)			(0)			574
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option	9 368	(21)	422		4 627	(5 376)	(556)	505	61		(272)	8 758
Dont Titres émis à la juste valeur sur option	9 366	(20)	422		4 627	(5 376)	(556)	503	61		(272)	8 754
Dont Autres passifs financiers à la juste valeur sur option	2	(0)										4
Total des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	12 075	158	153		5 447	(6 326)	(794)	667	(205)		(367)	10 809

* Montants non retraités par rapport aux états financiers publiés en 2019 (cf. note 5.4 de l'URD 2020) ;

(1) Les flux présentés dans les colonnes « reclassements de la période » du tableau ci-dessus sont déterminés à partir des opérations en vie au 31 décembre 2020 ;

(2) Correspond principalement à l'effet du changement de présentation des primes sur options à payer ou à recevoir (cf. note 5.4 de l'URD 2020).

Analyse de sensibilité de la juste valeur des instruments financiers évalués selon le niveau 3 - Actifs et Passifs

Une sensibilité de la juste valeur des instruments valorisés à partir de paramètres non observables a été évaluée au 30 juin 2021. Cette sensibilité permet d'estimer à l'aide d'hypothèses probables les effets des fluctuations des marchés du fait d'un environnement économique incertain. Cette estimation a été effectuée par le biais des hypothèses des ajustements additionnels de valorisation pour les instruments de taux, change, crédit et actions.

En millions d'euros	Impact potentiel en compte de résultat
Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés	29
Instruments sur taux d'intérêts et/ou taux de change, et dérivés	20
Instruments de crédit et dérivés	7
Sensibilité des instruments financiers de niveau 3	57

4.4.2 Retraitement de la marge différée sur les instruments financiers

La marge différée concerne les instruments financiers évalués à partir d'un ou plusieurs paramètres de marché inobservables (cf. note 4.4). Cette marge est différée dans le temps pour être reconnue, selon les cas, à la maturité de l'instrument, lors de la cession ou du transfert, au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou encore lorsque les paramètres de marché deviennent observables.

Le tableau ci-dessous présente notamment, le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat, ainsi que la marge différée des nouvelles opérations de l'exercice.

En millions d'euros	01/01/2020	Marge des nouvelles opérations	Étalement de la période	Autres variations	31/12/2020	Marge des nouvelles opérations	Étalement de la période	Autres variations	30/06/2021
Instruments dérivés de taux	9	14	(12)	3	14	6	(4)	0	16
Instruments dérivés de change	0	2	(2)	3	3	0	(1)	0	3
Instruments dérivés de crédit	10	2	(2)	(6)	4	0	(1)	0	3
Instruments dérivés actions	99	112	(67)	(11)	133	99	(53)	0	178
Opérations de pensions	4	6	(12)	11	9	14	(3)	0	20
Total	122	136	(95)	0	163	119	(62)	0	220

4.4.3 Actifs et passifs financiers à la JV : Transfert de niveau de juste valeur

En millions d'euros	De	30/06/2021					31/12/2020				
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3
		Vers	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1
Actifs financiers en juste valeur par le résultat		498	1 695	651	237	1 019	101	522	323		
Actifs financiers relevant d'une activité de transaction		494	1 574	172	264	906	74	485	12		
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>		167	1 574	172	19	903	74	52	12		
<i>dont instruments de capitaux propres</i>		327	0	0		3					
<i>dont prêts et créances</i>					245			433			
<i>dont dépôts de garantie versés</i>						0					
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)		4	72	140	(27)	113	27	(3)	312		
<i>dont dérivés de taux</i>			0	69	7			0	108		
<i>dont dérivés de change</i>				1	(58)			(30)	176		
<i>dont dérivés de crédit</i>				8	1			10	1		
<i>dont dérivés actions</i>		1	71	61	23	111	12	16	26		
<i>dont autres</i>		4	1			2	15				
Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net			49	340	0	0		0	0		
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>			49	0	0	0		0	0		
<i>dont instruments de capitaux propres</i>				3							
<i>dont prêts et créances</i>				337							
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option								40			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		91	533			252	414				
<i>dont instruments de capitaux propres</i>											
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>		91	533			252	414				
<i>dont prêts ou créances</i>											

En millions d'euros	De	30/06/2021					31/12/2020				
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3
		Vers	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		65	41	537	(36)	44	0	162	238		
Titres émis à des fins de transaction		54	0	2	0	4	0	0	0		
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur négative)		11	41	473	(36)	40	0	162	238		
<i>dont dérivés de taux</i>		6	17	66	(21)				55		
<i>dont dérivés de change</i>				1	(38)			94	165		
<i>dont dérivés de crédit</i>				64	0			1	0		
<i>dont dérivés actions</i>		2	22	332	23	37	0	57	12		
<i>dont autres</i>		3	2	10	0	3		10	5		
Autres passifs financiers émis à des fins de transaction				62							
Passifs financiers désignés à la juste valeur sur option				252	401			505	556		
<i>dont titres émis à la juste valeur sur option</i>				249	401			503	556		
<i>dont Autres passifs financiers à la juste valeur sur option</i>				3				2			

4.5 Actifs financiers au coût amorti

Il s'agit des actifs financiers basiques détenus dans un modèle de collecte. La grande majorité des crédits accordés par Natixis est classée dans cette catégorie.

4.5.1 Prêts ou créances aux établissements de crédit au coût amorti

En millions d'euros	30/06/2021			31/12/2020		
	Actifs financiers non dépréciés ⁽¹⁾	Actifs financiers dépréciés ⁽²⁾	Total	Actifs financiers non dépréciés ⁽¹⁾	Actifs financiers dépréciés ⁽²⁾	Total
Comptes ordinaires débiteurs	7 382	0	7 382	5 182	5	5 187
Comptes et prêts	79 578	29	79 607	39 515	24	39 538
Dépôts de garantie versés						
Corrections de valeur pour pertes	(7)	(29)	(36)	(5)	(29)	(34)
Total	86 953	0	86 953	44 691	0	44 691

(1) Correspond aux actifs financiers non dépréciés dont les corrections de valeur sont évaluées sur la base des pertes de crédit attendues à 1 an (Statut 1) ou à maturité (Statut 2) ;

(2) Les actifs financiers dépréciés (Statut 3) correspondent aux actifs pour lesquels a été identifié un événement de défaut tel que défini par l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et par le règlement relatif au seuil de signification des arriérés (UE 2018/171) ;

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'établit à 87 255 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 45 002 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Tableau de réconciliation des Prêts ou créances aux établissements de crédit au coût amorti

En millions d'euros	Prêts ou créances aux établissements de crédit au coût amorti									
	Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à un an (Bucket S1)		Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à maturité (Bucket S2)		Actifs dépréciés postérieurement à leur origination ou leur acquisition (Bucket S3)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		TOTAL	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
Solde au 01/01/2020	46 846	0	715	(3)	48	(48)	0	0	47 609	(51)
Nouveaux contrats originés ou acquis	24 286	(0)	3	(0)					24 289	(0)
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	(6 976)	(0)	(154)	(2)	1	(0)			(7 129)	(2)
Transferts d'actifs financiers	0	0	(0)	(0)	0	0			0	0
Transferts vers S1	65	0	(65)	0	0	0			0	0
Transferts vers S2	(65)	0	65	(0)	0	0			0	0
Transferts vers S3	0	0	0	0	0	0			0	0
Transfert vers actifs non courants destinés à être cédés (2)	(99)	0	0	0	0	0			(99)	0
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(19 522)	0	(24)	0	(1)	1			(19 546)	1
Réduction de valeur (passage en pertes)					(17)	17			(17)	17
Variations liées à l'évolution du cours de change	(570)	0	(58)	0	(1)	1			(629)	1
Changements de modèle										0
Autres mouvements	31	(0)	(40)	0	(0)	0			(8)	0
Solde au 31/12/2020 (1)	43 997	0	442	(4)	29	(29)	0	0	44 468	(34)
Nouveaux contrats originés ou acquis	58 182	(0)	6	(0)			0	0	58 188	(0)
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	3 124	(2)	263	0	(5)	5	5	(5)	3 386	(1)
Transferts d'actifs financiers	238	(0)	(238)	0	0	0			0	0
Transferts vers S1	240	(0)	(240)	0	0	0			0	0
Transferts vers S2	(2)	0	2	(0)	0	0			0	0
Transferts vers S3	0	0	0	0	0	0			0	0
Transfert vers actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0			0	0
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(19 602)	0	(3)	0	0	0	0	0	(19 605)	0
Réduction de valeur (passage en pertes)					0	0	0	0	0	0
Variations liées à l'évolution du cours de change	131	(0)	6	(0)	(0)	0	0	(0)	137	(0)
Changements de modèle										0
Autres mouvements	(0)	(0)	0	0	0	0	0	0	(0)	0
Solde au 30/06/2021 (1)	86 069	(2)	476	(4)	25	(25)	5	(5)	86 575	(36)

(1) Valeur brute comptable présentée hors contribution des sociétés d'assurance, pour un montant de 414 millions d'euros au 30 juin 2021 (contre 257 millions d'euros au 31 décembre 2020) ;

(2) Correspond aux actifs de H2O classée en actifs non courant destinés à être cédés au 31 décembre 2020.

4.5.2 Prêts ou créances à la clientèle au coût amorti

En millions d'euros	30/06/2021			31/12/2020		
	Actifs financiers non dépréciés (1)	Actifs financiers dépréciés (2)	Total	Actifs financiers non dépréciés (1)	Actifs financiers dépréciés (2)	Total
Valeurs et titres reçus en pensions	2 468		2 468	4 141		4 141
Comptes ordinaires débiteurs	2 539	30	2 606	2 570	42	2 648
Location financement	33	5	38	32	6	38
Autres prêts ou créances sur la clientèle	59 421	3 739	63 160	58 882	3 548	62 430
Dépôts de garantie versés	83		83	62		62
Corrections de valeur pour pertes	(213)	(1 166)	(1 379)	(209)	(1 171)	(1 380)
Total (3) (4)	64 333	2 609	66 941	65 514	2 425	67 939

(1) Correspond aux actifs financiers non dépréciés dont les corrections de valeur sont évaluées sur la base des pertes de crédit attendues à 1 an (Statut 1) ou à maturité (Statut 2) ;

(2) Les actifs financiers dépréciés (Statut 3) correspondent aux actifs pour lesquels a été identifié un événement de défaut tel que défini par l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et par le règlement relatif au seuil de signification des arriérés (UE 2018/171) ;

(3) Au 30 juin 2021, l'encours brut des prêts garanties par l'état s'élève à 2 550,4 millions d'euros et les garanties reçues de l'Etat associées s'élève à 2 262,9 millions d'euros. Parmi ces encours, 22 millions d'euros sont classés en Purchased or Originated Credit Impaired « POCI » et 237,9 millions d'euros sont classés en encours restructurés ;

(4) Au 30 juin 2021, l'encours brut ayant fait l'objet d'un moratoire s'élève à 3 534,3 millions d'euros.

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle s'établit à 67 532 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 68 312 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Tableau de réconciliation des Prêts ou créances à la clientèle au coût amorti

En millions d'euros	Prêts ou créances à la clientèle au coût amorti									
	Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à un an (Bucket S1)		Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à maturité (Bucket S2)		Actifs dépréciés postérieurement à leur origination ou leur acquisition (Bucket S3)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		TOTAL	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
Solde au 01/01/2020	53 083	(40)	16 224	(79)	2 809	(1 180)	349	(77)	72 464	(1 375)
Nouveaux contrats originés ou acquis	17 899	(22)	3 533	(9)	0	0	116	(33)	21 548	(63)
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	(5 322)	(11)	(594)	(78)	(186)	(727)	(24)	(1)	(6 126)	(818)
Transferts d'actifs financiers	(662)	0	(1 110)	6	1 772	(6)			0	0
Transferts vers S1 ⁽¹⁾	3 172	(6)	(3 172)	6	0	0			0	0
Transferts vers S2	(2 843)	5	2 898	(6)	(55)	0			0	0
Transferts vers S3	(992)	1	(835)	5	1 827	(6)			0	(0)
Transfert vers actifs non courants destinés à être cédés										
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(9 888)	8	(2 069)	9	(184)	34	(62)	1	(12 202)	53
Réduction de valeur (passage en pertes) ⁽²⁾					(667)	664	(33)	33	(700)	697
Variations liées à l'évolution du cours de change	(2 336)	2	(823)	5	(173)	72	(19)	3	(3 352)	82
Changements de modèle		0		0		0		0		0
Autres mouvements ⁽³⁾	(2 303)	0	39	(1)	(49)	44	(0)	0	(2 312)	44
Solde au 31/12/2020	50 470	(62)	15 200	(146)	3 323	(1 100)	327	(73)	69 319	(1 380)
Nouveaux contrats originés ou acquis	8 561	(12)	1 194	(6)	0	0	438	0	10 194	(18)
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	(507)	(5)	(1 829)	11	(171)	(27)	87	(49)	(2 420)	(70)
Transferts d'actifs financiers	(1 097)	5	775	2	322	(77)			(0)	(0)
Transferts vers S1	493	(2)	(481)	2	(12)	0			(0)	0
Transferts vers S2	(1 513)	6	1 524	(8)	(11)	1			(0)	(0)
Transferts vers S3	(77)	0	(269)	8	345	(0)			0	(0)
Transfert vers actifs non courants destinés à être cédés										
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(8 819)	5	(786)	6	(402)	23	(14)	0	(10 021)	34
Réduction de valeur (passage en pertes)					(87)	82	0	0	(87)	82
Variations liées à l'évolution du cours de change	824	(1)	222	(5)	53	(16)	6	(1)	1 105	(23)
Changements de modèle		0		0		0		0		0
Autres mouvements	260	(2)	(25)	(2)	(5)	(0)	0	0	230	(3)
Solde au 30/06/2021	49 692	(71)	14 752	(139)	3 033	(1 046)	844	(123)	68 320	(1 378)

- (1) Y inclus un reclassement d'encours du bucket 2 vers le bucket 1, lié à l'abandon du critère de dégradation de la notation d'un secteur comme motif de passage en bucket 2 réalisé au deuxième trimestre. L'impact est estimé à 2,8 milliards d'euros à la date de réalisation de cette modification ;
- (2) Dont -337,4 millions d'euros d'encours décomptabilisés partiellement ou intégralement, en contrepartie d'un enregistrement en « pertes sur créances irrécouvrables », et faisant encore l'objet de mesures d'exécution ;
- (3) Dont -2 346 millions d'euros correspondant à la contribution de Coface au 31 décembre 2019 traité dorénavant en mise en équivalence.

4.5.3 Titres de dettes au coût amorti

En millions d'euros	30/06/2021			31/12/2020		
	Actifs financiers non dépréciés ⁽¹⁾	Actifs financiers dépréciés ⁽²⁾	Total	Actifs financiers non dépréciés ⁽¹⁾	Actifs financiers dépréciés ⁽²⁾	Total
Instruments de dettes	1 588	197	1 784	1 884	193	2 076
Corrections de valeur pour pertes	(6)	(146)	(152)	(5)	(142)	(146)
Total	1 582	51	1 632	1 879	51	1 930

- (1) Correspond aux actifs financiers non dépréciés dont les corrections de valeur sont évaluées sur la base des pertes de crédit attendues à 1 an (Statut 1) ou à maturité (Statut 2) ;
- (2) Les actifs financiers dépréciés (Statut 3) correspondent aux actifs pour lesquels a été identifié un événement de défaut tel que défini par l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et par le règlement relatif au seuil de signification des arriérés (UE 2018/171).

La juste valeur des titres de dettes au coût amorti s'établit à 1 689 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 1 983 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Tableau de réconciliation des titres de dettes au coût amorti

En millions d'euros	Titres de dettes au coût amorti au 30/06/2021									
	Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à un an (Bucket S1)		Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à maturité (Bucket S2)		Actifs dépréciés postérieurement à leur origination ou leur acquisition (Bucket S3)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		TOTAL	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
Solde au 01/01/2020	1 474	(0)	77	(1)	93	(93)	63	(54)	1 706	(148)
Nouveaux contrats originés ou acquis	709		516				38		1 264	
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation										
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	(223)	(5)	(53)		2	(4)	5	(1)	(269)	(10)
Transferts d'actifs financiers	(39)		39							
Transferts vers S1										
Transferts vers S2	(39)		39							
Transferts vers S3										
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(385)		(60)						(444)	
Réduction de valeur (passage en pertes)					(4)	4			(4)	4
Variations liées à l'évolution du cours de change	(148)		(23)		(8)	6			(179)	6
Changements de modèle										
IFRS5 - Entités destinées à être cédées										
Autres mouvements			(2)	1	5	1			3	1
Solde au 31/12/2020	1 389	(5)	494		87	(87)	106	(55)	2 076	(146)
Nouveaux contrats originés ou acquis	100	(0)	17	(0)					117	(0)
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation										
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	(85)	1	(128)	(2)	(6)	6	8	(9)	(211)	(4)
Transferts d'actifs financiers	15	0	(15)	(0)						
Transferts vers S1	25		(25)							
Transferts vers S2	(10)	0	10	(0)						
Transferts vers S3										
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(232)		(9)	0	(0)	0			(241)	0
Réduction de valeur (passage en pertes)										
Variations liées à l'évolution du cours de change	31	(0)	10	(0)	0	(0)	2	(2)	43	(2)
Changements de modèle										
IFRS5 - Entités destinées à être cédées										
Autres mouvements	0	(0)	0	0					0	0
Solde au 30/06/2021	1 218	(4)	369	(2)	81	(81)	116	(65)	1 784	(152)

4.6 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur nature en prenant en compte le critère à vue/à terme. Elles sont évaluées conformément à la norme IFRS 9 en autres passifs financiers selon la méthode du coût amorti.

4.6.1 Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	5 804	5 446
Comptes et emprunts	126 976	69 750
Titres donnés en pension livrée	8 483	9 129
Dépôts de garantie reçus	60	82
Autres dettes	1	1
Total ⁽¹⁾	141 324	84 408

(1) Dont 2 331 millions d'euros concernant les entités d'assurance au 30 juin 2021 contre 4 156 millions d'euros au 31 décembre 2020.

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'établit à 141 536 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 84 502 millions d'euros au 31 décembre 2020.

4.6.2 Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	22 962	21 579
Comptes et emprunts	1 850	6 876
Titres donnés en pension livrée	182	17
Comptes d'épargne à régime spécial	212	243
Dépôts de garantie reçus		
Autres dettes	954	1 069
Dettes rattachées	12	14
Total	26 173	29 798

La juste valeur des dettes envers la clientèle s'établit à 26 174 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 29 745 millions d'euros au 31 décembre 2020.

4.7 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire...) sont ventilées selon la nature de leur support à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « Dettes Subordonnées ».

En millions d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Titres de créances négociables	32 777	33 362
Emprunts obligataires	1 827	1 650
Autres dettes représentées par un titre	640	640
Total	35 243	35 652

La juste valeur des dettes représentées par un titre s'établit à 35 246 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 35 602 millions d'euros au 31 décembre 2020.

4.8 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super subordonnés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

En millions d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées à durée déterminée ⁽²⁾	3 623	3 629
Dettes subordonnées à durée indéterminée	296	296
Dettes rattachées	17	9
Total ⁽¹⁾	3 937	3 934

Les principales caractéristiques des émissions des titres subordonnés sont communiquées dans le chapitre 14 du rapport Pilier III de l'URD 2020.

(1) Dont 257 millions d'euros concernant les entités d'assurance au 30 juin 2021 (contre 251 millions d'euros au 31 décembre 2020) ;

(2) Les contrats d'émission de dettes subordonnées ne comprennent pas de clause prévoyant un remboursement anticipé en cas de non-respect d'un ratio financier.

La juste valeur des dettes subordonnées s'établit à 4 204 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 4 271 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Evolution des dettes subordonnées au cours du 1^{er} semestre 2021

En millions d'euros	31/12/2020	Emissions ⁽¹⁾	Remboursements ⁽¹⁾	Ecart de conversion	Mouvement de périmètre	Autres	30/06/2021
Autres dettes subordonnées à durée déterminée	3 629						3 623
Titres subordonnés	679					(6)	673
Emprunts subordonnés	2 950	900	(900)				2 950
Autres dettes subordonnées à durée indéterminée	296						296
Titres super subordonnés	0						0
Titres subordonnés	46						46
Emprunts subordonnés	250						250
Total	3 925	900	(900)			(6)	3 919

Ce tableau ne prend pas en compte les dettes rattachées.

(1) Un nouvel emprunt de 900 millions d'euros a été émis et souscrit par BPCE en remplacement d'un emprunt de 900 millions d'euros arrivant à échéance.

Evolution des dettes subordonnées au cours de l'exercice 2020

En millions d'euros	31/12/2019	Emissions	Remboursements	Ecart de conversion	Mouvement de périmètre ⁽²⁾	Autres ⁽¹⁾	31/12/2020
Autres dettes subordonnées à durée déterminée	3 654	350	0	0	(378)	3	3 629
Titres subordonnés	674					2	679
Emprunts subordonnés	2 980	350			(380)	3	2 950
Autres dettes subordonnées à durée indéterminée	297	0	0	0	0	(0)	296
Titres super subordonnés	0						0
Titres subordonnés	46						46
Emprunts subordonnés	251					(0)	250
Total	3 951	350	0	0	(378)	3	3 925

Ce tableau ne prend pas en compte les dettes rattachées.

(1) Les autres variations concernent essentiellement la réévaluation des dettes ayant fait l'objet d'une couverture ainsi que les mouvements enregistrés sur le stock de titres intra-groupes détenus par Natixis Funding dans le cadre de son activité d'animation de la dette de Natixis sur le marché secondaire ;

(2) Concerne Coface dorénavant traitée en mise en équivalence.

4.9 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation actifs et passifs correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après :

ACTIF

En millions d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Comptes de régularisation ⁽¹⁾	2 690	1 335
Règlement d'opérations sur titres	84	15
Autres stocks et emplois divers	201	815
Dépôts de garantie versés	200	174
Autres débiteurs divers ⁽²⁾	2 506	2 482
Actifs divers	200	260
Total	5 882	5 081

(1) Dont actifs sur contrat (produits à recevoir) pour 303 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 190 millions d'euros au 31 décembre 2020 ;

(2) Dont créances clients pour 1 285 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 843 millions d'euros au 31 décembre 2020 ;

PASSIF

En millions d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Comptes de régularisation ⁽¹⁾	2 697	2 403
Créditeurs divers	1 386	949
Règlement d'opérations sur titres	57	4
Dépôts de garantie reçus	7	7
Passifs locatifs	943	1 011
Passifs divers	5	5
Autres	1 819	1 888
Total	6 913	6 265

(1) Dont passifs sur contrat (Produits constatés d'avance) pour 124 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 119 millions d'euros au 31 décembre 2020 ;

4.10 Ecarts d'acquisition

Au 30 juin 2021

En millions d'Euros	01/01/2021	30/06/2021							
	Valeur début de période	Acquisitions de la période	Cessions	Dépréciations	Ecarts de conversion	Transferts vers mises en équivalence	Reclassements	Autres mouvements	Valeur fin de période
Gestion d'actifs et de fortune ⁽¹⁾	3 168				43				3 211
Banque de grande clientèle	135				4				139
Assurances	93								93
Paievements	137								137
Total	3 533	0	0	0	47	0	0	0	3 580

(1) Certains écarts d'acquisition constatés aux Etats Unis donnent lieu à un amortissement fiscal sur 15 ans à l'origine d'une différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'écart d'acquisition. Cette différence de traitement génère un impôts différé passif de 331,7 millions d'euros au 30 juin 2021

Par ailleurs, le montant des écarts d'acquisition concernant les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence s'élève à 1,2 million d'euros au 30 juin 2021.

Au 31 décembre 2020

En millions d'Euros	01/01/2020	31/12/2020							
	Valeur début de période	Acquisitions de la période ⁽³⁾	Cessions	Dépréciations	Ecarts de conversion	Transferts vers mises en équivalence	Reclassements	Autres mouvements	Valeur fin de période
Gestion d'actifs et de fortune ⁽¹⁾	3 235	52			(120)				3 168
Banque de grande clientèle	144				(9)				135
Assurances	93								93
Paievements	137								137
Hors Pôle ⁽²⁾	282		(282)						0
Total	3 891	52	(282)	0	(129)	0	0	0	3 533

(1) Certains écarts d'acquisition constatés aux Etats Unis donnent lieu à un amortissement fiscal sur 15 ans à l'origine d'une différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'écart d'acquisition. Cette différence de traitement génère un impôts différé passif de 320,9 millions d'euros au 31 décembre 2020 ;

(2) -282 millions d'euros correspondant à la sortie de l'écart d'acquisition constatée à la suite de la perte de contrôle de Coface (cf. note 1.2 Evénements significatifs de l'URD 2020) ;

(3) 52 millions d'euros correspondant à l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de 55% de de La Banque Postale AM suite au rapprochement des activités de gestion de taux et assurantielles de Natixis IM avec cette dernière.

Par ailleurs, le montant des écarts d'acquisition concernant les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence s'élève à 1,2 millions d'euros au 31 décembre 2020.



4.11 Provisions

Le tableau ci-dessous n'inclut pas les corrections de valeur pour perte de crédit des actifs financiers évalués au coût amorti (cf. note 4.5) et à la juste valeur par capitaux propres (cf. note 4.3).

En millions d'euros	01/01/2021	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres	30/06/2021
Risques de contrepartie	890	237	(251)	(202)	24	(0)	698
Engagements de financement et de garantie	168	226		(197)	3	(0)	199
Litiges ⁽¹⁾	714	7	(249)	(1)	21	0	493
Autres provisions	8	4	(2)	(4)	0	(0)	7
Risques de dépréciation	61	8	0	(0)	0	0	69
Immobilisations financières	61	8			0		69
Promotion immobilière	0			(0)		0	0
Autres provisions	0						
Engagements sociaux	502	38	(57)	(8)	2	(11)	465
Risques d'exploitation ⁽²⁾	170	51	(8)	(10)	(0)	1	203
Total Provisions pour risques et charges	1 623	333	(316)	(221)	26	(11)	1 435

(1) Dont 306,2 millions d'euros de provisions au 30 juin 2021 au titre de l'exposition concernant le dossier Madoff. La diminution de cette provision résulte principalement du passage en perte, intégralement couverte par provisions, consécutif à la confirmation de la liquidation de certains actifs déposés au nom de Natixis.

(2) Dont 16,2 millions d'euros de provision au 30 juin 2021 au titre du « Plan de mobilité interne et de départ externe ».

31 décembre 2020

En millions d'euros	01/01/2020	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres ⁽²⁾	31/12/2020
Risques de contrepartie	916	402	(2)	(353)	(71)	(2)	890
Engagements de financement et de garantie	127	394	0	(345)	(6)	(2)	168
Litiges ⁽¹⁾	779	2	(0)	(2)	(64)	(0)	714
Autres provisions	10	6	(2)	(6)	(0)	(0)	8
Risques de dépréciation	24	47	(2)	0	(0)	(8)	61
Immobilisations financières	24	47	(2)	0	(0)	(8)	61
Promotion immobilière	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	0	0	0	0	0	0	0
Engagements sociaux	524	80	(86)	(18)	3	(2)	502
Risques d'exploitation	179	49	(13)	(14)	(2)	(28)	170
Total Provisions pour risques et charges	1 642	578	(103)	(385)	(70)	(40)	1 623

(1) Dont 503,4 millions d'euros de provisions au 31 décembre 2020 au titre de l'exposition concernant le dossier Madoff (cf. Partie 3.2.9 du chapitre [3] « Facteurs de risques, gestion des risques et piliers III ») ;

(2) Correspond principalement à l'impact de valorisation actuarielle des régimes à prestations définies, au changement de classification comptable du compte épargne temps désormais considérés comme un avantage à long terme (+86,1 millions d'euros) et de la sortie de la contribution de Coface au 31 décembre 2019 pour -102,3 millions d'euros.

Litige NIT : Pour mémoire, le 18 décembre 2019, l'autorité de la concurrence a annoncé infliger des sanctions d'un total de près de 415 millions d'euros aux quatre émetteurs historiques de titres-restaurant pour entente. Au plan financier, la sanction pour Natixis s'élève à 83,3 millions d'euros (dont 4,4 millions d'euros pour Natixis Intertitres seule, le reste étant porté solidairement avec Natixis). Natixis a fait appel de cette décision et estime disposer de nombreux arguments pour la contester. Il n'a pas été, dans ces conditions, constitué de provisions dans les comptes du 31 décembre 2020 et du 30 juin 2021.

NOTE 5 NOTES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

5.1 Intégration des entités d'assurance

Pour rappel, Natixis a opté pour le maintien des dispositions de la norme IAS 39 pour les entités d'assurance (cf. note 1.1).

Conformément à la recommandation de l'ANC 2017-02, Natixis présente distinctement au bilan et au compte de résultat les activités d'assurance.

Le poste à l'actif du bilan « Placements des activités d'assurance » regroupe les actifs des activités d'assurance représentatifs :

- des placements financiers (i.e. en instruments financiers) intégrant les avances faites aux assurés ;
- des placements financiers en unité de comptes ;
- des instruments dérivés ;
- des écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les placements financiers en titres sont classés dans les différentes catégories de titres définies par cette norme.

Les autres soldes relatifs à l'activité de l'assurance sont regroupés avec les soldes relatifs aux autres postes du bilan en fonction de leur nature.

Au passif du bilan, le poste « passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance » comprend :

- les provisions techniques des contrats d'assurance ;
- les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance, dont les dettes envers les assurés ;
- les instruments dérivés des activités d'assurance ;
- les parts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- la participation aux bénéfices différée passive.

Au compte de résultat, le poste « Produit net des activités d'assurance » intègre principalement :

- les primes émises et la variation de provision pour primes non acquises ;
- les produits de placement y compris les produits des immeubles de placement ;
- les charges de placement ;
- les variations de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession de placements y compris sur les immeubles de placement ;
- les dépréciations et reprises de dépréciation des placements comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres ;
- les amortissements des frais d'acquisition ;
- les charges de prestations externes des contrats ;
- les produits et charges nets des cessions en réassurance ;



5.2 Produits nets des activités d'assurance

En millions d'euros	30/06/2021	30/06/2020
Primes acquises	7 828	5 139
Primes émises	7 931	5 201
Variation des primes non acquises	(103)	(62)
Autres produits des activités d'assurance	7	6
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	0	0
Produits des placements nets de charges	2 157	(413)
Produits des placements	1 089	887
Charges des placements	(54)	(181)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	130	79
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 042	(1 055)
Variation des dépréciations sur placements	(50)	(143)
Amortissements des frais d'acquisition	16	4
Charges des prestations des contrats	(8 907)	(3 840)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	58	150
Produits des cessions en réassurance	2 107	1 517
Charges des cessions en réassurance	(2 049)	(1 366)
PRODUIT NET DES ACTIVITES D'ASSURANCE	1 159	1 046

5.2.1 Tableau de passage entre format assurance et format bancaire

Le tableau ci-dessous permet d'opérer un passage entre les comptes des entreprises d'assurance et la traduction de ces comptes dans les comptes présentés au format bancaire.

30 juin 2021

En millions d'euros	30/06/2021									
	Présentation assurance	TOTAL	Présentation bancaire							Résultat net
			PNA	Autres éléments du PNB (hors PNA)	Frais Généraux	RBE	Coût du risque	Impôts	Autres éléments	
<i>Primes émises</i>	7 931	7 931	-	-	7 931	-	-	-	-	7 931
<i>Variation des primes non acquises</i>	(103)	(103)	-	-	(103)	-	-	-	-	(103)
Primes acquises	7 828	7 828	-	-	7 828	-	-	-	-	7 828
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	15	7	-	8	15	-	-	-	-	15
<i>Produits des placements</i>	<i>1 140</i>	<i>1 089</i>	<i>51</i>	<i>-</i>	<i>1 140</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 140</i>
<i>Charges des placements</i>	<i>(102)</i>	<i>(54)</i>	<i>(42)</i>	<i>(6)</i>	<i>(102)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(102)</i>
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	<i>130</i>	<i>130</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>130</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>130</i>
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	<i>1 025</i>	<i>1 042</i>	<i>(17)</i>	<i>-</i>	<i>1 025</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 025</i>
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	<i>(50)</i>	<i>(50)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(50)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(50)</i>
Produits des placements nets de charges	2 143	2 157	(8)	(6)	2 143	-	-	-	-	2 143
Charges des prestations des contrats	(8 960)	(8 907)	-	(53)	(8 960)	-	-	-	-	(8 960)
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	<i>2 105</i>	<i>2 107</i>	<i>(2)</i>	<i>-</i>	<i>2 105</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2 105</i>
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	<i>(2 050)</i>	<i>(2 049)</i>	<i>(1)</i>	<i>-</i>	<i>(2 050)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(2 050)</i>
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	55	58	(3)	-	55	-	-	-	-	55
Coût du risque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition des contrats	(384)	16	(342)	(57)	(383)	-	-	-	-	(383)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'administration	(353)	0	(285)	(68)	(353)	-	-	-	-	(353)
Autres produits et charges opérationnels courants	(95)	-	(19)	(76)	(95)	-	-	-	-	(95)
Autres produits et charges opérationnels non courants	3	-	3	-	3	-	-	-	-	3
RESULTAT OPERATIONNEL	252	1 159	(65)	(252)	252	-	-	-	-	252
Charge de financement	(6)	-	(6)	-	(6)	-	-	-	-	(6)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	10	-	-	-	-	-	-	10	-	10
Impôts sur les résultats	(66)	-	-	-	-	-	(66)	-	-	(66)
Résultat après impôt des activités discontinues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	(0)	-	-	-	-	-	-	(0)	-	(0)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	190	1 159	(66)	(252)	246	-	(66)	10	-	190

30 juin 2020

En millions d'euros		30/06/2020								
Présentation assurance	TOTAL	Présentation bancaire							Résultat net	
		PNA	PNB		Frais Généraux	RBE	Coût du risque	Impôts		Autres éléments
			Autres éléments du PNB (hors PNA)							
Primes émises	5 201	5 201	-	-	-	5 201	-	-	-	5 201
Variation des primes non acquises	(62)	(62)	-	-	-	(62)	-	-	-	(62)
Primes acquises	5 139	5 139	-	-	-	5 139	-	-	-	5 139
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	11	6	-	-	5	11	-	-	-	11
Produits des placements	941	887	54	-	-	941	-	-	-	941
Charges des placements	(226)	(181)	(40)	(5)	(226)	-	-	-	-	(226)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	80	80	-	-	80	-	-	-	-	80
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(1 057)	(1 055)	(2)	-	(1 057)	-	-	-	-	(1 057)
Variation des dépréciations sur placements	(143)	(143)	-	-	(143)	-	-	-	-	(143)
Produits des placements nets de charges	(405)	(412)	12	(5)	(405)	-	-	-	-	(405)
Charges des prestations des contrats	(3 887)	(3 840)	-	(47)	(3 887)	-	-	-	-	(3 887)
Produits des cessions en réassurance	1 515	1 517	(2)	-	1 515	-	-	-	-	1 515
Charges des cessions en réassurance	(1 360)	(1 367)	7	-	(1 360)	-	-	-	-	(1 360)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	155	149	5	-	155	-	-	-	-	155
Coût du risque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition des contrats	(358)	4	(296)	(66)	(358)	-	-	-	-	(358)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'administration	(324)	0	(261)	(63)	(324)	-	-	-	-	(324)
Autres produits et charges opérationnels courants	(89)	-	(29)	(60)	(89)	-	-	-	-	(89)
Autres produits et charges opérationnels non courants	(14)	-	(14)	-	(14)	-	-	-	-	(14)
RESULTAT OPERATIONNEL	227	1 045	(583)	(236)	227	-	-	-	-	227
Charge de financement	(6)	-	(6)	-	(6)	-	-	-	-	(6)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(46)	-	-	-	-	-	-	(46)	-	(46)
Impôts sur les résultats	(72)	-	-	-	-	-	(72)	-	-	(72)
Résultat après impôt des activités discontinues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	(0)	-	-	-	-	-	-	(0)	-	(0)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	103	1 045	(589)	(236)	221	-	(72)	(46)	-	103

5.3 Placements des activités d'assurance

En millions d'euros	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Immobilier de placement	5.3.3	1 428	1 438
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.3.1	30 056	27 905
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers disponibles à la vente	5.3.2	52 226	51 939
Prêts ou créances	5.3.5	13 215	13 003
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.3.6	763	764
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers		18 036	16 504
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée		987	853
Créances nées des opérations de cession en réassurance		41	28
Frais d'acquisition reportés		271	265
Autres			
Total		117 025	112 698

5.3.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Titres relevant des opérations de transaction		5 136	5 668
Instruments de dettes sous forme de titre			
Instruments de capitaux propres ⁽¹⁾		5 136	5 668
Prêts ou créances			
Instruments dérivés hors couverture		5	17
Instruments dérivés couverture		21	29
Titres à la juste valeur sur option	5.3.1.1	24 894	22 190
Instruments de dettes sous forme de titre		1 560	1 684
Instruments de capitaux propres ⁽¹⁾		4 704	4 011
Placements adossés aux contrats en unités de compte		18 630	16 495
Prêts ou créances à la juste valeur sur option	5.3.1.1	0	0
Sur les établissements de crédit			
Sur la clientèle			
Total		30 056	27 905

(1) Y compris les parts d'OPCVM

5.3.1.1 Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur sur option

Les actifs financiers sont désignés à la juste valeur par résultat quand ce choix permet de communiquer une information plus pertinente ou quand ces instruments sont porteurs d'un ou de plusieurs dérivés incorporés significatifs et séparables.

L'utilisation de l'option juste valeur est considérée délivrer une information plus pertinente dans deux situations :

- en l'absence de concordance comptable entre un (ou des) actif(s) et un (ou des) passif(s) économiquement liés. C'est en particulier le cas entre un actif et un dérivé de couverture lorsque les conditions de la comptabilité de couverture ne sont pas remplies ;
- en présence d'un portefeuille d'actifs et de passifs financiers gérés et évalués en juste valeur dans le cadre d'une politique documentée de gestion d'actifs et de passifs.

Les actifs financiers valorisés sur option à la juste valeur par résultat sont constitués essentiellement des actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance.

En millions d'euros	30/06/2021				31/12/2020			
	Valeur comptable	Non concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	Valeur comptable	Non concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés
Prêts ou créances sur les établissements de crédit								
Prêts ou créances sur la clientèle								
Instruments de dettes sous forme de titres	2 147	587		1 560	2 257	553		1 704
Instruments de capitaux propres	22 747	22 747			19 933	19 933		
Total	24 894	23 334		1 560	22 190	20 486		1 704

5.3.2 Actifs financiers disponibles à la vente

Le tableau ventile le poste des actifs financiers disponibles à la vente par nature d'instruments (titres à revenus fixes, titres à revenus variables). Il fait apparaître la valeur brute avant dépréciations, les dépréciations et la valeur nette après dépréciations.

En millions d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Titres	52 464	52 161
- Instruments de dettes	42 735	43 186
- Instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	9 366	8 571
- Créances rattachées	362	404
Dépréciation des actifs disponibles à la vente	(237)	(223)
- Instruments de dettes	(44)	(57)
- Instruments de capitaux propres ⁽²⁾	(194)	(166)
Total	52 226	51 939

(1) Y compris les parts d'OPCVM ;

(2) Au 1^{er} semestre 2021, la charge de dépréciation durable des titres à revenu variable s'établit à 50,4 millions d'euros contre 168 millions d'euros au 31 Décembre 2020. Cette charge est neutralisée à hauteur respective de 87% compte tenu du mécanisme de la participation aux bénéfices. La charge de la période de 2021 se répartit entre un complément de dépréciation sur des titres antérieurement dépréciés pour 0,7 million d'euro (144 millions d'euros au 31 Décembre 2020) et des dotations sur titres nouvellement dépréciés pour 49,7 millions d'euros (25 millions d'euros au 31 Décembre 2020).

5.3.3 Immeubles de placement

En millions d'euros	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immeubles de Placement - En juste valeur	1 026		1 026	1 018		1 018
Immeubles de Placement - Au coût historique	40	(15)	25	40	(14)	26
Immeubles de Placement - En UC	377		377	394		394
Total	1 443	(15)	1 428	1 452	(14)	1 438

La juste valeur des immeubles de placement, dont les principes d'évaluation sont décrits en notes 4.4 est classée en niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs d'IFRS13.

Les variations de juste valeur donnent lieu à la reconnaissance symétrique d'une provision pour participation différée égale, en moyenne au 30 juin 2021, à 87% de l'assiette concernée (restant stable par rapport au 31 décembre 2020).

5.3.4 Juste valeur des actifs financiers évalués en juste valeur au bilan

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon la hiérarchie de juste valeur présentée en note 4.4.

Actifs En millions d'euros	30/06/2021				31/12/2020			
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - transaction	30 035	24 042	4 479	1 515	27 875	22 314	4 042	1 519
Titres à revenu fixe détenus à des fins de transaction	5 136	5 136			5 668	5 668		
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>								
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	5 136	5 136			5 668	5 668		
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)	5	5	0		17	15	2	
<i>dont dérivés de taux</i>	0		0		0		0	
<i>dont dérivés de change</i>	5	5			4	2	2	
<i>dont dérivés de crédit</i>								
<i>dont dérivés actions</i>					13	13		
<i>dont autres</i>								
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option	24 894	18 900	4 479	1 515	22 190	16 631	4 040	1 519
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	1 560	10	36	1 514	1 684	89	77	1 517
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	4 704	3 756	948		4 011	3 035	977	
<i>dont prêts ou créances</i>								
<i>dont placements adossés aux contrats en unité de compte</i>	18 630	15 134	3 496	0	16 495	13 508	2 986	1
Instruments dérivés de couverture	21		21		29		29	
Actifs financiers disponibles à la vente	52 226	42 917	6 550	2 759	51 939	42 774	6 239	2 925
Titres disponibles à la vente - Titres de participation	107			107	96			96
Autres titres disponibles à la vente	52 120	42 917	6 550	2 653	51 843	42 774	6 239	2 830
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	43 053	36 545	3 856	2 653	43 533	36 996	3 707	2 830
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	9 066	6 372	2 695	0	8 310	5 778	2 532	0
<i>dont autres actifs financiers disponibles à la vente</i>								
Total	82 283	66 958	11 050	4 274	79 843	65 089	10 311	4 444

Actifs financiers à la juste valeur présentés au niveau 3

Au 30 juin 2021

en millions d'euros	Ouverture niveau 3 01/01/2021	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Transactions de la période		Reclassements de la période			Variation de périmètre	Ecart de change	Clôture niveau 3 30/06/2021
		Au compte de résultat		En gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Achats/ Emissions	Ventes/ Remboursements	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres reclassements			
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 519	19	(1)		45	(166)	(1)	100			1 515	
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)												
<i>dont dérivés de change</i>												
<i>dont dérivés actions</i>												
<i>dont autres</i>												
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option	1 519	19	(1)		45	(166)	(1)	100			1 515	
<i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i>	1 517	19	(1)		45	(166)	(1)	100			1 514	
<i>dont placements adossés aux contrats en unités de compte</i>	1	0					(1)	0			0	
Actifs financiers disponibles à la vente	2 925	2	(1)	(5)	108	(203)	(208)	138	3		2 759	
Titres disponibles à la vente - Titres de participation	96	(0)	(0)	2	5	0			3		107	
Autres titres disponibles à la vente	2 830	2	(1)	(8)	102	(203)	(208)	138			2 653	
<i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i>	2 830	2	(1)	(8)	102	(203)	(208)	138			2 653	
<i>dont Instruments de capitaux propres</i>	0										0	
<i>dont autres actifs financiers disponibles à la vente</i>												
Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	4 444	21	(2)	(5)	153	(370)	(209)	238	3		4 274	

Au 31 décembre 2020

en millions d'euros	Ouverture niveau 3 01/01/2020	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Transactions de la période		Reclassements de la période			Variation de périmètre	Ecart de change	Clôture niveau 3 31/12/2020
		Au compte de résultat			Achats/ Emissions	Ventes/ Remboursements	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres reclassements			
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période	En gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 286	(12)	(2)	0	60	(167)	(160)	513	0	(0)	0	1 519
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)												
<i>dont dérivés de change</i>												
<i>dont dérivés actions</i>												
<i>dont autres</i>												
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option	1 286	(12)	(2)	0	60	(167)	(160)	513	0	0	0	1 519
<i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i>	1 285	(12)	(2)	0	60	(167)	(160)	512	0	0	0	1 517
<i>dont placements adossés aux contrats en unités de compte</i>	0	0	0	0	0	0	(0)	1	0	0	0	1
Actifs financiers disponibles à la vente	2 795	(4)	(4)	(14)	493	(206)	(317)	351	(26)	(142)	0	2 925
Titres disponibles à la vente - Titres de participation	240	0	0	(6)	9	0	0	0	(5)	(142)	0	96
Autres titres disponibles à la vente	2 554	(4)	(4)	(8)	484	(206)	(317)	351	(21)	0	0	2 830
<i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i>	2 534	(4)	(4)	(8)	484	(206)	(317)	351	0	0	0	2 830
<i>dont Instruments de capitaux propres</i>	21	0	0	0	0	0	0	0	(21)	0	0	0
<i>dont autres actifs financiers disponibles à la vente</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	4 081	(16)	(5)	(14)	552	(373)	(477)	864	(26)	(143)	0	4 444

Actifs financiers à la juste valeur : transfert de niveau de juste valeur

En millions d'euros	De	30/06/2021					31/12/2020					
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3	
		Vers Niveau 2	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		0	0	100		1				513		160
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option		0	0	100		1				513		160
<i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i>				100						512		160
<i>dont instruments de capitaux propres</i>												
<i>dont placements adossés aux contrats en unités de compte</i>										1		0
Actifs financiers disponibles à la vente		87	219	138		208		279				
Titres disponibles à la vente - Titres de participation										351		317
Autres titres disponibles à la vente		87	219	138		208		279				
<i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i>		87	219	138		208		279		351		317
<i>dont Instruments de capitaux propres</i>												

5.3.5 Prêts et créances

5.3.5.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Encours	464	303
Prêts ou créances	463	303
Créances rattachées	1	1
Provisions		
Total net	464	303

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'établit à 464 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 303 millions d'euros au 31 décembre 2020.

5.3.5.2 Prêts et créances sur la clientèle

En millions d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Encours	12 751	12 700
Prêts ou créances	12 739	12 686
Instruments de dettes sous forme de titre		
Financements contre titres reçus en pension		
Autres		
Créances rattachées	12	13
Provisions		
Total ⁽¹⁾	12 751	12 700

(1) dont 11 146 millions d'euros concernant les dépôts de garantie constitués au titre des acceptations en réassurance contre 11 089 millions d'euros au 31 décembre 2020 ;

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle s'établit à 12 751 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 12 700 millions d'euros au 31 décembre 2020.

5.3.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

En millions d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Effets publics	509	507
Valeur brute	509	507
Provisions		
Obligations	255	257
Valeur brute	254	258
Provisions	(1)	(1)
Total	763	764

La juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'établit à 935 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 963 millions d'euros au 31 décembre 2020.

5.4 Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

En millions d'euros	30/06/2021	31/12/2020
PASSIFS TECHNIQUES	98 673	93 395
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	52 980	49 894
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en unités de compte	16 504	14 035
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	19 448	19 561
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	-	-
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en unités de compte	5 508	5 213
Participation aux bénéfices différée passive	4 233	4 692
DETTES NÉES DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE	11 424	10 778
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	363	427
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	11 061	10 351
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	17	10
Instruments dérivés hors couverture	6	5
Instruments dérivés de couverture	11	4
AUTRES PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE	-	-
Total	110 114	104 182



5.4.1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les informations sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat requises par la norme IFRS 7 sont présentées en note 4.1.2.

5.4.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les informations sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat requises par la norme IFRS 7 sont présentées en note 4.6.1 et 4.6.2.

5.4.3 Dettes représentées par un titre

Les informations sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat requises par la norme IFRS 7 sont présentées en note 4.7.

5.4.4 Dettes subordonnées

Les informations sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat requises par la norme IFRS 7 sont présentées en note 5.8.

5.4.5 Information à fournir sur l'exemption temporaire de l'application de la norme IFRS 9 pour les activités d'assurance

En millions d'euros	30/06/2021		31/12/2020	
	Juste valeur	Variation de la juste valeur au cours de la période	Juste valeur	Variation de la juste valeur au cours de la période
Actifs financiers SPPI	42 239	(1 031)	42 578	788
Actifs financiers non SPPI	4 053	6	3 898	28
Total ⁽¹⁾	46 292	(1 025)	46 476	816

Ce tableau ne comprend ni les actifs financiers comptabilisés en juste valeur par résultat, ni les opérations de réassurance.

(1) Hors OPCVM classés en actifs disponibles à la vente pour 6 865 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 6 312 millions d'euros au 31 décembre 2020.

NOTE 6 ENGAGEMENTS

6.1 Engagements de garantie

Une garantie financière est un contrat qui exige de l'émetteur d'indemniser l'entreprise garantie à la suite des pertes qu'elle a effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain. Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné :

En millions d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Engagements de garantie donnés		
Aux établissements de crédit	6 448	6 952
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	1 473	1 317
Autres garanties	4 974	5 635
A la clientèle	20 688	17 008
Cautions immobilières	119	135
Cautions administratives et fiscales	210	210
Autres cautions et avals donnés	845	669
Autres garanties	19 514	15 994
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES	27 136	23 960
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	15 469	12 043

Les garanties reçues dans le cadre des prêts garantis par l'Etat sont présentées en note 4.5.2 et s'élèvent à 2 262,9 millions d'euros.

Tableau de réconciliation des engagements de garantie

En millions d'euros	Engagements de garantie								TOTAL	
	Engagements non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à un an (Bucket S1)		Engagements non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à maturité (Bucket S2)		Engagements dépréciés postérieurement à leur origination ou leur acquisition (Bucket S3)		Engagements dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		Exposition brute	Provisions pour pertes
	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes		
Solde au 01/01/2020	21 257	(3)	3 294	(7)	129	(41)	3	0	24 682	(51)
Nouveaux engagements HB originés ou acquis	3 469	(1)	300	(2)			0	0	3 769	(3)
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	(1 113)	(3)	(748)	(7)	(3)	5	(1)	0	(1 864)	(5)
Transferts d'engagements de garantie	(395)	0	311	0	84	(0)			0	0
Transferts vers S1	394	1	(394)	1	0	0			0	2
Transferts vers S2	(779)	(1)	780	(1)	(1)	0			0	(1)
Transferts vers S3	(10)	0	(75)	0	85	(0)			0	0
Transfert vers actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0			0	0
Engagements intégralement cédés, appelés ou arrivés à maturité	(3 983)	1	(468)	2	(1)	0	(0)	0	(4 452)	2
Variations liées à l'évolution du cours de change	(1 477)	0	(145)	0	(28)	2	0	0	(1 651)	2
Changements de modèle		0		0		0				0
Autres mouvements ⁽²⁾	3 202	0	9	0	252	0	0	0	3 462	1
Solde au 31/12/2020 ⁽¹⁾	20 960	(6)	2 553	(14)	433	(34)	2	0	23 946	(54)
Nouveaux engagements HB originés ou acquis	12 266	(2)	151	(1)	0	0	77	0	12 494	(2)
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	(1 540)	0	720	1	(259)	(8)	0	0	(1 080)	(6)
Transferts d'engagements de garantie	(277)	0	276	0	1	0	0	0	0	0
Transferts vers S1	43	0	(43)	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers S2	(320)	0	320	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers S3	0	0	(1)	0	1	0	0	0	0	0
Transfert vers actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements intégralement cédés, appelés ou arrivés à maturité	(8 663)	1	(118)	0	(27)	0	0	0	(8 808)	1
Variations liées à l'évolution du cours de change	512	0	53	0	7	(1)	0	0	572	(1)
Changements de modèle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	6	0	(9)	0	0	0	0	0	(3)	0
Solde au 30/06/2021 ⁽¹⁾	23 263	(7)	3 626	(14)	155	(42)	79	0	27 122	(63)

(1) Valeur brute comptable présentée hors contribution des sociétés d'assurance, pour un montant de 14 millions d'euros au 30 juin 2021 (14 millions d'euros également au 31 décembre 2020) ;

(2) Y inclus une modification opérée au 31 décembre 2020 concernant les engagements de garantie sous forme de lettres de crédit accordées par la succursale de New York. En 2019, ces garanties étaient présentées pour un montant net des garanties reçues des autres participants. L'impact est de 2 930 millions d'euros sur les engagements classés en stage 1 et de 252 millions d'euros sur les engagements classés en stage 3.

6.2 Engagements de financement

Les engagements de financement entrant dans le périmètre d'IFRS 9 sont les suivants :

- engagements qualifiés de passifs financiers à la juste valeur par résultat dès lors que l'entité qui les accorde à une pratique de revente ou de titrisation des crédits juste après leur émission ;
- ceux qui font l'objet d'un règlement net (c'est-à-dire d'une cession) ;
- ceux qui vont se traduire par un prêt en dessous des conditions de marché.

Les autres engagements de financement relèvent de la norme IAS 37

Un engagement de financement donné est un passif éventuel, défini dans IAS 37 comme :

- une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous contrôle de l'entreprise ;
- ou
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - ✓ il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
 - ou
 - ✓ le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

En millions d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit	1 787	7 142
A la clientèle	56 099	51 887
- Ouverture de crédits documentaires	2 215	2 026
- Autres ouvertures de crédits confirmés	53 081	49 219
- Autres engagements	802	642
Total des engagements de financement donnés	57 886	59 029
Engagements de financement reçus		
- d'établissements de crédit	6 825	12 070
- de la clientèle	72	8
Total des engagements de financement reçus	6 897	12 078

Tableau de réconciliation des Engagements de financement

En millions d'euros	Engagements de financement									
	Engagements non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à un an (Bucket S1)		Engagements non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à maturité (Bucket S2)		Engagements dépréciés postérieurement à leur origination ou leur acquisition (Bucket S3)		Engagements dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		TOTAL	
	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes
Solde au 01/01/2020	46 527	(15)	5 590	(48)	76	(12)	9	0	52 201	(76)
Nouveaux engagements HB originés ou acquis	10 595	(10)	1 258	(8)	0	0	3	0	11 855	(18)
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	4 173	(10)	(1 804)	(28)	(82)	10	7	(0)	2 293	(29)
Transferts d'engagements de financement	(1 721)	(1)	1 647	1	74	(0)			(0)	(0)
Transferts vers S1	978	(4)	(976)	4	(2)	0			(0)	(0)
Transferts vers S2	(2 683)	3	2 684	(4)	(1)	0			(0)	(0)
Transferts vers S3	(16)	0	(61)	0	77	(0)			0	0
Transfert vers actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	(0)	0	0	0	0
Engagements intégralement cédés, appelés ou arrivés à maturité	(5 864)	1	(316)	2	(4)	0	(4)	0	(6 188)	3
Variations liées à l'évolution du cours de change	(1 637)	1	(276)	3	(2)	0	(0)	0	(1 916)	4
Changements de modèle										0
Autres mouvements ⁽¹⁾	729	2	64	0	(11)	0	0	0	782	2
Solde au 31/12/2020	52 801	(32)	6 162	(79)	51	(2)	14	0	59 029	(114)
Nouveaux engagements HB originés ou acquis	15 524	(5)	961	(2)	0	0	14	0	16 498	(7)
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	(4 437)	(4)	(33)	(15)	96	2	(1)	0	(4 375)	(16)
Transferts d'engagements de financement	(735)	0	708	0	27	0	0	0	0	0
Transferts vers S1	310	(2)	(310)	2	0	0			0	0
Transferts vers S2	(1 045)	2	1 045	(2)	0	0			0	0
Transferts vers S3	0	0	(27)	0	27	0			0	0
Transfert vers actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements intégralement cédés, appelés ou arrivés à maturité	(13 547)	2	(371)	1	(3)	0	(5)	0	(13 926)	4
Variations liées à l'évolution du cours de change	536	0	134	(1)	3	0	0	0	673	(2)
Changements de modèle										0
Autres mouvements	(6)	0	(8)	0	0	0	0	0	(13)	0
Solde au 30/06/2021	50 135	(40)	7 555	(95)	173	(1)	23	0	57 886	(135)

(1) Y inclus la sortie de Coface.

NOTE 7 INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe BPCE a présenté en juillet 2021 son nouveau plan stratégique « *BPCE 2024* ». Ce plan de développement repose sur **trois priorités stratégiques** (Conquérant, Client, Climat) et **trois lignes de force** (Simple, Innovant et Sûr), et affiche des **ambitions fortes pour ses métiers** de Banque de Proximité et Assurance et de *Global Financial Services*. Les métiers de Natixis s'inscrivent pleinement dans ce plan stratégique.

L'organisation de Natixis est regroupée autour des quatre pôles métiers suivants :

- **Le pôle Gestion d'Actifs et de Fortune**, qui regroupe le métier de Gestion d'actifs exercé au sein de Natixis Investment Managers, le métier de gestion de fortune et l'Épargne salariale ;
- **La Banque de Grande Clientèle**, qui conseille les entreprises, les investisseurs institutionnels, les compagnies d'assurances, les banques et les entités du secteur public et leur propose une gamme diversifiée de solutions de financements ainsi qu'un accès aux marchés de capitaux. Sa mission est triple : renforcer l'orientation client de la banque, être un lieu de rencontre entre émetteurs et investisseurs, déployer le modèle « Originate to Distribute » destiné à optimiser la rotation du bilan de la banque au travers d'une gestion active du portefeuille de crédits ;
- **Le pôle Assurances**, qui constitue la plateforme unique du Groupe BPCE pour la distribution des produits d'assurances de personnes et d'assurances non vie ;
- **Le pôle Paiements**, qui met à disposition des outils, infrastructures et services pour les paiements à destination des clients des réseaux Banque Populaire et Caisses d'Épargne et pour une clientèle en direct.

Les activités de Capital investissement (activité pour compte propre gérée en extinction et quote-part dans les fonds sponsorisés) et de Natixis Algérie, toujours considérées comme non stratégiques, font quant à elles partie du hors pôles.

C'est sur la base de cette organisation que la Direction générale suit le résultat des différentes activités, établit ses « plans d'affaires » et effectue la gestion opérationnelle. Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », c'est donc à partir de ce découpage interne des activités que Natixis a défini ses secteurs opérationnels.

7.1 Gestion d'Actifs et de Fortune

- **Gestion d'actifs** : les activités de gestion d'actifs sont rassemblées au sein de Natixis Investment Managers. Elles couvrent l'ensemble des classes d'actifs et sont exercées principalement aux États-Unis et en France. Celles-ci sont assurées par une organisation fédérale d'entités autonomes (sociétés de gestion spécialisées et structures spécialisées pour la distribution) sous le contrôle d'une holding, qui assure la cohérence d'ensemble du modèle en prenant en charge les fonctions de pilotage. Ces sociétés peuvent se concentrer sur leur cœur de métier, la génération de performance, tout en gardant la possibilité de développer une clientèle institutionnelle propre et en bénéficiant des autres fonctions support du pôle avec des modèles économiques adaptés. Nombre de ces sociétés de gestion bénéficient d'une forte notoriété, telles que Loomis Sayles, Harris Associates, AEW, DNCA ou Ostrum Asset Management (qui a intégré fin 2020 les activités de gestion taux et assurantielle de La Banque Postale Asset Management). Comme annoncé au troisième trimestre 2020, Natixis IM poursuit son désengagement progressif de la société H20 (cf. note 2.3).

Ensemble, ces sociétés de gestion spécialisées permettent au groupe d'offrir une gamme complète d'expertises qui répond à la demande de toutes les catégories de clients. L'organisation de la distribution autour d'une plateforme commune ainsi que des fonds de commerce développés historiquement par les sociétés de gestion permet d'optimiser la couverture des différentes clientèles. Depuis début 2014, les sociétés de gestion de Capital investissement pour compte de tiers ont été rattachées à Natixis Investment Managers et un véhicule de sponsoring a été mis en place pour effectuer le suivi des engagements de Natixis dans les fonds. L'expertise des équipes est tournée vers le financement des petites et moyennes entreprises en général, non cotées, en France et en Europe, via des prises de participations sponsorisées. Ce métier couvre les segments d'activité du private equity

pour compte d'investisseurs tiers tels que les opérations de capital développement (financements du haut de bilan de sociétés matures), de capital risque (sociétés jeunes et innovantes) et de fonds de fonds ;

- **Gestion de Fortune** : cette ligne de métier couvre les activités de gestion de fortune en France et au Luxembourg, la gestion patrimoniale. Natixis Wealth Management occupe une place notable sur le marché français. La banque développe sa clientèle essentiellement à partir de la clientèle des Caisses d'Épargne, des Banques Populaires et complétées par celle de Natixis. Elle recouvre le conseil, l'expertise et la gestion de patrimoine, ainsi que la gestion financière d'OPCVM.
- **Épargne salariale** : ce métier propose aux entreprises une offre de gestion de leur épargne salariale (tenue de comptes salariés, gestion administrative et comptable des fonds...) ;

7.2 Banque de Grande Clientèle

La Banque de Grande Clientèle conseille les entreprises, les investisseurs institutionnels, les compagnies d'assurances, les banques et les entités du secteur public en leur proposant une gamme diversifiée de solutions de financement sur mesure au plus proche de leurs besoins et un accès aux marchés de capitaux. De nombreuses initiatives de financements à impacts ont marqué 2021 pour Natixis CIB qui y a renforcé sa position de pionnier, en étant à l'avant-garde de l'innovation avec de nombreux clients français et internationaux.

Son organisation a évolué pour s'adapter aux grandes tendances et contribuer aux enjeux majeurs de 2021.

Elle repose sur un dispositif d'expertises à valeur ajoutée internationale qui recouvrent les activités et métiers suivants :

- Conseil stratégique pour la ligne métier **Investment Banking et Fusions-acquisitions** ;
- Activités Actions, Taux, Crédit, Change, Matières premières et « Global structured Credit and Solutions » au sein de la ligne métier **Global Markets** ;
- Infrastructure, Aviation et « Real Estate & Hospitality » forment la ligne métier **Real Assets**
- Activités de syndication et de gestion du portefeuille de financements pour la ligne métier « **Distribution & Portfolio Management** » ;
- Et le financement du cinéma opéré par la filiale **Coficiné**.

Deux équipes transverses indispensables pour les lignes métier afin d'éclairer les décisions d'investissement et de couverture des clients de Natixis CIB en fournissant des informations clés et analyses approfondies sur toutes les classes d'actifs:

- Le Green & Sustainable Hub sur les thématiques écologiques et sociales ;
- La Recherche sur les grandes tendances macro-économiques, les mouvements de marchés et évolutions géopolitiques.

7.3 Assurance

Natixis Assurances est un holding regroupant diverses filiales opérationnelles d'assurance. En mars 2014, conformément au plan de développement du modèle bancassurance, Natixis Assurances a réalisé l'acquisition de la filiale d'assurance dommage et prévoyance BPCE Assurances, qu'elle détient désormais à 100%. Elle propose une gamme complète de produits en assurance vie individuelle et collective, en prévoyance et en assurance dommages aux biens à destination des réseaux Banque Populaire et Caisses d'Épargne. Son offre, diversifiée et modulable, s'adresse aux particuliers, aux professionnels, aux agriculteurs, aux entreprises et aux associations.

7.4 Paiements

Ce métier met à disposition des outils, infrastructures et services pour les paiements : monétique, émission et recouvrement des transferts électroniques de masse, traitement des chèques, titres de service, E-commerce...



7.5 Hors pôles

A ces pôles opérationnels s'ajoutent les activités du Hors-pôle qui enregistre notamment les mécanismes de centrale financière et les revenus liés à la gestion actif – passif de Natixis. Il inclut à ce titre l'ensemble des activités de Trésorerie, dont l'activité de Trésorerie court terme rattachée à la direction Financière de Natixis depuis début 2017 (antérieurement rattachée à la BGC).

Il regroupe également les résultats du portefeuille de participations de la banque ne relevant pas de l'activité d'un pôle (dont la participation résiduelle de 12,7% dans Coface), ainsi que les activités de capital investissement pour compte propre (gérées en mode d'extinction) et celles de Natixis Algérie.

En matière de coûts, ce pôle porte les coûts de structure de la banque, ainsi que la contribution au Fonds de Résolution Unique.

7.1 Information sectorielle du compte de résultat

Au 30 juin 2021

En millions d'Euros	30/06/2021					
	Gestion d'Actifs et de Fortune ⁽²⁾	Banque de Grande Clientèle	Assurance	Paiement	Hors pôle ⁽³⁾	Total
Produit net bancaire	1 625	1 789	492	235	83	4 223
<i>évolution 2020/2021 ⁽¹⁾</i>	10%	65%	9%	18%	-21%	27%
Frais généraux et assimilés	(1 226)	(1 134)	(263)	(204)	(373)	(3 200)
<i>évolution 2020/2021 ⁽²⁾</i>	9%	13%	5%	9%	19%	11%
Résultat brut d'exploitation	399	655	230	30	(290)	1 023
<i>évolution 2020/2021 ⁽¹⁾</i>	11%		14%		39%	
Coût du risque	(2)	(109)		(7)	(7)	(124)
<i>évolution 2020/2021 ⁽¹⁾</i>	-84%	-77%			32%	-74%
Résultat net d'exploitation	397	546	230	23	(298)	898
<i>évolution 2020/2021 ⁽¹⁾</i>	14%		14%		39%	
Mises en équivalence	1	6	3		7	16
<i>évolution 2020/2021 ⁽²⁾</i>	-7%	18%				
Autres	(10)	(0)	(0)	0	12	2
<i>évolution 2020/2021 ⁽¹⁾</i>	78%				-102%	
Résultat courant avant impôt	388	552	233	23	(278)	917
<i>évolution 2020/2021 ⁽¹⁾</i>	13%		23%	88%	-20%	
Résultat net part du groupe	256	408	169	17	(220)	629
<i>évolution 2020/2021 ⁽¹⁾</i>	28%		32%	92%	-30%	

Ces informations ont été déterminées sur la base des principes comptables appliqués dans le cadre du référentiel IFRS adopté dans l'Union Européenne au 30 juin 2021 ;

- (1) Il s'agit de l'évolution entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020 retraité
- (2) Dont pour la Gestion d'Actifs : Produit net bancaire : 1 487 millions d'euros
Frais généraux et assimilés : -1 107 millions d'euros
Résultat brut d'exploitation : 379,7 millions d'euros
Coût du risque : 2,3 millions d'euros
Résultat courant avant impôt : 372,7 millions d'euros
- (3) Dont Trésorerie court terme : Produit net bancaire : 51,4 millions d'euros
Frais généraux et assimilés : -32,3 millions d'euros
Résultat brut d'exploitation : 19,1 millions d'euros
Coût du risque : 0 million d'euros
Résultat courant avant impôt : 19,2 millions d'euros

Détail du Produit net bancaire

En millions d'Euros	Produit net bancaire	évolution 2020/2021
Gestion d'Actifs et de Fortune	1 625	10%
<i>Gestion d'actifs</i>	1 487	10%
<i>Gestion de fortune</i>	86	12%
<i>Epargne salariale</i>	52	9%
Banque de Grande Clientèle	1 789	65%
<i>Marchés de capitaux ⁽¹⁾</i>	823	204%
<i>Global finance et banque d'investissement</i>	959	17%
<i>Autres</i>	7	
Assurances	492	9%
Païement	235	18%
Hors pôle	83	-21%
Total	4 223	27%

(1) Dont 823 millions d'euros hors produit net bancaire (PNB) des desks de XVA se décomposant en 547 millions d'euros de PNB pour FIC et 275 millions d'euros de PNB pour les Actions.

30 juin 2020 retraité

En millions d'Euros	30/06/2020 *					
	Gestion d'Actifs et de Fortune ⁽¹⁾	Banque de Grande Clientèle	Assurance	Païement	Hors pôle ⁽²⁾	Total
Produit net bancaire	1 479	1 082	451	198	104	3 314
Frais généraux et assimilés	(1 120)	(1 004)	(250)	(188)	(313)	(2 874)
Résultat brut d'exploitation	359	78	201	10	(208)	439
Coût du risque	(10)	(469)	0	2	(5)	(482)
Résultat net d'exploitation	349	(391)	201	12	(214)	(43)
Mises en équivalence	1	5	(13)	0	(33)	(40)
Autres	(6)	(0)	0	0	(103)	(109)
Résultat courant avant impôt	344	(386)	188	12	(350)	(192)
Résultat net part du groupe	200	(286)	128	9	(313)	(261)

(*) Recalculés suivant la nouvelle organisation des métiers au 30 juin 2021

- (1) Dont pour la Gestion d'Actifs : Produit net bancaire : 1 354 millions d'euros
Frais généraux et assimilés : -1 006 millions d'euros
Résultat brut d'exploitation : 348,4 millions d'euros
Coût du risque : -11,5 millions d'euros
Résultat courant avant impôt : 331,9 millions d'euros
- (2) Dont Trésorerie court terme : Produit net bancaire : 109 millions d'euros
Frais généraux et assimilés : -32 millions d'euros
Résultat brut d'exploitation : 77 millions d'euros
Coût du risque : 0 million d'euros
Résultat courant avant impôt : 77 millions d'euros

En millions d'Euros	Produit net bancaire *
Gestion d'Actifs et de Fortune	1 479
<i>Gestion d'actifs</i>	1 354
<i>Gestion de fortune</i>	77
<i>Epargne salariale</i>	47
Banque de Grande Clientèle	1 082
<i>Marchés de capitaux</i>	271
<i>Global finance et banque d'investissement</i>	821
<i>Autres</i>	(10)
Assurances	451
Païement	198
Hors pôle	104
Total	3 314

(*) Recalculés suivant la nouvelle organisation des métiers au 30 juin 2021

Publié au 30 juin 2020

En millions d'Euros	30/06/2020					
	Gestion d'Actifs et de Fortune ⁽²⁾	Banque de Grande Clientèle	Assurance	Paieiment	Hors pôle ⁽³⁾	Total
Produit net bancaire	1 478	1 098	449	198	90	3 314
évolution 2019/2020 ⁽¹⁾	-13%	-31%	6%	-5%	-82%	-25%
Frais généraux et assimilés	(1 116)	(1 002)	(250)	(190)	(316)	(2 874)
évolution 2019/2020 ⁽¹⁾	-4%	-7%	4%	5%	-52%	-13%
Résultat brut d'exploitation	362	96	199	8	(226)	439
évolution 2019/2020 ⁽¹⁾	-33%	-82%	8%	-69%	40%	-61%
Coût du risque	(10)	(469)	0	2	(5)	(482)
évolution 2019/2020 ⁽¹⁾	780%	249%			7%	242%
Résultat net d'exploitation	352	(373)	199	10	(231)	(43)
évolution 2019/2020 ⁽¹⁾	-35%	-195%	8%	-61%	39%	-104%
Mises en équivalence	1	5	(13)	0	(33)	(40)
évolution 2019/2020 ⁽¹⁾	57%	-15%				-458%
Autres	(6)	(0)	0	0	(103)	(109)
évolution 2019/2020 ⁽¹⁾	27%	-100%				-115%
Résultat courant avant impôt	347	(368)	186	10	(367)	(192)
évolution 2019/2020 ⁽¹⁾	-35%	-196%	-2%	-61%	-169%	-112%
Résultat net part du groupe	203	(272)	127	7	(326)	(261)
évolution 2019/2020 ⁽¹⁾	-31%	-201%	-2%	-58%	-181%	-124%

Ces informations ont été déterminées sur la base des principes comptables appliqués dans le cadre du référentiel IFRS adopté dans l'Union Européenne au 30 juin 2020 ;

(1) Il s'agit de l'évolution entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2019 retraité.

(2) Dont pour la Gestion d'Actifs : Produit net bancaire : 1 354 millions d'euros

Frais généraux et assimilés : - 1002 millions d'euros

Résultat brut d'exploitation : 351,3 millions d'euros

Coût du risque : -11,5 millions d'euros

Résultat courant avant impôt : 340 millions d'euros

(3) Dont Trésorerie court terme : Produit net bancaire : 109 millions d'euros

Frais généraux et assimilés : -32 millions d'euros

Résultat brut d'exploitation : 77 millions d'euros

Coût du risque : 0 million d'euros

Résultat courant avant impôt : 77 millions d'euros

Dont Coface : quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence : -33 millions d'euros (voir note 4.9 sur l'actualisation de l'URD au 30 juin 2020).

Détail du Produit net bancaire

En millions d'Euros	Produit net bancaire	évolution 2019/2020
Gestion d'Actifs et de Fortune	1 478	-13%
Gestion d'actifs	1 354	-15%
Gestion de fortune	77	22%
Epargne salariale	47	2%
Banque de Grande Clientèle	1 098	-31%
Marchés de capitaux ⁽¹⁾	277	-62%
Global finance et banque d'investissement	831	-2%
Autres	(11)	
Assurances	449	6%
Paieiment	198	-5%
Hors pôle	90	-82%
Total	3 314	-25%

(1) Dont 440 millions d'euros hors produit net bancaire (PNB) des desks de XVA se décomposant en 646 millions d'euros de PNB pour FICT et -206 millions d'euros de PNB pour les Actions.

NOTE 8 GESTION DES RISQUES

8.1 Adéquation des fonds propres

Les informations sur l'adéquation des fonds propres requises par la norme IAS 1, sont présentées dans la partie 3.3.1 du chapitre III « Facteurs de risques, gestion des risques et Piliers III ».

8.2 Risque de crédit et risque de contrepartie

Les informations sur la gestion des risques de crédit requises par la norme IFRS 7, à l'exception de celles mentionnées ci-dessous, sont présentées dans la partie 3.2.3 du chapitre III « Facteurs de risques, gestion des risques et Piliers III ».

8.3 Risque de marché, risques de taux d'intérêt global, de liquidité, et de change structurel

Les informations sur la gestion des risques de marché, risques de taux d'intérêt global, de liquidité, et de change structurel requises par la norme IFRS7 sont présentées dans la partie 3.2.5 et 3.2.7 du chapitre III « Facteurs de risques, gestion des risques et Piliers III ».

8.4 Risque lié aux activités d'assurance

Les informations sur la gestion des risques des activités d'assurance requises par la norme IFRS7 sont présentées dans la partie 3.2.10 du chapitre III « Facteurs de risques, gestion des risques et Piliers III ».



NOTE 9 AUTRES INFORMATIONS

9.1 Instruments de capitaux propres émis

9.1.1 Capital social

Actions ordinaires	Nombre d'actions	Nominal	Capital en euros
Valeur à l'ouverture	3 155 951 502	1,60	5 049 522 403
Augmentation de capital	2 006 829	1,60	3 210 926
Valeur à la clôture	3 157 958 331		5 052 733 330

Au 30 juin 2021, 2 461 581 actions étaient auto détenues contre 4 014 663 actions au 31 décembre 2020. Les augmentations de capital réalisées sur le 1^{er} semestre 2021 correspondent à l'attribution d'actions gratuites à certains salariés de Natixis, dans le cadre des Plans de fidélisation et de performance 2018 et 2019 (PFP) et Long Term Incentive Plan 2017 (LTIP) dont le paiement est fondé sur les actions.

9.1.2 Calcul du résultat par actions

	30/06/2021	30/06/2020
Résultat par action		
Résultat net - part du groupe en millions d'€	629	(261)
Résultat net attribuable aux actionnaires en millions d'€ ⁽¹⁾	575	(325)
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	3 157 261 739	3 154 928 922
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	2 631 699	3 548 594
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat par action	3 154 630 040	3 151 380 328
Résultat par action en €	0,18	(0,10)
Résultat dilué par action		
Résultat net part du groupe en millions d'€	629	(261)
Résultat net attribuable aux actionnaires en millions d'€ ⁽¹⁾	575	(325)
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	3 157 261 739	3 154 928 922
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	2 631 699	3 548 594
Nombre d'actions potentielles dilutives issues de l'exercice de plans d'options de souscriptions d'actions et de l'attribution d'actions gratuites ⁽²⁾	5 766 530	9 079 926
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat dilué par action	3 160 396 570	3 160 460 254
Résultat dilué par action en €	0,18	(0,10)

(1) L'écart entre le résultat net part du groupe et le résultat net attribuable aux actionnaires correspond aux intérêts relatifs aux titres super-subordonnés – actions de préférence pour -54,1 millions d'euros au 1^{er} semestre 2021 et -63,8 millions d'euros au 1^{er} semestre 2020.

(2) Ce montant d'actions concerne les actions attribuées dans le cadre des plans d'actions de performance 2019, 2020 (PAGA), Long Term Incentive Plan 2018, 2019, 2020 (LTIP) et Plan Métier Paiements 2018.

9.2 Autres instruments de capitaux propres émis

Titres super subordonnés à durée indéterminée et actions de préférence

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, les instruments financiers émis sont qualifiés de dettes ou de capitaux propres selon qu'ils incluent ou non une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie à leur détenteur.

Ainsi, les émissions de titres super subordonnés à durée indéterminée et les émissions d'actions de préférence s'analysent depuis le 31 décembre 2009 comme des instruments de capitaux propres émis en raison d'une clause devenue discrétionnaire concernant le paiement de dividende et figurent au poste « Réserves consolidées » du bilan consolidé.

La transformation de ces instruments de dette en instruments de capitaux propres avait généré un gain de 418 millions d'euros, comptabilisé en résultat au 30 juin 2009.

Les émissions postérieures au 30 juin 2009 ont toujours été classées en capitaux propres, compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération.

Les titres super subordonnés s'élèvent à 1 978 millions d'euros au 30 juin 2021 (pas de variation par rapport au 31 décembre 2020).

A noter, que le montant brut de la variation de change des titres super subordonnés en devises constaté en résultat au 30 juin 2021 s'élève à +30,2 millions d'euros, soit un montant net après impôts de +21,6 millions d'euros contre -0,7 millions d'euros au 30 juin 2020, soit un montant net après impôts de -0,5 millions d'euros.

Emprunts super subordonnés à durée indéterminé

Au cours du 1^{er} semestre 2021, Natixis a contracté un emprunt super subordonné à durée indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros souscrit en totalité par BPCE. Au regard de la norme IAS 32, cet emprunt est assimilé à un instrument de capitaux propres en raison de l'absence d'obligation de remboursement du capital et du caractère discrétionnaire de sa rémunération. L'emprunt est ainsi comptabilisé en capitaux propres et les intérêts versés viennent en déduction des capitaux propres.

9.3 IFRIC 21

L'interprétation IFRIC 21 « Taxes », applicable depuis le 1^{er} janvier 2015, vise à clarifier la date à retenir pour la comptabilisation des droits ou taxes (« levies ») dans les états financiers. Cette interprétation entraîne :

- pour les taxes dont l'exigibilité de ces dernières est déclenchée par des faits générateurs survenant en date du 1^{er} janvier, la constatation d'une provision en totalité dès le 1^{er} trimestre alors qu'elles faisaient l'objet d'un étalement trimestriel antérieurement. Les taxes concernées sont principalement la taxe de soutien aux collectivités territoriales et la contribution au fonds de résolution unique ;
A noter que la taxe bancaire sur risque systémique (TSB), qui a été abrogée au 1^{er} janvier 2019 (loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, art. 26), avait été constatée en totalité en résultat au 30 juin 2018 ;
- Ou pour les taxes basées sur le chiffre d'affaires dont l'exigibilité intervient au cours de l'exercice suivant, la constatation de la totalité des taxes au 1^{er} janvier de l'exercice où la taxe est exigible, alors que précédemment elles étaient comptabilisées au prorata du chiffre d'affaires de la période. La contribution sociale de solidarité des sociétés est la principale taxe concernée.

Au 30 juin 2021, le différentiel de traitement s'élève en résultat net part du groupe à 77,5 millions d'euros contre 94,5 millions d'euros au 30 juin 2020.



9.4 Parties liés

9.4.1 Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

Les principales opérations de Natixis avec les parties liées (BPCE et ses filiales, les Banques Populaires, les Caisses d'Epargne et l'ensemble des participations comptabilisées par mise en équivalence) sont détaillées ci-dessous :

En millions d'euros	30/06/2021				31/12/2020			
	BPCE	Dont Pôle Solutions et Expertises financières ⁽¹⁾	Banques Populaires	Caisses d'Epargne	BPCE	Dont Pôle Solutions et Expertises financières ⁽¹⁾	Banques Populaires	Caisses d'Epargne
ACTIF								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 268	169	2 546	3 602	19 641	258	3 155	4 517
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres								
Instruments de dettes au coût amorti					0		21	
Prêts et créances aux établissements de crédit et assimilés au coût amorti	78 456	3 775	404	404	38 346	4 469	431	293
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	101	83	60		201	135	135	
Placements des activités d'assurance	11 540		154	268	11 557		144	225
Actifs non courants destinés à être cédés								
PASSIF								
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 720	172	2 706	3 395	7 071	258	3 770	3 984
Dépôts et emprunts envers les établissements de crédit et assimilés	119 188	212	277	4	60 743	926	241	121
Dépôts et emprunts envers la clientèle	225	52	25	1	163	72	36	1
Dettes représentées par un titre								
Dettes subordonnées	2 968				2 947			
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	0		10	88	0		2	77
Dettes sur actifs destinés à être cédés								
Capitaux propres	2 330				1 794			
ENGAGEMENTS								
Engagements donnés	1 859	582	65	184	7 344	581	7	165
Engagements reçus	14 366	328	150	912	15 089	37	151	971

Les relations avec les entreprises associées ou co-entreprise ne sont pas significatives.

(1) Correspond aux entités d'affacturage, de crédit à la consommation, de crédit bail et de cautions et garanties financières.

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2021				1 ^{er} semestre 2020			
	BPCE	Dont Pôle Solutions et Expertises financières ⁽¹⁾	Banques Populaires	Caisses d'Epargne	BPCE	Dont Pôle Solutions et Expertises financières ⁽¹⁾	Banques Populaires	Caisses d'Epargne
RESULTAT								
Intérêts et produits assimilés	166	15	26	1	67	13	25	1
Intérêts et charges assimilés	(165)	(0)	(0)	(0)	(216)	(0)	(2)	(0)
Commissions nettes	(14)	(24)	(212)	(178)	(33)	(24)	(186)	(149)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat					(1 560)	86	(59)	582
Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	214	(54)	125	(127)				
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti								
Gains ou pertes nets sur actifs financiers au coût amorti reclassés en actifs financiers à la juste valeur par résultat								
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la JV par capitaux propres reclassés en actifs financiers à la juste valeur par résultat								
Produit net des activités d'assurance	7		1	0	10		1	0
Produits et charges des autres activités	12	7	4	10	31	30	3	8
Charges générales d'exploitation	(116)		5	(4)	(33)	2	(0)	(5)

Les relations avec les entreprises associées ou coentreprises ne sont pas significatives.

(1) Correspond aux entités d'affacturage, de crédit à la consommation, de crédit bail et de cautions et garanties financières.

5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021

Aux actionnaires de Natixis,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Natixis, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 5 août 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Emmanuel Benoist

Charlotte Vandeputte

VI CHAPITRE 7 : CAPITAL ET ACTIONNARIAT

En conséquence de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par BPCE sur la totalité des actions de Natixis non détenues par BPCE (ci-après « l'Offre ») suivie du retrait obligatoire effectif au 21 juillet 2021 (ci-après le « Retrait Obligatoire ») et à la radiation le même jour des actions Natixis du marché réglementé d'Euronext Paris, le capital et l'actionnariat de Natixis ont été modifiés ; ces évolutions sont détaillées ci-dessous.

7.1 Répartition du capital et des droits de vote

7.1.1 Répartition du capital au 31 juillet 2021

7.1.1.1 Tableau de répartition

Au 31 juillet 2021, les principaux actionnaires de Natixis sont les suivants :

	% du capital	% des droits de vote
BPCE	99,77 %	99,85 %
Actionnariat salarié *	0,15 %	0,15 %
Titres autodétenus	0,08 %	0,00 %

* L'actionnariat salarié inclut les actions détenues par les bénéficiaires (salariés, dirigeants mandataires sociaux et anciens salariés de la Société) de certains plans d'attribution d'actions gratuites qui sont indisponibles au titre d'obligations de conservation ou d'un délai de détention fiscale (telles que définies dans la note en réponse de Natixis déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 avril 2021) à la date de la clôture de l'Offre. Ces actions indisponibles ont fait l'objet de promesses d'achat et de vente au titre de contrats de liquidité conclus entre les bénéficiaires et BPCE. Les actions indisponibles détenues par Laurent Mignon (Président du conseil d'administration) et pour lesquelles un contrat de liquidité a été conclu avec BPCE, sont également comptabilisées dans la section « Actionnariat salarié ».

Il est précisé que les titres auparavant détenus dans le cadre de fonds communs de placement ont été intégralement apportés à l'Offre.

7.1.1.2 Actions détenues en propre par Natixis

Au 31 juillet 2021, la Société détient 2 461 581 actions en propre correspondant à 0,08 % du capital social.

Il est précisé qu'à la suite de l'annonce par BPCE le 8 juillet 2021 de l'acquisition de plus de 90 % du capital et des droits de vote de Natixis dans le cadre de l'Offre permettant la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les titres de Natixis, Natixis a résilié le contrat de liquidité conclu avec Oddo BHF. Cette résiliation a pris effet le 9 juillet 2021. Des précisions sont apportées à ce titre dans le communiqué de presse du 13 juillet 2021 (voir chapitre 1 du présent amendement).

La nouvelle affectation des actions auto-détenues par Natixis est détaillée à la section 7.7. ci-dessous.

7.1.1.3 Actionnariat salarié

Au 31 juillet 2021, le pourcentage de capital détenu par les salariés était de 0,15 %.

L'actionnariat salarié inclut les actions détenues par les bénéficiaires (salariés, dirigeants mandataires sociaux et anciens salariés de la Société) de certains plans d'attribution d'actions gratuites qui sont indisponibles au titre d'obligations de conservation ou d'un délai de détention fiscale (telles que définies dans la note en réponse de Natixis déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 avril 2021) à la date de la clôture de l'Offre. Ces actions ont fait l'objet de contrats de liquidité conclus entre les bénéficiaires et BPCE.

A ce titre, BPCE a consenti à chaque bénéficiaire une promesse ferme et irrévocable d'achat suivie d'une promesse ferme et irrévocable de vente par le bénéficiaire concerné portant sur la totalité des actions gratuites en cours d'acquisition ou indisponibles dans les conditions prévues par le contrat de liquidité (telles que détaillées dans la note en réponse de Natixis déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 avril 2021).

BPCE deviendra ainsi, à terme, propriétaire des actions gratuites concernées à compter de leur date de disponibilité respective.



7.1.1.4 Détenition des actions par les membres des organes de direction et d'administration

A l'exception du Président du conseil d'administration, les administrateurs de Natixis ne détiennent plus d'actions de la Société suite à l'apport de ces dernières à l'Offre.

Laurent Mignon a conclu avec BPCE un contrat de liquidité pour 257 045 actions, soit parce qu'il s'agit d'actions indisponibles soit parce qu'il s'agit d'actions en cours d'acquisition.

Au 31 juillet 2021, BPCE détenait 99,77 % du capital de la Société (comprenant 0,008 % détenu par Laurent Mignon).

7.1.1.5 Franchissement de seuils légaux déclarés à la société depuis le 1^{er} janvier 2021

BPCE a déclaré avoir franchi à la hausse, le 8 juillet 2021, par suite d'acquisitions d'actions Natixis dans le cadre de l'Offre, le seuil de 90 % du capital et des droits de vote de Natixis.

7.3 Autres renseignements concernant le capital et les titres de Natixis

7.3.1 Forme et transmission des actions (Titre II, article 4 des statuts)

En conséquence du Retrait Obligatoire et de la radiation le même jour des actions Natixis du marché réglementé d'Euronext Paris, les actions de la Société sont désormais exclusivement sous la forme nominative. Les statuts de la Société seront amenés à évoluer à ce titre.

7.5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En l'absence de titres admis aux négociations sur un marché réglementé faisant suite au Retrait Obligatoire, les informations issues de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce ne sont plus applicables à Natixis.

7.6 Droits de vote des actionnaires

En conséquence du Retrait obligatoire, l'article 25 « droits de vote » des statuts de la Société sera amené à évoluer.

7.7 Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale de Natixis du 28 mai 2021 a approuvé le descriptif de programme de rachat d'actions (tel que détaillé dans le document d'enregistrement universel de Natixis déposé à l'AMF le 9 mars 2021) en application des articles 241-2 et 241-3 du Règlement général de l'AMF et du Règlement délégué (UE) 2016/1052 du 8 mars 2016. Ces achats avaient notamment pour objectifs :

- l'animation du contrat de liquidité ;
- des attributions ou cessions d'actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, de plan d'épargne salariale, de programme d'achat d'actions ainsi que l'attribution gratuite d'actions ou toute autre forme d'allocation d'actions aux membres du personnel ;
- l'annulation d'actions ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport.

Suite à la résiliation du contrat de liquidité avec Oddo BHF (comme indiqué à la section 7.1.1.2 ci-dessus), l'affectation des actions Natixis à l'animation du contrat de liquidité est devenue sans objet.

Sur décision du conseil d'administration du 3 août 2021 prise dans le respect (i) des objectifs approuvés par l'assemblée générale de Natixis du 28 mai dernier et (ii) de la réglementation applicable au programme de rachat d'actions dans les sociétés non cotées, l'ensemble des actions Natixis auto-détenues est désormais affecté à l'attribution aux salariés et dirigeants bénéficiaires de plans d'actions gratuites dont les droits sont en cours d'acquisition.



VII CHAPITRE 8 : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

8.1 Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

En conséquence de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par BPCE sur la totalité des actions de Natixis non détenues par BPCE suivie du retrait obligatoire effectif au 21 juillet 2021 et à la radiation le même jour des actions Natixis du marché réglementé d'Euronext Paris, les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales seront amenées à évoluer.

8.2 Assemblée générale mixte du 28 mai 2021

▪ Modalités de participation à l'assemblée générale dans le contexte de la crise sanitaire

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et de lutte contre sa propagation et sur décision du conseil d'administration de Natixis, l'assemblée générale mixte s'est tenue à « huis clos », hors la présence physique des actionnaires, le 28 mai 2021 à 15 heures au siège social de Natixis (30 Avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris).

Cette décision est intervenue conformément (i) aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 et (ii) au décret n°2020-418 du 10 avril 2020 y afférent, étant précisé que la durée d'application de l'ordonnance et du décret susvisés a été prorogée par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021.

Natixis a mis en œuvre toutes les modalités nécessaires pour faciliter l'expression de leur vote par les actionnaires, que ce soit par Votaccess ou par voie postale. Le texte des résolutions et le rapport du conseil d'administration sur ces dernières figuraient dans la brochure de convocation qui a été adressée aux actionnaires ainsi que sur le site internet de la Société.

En outre, afin de favoriser le dialogue actionnarial, et en complément du dispositif légalement encadré des questions écrites, Natixis a ouvert, à cet effet, une plateforme dédiée aux actionnaires préalablement à l'assemblée générale sur laquelle ces derniers ont eu la possibilité de poser des questions à partir du lundi 24 mai 2021, et ce jusqu'à la veille de l'assemblée générale, soit le jeudi 27 mai 2021 à 15 heures.

▪ Vote des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 28 mai 2021

Les vingt-neuf résolutions soumises à l'assemblée générale du 28 mai 2021 ont été adoptées.



VIII CHAPITRE 9 : INFORMATIONS JURIDIQUES ET GÉNÉRALES

9.2 Statuts de Natixis

En conséquence de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par BPCE sur la totalité des actions de Natixis non détenues par BPCE suivie du retrait obligatoire effectif au 21 juillet 2021 et à la radiation le même jour des actions Natixis du marché réglementé d'Euronext Paris, les statuts de la Société seront amenés à évoluer.



9.3 Responsable de l'Amendement au Document d'enregistrement universel et de ses amendements

Responsable de l'Amendement au Document d'enregistrement universel et ses amendements

M. Nicolas Namias

Directeur général de Natixis

Attestation du responsable du document d'enregistrement universel et de ses amendements

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel 2020 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 6 août 2021

Nicolas Namias

Directeur général de Natixis



9.4 Documents accessibles au public

Ce document est disponible dans la rubrique « Nos données financières » du site institutionnel www.natixis.com ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers <https://www.amf-france.org/fr>.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur Natixis peut, sans engagement, demander les documents :

- par courrier : Natixis Investor relations & Financial communication - Immeuble Arc-de-Seine 30, avenue Pierre-Mendès-France 75013 Paris
- par téléphone : 01 58 19 26 34 ou 01 58 32 06 94
- par mail : investorelations@natixis.com



9.5 Table de concordance et incorporation par référence

Incorporation par référence

Le second amendement au Document d'enregistrement universel doit être lu et interprété conjointement avec les documents visés ci-dessous. Ces documents sont incorporés dans le présent amendement et sont réputés en faire partie intégrante :

- le Document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 mars 2021 sous le numéro D.21-0105 qui inclut le rapport financier annuel, disponible sur le site internet de Natixis :

https://www.natixis.com/natixis/jcms/ala_5519/fr/rapports-financiers-annuels

- l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 mai 2021 sous le numéro D.21-0105-A01, disponible sur le site internet de Natixis :

https://www.natixis.com/natixis/jcms/ala_5519/fr/rapports-financiers-annuels

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Amendement au Document d'enregistrement ont été déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers et sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (https://www.natixis.com/natixis/jcms/lpaz5_75289/fr/donnees-et-publications-financieres) et sur le site Internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org/fr>).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.



La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CE) n°809/2004 (annexe I) de la Commission et pris en application de la directive dite "Prospectus". Cette table de correspondance renvoie ainsi d'une part aux pages du Document d'enregistrement universel 2020 et ses amendements, où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

		Second amendement au Document d'enregistrement universel 2020	Premier amendement au Document d'enregistrement universel 2020	Document d'enregistrement universel 2020
SECTION 1	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE	209	57	598
Point 1.1	Personne responsable	209	57	598
Point 1.2	Déclaration de la personne responsable	209	57	598
Point 1.3	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert			
Point 1.4	Informations provenant d'un tiers			
Point 1.5	Approbation de l'autorité compétente			
SECTION 2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	216	59	391 ; 604
SECTION 3	FACTEURS DE RISQUE	22 à 36		
SECTION 4	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR			592
SECTION 5	APERÇU DES ACTIVITÉS			
Point 5.1	Principales activités	195 à 199	33	4-5 ; 23 à 35 ; 604
Point 5.2	Principaux marchés	195 à 199		4-5 ; 361 à 367 ; 604
Point 5.3	Indiquer les événements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	104 à 115		226 à 231 ; 243 ; 245
Point 5.4	Stratégie et objectifs	7 à 12	29-30	10 à 13 ; 18-19 ; 459 à 533
Point 5.5	Dépendance éventuelle à l'égard de brevets, de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	52		167
Point 5.6	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée la déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	104 à 127		23 à 35 ; 226 à 240
Point 5.7	Investissements	128		242 ; 604
SECTION 6	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE			
Point 6.1	Description sommaire du groupe et de la place qu'y occupe l'émetteur.			4-5 ; 22-23
Point 6.2	Liste des filiales importantes			392 à 403
SECTION 7	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT			
Point 7.1	Situation financière	37 à 50 ; 115 à 126	3 à 28	137 à 148 ; 153 à 160 ; 232 à 240 ; 604
Point 7.2	Résultats d'exploitation	115 à 117		6 ; 232-233 ; 249
SECTION 8	TRÉSORERIE ET CAPITAUX			
Point 8.1	Informations sur les capitaux (à court terme et à long terme).	55 à 64 ; 138		171 à 182 ; 254-255
Point 8.2	Source et montant des flux de trésorerie et description de ces flux.	139-140		256
Point 8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement.	46 à 49		153 à 157
Point 8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur.			N/A
Point 8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2. de l'annexe 1			N/A



SECTION 9	ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE			171 ; 175 à 178 ; 182 à 184 ; 219 à 221
SECTION 10	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	129 à 131 ; 143 à 144		243 ; 245 ; 261- 262
SECTION 11	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE			N/A
SECTION 12	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE			
Point 12.1	Organes d'administration et de direction	15 à 19	31-32	14-15 ; 38 à 89
Point 12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale			73
SECTION 13	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES			
Point 13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	19-20		90 à 108
Point 13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages du même ordre.			371 à 379
SECTION 14	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION			
Point 14.1	Date d'expiration des mandats actuels	15 à 17		39
Point 14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration			74-75
Point 14.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	18		79-80 ; 83-84
Point 14.4	Déclaration de conformité à un code de gouvernement d'entreprise			40
Point 14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise			41 à 64
SECTION 15	SALARIÉS			
Point 15.1	Nombre de salariés et répartition des effectifs			521
Point 15.2	Participations et stock-options			104 ; 544-545
Point 15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.			422-423
SECTION 16	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES			
Point 16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	205-206		542-543
Point 16.2	Existence de droits de vote différents	206		542 à 545
Point 16.3	Contrôle de l'émetteur			546
Point 16.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle			549
SECTION 17	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	203		387 ; 604
SECTION 18	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR			
Point 18.1	Informations financières historiques	133 à 203		249 à 403 ; 413 à 449
Point 18.2	Informations financières intermédiaires et autres			
Point 18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	204		404 à 412 ; 450 à 454
Point 18.4	Informations financières pro forma			232 à 239
Point 18.5	Politique en matière de dividendes			7 ; 244 ; 551 ; 553 ; 559 ; 604
Point 18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	50 à 52		165 à 167
Point 18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	216	59	243 ; 245 ; 261- 262
SECTION 19	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES			
Point 19.1	Capital social	205	54-55	439 ; 544 ; 604
Point 19.2	Acte constitutif et statuts	208		593 à 597
SECTION 20	CONTRATS IMPORTANTS			167
SECTION 21	DOCUMENTS DISPONIBLES	210	58	599



En application de l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant respectivement aux pages 413 à 449 et 249 à 403, les rapports des commissaires aux comptes y afférent, respectivement aux pages 450 à 454 et 404 à 412 du Document d'enregistrement universel n° D.21-0105 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2021.

L'information est disponible sur le lien suivant :

https://www.natixis.com/natixis/fr/document-d-enregistrement-universel-et-rapport-financier-annuel-2020-lpaz5_129338.html

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant respectivement aux pages 392 à 425 et 233 à 383, les rapports des commissaires aux comptes y afférent, respectivement aux pages 426 à 430 et 384 à 391 du Document d'enregistrement universel n° D.20-0108 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2020.

L'information est disponible sur le lien suivant :

https://www.natixis.com/natixis/jcms/ala_5519/fr/rapports-financiers-annuels

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurant respectivement aux pages 403 à 441 et 241 à 394, les rapports des commissaires aux comptes y afférent, respectivement aux pages 442 à 446 et 395 à 402 du Document de référence n° D.19-0154 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2019.

L'information est disponible sur le lien suivant :

https://www.natixis.com/natixis/jcms/ala_5519/fr/rapports-financiers-annuels

Le second amendement au Document d'enregistrement universel est consultable sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (<https://www.amf-france.org/>) et sur le site Internet de Natixis (www.natixis.com).



9.6 Table de concordance du rapport financier semestriel

Ce document comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et aux articles 222-4 et 222-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Rubriques du rapport financier semestriel	Page du second amendement au document d'enregistrement universel du 6 août 2021
Comptes consolidés résumés au 30 juin 2021	133 à 203
Rapport semestriel d'activité	
▪ Evénements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	104 à 115
▪ Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	22 à 36 ; 129 à 131
▪ Principales transactions intervenues entre parties liées	203
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	209
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés résumés	204



9.7 Responsables du contrôle des comptes

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

- Deloitte & Associés (représenté par l'associée signataire Charlotte Vandeputte) - 6, place de la Pyramide - 92908 Paris La Défense cedex ;
- PriceWaterhouseCoopers Audit (représenté par l'associé signataire Emmanuel Benoist), 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex ;

Deloitte & Associés et PriceWaterhouseCoopers Audit sont enregistrés comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

9.8 Changement significatif

A l'exception des éléments mentionnés dans cet Amendement au Document d'enregistrement universel 2020,

(i) aucun changement significatif défavorable des perspectives de l'émetteur n'est survenu depuis la fin de la dernière période pour laquelle des états financiers vérifiés ont été publiés et en particulier depuis la signature du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires en date du 30 juin 2021.

(ii) aucun changement significatif de la situation financière ou de la performance financière de Natixis n'est survenu depuis le 30 juin 2021.





30, avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
Tél. : +33 1 58 32 30 00

www.natixis.com